

Conseil de collégium INTERFACE du 10 septembre 2026

DELIBERATION

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES (MCC) 2026/2027

Les membres du Conseil de collégium INTERFACE approuvent, à l'unanimité des votants, les modalités de contrôle des connaissances (MCC) de l'INSPE, de l'ISFATES et de l'UFR LANSAD.

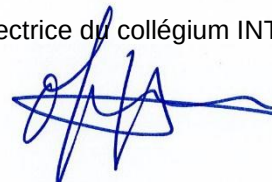
Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	25
<i>Quorum requis</i>	13
Nombre de votants	13
Nombre de refus de vote	0
Nombre d' ABSTENTION(S)	0
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre de voix POUR	13



Fait à Sarreguemines, le 14 septembre 2026.

La Directrice du collégium INTERFACE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Florence SORIANO-GAFIUK

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)

Règles générales - Université de Lorraine

MASTER enseignement et éducation (M2E)

Mentions 1er degré, 2nd degré, CPE

Références réglementaires : Articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation relatifs à l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

Décret no 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale.

Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation.

Préambule

La formation en master **M2E** est fondée sur une approche par compétences. Les attendus de formation contribuent à l'obtention de Blocs de Compétences (BC) qui sont validés par la réussite d'épreuves associées aux Situations Intégratrices (SI). Les compétences des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires se construisent lors du suivi de Modules d'Enseignement (ME) et de séminaires, lors de la pratique en stage et lors de la réalisation de travaux personnels et collectifs.

Les modalités générales de contrôle des connaissances et compétences (M3C) pour le master M2E sont une extrapolation des M3C générales de l'Université de Lorraine adaptée à une approche par compétences évaluées dans le cadre de situations intégratrices. Cette approche est une conséquence directe de la mise en œuvre des directives ministérielles de validation d'attendus de compétences telle que précisée dans l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation.

L'extrapolation des M3C de l'Université de Lorraine s'appuie sur les éléments suivants de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

- Article 3 : [...] Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences [...]
- Article 14 : [...] Les établissements peuvent mettre en place des évaluations transversales à plusieurs unités d'enseignement permettant un bilan des compétences acquises lors de la formation, y compris, le cas échéant, lors des périodes en milieu professionnel [...]
- Article 16 : [...] La formation est construite à partir d'un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés. Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants sont cohérentes avec ces objectifs [...]

L'extrapolation consiste essentiellement à **délivrer les crédits européens (ECTS) après la réussite aux épreuves associées aux situations intégratrices** et non à la réussite à des épreuves associées aux unités d'enseignement. Pour ne pas entraîner de confusion sur le lieu des évaluations, le terme « module d'enseignement » se substitue au terme « unité d'enseignement ».

I- Inscription

L'inscription administrative en Master est obligatoire et annuelle. L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants. Une inscription pédagogique implique de passer les examens correspondants.

Les étudiantes et étudiants inscrits en M2E ont le statut d'élèves fonctionnaires en M1 et de fonctionnaires stagiaires en M2. L'inscription est de droit et vaut pour les seuls élèves fonctionnaires (M1) et fonctionnaires stagiaires (M2) affectés dans l'académie de Nancy-Metz par le ministère de l'éducation nationale et son service déconcentré le rectorat.

II- Crédits européens

Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire pour un ensemble d'enseignements. Ce volume de travail inclut les enseignements sous forme de cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, les stages, les séminaires et travaux personnels et collectifs d'un élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire ainsi que les examens. Ce travail sera évalué dans le cadre d'une situation intégratrice (SI).

Les crédits européens sont affectés en nombre entier aux situations intégratrices et par voie de conséquence aux blocs de compétences. Les blocs de compétences et la réussite aux situations intégratrices sont capitalisables. Les crédits sont transférables dans un autre parcours ou une autre mention.

Le Master M2E, dans ses mentions 1^{er} degré, 2nd degré et Conseiller principal d'éducation (CPE), est structuré en 4 semestres S7, S8, S9 et S10 et deux niveaux M1 et M2. L'unité de base constitutive des semestres et des blocs de compétences est **la SI**. Le Master conduit à l'obtention de 4 blocs de compétences, BC1, BC2, BC3, BC4, conformément à l'arrêté du 22 janvier 2026. Le nombre de crédits ECTS par bloc de compétences ou par situation intégratrice est déterminé en respect des directives de l'arrêté susmentionné. Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits portés par les SI. Le Master est validé par l'obtention de 120 crédits européens.

Pour toutes les mentions, l'obtention du master demande la validation de l'année de M1 et de l'année de M2, la validation des blocs de compétences BC1, BC2, BC3 et BC4 et la validation de la SI-PLCE (pratiquer une langue-culture pour l'enseignement). Les blocs de compétences sont validés si les SI qui leur sont attachées en M1 et M2 ont été validées, ils le sont par addition des ECTS obtenues à ces SI sur les deux années du Master. Chaque année de Master est obtenue si l'élève fonctionnaire ou le fonctionnaire stagiaire valide chaque SI de chaque bloc. Les SI sont validées si l'élève fonctionnaire ou le fonctionnaire stagiaire obtient au moins le niveau requis dans chaque SI de chaque bloc structurant l'ensemble des deux années de Master.

Mention Professorat des écoles

En M1 et en M2, chaque semestre comporte 3 situations intégratrices : 1 SI en BC1 ; 1 SI pour le BC2 et BC3 ; 1 SI en BC4.
La validation du BC1 demande la validation des SI : SI71, SI81, SI91 et SI101.
La validation du BC2 demande la validation des SI : SI72, SI82, SI92 et SI102.
La validation du BC3 demande la validation des SI : SI72, SI82, SI92 et SI102.
La validation du BC4 demande la validation des SI : SI73, SI83, SI93 et SI103.

Le BC4 peut contenir une SI en sus. Celle-ci porte 2 ECTS surnuméraires au niveau du master et n'entre pas dans la règle de calcul ni de compensation au sein du bloc.

Mentions Professorat du 2nd degré et CPE

En M1, chaque semestre comporte 5 situations intégratrices : 2 SI en BC1 ; 1 SI en BC2 ; 1 SI en BC3 ; 1 SI en BC4.
En M2, chaque semestre comporte 3 situations intégratrices : 1 SI en BC1 ; 1 SI pour le BC2 et le BC3 ; 1 SI en BC4.

La validation du BC1 demande la validation des SI : SI71, SI81, SI72, SI82, SI91 et SI101.
La validation du BC2 demande la validation des SI : SI73, SI83, SI92 et SI102.
La validation du BC3 demande la validation des SI : SI74, SI84, S92 et SI102.
La validation du BC4 demande la validation des SI : SI75, SI85, SI93 et SI103.

III- Nature des enseignements et des éléments validés

Nature des enseignements

Les enseignements sont caractérisés en fonction de leur nature :

- Module d'Enseignement (ME) : il peut être obligatoire ou optionnel ; il donne lieu à la rédaction d'une fiche module.
- Élément Constitutif (EC) : le cas échéant, les EC constituent le ME ; les éléments constitutifs résultent d'une partition des enseignements au sein du module.

Les ME et les EC ne portent aucun crédit.

Nature des éléments validés

Les éléments validés sont caractérisés en fonction de leur nature :

- Blocs de compétences (BC) : ils portent des crédits européens ; ils sont capitalisables.
- Situations intégratrices (SI) : elles portent aussi des crédits européens et sont capitalisables ; elles structurent les blocs de compétences ; elles portent les résultats des évaluations (niveau d'acquis).
- La validation d'une SI implique d'atteindre le niveau requis d'acquis (en référence au « référentiel de formation : former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXIème siècle », 2019).

III- Report, conservation et capitalisation

L'évaluation est réalisée en session unique.

IV- Validation et compensation

Cas général

Le niveau d'acquis d'une SI est obtenu à l'issue d'une épreuve seule ou de plusieurs épreuves qui se déroulent dans le cadre d'évaluations intermédiaires et/ou d'une évaluation terminale.

La validation d'une SI s'effectue par compensation entre les épreuves qui la composent.

Au sein d'une année, les SI relevant d'un même bloc de compétences sont validées :

- Si le niveau 3 est attribué à la SI,
- Si, la SI du semestre impair est < au niveau 3 et que celle du semestre pair acte d'un niveau d'acquis = ou > au niveau 3, cette dernière l'emporte pour l'année, selon le principe de la complexité croissante des compétences.

Le résultat calculé pour une SI peut être :

- **ADM** : si le niveau 3 est atteint
- **AJ** : si le niveau 3 n'est pas atteint
- **DEF** : voir modalités d'absences

Le résultat au semestre (à l'année, au BC) peut être :

- **ADM** : si toutes les SI du semestre (de l'année, du BC) sont validées selon les modalités spécifiques ci-dessus (validation rétroactive de la SI du semestre impair) ;
- **AJ** : si les SI du semestre (de l'année, du BC) ne sont pas toutes validées selon les modalités spécifiques ci-dessus ;
- **DEF** : voir modalités absences.

Aucune note moyenne n'est calculée au semestre.

Pratiquer une langue-culture pour l'enseignement

L'épreuve « Pratiquer une langue-culture pour l'enseignement » (PLCE) est créditée de 3 ECTS.

L'évaluation continue des compétences se déroule au cours des deux années et fait l'objet d'un niveau d'acquis final en semestre 10 lors d'une épreuve terminale.

Si en fin de processus, le niveau d'acquis requis (niveau 3) n'est pas atteint, le master ne peut être obtenu.

L'obtention du niveau 3 confère 3 crédits ECTS spécifiquement à la PLCE.

VI– Examens

Modes de contrôle

L'élément de base de l'évaluation est la SI. Est appelée situation intégratrice l'épreuve répondant à la description préalable (tâche complexe, authentique et signifiante). Elle peut comprendre des épreuves d'entraînement.

L'évaluation associée à une situation intégratrice peut être effectuée sous forme d'épreuves écrites ou orales, compte-rendu, devoir à remettre, exposé, soutenance, ou toute autre modalité définie par l'équipe pédagogique.

La date, l'heure, et le lieu des épreuves participant au résultat de la SI doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant leur passation.

1- Évaluation terminale

Cette évaluation peut se dérouler :

- soit à la fin des enseignements, en dehors des heures de cours prévues dans la maquette, l'évaluation est anticipée (EA) ;
- soit à la fin du semestre, au sein de la session officielle des examens, l'évaluation est terminale (ET).

2- Évaluation continue

L'évaluation continue consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées (a minima deux), réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Elle doit permettre à l'élève fonctionnaire ou au fonctionnaire-stagiaire de se situer par rapport à la maîtrise des attendus visés par une SI avant qu'il compose pour celle-ci. L'évaluation continue n'a pas pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques des enseignements.

Les épreuves d'évaluation continue, dite intermédiaire, peuvent participer ou non au résultat de la SI (à préciser dans les M3C particulières) ; elles peuvent avoir lieu pendant les heures d'enseignement.

Le nombre global d'évaluations intermédiaires est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du volume d'enseignements qui contribuent à la SI, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante rattachée à la même SI. Le résultat est communiqué aux étudiants. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants.

Tous les élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

Stage

En cas de circonstances exceptionnelles (état d'urgence sanitaire, situation particulière sur le lieu de stage, harcèlement, discrimination, etc.), les élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires qui ne pourraient effectuer le stage prévu initialement dans les modalités de contrôle des connaissances peuvent se voir proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle après concertation avec l'employeur éducation nationale. Cette autre modalité devra faire l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions et sur le développement de mêmes compétences.

Assiduité

L'assiduité des étudiants peut être prise en compte dans les modalités de contrôle des connaissances, à condition que celle-ci fasse l'objet d'une procédure généralisée à l'ensemble des étudiants de la formation.

Modalités spécifiques toutes mentions

Les élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires ont une obligation d'assiduité conformément au décret du 17 avril 2025. L'élève fonctionnaire ou le fonctionnaire stagiaire doit justifier toute absence en formation et en stage auprès des services dédiés

dans un délai de 48h après l'absence.

L'élève fonctionnaire ou le fonctionnaire stagiaire peut se voir mentionner défaillant aux situations intégratrices s'il a plus de deux absences non justifiées sur le semestre.

Gestion des absences aux épreuves

1- Absence justifiée

Si l'évaluation d'une SI ne comporte qu'un examen terminal, la mention ABJ (ABsence Justifiée) est portée sur le relevé du résultat à l'épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à la SI et au semestre.

Pour une absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel lors d'une épreuve à un moment précis (avec convocation), le président du jury peut décider d'un aménagement particulier (épreuve de substitution) au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

En évaluation continue intermédiaire participant au résultat de la SI, en cas d'absence justifiée, il est organisé de façon préférentielle une épreuve de substitution. Si elle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé des résultats à l'épreuve concernée et le résultat de l'épreuve sera neutralisé. Seul le résultat de l'épreuve terminale est pris en considération.

2-Absence injustifiée

Quel que soit le mode d'évaluation : la mention ABI (ABsence Injustifiée) sera portée sur le relevé des résultats à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à la SI, au semestre et à l'année.

Anonymat des copies

Les épreuves et contrôles terminaux écrits sont anonymes. **Il n'y a pas d'obligation d'anonymat dans le cadre des épreuves anticipées ou intermédiaires écrites. Toute forme d'anonymat est admise.**

Dans le cas de la même épreuve avec le même sujet, tenue au même moment sur différents sites, l'anonymat des sites doit être respecté et tout signe distinctif de site sur les copies fournies doit être supprimé.

L'anonymat est exclusivement levé par l'administration.

Notes planchers - Non concerné.

VII– Résultats

Jury

Un jury est nommé par mention par la présidente de l'Université sur proposition de l'équipe de formation. Des commissions préparatoires au jury peuvent être constituées par semestre. Leur composition et leur fonctionnement sont de la responsabilité de l'équipe de formation.

Le jury délibère et arrête le niveau d'acquis des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires à l'issue de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'obtention des SI, la validation des semestres et des blocs de compétences en fin de M2, en appliquant le cas échéant les modalités spécifiques prévues. Il se prononce également sur l'attribution des crédits européens correspondants.

Le jury est souverain dans ses décisions, dans le respect des modalités de contrôle des connaissances et compétences votées. Les niveaux d'acquis ne sont définitifs qu'après validation par le jury.

- Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise peut être délivré, sur demande de l'élève fonctionnaire après validation du M1. Le parchemin de diplôme est édité sur demande de l'élève fonctionnaire.

- Obtention du diplôme final de master

La validation du M1 d'une part et du M2 d'autre part entraîne de droit l'obtention du master.

Les mentions sont attribuées de la façon suivante à partir des résultats de l'année de M2 :

- Mention Passable : à partir de 6 SI de niveau 3
- Mention Assez Bien : 3 SI = ou > au niveau 4 et 3 SI = au niveau 3
- Mention Bien : à partir de 6 SI de niveau 4
- Mention Très bien : 6 SI de niveau 5

- Communication des résultats

Les **niveaux d'acquis** et résultats de toutes les épreuves font l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, dans un délai maximum de trois jours ouvrables après le jury.

Les niveaux d'acquis en évaluation continue intermédiaire qui entrent dans le résultat global sont affichées dans l'ENT.

Le procès-verbal de délibération de chaque année mentionnant le résultat global (admis/ajourné) doit faire l'objet d'un affichage public avec indication du numéro étudiant.

Le relevé de M1 de l'**élève fonctionnaire** fait apparaître le résultat à l'année. De même, sont indiqués : le résultat, les ECTS et le **niveau d'acquis** pour chacune des SI semestrielles. Les ECTS sont aussi attribués au bloc.

Le relevé de M2 du **fonctionnaire-stagiaire** fait apparaître le résultat à l'année et au master pour chaque bloc de compétences ainsi que le nombre d'ECTS obtenu dans chaque bloc par addition des ECTS des SI validées dans ce bloc. De même, sont indiqués : le résultat, les ECTS et le niveau d'acquis pour chacune des SI semestrielles. Les ECTS sont aussi attribués au bloc.

Le relevé de M2 fait apparaître le résultat et les ECTS de la SI-PLCE.

Consultation des copies

Les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires-stagiaires ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la consultation de leurs copies et à un entretien, en tout état de cause avant la session suivante.

Progression – redoublement

Art. L. 612-6-1. – L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

A titre exceptionnel, l'accès en M2 peut être proposé par la commission à un élève fonctionnaire ajourné au M1 mais ayant validé au moins 80% des crédits de M1. L'élève fonctionnaire sera inscrit en M1 d'une part, et en M2 d'autre part, sur proposition du président de jury et après autorisation de la présidente de l'université.

Cet accès reste conditionné à l'avis de l'employeur conformément au décret du 17 avril 2025.

Les redoublements, respectivement du M1 ou du M2, ne sont pas de droit et sont précisés dans les M3C particulières.

Inscription par validation d'acquis (articles D. 613-38 à D. 613-50), validation des acquis de l'expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger

La validation de situations intégratrices se fait sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. Un contrat pédagogique est alors établi fixant les dispenses de suivi des modules d'enseignements support de la construction des compétences concernées.

Toute autre disposition doit être indiquée pour chaque diplôme dans les modalités de contrôle des connaissances particulières, validées en Conseil d'INSPÉ dans le mois qui suit la rentrée.

Ces modalités doivent notamment indiquer les M3C alternatives prévues en cas d'évènement particulier ainsi que les modalités de validation des blocs de compétences et du diplôme par blocs de compétences lorsqu'ils existent.

1) Schéma synthétique des SI et des BC de la mention Professorat des écoles

M3C M2E mention Professorat des écoles											
M1 M2E 1D						M2 M2E 1D					
BC et stage 120 ECTS	S7	S8	Validation SI	Modalités spécifiques	Validation année M1 ECTS SI et ECTS au BC	S9	S10	Validation SI	Modalités spécifiques	Validation année M2	Validation des blocs Validation du master
BC1 63 ECTS	SI71 19 ECTS	SI81 22 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI semestre pair > ou = 3	SI91 13 ECTS	SI101 9 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI semestre pair > ou = 3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI71, SI81 + SI91 + SI101 > ou = N3
BC2 19 ECTS	SI72 8 ECTS	SI82 5 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI semestre pair > ou = 3	SI92 11 ECTS	SI102 11 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI semestre pair > ou = 3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI72, SI82+SI92, SI102 > ou = N3
BC3 16 ECTS	BC2 3ECTS BC3 5 ECTS	BC2 2 ECTS BC3 3 ECTS				BC2 7 ECTS BC3 4ECTS	BC2 7ECTS BC3 4ECTS	> ou = N3			
BC4 19 ECTS	SI73 3 ECTS	SI83 3 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI semestre pair > ou = 3	SI93 6 ECTS	SI03 7 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI semestre pair > ou = 3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI7, SI83 + SI93, SI103 > ou = N3
PLCE 3 ECTS							SI-PLCE 3 ECTS	> ou = N3	non concerné	SI PLCE > ou = N3	Si PLCE > ou = N3
Précisions											Si année de M1 et de M2 obtenues dans les conditions précisées dans ce tableau Obligation de validation de la PLCE pour obtenir le master

2) Schéma synthétique des SI et des BC de la mention Professorat du 2nd degré

M3C M2E mention Professorat du second degré											
M1 M2E 2D						M2 M2E 2D					
BC et stage 120 ECTS	S7	S8	Validation SI	Modalités spécifiques	Validation année M1	S9	S10	Validation SI	Modalités spécifiques	Validation année M2	Validation des blocs Validation du master
BC1 62 ECTS	SI71 9 ECTS SI72 9 ECTS	SI81 10 ECTS SI82 10 ECTS	> ou = N3 > ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI de même numéro > ou = N3 ou si SI du semestre pair de même numéro > ou = N3	SI91 13 ECTS	SI101 11 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI71, SI 81 + SI91, SI101 > ou = N3 SI72, SI 82 + SI92, SI102 > ou = N3
BC2 20 ECTS	SI73 4 ECTS	S83 4 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	SI92 11 ECTS	SI102 9 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI73, SI83 + SI92, SI102 > ou = N3
BC3 16 ECTS	SI74 5 ECTS	SI84 3 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	BC2 7 ECTS BC3 4 ECTS	BC2 5 ECTS BC3 4 ECTS	> ou = N3			Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI74, SI84 + SI92, SI102 > ou = N3
BC4 19 ECTS	SI75 3 ECTS	SI85 3 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	SI93 6 ECTS	SI103 7 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI75, SI85 + SI93, SI103 > ou = N3
PLCE 3 ECTS							SI-PLCE 3 ECTS			si SI > ou = N3	Si SI-PLCE > ou = N3

3) Schéma synthétique des SI et des BC de la mention CPE

M3C M2E mention CPE											
M1 M2E CPE						M2 M2E CPE					
BC et stage 120 ECTS	S7	S8	Validation SI	Modalités spécifiques	Validation année M1	S9	S10	Validation SI	Modalités spécifiques	Validation année M2	Validation des blocs Validation du master
BC1 49 ECTS	SI71 8 ECTS SI72 7 ECTS	SI81 8 ECTS SI82 7 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI de même numéro > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	SI91 10 ECTS	SI101 9 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI de même numéro > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI71, SI 81 + SI91, SI101 > ou = N3 SI72, SI 82 + SI92, SI102 > ou = N3
BC2 25 ECTS	SI73 5 ECTS	SI83 7 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	SI92 14 ECTS	SI102 11 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI73, SI83 + SI92 ; SI102 > ou = N3
BC3 24 ECTS	SI74 6 ECTS	SI84 6 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	BC2 8 ECTS BC3 6 ECTS	BC2 5 ECTS BC3 6 ECTS	> ou = N3			Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI74, SI84 + SI92, SI102 > ou = N3
BC4 19 ECTS	SI75 3 ECTS	SI85 3 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	SI93 6 ECTS	SI103 7 ECTS	> ou = N3	semestre pair emporte sur semestre impair	si les 2 SI > ou = N3 ou si SI du semestre pair > ou = N3	Si SI des 4 semestres validées a minima au N3 selon modalités spécifiques SI75, SI85 + SI93 , SI103 > ou = N3
PLCE 3 ECTS							SI-PLCE 3 ECTS			> ou = N3	Si SI-PLCE > ou = N3
Précisions											Si année de M1 et de M2 obtenues dans les conditions précisées dans ce tableau Obligation de validation de la PLCE pour obtenir le master

Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C) – Règles générales – MASTER MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation Université de Lorraine

Références réglementaires : Articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation relatifs à l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Préambule

La formation en master MEEF est fondée sur une approche par compétences évaluées dans le cadre de situations intégratrices des apports de la formation et de la pratique en stage. Les attendus de formation contribuent à l'obtention de Blocs de Compétences (BC) qui sont validés par la réussite d'épreuves associées aux Situations Intégratrices (SI). Les compétences de l'étudiant se construisent lors du suivi de Modules d'Enseignement (ME) et de séminaires, lors de la pratique en stage et lors de la réalisation de travaux personnels et collectifs.

Les modalités générales de contrôle des connaissances et compétences (M3C) pour le master MEEF sont une extrapolation des MCC générales de l'Université de Lorraine adaptée à une approche compétences évaluée dans le cadre de situations intégratrices. Cette approche est une conséquence directe de la mise en œuvre des directives ministérielles de validation d'attendus de compétences telle que précisée dans l'annexe de l'arrêté du 27 août 2013 modifié en 2019 (arrêté master MEEF).

L'extrapolation des M3C de l'Université s'appuie sur les éléments suivants de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

- Article 3 : ... Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences. ...
- Article 14 : ... Les établissements peuvent mettre en place des évaluations transversales à plusieurs unités d'enseignement permettant un bilan des compétences acquises lors de la formation, y compris, le cas échéant, lors des périodes en milieu professionnel. ...
- Article 16 : ... La formation est construite à partir d'un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés. Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants sont cohérentes avec ces objectifs. ...

L'extrapolation consiste essentiellement à délivrer les ECTS suite à la réussite aux épreuves associées aux situations intégratrices et non à la réussite à des épreuves associées aux unités d'enseignement. Pour ne pas entraîner de confusion sur le lieu des évaluations, le terme "module d'enseignement" vient se substituer au terme "unité d'enseignement".

I- Inscription

L'inscription administrative en Master MEEF est obligatoire et annuelle. L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants. Une inscription pédagogique implique de passer les examens correspondants.

II- Crédits européens

Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour un ensemble d'enseignements, ce travail sera évalué dans le cadre d'une Situation Intégratrice (SI). Ce volume inclut les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, séminaires et travaux personnels et collectifs de l'étudiant, ainsi que les examens.

Les crédits européens sont affectés en nombre entier aux situations intégratrices et par voie de conséquence aux blocs de compétences. Les blocs de compétences et la réussite aux situations intégratrices sont capitalisables. Les crédits sont transférables dans un autre parcours ou une autre mention.

La mention « Pratiques et ingénierie de la formation » est structurée soit :

- en deux niveaux M1 et M2 avec quatre semestres S7, S8, S9, S10, pour le parcours DIPEA
- en un niveau M2 de 2 semestres, pour les parcours EPI, PNE, IFF, EPE, IP, qui suit un niveau M1 de l'une des trois autres mentions du master MEEF,

Elle est organisée en parcours dont l'unité de base constitutive des semestres et des blocs de compétences est la situation intégratrice. Chaque semestre d'étude compte pour 30 crédits portés par les SI. Le Master est validé par l'obtention de 120 crédits européens. Les semestres et les blocs de compétences sont validés par la réussite aux situations intégratrices les concernant.

La mention « Pratiques et ingénierie de la formation » conduit à l'obtention de blocs de compétences (BC) liés aux situations intégratrices (SI) selon les modalités de validation suivantes :

- pour les parcours EPI, PNE, IFF, EPE, IP, la validation du semestre 9 demande la validation des SI9.1, SI9.2, SI9.3, SI9.4 ; la validation du semestre 10 demande la validation des SI10.1, SI10.2, SI10.3, SI10.4
- pour le parcours DIPEA, la validation du semestre 7 demande la validation des SI7.1, SI7.2, SI7.3, SI7.4, SI7.5 ; la validation du semestre 8 demande la validation des SI8.1, SI8.2, SI8.3, SI8.4, SI8.5, la validation du semestre 9 demande la validation des SI 9.1, SI9.2, SI9.3 ; la validation du semestre 10 demande la validation des SI10.4, SI10.5.

Lorsqu'un même BC se déploie sur les 2 semestres, le BC est validé si l'ensemble des SI liées à ce BC sur les deux semestres est validé.

Lorsqu'un BC concerne un seul semestre, il est validé si la SI liée à ce BC est validée.

Lorsqu'un BC concerne deux années dans le parcours (M1 et M2), il est validé si les SI liées à ce BC sur l'ensemble des semestres concernés des deux années sont validées.

III- Nature des enseignements

Les enseignements sont caractérisés en fonction de leur nature :

- Module d'Enseignement (ME) : il peut être obligatoire ou optionnel ; il donne lieu à la rédaction d'une fiche module
- Élément Constitutif (EC) : le cas échéant, les EC constituent le ME ; les éléments constitutifs résultent d'une partition des enseignements au sein du module.

Les ME et les EC ne portent aucun crédit.

III- bis Nature des éléments validés

Les éléments validés sont caractérisés en fonction de leur nature :

- Blocs de compétences (BC) : ils portent des crédits européens ; ils sont capitalisables ; les blocs de compétences sont validés par la réussite aux situations intégratrices les concernant soit au semestre, soit à l'année, soit sur le master.
- Situations intégratrices (SI) : les SI structurent les blocs de compétences ; elles portent les résultats des évaluations (notes, quitus, ...) ; elles portent aussi des crédits européens et sont capitalisables.

Cependant pour rester compatible avec deux attendus de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

- Article 3 : ... l'offre de formation est [...] structurée en unités d'enseignement capitalisables. ...
- Article 8 : ... Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens. ...

si nécessaire, les situations intégratrices pourront être considérées comme des combinaisons de tout ou partie de modules d'enseignement (équivalents sur l'aspect formation à des unités d'enseignement). Les crédits ECTS associés à la réussite aux situations intégratrices seront alors répartis sur les modules d'enseignement concernés au prorata du nombre d'heures d'enseignement, arrondis en valeur entière et ajustés pour respecter un volume de 30 ECTS par semestre. La capitalisation de la situation intégratrice entraîne la capitalisation du module d'enseignement ou de la partie en relation avec elle.

IV- Report, conservation et capitalisation

En raison de la nature intégratrice des épreuves conduisant à la validation, toutes les SI de la mention sont validées en une session, il n'y a pas de 2nde session.

Report : l'évaluation fonctionnant en session unique, le dispositif de report est sans objet.

Conservation : la durée de la conservation des notes est limitée à deux ans.

Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Un BC validé (ou une SI validée) est définitivement acquis, capitalisable et transférable dans un autre parcours de formation.

Pour information, la deuxième inscription d'une même année d'étude effectuée dans le cadre d'un RSE n'est pas considérée comme un redoublement.

V- Validation et compensation

Cas général :

La note d'une SI est obtenue par un examen seul ou par moyenne de plusieurs notes d'épreuves affectées de coefficients.

Au sein d'une année, les SI relevant d'une même compétence peuvent être validées :

- sans compensation entre les SI ;
- par compensation au sein du semestre entre les SI relevant d'un même bloc de compétences ;
- par compensation au sein de l'année entre les SI relevant d'un même bloc de compétences ;
- si cela est jugé acceptable par le jury de fin d'année, une SI du premier semestre avec une note inférieure à 10/20 peut être validée si la SI de même numéro du second semestre dispose d'une note égale ou supérieure à 10/20 (principe de la complexité croissante des compétences) ;
- la compensation n'est pas appliquée entre les blocs de compétences ni entre les deux niveaux de M1 et de M2.

Le résultat calculé pour une SI peut être :

- **ADM** : si la note obtenue est $\geq$ à 10/20
- **COMP ou CMP** : si la note obtenue est $<$ à 10/20 ET que la moyenne des SI du semestre relevant de la même compétence, affectées de leurs coefficients, est $\geq$ à 10/20
- **AJ** : si la note obtenue est $<$ à 10/20
- **DEF** : voir modalités absences

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), un semestre (une année, un BC) est validé(e) lorsque chaque SI de ce semestre (de cette année, de ce BC) est validée.

Le résultat au semestre (à l'année, au BC) peut être :

- **ADM** : si toutes les SI du semestre (de l'année, du BC) sont validées ou compensées selon les modalités spécifiques ci-dessous ;
- **AJ** : si les SI du semestre (de l'année, du BC) ne sont pas toutes validées ;
- **DEF** : voir modalités absences.

Aucune note moyenne n'est calculée au semestre

La note d'un bloc de compétences sur le cycle master est obtenue en calculant la moyenne des notes des SI qui le constituent, affectées de leurs coefficients.

L'étudiant qui souhaite renoncer à la compensation doit en faire la demande sous 8 jours après la tenue du jury.

Pratique d'une langue-culture étrangères :

Pour les parcours EPI, PNE, IFF, EPE, IP, le suivi et l'évaluation d'un module d'enseignement de langues-cultures étrangères (LCE) de M2 est obligatoire pour tout étudiant ne pouvant pas attester d'un niveau B2 en langue étrangère (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien), en référence au CERL ; le justificatif de niveau de pratique de langue vivante doit dater de moins de 5 ans.

Ne pas disposer d'un justificatif validé ou d'une note $\geq 10/20$ au test de début d'année, implique le passage de l'épreuve de LCE en semestre 9, ne pas obtenir une note $\geq 10/20$ à l'épreuve de LCE en semestre 9 implique le passage d'une 2nde épreuve en semestre 10.

Si en fin de processus, aucune note de PLCE n'est $\geq 10/20$, le master ne peut être obtenu. L'obtention d'une note de LCE $\geq 10/20$ induit la validation des 2 ECTS pour la LCE.

Pour le parcours DIPEA,

Ne pas obtenir une note $\geq 10/20$ à l'épreuve de langue et culture étrangères (LCE) en semestre 7 implique le passage d'une 2^{ème} épreuve en semestre 8. Ne pas obtenir une note $\geq 10/20$ à l'épreuve de LCE en semestre 8 implique le passage d'une 3^{ème} épreuve en semestre 9. Ne pas obtenir une note $\geq 10/20$ à l'épreuve de LCE en semestre 9 implique le passage d'une 4^{ème} épreuve en semestre 10.

Si en fin de processus, aucune note de LCE n'est $\geq 10/20$, le master ne peut être obtenu.

La note obtenue à l'épreuve de langue et culture étrangères en semestre 7 est un élément constitutif de la SI7.3. Cette note est acquise et n'est pas modifiée par les résultats aux autres épreuves de LCE.

La réussite à l'une des 4 épreuves de LCE confère 2 crédits ECTS spécifiquement à la LCE. Ces crédits sont une sous-partie des crédits affectés au bloc de compétences BC3.M1.

VI– Examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par une évaluation continue et régulière et par une épreuve terminale en situation intégratrice.

Le jury de S7 et de S9 se déroule en janvier-février et valide les SI réussies.

Le jury de S8 et de S10 et de la mention se tient en juin-juillet et/ou en septembre.

Modes de contrôle**1-Évaluation terminale en situations intégratrices**

L'évaluation associée à une situation intégratrice peut être effectuée sous forme d'examen écrit ou oral, compte-rendu, devoir à remettre à l'équipe de formation, exposé, soutenance, ...

Cette évaluation peut se dérouler :

- soit à la fin des enseignements, en dehors des heures de cours prévues dans la maquette, l'évaluation est anticipée (EA) ;
- soit à la fin du semestre, l'évaluation est terminale (ET).

Si l'épreuve prend sa place à un moment précis, la date, l'heure et le lieu de l'épreuve doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants concernés.

2- Évaluation continue conduisant à l'évaluation en situations intégratrices

L'évaluation continue consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Elle doit permettre à l'étudiant de se situer par rapport à la maîtrise les attendus visés par une SI avant qu'il compose pour celle-ci.

Les résultats de ces évaluations ne participent pas obligatoirement à la constitution de la note de la SI en correspondance. D'un autre côté, l'évaluation continue n'a pas pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques des enseignements.

Dans le cas où les résultats participent à la constitution de la note, l'évaluation est dite intermédiaire (EI). Les évaluations intermédiaires peuvent prendre la forme d'examen écrit ou oral, compte-rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé, ...

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps. Une épreuve d'évaluation continue ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve d'évaluation qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir régimes spéciaux). L'élément de base de l'évaluation et de la compensation est la SI. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du volume d'enseignements qui contribuent à la SI, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante rattachée à la même SI. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

Stage

En cas de circonstances exceptionnelles (situation sanitaire type COVID, situation particulière sur le lieu de stage, harcèlement, discrimination, etc.), les étudiants qui ne pourraient effectuer le stage prévu initialement dans les modalités de contrôle des connaissances peuvent se voir proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle. Cette autre modalité devra faire l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que pour les autres étudiants.

Assiduité

L'assiduité des étudiants peut être prise en compte dans les modalités de contrôle des connaissances, à condition que celle-ci fasse l'objet d'une procédure généralisée à l'ensemble des étudiants de la formation.

Le cas échéant, les M3C particulières du parcours précisent le nombre d'absences injustifiées au-delà duquel il y a manquement à l'obligation d'assiduité lorsque cette assiduité est obligatoire, ainsi que les conséquences de ce manquement sur l'appréciation des résultats de l'étudiant.

En cas d'absences injustifiées en stage, l'étudiant peut se voir refuser le droit de se présenter aux examens constitutifs des situations intégratrices correspondant au stage.

Gestion des absences aux épreuves

Absence justifiée : L'étudiant doit justifier son absence (ou de son impossibilité à remettre les travaux attendus) auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la date de l'épreuve (ou de remise des travaux). Au-delà son absence sera considérée comme injustifiée. La justification de l'absence est laissée à l'appréciation du responsable de la formation.

Si l'évaluation d'une SI ne comporte pas d'évaluation intermédiaire notée (examen terminal ou anticipé seul), la mention ABJ (ABsence Justifiée) est portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à la SI et au semestre.

En évaluation continue notée, en cas d'absence justifiée, il est organisé de façon préférentielle un contrôle de substitution. Si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de la SI si elle y participe.

Pour une absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel lors d'une épreuve à un moment précis (avec convocation), le président du jury peut décider d'un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

Absence injustifiée : Quel que soit le mode d'évaluation : la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à la SI, au semestre et à l'année.

Anonymat des copies

Les épreuves et contrôles terminaux écrits sont anonymes. Il n'y a pas d'obligation d'anonymat dans le cadre des épreuves anticipées ou intermédiaires écrites. Toute forme d'anonymat est admise.

Dans le cas de la même épreuve avec le même sujet, tenue au même moment sur différents sites, l'anonymat des sites doit être respecté et tout signe distinctif de site sur les copies fournies doit être supprimé.

L'anonymat est exclusivement levé par l'administration.

Modalités spécifiques UL étudiants relevant d'un statut particulier

Les étudiants relevant d'un statut particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, souffrant de longue maladie ou en situation de handicap, et tout autre statut reconnu par l'établissement...) peuvent bénéficier d'une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard huit jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Notes planchers

En cas d'existence d'une note-plancher, celle-ci doit être explicitement définie par le règlement propre à chaque mention pour chaque évaluation concernée. Elle ne peut être supérieure ou égale à 10/20 pour une évaluation.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note-plancher, la compensation au sein de la SI, du semestre ou du niveau ne peut être effectuée.

Modalités spécifiques

Le dispositif de note-plancher s'applique **au parcours DIPEA en S8, S9 et S10.**

L'obtention pour une SI d'une note-plancher inférieure à 06/20 annule le processus de compensation de l'année pour la session considérée.

VII– Résultats

Jury

Un jury est nommé par mention par le président sur proposition de l'équipe de formation. Des commissions préparatoires au jury peuvent être constituées par semestre. Leur composition et leur fonctionnement sont de la responsabilité de l'équipe de formation.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'acquisition des SI, la validation des blocs de compétences, des semestres et du niveau, en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné) et sur l'attribution des crédits européens correspondants.

- Obtention du diplôme final de master

La validation d'un M1 d'une part et du M2 d'autre part entraîne de droit l'obtention du master.

La note au diplôme est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : la moyenne générale du M2 validé ou moyenne générale M1 validé + M2 validé, à condition que ces années M soient obtenues au sein de l'établissement et dans la même mention de l'habilitation en cours.

Les seuils de mention sont les suivants :

Passable : $10 \leq \text{note} < 12$

Assez Bien : $12 \leq \text{note} < 14$

Bien : $14 \leq \text{note} < 16$

Très bien : $16 \leq \text{note}$

- Communication des résultats

Les notes des épreuves d'évaluation continue peuvent faire l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, après correction par les enseignants et en fonction des modalités prévues par le jury.

Les notes et résultats de toutes les épreuves font l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, dans un délai maximum de trois jours après le jury.

Le procès-verbal de délibération de chaque année mentionnant le résultat global (admis/ajourné) doit faire l'objet d'un affichage public avec indication du numéro étudiant.

Le relevé de notes de M1 de l'étudiant fait apparaître le résultat à l'année, le résultat et les ECTS pour chaque bloc de compétences ; le résultat, les ECTS et la note pour chacune des situations intégratrices semestrielles. Il fait aussi apparaître le résultat en LCE (indication de 2 ECTS si réussi en M1).

Le relevé de notes de M2 de l'étudiant fait apparaître le résultat et la note du master, le résultat de l'année, le résultat et les ECTS pour chaque bloc de compétences, le résultat, les ECTS et la note pour chacune des situations intégratrices semestrielles. Il fait aussi apparaître le résultat en PLCE (indication de 2 ECTS si réussi en M1 ou en M2).

Le jury est souverain dans ses décisions.

Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande et "dans un délai raisonnable", à la consultation de leurs copies et à un entretien, en tout état de cause avant la session suivante.

Progression – redoublement

Art. L. 612-6-1. – L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

L'accès en M2 à titre exceptionnel n'est pas proposé par la commission aux étudiants ajournés au M1 MEEF.

Les redoublements, respectivement du M1 ou du M2 ne sont pas de droit.

Inscription par validation d'acquis (articles D. 613-38 à D. 613-50), validation des acquis de l'expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger

La validation des blocs de compétences se fait par situations intégratrices entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche ces situations intégratrices n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

Un contrat pédagogique est alors établi fixant les dispenses de suivi des modules d'enseignements support de la construction des compétences concernées.

Dans le cas de dispense de passation d'épreuves associées à une SI suite à une validation d'acquis ou à une Validation d'Études Supérieures (attendus de compétences équivalents acquis dans un autre master), toutes les épreuves qui restent peuvent se compenser entre elles pour obtenir la SI.

Dans le cas de dispense de validation d'une SI suite à une validation d'acquis ou à une validation d'études supérieures (attendus de compétences équivalents acquis dans un autre master), toutes des SI d'un même bloc de compétences qui ne sont pas encore validées peuvent se compenser entre elles.

Toute autre disposition doit être indiquée pour chaque diplôme dans les modalités de contrôle des connaissances particulières, validées en Conseil d'INSPÉ dans le mois qui suit la rentrée.

Ces modalités doivent notamment indiquer les MCC alternatives prévues en cas d'évènement particulier ainsi que les modalités de validation des blocs de compétences et du diplôme par blocs de compétences lorsqu'ils existent.

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences M3C- LICENCES

Règles générales - Université de Lorraine

Modalités spécifiques de la licence professorat des écoles (LPE)

Références réglementaires : Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence modifié

Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié

I- Inscription

L'inscription administrative en Licence est obligatoire et annuelle. L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants. Une inscription pédagogique implique de passer les examens correspondants.

II- Crédits européens

Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour une Unité d'Enseignement. Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, séminaires et travaux personnels de l'étudiant, ainsi que les examens. Il correspond à une charge de travail de 25 à 30h par crédit.

Les crédits sont affectés (en nombre entier) aux UE et éventuellement aux EC. Ils sont transférables dans un autre parcours ou une autre mention.

La licence est composée de 6 semestres (de 30 crédits chacun) groupés en 3 années (de 60 crédits chacune). Sa validation entraîne l'attribution de 180 crédits.

L'échelle des valeurs en crédits est cohérente avec celle des coefficients affectés aux UE.

Un aménagement de la durée peut être proposé dans le cadre de parcours aménagés (accélérés ou progressifs). La licence sanctionne toutefois un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

III- Structure des enseignements

Les enseignements d'une licence sont organisés en :

- Année : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable. - Semestre : il porte des crédits européens. Il est capitalisable.
- Bloc de connaissances et de compétences : il ne peut exister qu'au sein d'un semestre. Il porte des crédits, il est capitalisable.
- Unité d'Enseignement (UE) : elle porte des crédits européens. Elle est capitalisable.
- Élément Constitutif (EC) : Les EC constituent l'UE. L'EC peut porter des crédits européens, auquel cas il est capitalisable. Lorsqu'un EC porte des crédits au sein d'une UE, tous les EC de l'UE doivent en porter pour un total égal au nombre de crédits de l'UE. - Matière : Les matières composent un EC. La matière ne porte pas de crédits européens. Elle n'est pas capitalisable.

Modalités spécifiques LPE : les EC ne portent pas de crédits ECTS sauf l'EC relatif aux langues vivantes étrangères

IV- Report, conservation et capitalisation

Report : une note peut être reportée de la 1ère à la 2ème session quand elle est prévue. C'est-à-dire que l'épreuve sur laquelle porte cette note ne sera pas repassée en 2ème session. Une note minimale de report doit être définie (par les M3C particulières du diplôme).

Modalités spécifiques LPE : non concerné, pas de 2ème session

Conseil de la formation du 03/03/2026

Conservation : une note d'EC peut être conservée sans que ce soit obligatoire. Dans ce cas, la conservation ne peut être que d'une année.

Modalités spécifiques LPE : non concerné sauf EC relatif aux langues vivantes étrangères

Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans la même mention de licence d'un autre établissement, ou dans une autre mention de l'Université de Lorraine dans laquelle les enseignements correspondent. La correspondance des enseignements est appréciée lors de l'examen de la candidature.

V- Validation et compensation

Article 15 de l'arrêté Licence

Les établissements organisent l'acquisition des unités d'enseignement qui composent les parcours de formation et des 180 crédits du diplôme de licence selon le principe de capitalisation appliqué dans le cadre du système européen de crédits.

Article 16 de l'arrêté Licence

Les établissements arrêtent également, pour chacune des formations de licence, les modalités d'obtention du diplôme qui font l'objet d'une compensation des résultats obtenus. Cette compensation respecte la progressivité des parcours. Elle s'effectue au sein des unités d'enseignement définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Pour mettre en œuvre la compensation, les établissements attribuent à chaque unité d'enseignement un coefficient et un nombre de crédits. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque unité d'enseignement. Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

V-1- Validation du diplôme :

Le diplôme de licence s'obtient comme suit :

Par validation de chaque année, L1, L2 et L3 composant la licence dans les conditions fixées ci-après, pour les années suivies à l'UL.
Ou par validation de chacun des blocs de connaissances et de compétences.

Modalités spécifiques LPE : par validation annuelle de chacun des blocs de connaissances et de compétences

Certificat SENSE :

Le Certificat SENSE doit être validé en entier pour permettre la délivrance du diplôme. Les étudiants disposent des 3 années de Licence pour valider les 3 modules du certificat ou des années 2 et 3 ou 3 en fonction de leur niveau d'entrée. (voir annexe SENSE)

V-2- Validation des années du diplôme :

Une année peut être validée :

- par compensation entre les semestres, la note obtenue est ainsi supérieure ou égale à 10/20. Si elle est choisie, cette compensation est applicable comme suit :

En première année de licence : entre S1 et S2. En deuxième année de licence : entre S3 et S4. En troisième année de licence : entre S5 et S6.

- ou par capitalisation des UE de l'année, sans compensation entre elles
- ou par validation des blocs de compétences et de connaissances qui composent l'année

Conseil de la formation du 03/03/2026

- ou par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les semestres avec obligation de valider un ou des blocs de compétences et de connaissances caractéristiques (voir V-4- Validation des BCC)

Modalités spécifiques LPE :

- **par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les semestres au sein d'un même bloc avec obligation de valider chaque bloc de connaissances et de compétences à l'année (voir V-4- Validation des BCC).**

Le résultat calculé peut alors être :

- ADM (avec note $\geq 10/20$ et éventuellement prise en compte de conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs)
- AJ (avec une note obtenue $< 10/20$ et/ou conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs, non remplies)
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

La modalité choisie doit être précisée dans les M3C du diplôme.

Modalités spécifiques LPE : avec prise en compte de la condition relative à la validation des blocs de connaissances et de compétences.

Si la note obtenue est supérieure à 10 mais qu'une des conditions de validation est manquante, la note est supprimée, seul le résultat AJ ou DEF est conservé.

V-3- Validation des semestres :

Un semestre peut être validé :

- **par compensation** entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20 au semestre.
- **sans compensation** entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.
- par validation des blocs de connaissances et de compétences qui composent le semestre
- par une combinaison des 2 modalités : compensation entre les UE avec obligation de valider un ou des blocs de compétences et de connaissances caractéristiques

Modalités spécifiques LPE :

- **par compensation entre les UE d'un même bloc de connaissances et de compétences**
- **sans compensation entre les UE de blocs de connaissances et de compétences différents**

Le résultat calculé au semestre peut alors être :

- ADM (avec note $\geq 10/20$ et éventuellement prise en compte de conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs)
- AJ (avec une note obtenue $< 10/20$ et/ou conditions relatives à la capitalisation d'UE et/ou à la validation d'un ou de blocs, non remplies)
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Si la note obtenue est supérieure à 10 mais qu'une des conditions de validation est manquante, la note est supprimée, seul le résultat AJ ou DEF est conservé.

V-4- Validation des blocs de connaissances et de compétences :

Les blocs de connaissances et de compétences sont des ensembles cohérents d'enseignements. Dans le cadre des M3C, ils peuvent être construits et utilisés de manière à garantir l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires au diplôme.

La compensation entre Unités d'Enseignement s'effectue au sein des blocs de connaissances et de compétences sans note éliminatoire et sans note plancher. Les blocs de connaissances et de compétences, qu'ils soient caractéristiques ou non, ne peuvent se compenser entre eux. **A l'exception de ceux, sur une année universitaire, qui visent les mêmes compétences.**

Conseil de la formation du 03/03/2026

Des BCC dits « caractéristiques » peuvent être définis au sein de chaque semestre du diplôme. Ainsi, ces BCC caractéristiques devront impérativement être validés dans des conditions précisées dans les M3C spécifiques de chaque diplôme, pour que l'année puisse être validée. En cas d'échec à ce BCC caractéristique l'étudiant sera ajourné, et selon les modalités prévues, bénéficiera d'une seconde chance ou d'une 2^{ème} session aux UE le composant. A l'issue, un ajournement à l'année est possible.

Un BCC peut comporter des enseignements ou activités qui ne font pas l'objet d'une seconde chance ou d'une 2^{ème} session (par exemple BCC composé d'un stage et d'un projet tutoré).

Modalités spécifiques LPE :

- **par une combinaison des 2 modalités :**
 - **compensation annuelle entre les blocs de connaissances et de compétences identiques (visant les mêmes compétences)**
 - **obligation de valider chaque bloc de connaissances et de compétences chaque année**
 - **non compensation entre les blocs de connaissances et de compétences différents**

V-5- Validation des UE et EC :

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérée des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20. Le résultat calculé peut alors être :

- **ADM** si la note obtenue est $\geq$ 10/20
- **AJ** si la note obtenue est $<$ 10/20
- **DEF** en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

Tous les enseignements n'ont pas vocation à être évalués, l'évaluation peut se situer uniquement au niveau de l'UE.

Modalités spécifiques LPE :

- **tous les enseignements n'ont pas vocation à être évalués**
- **l'évaluation se situe au niveau de l'UE**

Renonciation à la compensation au semestre ou à l'année : non retenu

La renonciation à la compensation peut être proposée aux étudiants (à spécifier dans les M3C particulières).

Le cas échéant, celle-ci concerne les étudiants qui ont validé un semestre (impair ou pair) ou une année par compensation (et donc qui n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE du semestre). Dans ce cas, à l'issue de la 1^{ère} session et dans un délai de 48 heures après la publication des résultats, l'étudiant demande à repasser **toutes** les épreuves dont les notes sont inférieures à 10 dans les UE **non validées au sein du ou des semestres faisant l'objet d'une renonciation**. Cette renonciation fait l'objet d'un document écrit, co-signé par l'étudiant et le président de jury. Ce document précise les UE et épreuves concernées. La renonciation à la compensation entraîne l'ajournement au semestre visé, sans note, et donc à l'année. L'admission ne sera éventuellement prononcée qu'en deuxième session. Les notes utilisées pour le calcul de la moyenne annuelle ne pourront être que les notes obtenues en deuxième session, quelles que soient les notes obtenues, y compris si l'étudiant obtient des notes inférieures à celles obtenues en 1^{ère} session.

Si une 2^{ème} session est organisée, ou dans le cadre d'une session unique, un étudiant peut renoncer à la compensation dans les mêmes conditions. Dans ce cas, aucune des notes d'UE inférieure à 10 n'est conservée. Les EC validés sont conservés suivant les règles indiquées dans les modalités propres à chaque diplôme et pour une durée qui ne peut excéder 1 an.

VI- Attribution des crédits :

Conseil de la formation du 03/03/2026

- 60 crédits sont attribués lorsque l'année est validée - 30 crédits sont attribués lorsque le semestre est validé - les crédits à l'UE ne sont attribués que si l'UE est validée avec une note supérieure ou égale à 10, il est de même pour les BCC.

Prise en compte d'Unités d'Enseignement validées par ailleurs :**Article 14 de l'arrêté licence :**

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme.

Des Unités d'Enseignement peuvent être obtenues par validation d'acquis professionnels (articles D. 613-38 à D. 613-50 du code de l'éducation), par validation des acquis de l'expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37 du code de l'éducation), ou par validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles R. 613-32 à R. 613-37 du code de l'éducation), par exemple en semestre Erasmus ou lors du parcours antérieur de l'étudiant.

Cette validation se fait par UE entière, sous la forme de dispense, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche, ces UE n'entrent pas dans le calcul de la moyenne et des compensations.

Les modalités d'obtention des UE validées par ailleurs sont définies dans les M3C particulières à chaque licence.

VII- Examens :**Natures et types d'épreuves**

Les épreuves de contrôle des connaissances peuvent être de nature différente au sein d'une UE, ou d'un EC :

- examen écrit, examen oral, travaux pratiques, rendus individuels ou collectifs etc.

On peut également décomposer chaque nature d'épreuve selon les types qu'ils peuvent prendre : Examen écrit : QCM, commentaire, analyse bibliographique, rapport ...

Examen oral : soutenance d'un rapport, exposé, interrogation ...

Un examen, portant sur un même enseignement dispensé sur plusieurs sites doit être de même nature, de même type et de même durée.

Modes de contrôle et sessions**Article 10 de l'arrêté Licence :**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent.

Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé. S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l'article 6, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

Article 11 de l'arrêté Licence :

Hors régime spécial d'études mentionné à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation.

L'évaluation continue doit intervenir à des moments pertinents pour l'orientation de l'étudiant et sa progression par rapport à son projet personnel et à son projet professionnel.

Conseil de la formation du 03/03/2026

Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Elle accompagne la progression de l'étudiant dans ses apprentissages **et doit donc donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour :**

1° Permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d'éventuelles remédiations à l'étudiant ;

2° Respecter le principe de seconde chance mentionné à l'article 12.

Les établissements précisent, dans la définition des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les unités d'enseignement ou les blocs de connaissances et de compétences qui relèvent de cette modalité d'évaluation. Pour accompagner la progression de l'étudiant et permettre des remédiations entre les évaluations, l'établissement fixe, par unité d'enseignement, le nombre minimal d'évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée. Ces évaluations sont réparties de manière équilibrée au cours du semestre. **Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 %.**

Article 12 de l'arrêté Licence : (la partie en gras est l'adaptation de l'article pour le cas particulier de l'UL qui ne dispose pas d'une CFVU)

Dans le cadre des dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé et des articles 10, 11 et 13 à 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences **sont fixées à l'UL, par dérogation, par décision du conseil du collégium concerné, après avis du conseil de la formation.** A cette fin, ces organes prennent en compte les résultats des dispositifs d'évaluation interne mentionnés à l'article 17.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en place en application des articles 10 et 11 ci-dessus sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. **Cette seconde chance peut prendre la forme :**

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études prévu à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé il bénéficie de droit d'une évaluation de substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Modalités spécifiques LPE : évaluation continue intégrale avec la 2^{ème} chance intégrée dans ses modalités de mise en œuvre

1- Principe du Contrôle Terminal avec deuxième session : **non concerné**

Le contrôle terminal implique une 2^{ème} session d'évaluation.

Dès lors que l'évaluation d'un enseignement (EC ou UE) ne fait l'objet que d'une seule épreuve, alors celui-ci est appelé **Contrôle Terminal**. Il est toutefois possible d'avoir plusieurs épreuves. Le contrôle terminal se déroule :

- soit pendant ou à la fin des enseignements, en dehors ou dans les heures d'enseignement prévues dans la maquette, il s'agit de l'examen organisé avant, en dehors ou dans la session officielle des examens.
- soit à la fin du semestre, il s'agit de l'examen organisé au sein de la session officielle des examens

Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d'évaluation écrite ou orale, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

La date, l'heure, et le lieu de la ou des épreuves en contrôle terminal doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants concernés.

Le choix de la temporalité est défini par chaque formation après avis du collégium concerné.

Deuxième session dans le cadre du contrôle terminal (évaluation organisée après la publication des résultats de l'évaluation initiale) :

Sauf report ou conservation, tous les EC au sein des UE non validées, d'un semestre non validé, d'une année non validée, font l'objet d'une seconde session. Sauf disposition particulière dans les M3C spécifiques des diplômes concernés, les UE non validées dans un bloc validé au sein d'une année non validée doivent être repassées en 2^{ème} session.

La seconde session peut consister en un regroupement d'épreuves au sein d'une même évaluation de synthèse. Dans ce cas, cette évaluation devra se situer au niveau de l'UE, ou au niveau du BCC le cas échéant.

Conseil de la formation du 03/03/2026

Les évaluations suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session et ne pas être incluses dans l'épreuve de synthèse de 2^{ème} session :

- évaluations de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies
- évaluations de soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

Notes obtenues en deuxième session

Lorsqu'un étudiant est amené à composer en deuxième session (semestres, année non validés en première session), **alors les notes obtenues lors de cette deuxième session remplacent dans le calcul de la moyenne finale de la 2^{ème} session des EC, UE, semestres et de l'année, les notes aux EC, UE, semestres et année attribuées en première session.**

2- Principe du Contrôle Continu avec deuxième session : non concerné

Dès lors qu'une UE fait l'objet de 2 évaluations ou plus, alors cette modalité de contrôle peut être appelée Contrôle Continu. Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'évaluations écrites ou orales, comptes rendus, devoirs à remettre à l'enseignant, exposés...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement. Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC. La date, l'heure, et le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

L'évaluation continue doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Régimes spéciaux d'études et modalités associées).

Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante du même enseignement. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session :

- épreuve de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies
- soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

Deuxième session dans le cadre du contrôle continu (évaluation organisée après la publication des résultats de l'évaluation initiale) :

Les modalités d'organisation sont identiques à celles qui prévalent pour la 2^{nde} session du contrôle terminal.

3-Principe du Contrôle Continu intégral avec seconde chance :**Modalités spécifiques LPE : concerné****Les grands principes du contrôle continu sont identiques :**

Dès lors qu'une UE fait l'objet de 2 évaluations ou plus, alors cette modalité de contrôle peut être appelée Contrôle Continu. Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'évaluations écrites ou orales, comptes rendus, devoirs à remettre à l'enseignant, exposés...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement. Toutefois, les étudiants concernés doivent être informés avec des moyens adaptés au plus tard 1 semaine avant une évaluation de CC. La date, l'heure, et le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Conseil de la formation du 03/03/2026

L'évaluation continue doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux).

Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante du même enseignement. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'enseignement. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session :

- épreuve de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies
- soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc. ...

En sus, pour pouvoir organiser un contrôle continu intégral avec la seconde chance dans la session initiale, les principes suivants devront être respectés :

Un minimum de 2 évaluations au sein d'une UE. Ces évaluations font l'objet d'une moyenne pondérée appelée (note 1). Aucune des évaluations ne pourra peser pour plus de 50% dans la note finale de l'UE.

S'ajoute une évaluation supplémentaire appelée (note 2) qui doit se dérouler dans la continuité des enseignements, après la fin des enseignements de l'UE visée ou à la fin du semestre. Le poids de cette évaluation supplémentaire ne pourra excéder 50% dans le calcul de la note finale à l'UE.

Cette évaluation supplémentaire est proposée à l'ensemble des étudiants inscrits à l'UE, y compris en cas d'absence (justifiée ou injustifiée).

La note finale retenue sera le max (note 1 ; (moyenne pondérée de la note 1 et de la note 2)).

Si l'ensemble des principes indiqués ci-dessus ne sont pas respectés, l'évaluation est alors considérée comme du contrôle terminal ou continu avec organisation d'une 2^{ème} session.

Modalités spécifiques LPE :

- **3 évaluations par SI-UE de chaque bloc dont l'évaluation de la 2^{ème} chance**
- **évaluation de la 2^{ème} chance obligatoire**
- **si la note de la 2^{ème} chance est < à la moyenne des évaluations avant la 2^{ème} chance, elle n'entre pas dans la calcul à la SI-UE**

SI-UE : situation intégratrice-unité d'enseignement

Assiduité aux enseignements :

(voir annexe Conditions de mise en œuvre de l'assiduité)

Dans tous les cas, l'assiduité est prise en compte pour le maintien du bénéfice des aides attribuées aux étudiants. L'assiduité des étudiants peut également être prise en compte dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, à condition que celle-ci fasse l'objet d'une procédure généralisée à l'ensemble des étudiants de la formation.

Le cas échéant, les M3C précisent le nombre d'absences injustifiées au-delà duquel il y a manquement à l'obligation d'assiduité lorsque cette assiduité est obligatoire, ainsi que les conséquences de ce manquement sur l'appréciation des résultats de l'étudiant. Les justificatifs doivent être présentés dans les 8 jours qui suivent l'absence.

L'assiduité sera regardée par le Jury s'il est amené à statuer sur des points jury ou un redoublement

Gestion des absences aux évaluations :

Absences aux épreuves :

Conseil de la formation du 03/03/2026

- **Absence justifiée** : L'étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà son absence sera considérée comme injustifiée. La justification de l'absence est laissée à l'appréciation du responsable de la formation.

En contrôle terminal : La mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE.

En contrôle continu : En cas d'absence justifiée, un contrôle de substitution peut être organisé en fonction des contraintes matérielles et organisationnelles. Si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l'UE, du semestre. La neutralisation intervient si et seulement si le coefficient de cette épreuve est strictement inférieur à celui de l'autre épreuve de contrôle ou à la somme des coefficients des autres épreuves si plusieurs contrôles. Dans le cas contraire, la mention ABJ est portée sur le relevé de notes et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE.

Dans chacun de ces deux cas, l'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session ou deuxième chance. Si une deuxième chance est prévue, elle ne donne pas lieu à deuxième session.

Pour une absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel lors d'un examen terminal, le président du jury peut décider d'un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

- **Absence injustifiée** : Quel que soit le mode de contrôle, la mention ABI (ABsence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre, à l'année. L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session ou deuxième chance selon le mode de contrôle. Si une deuxième chance est prévue, elle ne donne pas lieu à deuxième session.

Anonymat des copies

Les contrôles terminaux, les 2^{èmes} sessions et secondes chances écrites sont anonymes. Il n'y a pas d'obligation d'anonymat dans le cadre du contrôle continu écrit organisé sur le temps de l'enseignement. Toute forme d'anonymat est admise.

Dans le cas de la même épreuve avec le même sujet, tenue au même moment sur différents sites, l'anonymat des sites doit être respecté et tout signe distinctif de site sur les copies fournies doit être supprimé. L'anonymat est exclusivement levé par l'administration.

Régimes spéciaux d'études et modalités associées

Les étudiants relevant d'un statut particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de famille, souffrant de longue maladie ou en situation de handicap, et tout autre statut reconnu par l'établissement...) peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur admission à ce statut particulier. (Voir Régimes spéciaux d'études).

Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard huit jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Stage

En cas de circonstances exceptionnelles (situation sanitaire type COVID, ou situation particulière sur le lieu de stage, harcèlement, discrimination, etc), les étudiants qui ne pourraient effectuer le stage prévu initialement dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences peuvent se voir proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle. Cette autre modalité devra faire l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les modalités alternatives doivent être prévues dans les M3C.

VIII- Résultats

Article 18 de l'arrêté Licence

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'établissement accrédité nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys ou y être invités avec voix consultative. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est également responsable de l'établissement des procès-verbaux. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il a connaissance des modalités prévues dans son contrat pédagogique pour la réussite étudiante. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. Dans le cadre de l'évaluation continue, les copies et les notes ainsi que les évaluations de tout autre travail réalisé sont communiquées régulièrement aux étudiants. En tant que de besoin, des entretiens individuels sont organisés et permettent de faire avec l'étudiant le bilan pédagogique de sa progression.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation. Elle est accompagnée du supplément au diplôme mentionné au d) de l'article D. 123-13 du code de l'éducation.

Article 19 de l'arrêté Licence

Afin de faciliter la reconnaissance des acquis des étudiants, notamment dans le cadre de l'application du dernier alinéa de l'article 16, les établissements peuvent délivrer aux étudiants concernés un diplôme d'établissement ou une certification attestant l'acquisition partielle des connaissances et compétences constitutives de la licence. Il peut s'agir en particulier d'un certificat attestant du niveau en langue. A cette fin, il certifie l'acquisition de crédits européens pour favoriser une réorientation ou une reprise d'études ultérieure dans une formation où ces acquis antérieurs ont vocation à être reconnus.

Jury

Un jury est nommé par mention par la présidente sur proposition du ou des directeurs de collègiums, après consultation des directeurs des composantes concernées et des responsables de formation. Des commissions préparatoires au jury peuvent être constituées par semestre. Leur composition et leur fonctionnement sont de la responsabilité de l'équipe de formation.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres, des BCC, et du niveau, en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné). Il se prononce également sur l'attribution des crédits européens correspondants.

Le diplôme intermédiaire du DEUG peut être délivré, sur demande de l'étudiant, après validation du L1 et du L2, ou de la L2 en cas d'entrée directe en L2. Le parchemin de diplôme est édité sur demande de l'étudiant.

La note au diplôme de DEUG est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : la moyenne générale L2 ou moyenne générale L1+L2, à condition que ces années L soient obtenues au sein de l'établissement.

- Note obtenue au diplôme de Licence

La note au diplôme est calculée selon la valeur supérieure de l'une de ces moyennes : La moyenne générale L3 ou moyenne générale L2+L3 ou moyenne générale L1+L2+L3, à condition que ces années L soient obtenues au sein de l'établissement. En cas d'entrée directe en L2 ou L3 seules les années validées à l'UL entrent dans le calcul.

Les mentions au diplôme sont délivrées comme suit :

- Passable : moyenne supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12 sur 20
- Assez bien : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14 sur 20
- Bien : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 sur 20
- Très bien : moyenne supérieure ou égale à 16 sur 20

Conseil de la formation du 03/03/2026

- Communication des résultats

Les notes des épreuves de contrôle continu doivent faire l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, après correction par les enseignants et en fonction des modalités prévues par le jury, et ce afin de leur permettre d'évaluer leur progression tout au long du semestre.

Les notes et résultats aux semestres, à l'année font l'objet d'un affichage personnel dans l'ENT, dans un délai maximum de trois jours ouvrables après le jury.

Le procès-verbal de délibération de chaque année mentionnant le résultat global (admis/ajourné) doit faire l'objet d'un affichage public avec indication du numéro étudiant.

Le jury est souverain dans ses décisions, dans le respect des modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées. Les notes ne sont définitives qu'après validation par le jury.

Modalités spécifiques LPE : les notes des épreuves de contrôle continu sont affichées dans l'ENT

- Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande à la consultation de leurs copies et à un entretien, au plus tard avant la session suivante dans le cadre d'une évaluation en 2 sessions, et dès la publication de leur note dans le cadre d'une évaluation continue.

IX- Progression

Le passage de L1 à L2 est de droit dès lors que l'année de L1 est validée.

Le passage de L2 à L3 est de droit dès lors que la L1 est validée d'une part et que la L2 est validée d'autre part y compris les BCC le cas échéant.

Si la L2 n'est pas validée, l'étudiant ne peut s'inscrire en L3.

Redoublement :

En principe le redoublement n'est pas de droit, s'agissant d'une réponse pédagogique de l'équipe enseignante, destinée à permettre à l'étudiant de combler ses lacunes ayant conduit à un ajournement.

Toutefois chaque diplôme de licence peut spécifier le nombre de redoublements auxquels un étudiant a droit sans avis du jury. Le redoublement fait l'objet de l'établissement d'un contrat pédagogique spécifique validé par l'équipe enseignante et l'étudiant, précisant les modalités de celui-ci.

Dans tous les cas le nombre d'inscriptions annuelles au sein d'une même mention de licence, en vue de sa validation ne peut être supérieur à cinq ; le triplement d'une année reste exceptionnel et est soumis à autorisation du jury.

Les règles applicables doivent être explicitement spécifiées dans les M3C du diplôme.

Modalités spécifiques LPE : le redoublement n'est pas de droit

Toute autre disposition doit être indiquée pour chaque diplôme dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences particulières, proposées au Conseil de la Formation puis validées en Conseil de Collégium dans le mois qui suit la rentrée.

Ces modalités doivent notamment indiquer les M3C alternatives prévues en cas d'évènement particulier et les modalités d'épreuves de substitution (ABJ en CC ou évènement particulier).

Les modalités de validation des blocs de compétences et du diplôme par blocs de compétences lorsqu'ils existent doivent être explicitement décrites, ainsi que les modalités de validation de l'année si les BCC sont utilisés.

La mise en œuvre des modalités de contrôle des connaissances et compétences par blocs explicitement décrits pour l'ensemble du diplôme permet de ne pas appliquer de compensation entre les blocs de compétences. La compensation ne s'effectue ainsi qu'entre UE d'un même bloc.

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				RSE		
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
IDMC	Toutes langues	L1	S1	1JE12N13	EC	Langues à l'université S1 IDMC			ET	Test Arche en li	1	20mn		Test Arche en li	1	20mn				
IDMC	Espagnol	L1	S2	2JE12N13	EC	Espagnol S2 IDMC Nancy			CC	oral, écrit	2	al 3 min, écrit 1 heu	coefficient 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit	1	1h30
IDMC	Allemand	L1	S2	2JE12N14	EC	Allemand S2 IDMC Nancy			CC	oral, écrit	2	al 3 min, écrit 1 heu	coefficient 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit	1	1h30
IDMC	Chinois	L1	S2	2JE12N15	EC	Chinois S2 IDMC Nancy			CC	écrit	2	1 heure		écrit	1	1h		écrit	1	1h30
IDMC	Anglais	L1	S2	2JE12N20	EC	ANGLAIS S2 IDMC (LV1)			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
IDMC	Espagnol	L2	S3	3JE12N13	EC	Espagnol S3 IMDC NANCY (LV2)			CC	oral, écrit	2	3 min, écrit 1h30 avec	coefficient 1, écrit c	écrit avec sor	1	1h30		écrit	1	1h30
IDMC	Allemand	L2	S3	3JE12N14	EC	Allemand S3 IDMC NANCY (LV2)			CC	oral, écrit	2	3 min, écrit 1h30 avec	coefficient 1, écrit c	écrit avec sor	1	1h30		écrit	1	1h30
IDMC	Chinois	L2	S3	3JE12N15	EC	Chinois S3 IDMC NANCY (LV2)			CC	écrit	2	1h30 min		écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Chinois	L2	S3	3JE12N16	EC	Chinois débutant (débutant décalé)			CC	écrit	1			écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Anglais	L2	S3	3JE12N19	EC	ANGLAIS S3 IDMC NANCY (LV1)			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec sor	1	45mn				
IDMC	Espagnol	L2	S4	4JE12N15	EC	Espagnol S4 IDMC NANCY (LV2)			CC	oral, écrit	2	3 min, écrit 1h30 avec	coefficient 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit	1	1h30
IDMC	Allemand	L2	S4	4JE12N16	EC	Allemand S4 IDMC NANCY (LV2)			CC	oral, écrit	2	3 min, écrit 1h30 avec	coefficient 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit	1	1h30
IDMC	Chinois	L2	S4	4JE12N17	EC	Chinois S4 IDMC NANCY (LV2)			CC	écrit	2	1h30 min		écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Chinois	L2	S4	4JE12N19	EC	Chinois débutant (débutant décalé)			CC	écrit	2	1h		écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Anglais	L2	S4	4JE12N21	EC	Anglais SEMESTRE4 IDMC (LV1)			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
IDMC	Espagnol	L3	S5	5JESQN11	EC	Espagnol S5 IMDC NANCY (LV2)			CC	écrit, oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
IDMC	Allemand	L3	S5	5JESQN12	EC	Allemand S5 IDMC NANCY (LV2)			CC	écrit, oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
IDMC	Chinois	L3	S5	5JESQN13	EC	Chinois S5 IDMC NANCY (LV2)			EA	1 écrit / 1 oral	2	2 heure/ 10 min		écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Chinois	L3	S5	5JESQN14	EC	Chinois débutant (débutant décalé)			EA	écrit	2	1h30		écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Anglais	L3	S5	5JESQN17	EC	LV1 Anglais S5 IDMC			ET en TD		1	10 min		oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
IDMC	Espagnol	L3	S6	6JEMEN09	EC	Espagnol S6 IDMC NANCY			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IDMC	Allemand	L3	S6	6JEMEN10	EC	Allemand S6 IDMC Nancy			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IDMC	Chinois	L3	S6	6JEMEN12	EC	Chinois S6 IDMC Nancy			EA	1 écrit 1 oral	2	10 min/ 2h	50% chaque	écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Chinois	L3	S6	6JEMEN11	EC	Chinois débutant (débutant décalé)			EA	écrit	2	1h30		écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IDMC	Anglais	L3	S6	6JEMEN14	EC	Anglais S6 IDMC - LV1			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IDMC	Allemand	M1	S7	7JEMEN12	EC	Allemand - LV2 - MIAGE			Contrôle Continu	Oral (80%)+ dossier 20%	2	10 min		oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
IDMC	Espagnol	M1	S7	7JEMEN13	EC	Espagnol - LV2 - MIAGE			Contrôle Continu	Oral (80%)+ dossier 20%	2	10 min		oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
IDMC	Anglais	M1	S7	7JEMEN14	EC	Anglais - LV1 - MIAGE			Contrôle Continu	oral	2		oral video coeff 1 ; or	oral	1			oral	1	
IDMC	Anglais	M1	S7	7JEOKN12	EC	Anglais - M1 S7 Sciences cognitives et TAL			Contrôle Continu	écrit + oral	2	écrit : 1h30 oral : 10 min	1	oral	1	10 min		oral	1	10 min
IDMC	Chinois	M1	S7	7JEMEN15	EC	Chinois - Master MIAGE			Contrôle Continu	Oral (80%)+ dossier 20%	2	10 min		ORAL	1	10 MIN		Oral (80%)/ DOSSIER	1	10 min
IDMC	Chinois	M1	S8	8JEMEN15	EC	Chinois - Master MIAGE			Contrôle Continu	Écrit (80%)/ DOSSIER	2	2h		écrit	1	2 heures		Écrit (80%)/ DOSSIER	1	30 min
IDMC	Allemand	M1	S8	8JEMEN12	EC	Allemand - LV2 - MIAGE			Contrôle Continu	Écrit (80%)/ DOSSIER	2	2h		écrit	1	2 heures		Écrit (80%)/ DOSSIER	1	15 minutes
IDMC	Espagnol	M1	S8	8JEMEN13	EC	Espagnol - LV2 - MIAGE			Contrôle Continu	Écrit (80%)/ DOSSIER	2	2h		écrit	1	2 heures		Écrit (80%)/ DOSSIER	1	2 heures
IDMC	Anglais	M1	S8	8JEMEN14	EC	Anglais - LV1 - MIAGE			Contrôle Continu	oral, écrit	3		2 oraux coeff 3 + écrit	oral	1					
IDMC	Anglais	M1	S8	8JEOKN15	EC	Anglais - M1 S8 Sciences cognitives et TAL			Contrôle Continu	écrit + oral	2	écrit : 1h30 oral : 10 min	1	oral	1	10 min		oral	1	10 min
IDMC	Anglais	M2	S9	9JEBTN14	EC	Anglais - Audit et conception des systèmes d'information			Contrôle Continu	oral (80%), écrit (20%)	2			oral	1	15 minutes		oral	1	15 minutes
IDMC	Anglais	M2	S9	9JEPBN17	EC	Anglais professionnel - MIAGE - Audit et conception des systèmes d'information			Contrôle Continu	ecrit + oral + oral	3			oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
IDMC	Anglais	M2	S9	9JEAGN14	EC	Anglais - Sciences cognitives - Expériences du numérique et intel. Artificielle centrée humain			Contrôle Continu	écrit + oral	2	écrit : 2h00 oral : 20 min	1	oral avec préparation	1	30 min		oral	1	30 min
IDMC	Anglais	M2	S9	9JEIPN40	EC	Anglais M2 TAL			Contrôle Continu	écrit + oral	2	écrit : 2h00 oral : 20 min	1	oral avec préparation	1	30 min		oral	1	30 min
IDMC	Français	M1	S7	7JESQN32	EC	Français - TAL			Contrôle Continu	écrit	3			écrit	1					
IDMC	Français	M1	S8	8JESQN35	EC	Français - TAL			Contrôle Continu	écrit	3			écrit	1					
IDMC	Français	M2	S9	9JEIPN41	EC	Français - TAL			Contrôle Continu	écrit, oral	4			écrit	1					
IAE NANCY	Anglais	L1	S1	1JE10N01	EC	Anglais SEM 1 IAE-NANCY			ET	Test Arche en li	1	20mn		Test Arche en li	1	20mn				
IAE NANCY	Anglais	L1	S2	2JE10N01	EC	Anglais SEM 2 IAE-NANCY			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
IAE NANCY	Allemand	L1	S2	2JE10N02	EC	Allemand SEM 2 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	Espagnol	L1	S2	2JE10N03	EC	Espagnol SEM 2 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	Anglais	L2	S3	3JE10N01	EC	Anglais SEM 3 IAE-NANCY			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec sor	1	45mn		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	Allemand	L2	S3	3JE10N02	EC	Allemand SEM 3 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit avec sor	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	Espagnol	L2	S3	3JE10N03	EC	Espagnol SEM 3 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit avec sor	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	italien	L2	S3	3JE10N04	EC	Italien SEM 3 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit avec sor	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	anglais	L2	S4	4JE10N01	EC	Anglais SEM 4 IAE-NANCY			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	Allemand	L2	S4	4JE10N02	EC	Allemand SEM 4 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	espagnol	L2	S4	4JE10N03	EC	Espagnol SEM 4 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	italien	L2	S4	4JE10N04	EC	Italien SEM 4 IAE-NANCY			CC	écrit et oral	2		oral coeff 1, écrit c	écrit	1	1h30		écrit 1H30	1	1h30
IAE NANCY	Anglais	L3	S5	5JE10N01	EC	LV1 : Anglais AES			CC	oral	1	10 min		oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
IAE NANCY	allemand	L3	S5	5JE10N02	EC	LV2 Allemand			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
IAE NANCY	espagnol	L3	S5	5JE10N03	EC	LV2 Espagnol			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
IAE NANCY	italien	L3	S5	5JE10N04	EC	LV2 Italien			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
IAE NANCY	Anglais	L3	S6	6JE10N01	EC	LV1 : Anglais AES			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IAE NANCY	allemand	L3	S6	6JE10N02	EC	LV2 Allemand			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IAE NANCY	espagnol	L3	S6	6JE10N03	EC	LV2 Espagnol			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IAE NANCY	italien	L3	S6	6JE10N04	EC	LV2 Italien			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IAE NANCY	Anglais	L3	S5	5JE09N22	EC	LV1 : Anglais des affaires - Gestion			CC	oral	1	10 min		oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
IAE NANCY	Allemand	L3	S5	5JE09N23	EC	LV2 : Allemand			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
IAE NANCY	Espagnol	L3	S5	5JE09N24	EC	LV2 : Espagnol			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
IAE NANCY	Anglais	L3	S6	6JE09N20	EC	LV1 : Anglais des affaires - Gestion			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédit s	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				RSE		
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
IAE NANCY	Allemand	L3	S6	6JE09N21	EC	LV2 : Allemand			CC	1 écrit 1 oral	2	50% chaque		oral	1	10 minutes		1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IAE NANCY	Espagnol	L3	S6	6JE09N22	EC	LV2 : Espagnol			CC	1 écrit 1 oral	2	50% chaque		oral	1	10 minutes		1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
IAE NANCY	Anglais	M1	S7	7JU72N05	EC	Anglais des affaires Comptabilité - contrôle - audit			CC	oral , oral , carnet de bord	3		oral (25%), oral final (50%) , carnet de bord (25%)	oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
IAE NANCY	Anglais	M1	S8	8JU72N06	EC	Anglais des affaires Comptabilité - contrôle - audit			CC	Oral, écrit de 1h30	2			écrit	1	1h30		écrit	1	1h30 min
IAE NANCY	Anglais	M1	S7	7JE87N12	EC	Business english (in english) Finance			CC	écrit , écrit	2			oral	1	15 minutes		oral	1	15 minutes
IAE NANCY	Anglais	M1	S7	7JE80N08	EC	Anglais Marketing - vente			CC	écrit, oral	2			ORAL	1			oral	1	15 minutes
IAE NANCY	Anglais	M1	S8	8JE80N05	EC	Anglais Marketing - vente			CC	écrit, oral	2			ORAL	1			oral	1	15 minutes
IAE NANCY	Anglais	M1	S7	7JE76N02	EC	Anglais Gestion des Ressources Humaines			CC	ORAL et ECRIT	2	1		oral	1					
IAE NANCY	Anglais	M1	S8	8JE76N09	EC	Anglais Gestion des Ressources Humaines			CC	ORAL et ECRIT	2	1		oral	1					
IAE NANCY	Anglais	M2	S0	0JEEHN06	EC	Anglais professionnel GRH - Développement stratégique des RH			pas d'évaluation											
IAE NANCY	Anglais	M1	S7	7JEMAN02	EC	Anglais Management			CC	ORAL et ECRIT	2			oral	1					
IAE NANCY	Anglais	M1	S8	8JEMAN09	EC	Anglais Management			CT	ORAL ou ECRIT	2	écrit 1h / Oral 15 min		oral	1					
IAE NANCY	Anglais	M1	S8	8JE74N08	EC	Business English and professional communication Entrepreunariat et management de projets			CC	écrit + oral	2	écrit : 1h30 oral : 15 min	1	oral	1	15 minutes		oral	1	15 minutes
IAE NANCY	Anglais	M1	S7	7JE78N09	EC	Anglais Management public			CC	écrit	2			ECRIT	1					
IAE NANCY	Anglais	M1	S8	8JE78N09	EC	Anglais Management public			CC	écrit, oral	2			ORAL	1					
IAE NANCY	Anglais	M2	S9	9JEIAN07	EC	Anglais Management public - gestion services administratifs			ET	ECRIT	1			ORAL	1	15 MN				
IAE NANCY	Anglais	M2	S0	0JEIAN07	EC	Anglais Management public - gestion services administratifs			ET	ORAL	1			ORAL	1	15 MN				
IAE NANCY	Anglais	M2	S9	9JEKPN09	EC	Anglais Management des organisations publiques			pas d'évaluation											
IAE NANCY	Anglais	M2	S0	0JEKPN08	EC	Anglais Management des organisations publiques			pas d'évaluation											
CEU	Anglais	M1	S7	7JE58N10	EC	Lire et écrire l'anglais juridique - Etudes européennes et internationales			ET	écrit	1	1h30		écrit	1	1h30		écrit	1	
CEU	Anglais	M1	S7	7JE58N11	EC	Compréhension et expression orale de l'anglais - Etudes européennes et internationales			CC	écrit/oral	2	30mn/10mn	1	écrit/oral	2	30mn/10mn	1	oral	1	10 mn
CEU	Anglais	M1	S8	8JE58N01	EC	Anglais - Etudes européennes et internationales			ET	écrit	1	1h30		écrit	1	1h30		écrit	1	1h30
CEU	Anglais	M2	S9	9JUIDN05	EC	Pratique de l'anglais économique et financier - Etudes europ. Et int. - Gest. & strat. Des stés europe			CC	oral	3	oral vidéo coeff 2, 2 oraux e		oral	1		oral 2 idéo coeff 1 et oral c			
CEU	Anglais	M2	S9	9JUUYN05	EC	Anglais - Etudes européennes et internationales - Comm. Et relations publiques en europe			CC	écrit/oral	3			dossier	1		1	dossier	1	
CEU	Anglais	M2	S9	9JEEVN12	EC	Anglais juridique - Etudes européennes et internat. - droit union européenne			CC	écrit/oral	2		1	écrit/ oral	2			écrit/ oral	2	
CEU	Anglais	M2	S9	9JEEYN26	EC	Anglais - Etudes européennes et inter. - Collectivités terr. & union euro			CC	écrit/oral	2		1	écrit/oral	2			écrit/oral	2	
IRT	Anglais	L3	S6	5JECXN28		Anglais - LP activités juridiques : métier du droit social														
IPAG	Anglais	L3	S5	5JE11N10	EC	Anglais LAP S5			ET	ecrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures		écrit	1	2 heures
IPAG	Anglais	L3	S6	6JE11N10	EC	Anglais LAP S6			ET	oral	1	10 mn		oral	1	20mn		oral	1	20mn
IPAG	Anglais	M1	S7	7JEUVN11	EC	Anglais MAP S7 - Administration publique			CC	écrit	2			ECRIT	1			ECRIT	1	
IPAG	Anglais	M1	S8	8JEUVN06	EC	Anglais MAP S8 - administration publique			CC	écrit, oral	2			orale	1			orale	1	
IPAG	Anglais	M2	S9	9JEUVN10	EC	Anglais MAP S9 - Administration publique			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	
IECA	Anglais	M1	S7	7JETIN17		EC1 Anglais du Cinéma - Cinéma et audiovisuel			EA	oral ou écrit	1			oral ou écrit	1			oral ou écrit	1	
IECA	Anglais	M1	S8	8JETIN13		EC1 Anglais du Cinéma - Cinéma et audiovisuel			EA	oral ou écrit	1			oral ou écrit	1			oral ou écrit	1	
IECA	Anglais	M2	S9	9JETIN15		EC1 Anglais du Cinéma - Cinéma et audiovisuel			EA	oral ou écrit	1			oral ou écrit	1			oral ou écrit	1	
ALL NANCY	Toutes Langues	L1	S1	1JEYAN10	EC	Anglais, allemand, espagnol, italien, portugais NON DÉBUTANT			ET	Test Arche en li	1	20mn		Test Arche en 1	1	20mn				
ALL NANCY	Anglais	L1	S2	2JEYAN03	EC	Anglais Semestre 2 ALL Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
ALL NANCY	Anglais	L2	S3	3JEYAN03	EC	Anglais Semestre 3 ALL Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL NANCY	Anglais	L2	S4	4JEYAN03	EC	Anglais Semestre 4 ALL Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL NANCY	Anglais	L3	S5	5JEYAN03	EC	Anglais Semestre 5 ALL Nancy			CT hors session		1	oral	1	oral 10mn en interaction	1	oral 10mn en interaction	oral	1	oral 10mn en interacti	
ALL NANCY	Anglais	L3	S5	5JEYAN14	EC	VAN Anglais Semestre 5 ALL Nancy			CC	1 oral et 1 carnet	2	al 10mn en interactio	coeff 4, cdb cc	oral	1	oral 10mn en interaction	oral	1	al 10mn en interacti	
ALL NANCY	Anglais	L3	S6	6JEYAN03	EC	Anglais Semestre 6 ALL Nancy			CC	écrit , oral	2	écrit coeff 1 ; oral c		oral (avec dossier)			oral (avec dossier)			
ALL NANCY	Anglais	M1	S7	7JEGN02	EC	Anglais Semestre 7 ALL Nancy - Langues part.			CC	oral + dossier	2	ORAL par 2 (10min) 30% et dossier		oral individuel	1		oral avec dossier	1	10mn	
ALL NANCY	Anglais	M1	S8	8JEGN02	EC	Anglais Semestre 8 ALL Nancy - Langues part.			CC	oral + dossier	2			oral	1		oral+dossier	2		
ALL NANCY	Allemand	L1	S1	1JEYAN01	EC	Allemand débutant Semestre 1 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant		2	écrits	2	nn + Ecrit session ex:coeff 1; Epreu	écrit	1	1h	CC session d'examen uniquement		
ALL NANCY	Chinois	L1	S1	1JEYAN04	EC	Chinois débutant Semestre 1 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant		2	écrits	2	nn + Ecrit session ex:coeff 1; Epreu	écrit	1	1h	CC session d'examen uniquement		
ALL NANCY	Espagnol	L1	S1	1JEYAN05	EC	Espagnol débutant Semestre 1 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant		2	écrits	2	nn + Ecrit session ex:coeff 1; Epreu	écrit	1	1h	CC session d'examen uniquement		
ALL NANCY	Italien	L1	S1	1JEYAN06	EC	Italien débutant Semestre 1 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant		2	écrits	2	nn + Ecrit session ex:coeff 1; Epreu	écrit	1	1h	CC session d'examen uniquement		
ALL NANCY	Portugais	L1	S1	1JEYAN08	EC	Portugais débutant Semestre 1 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant		2	écrits	2	nn + Ecrit session ex:coeff 1; Epreu	écrit	1	1h	CC session d'examen uniquement		
ALL NANCY	Allemand	L1	S2	2JEYAN01	EC	Allemand débutant Semestre 2 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant		2	écrit avec son	2	n + Ecrit session exa:coeff 1; Epreu	écrit avec son	1	1h30	écrit	1	1H30

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédit s	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				RSE		
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
ALL/SHS NCY	Allemand	L1	S2	2JEYAN02	EC	Allemand confirmé Semestre 2 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h		écrit	1	1h30
ALL NANCY	Chinois	L1	S2	2JEYAN05	EC	Chinois débutant Semestre 2 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant l,	écrit avec son	2	n + Ecrit session exa:coeff 1; Epreu		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	1H30
ALL NANCY	Espagnol	L1	S2	2JEYAN06	EC	Espagnol débutant Semestre 2 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant l,	écrit avec son	2	n + Ecrit session exa:coeff 1; Epreu		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	1H30
ALL/SHS NCY	Espagnol	L1	S2	2JEYAN07	EC	Espagnol confirmé Semestre 2 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h		écrit	1	1h30
ALL NANCY	Italien	L1	S2	2JEYAN08	EC	Italien débutant Semestre 2 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant l,	écrit avec son	2	n + Ecrit session exa:coeff 1; Epreu		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	1H30
ALL/SHS NCY	Espagnol	L1	S2		EC	VAN Espagnol confirmé Semestre 2 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h		écrit	1	1h30
ALL/SHS NCY	Italien	L1	S2	2JEYAN09	EC	Italien confirmé Semestre 2 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
ALL NANCY	Portugais	L1	S2	2JEYAN11	EC	Portugais débutant Semestre 2 ALL Nancy			ndant le cours + 1 CC pendant l,	écrit avec son	2	n + Ecrit session exa:coeff 1; Epreu		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	1H30
ALL/SHS NCY	Portugais	L1	S2	2JEYAN12	EC	Portugais confirmé Semestre 2 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
ALL NANCY	Allemand	L2	S3	3JEYAN01	EC	Allemand débutant Semestre 3 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit sans son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Allemand	L2	S3	3JEYAN02	EC	Allemand confirmé Semestre 3 ALL-SHS Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL NANCY	Chinois	L2	S3	3JEYAN05	EC	Chinois débutant Semestre 3 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit sans son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL NANCY	Espagnol	L2	S3	3JEYAN06	EC	Espagnol débutant Semestre 3 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit sans son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Espagnol	L2	S3	3JEYAN07	EC	Espagnol confirmé Semestre 3 ALL-SHS Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL NANCY	Italien	L2	S3	3JEYAN08	EC	Italien débutant Semestre 3 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit sans son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Espagnol	L2	S3		EC	VAN Espagnol confirmé Semestre 3 ALL-SHS Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL/SHS NCY	Italien	L2	S3	3JEYAN09	EC	Italien confirmé Semestre 3 ALL-SHS Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL NANCY	Portugais	L2	S3	3JEYAN11	EC	Portugais débutant Semestre 3 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit sans son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Portugais	L2	S3	3JEYAN12	EC	Portugais confirmé Semestre 3 ALL-SHS Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL NANCY	Allemand	L2	S4	4JEYAN01	EC	Allemand débutant Semestre 4 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Allemand	L2	S4	4JEYAN02	EC	Allemand confirmé Semestre 4 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL NANCY	Chinois	L2	S4	4JEYAN05	EC	Chinois débutant Semestre 4 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL NANCY	Espagnol	L2	S4	4JEYAN06	EC	Espagnol débutant Semestre 4 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Espagnol	L2	S4	4JEYAN07	EC	Espagnol confirmé Semestre 4 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL NANCY	Italien	L2	S4	4JEYAN08	EC	Italien débutant Semestre 4 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Espagnol	L2	S4		EC	VAN Espagnol confirmé Semestre 4 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL/SHS NCY	Italien	L2	S4	4JEYAN09	EC	Italien confirmé Semestre 4 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL NANCY	Portugais	L2	S4	4JEYAN11	EC	Portugais débutant Semestre 4 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 2mn + écrit 1H3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Portugais	L2	S4	4JEYAN12	EC	Portugais confirmé Semestre 4 ALL-SHS Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL NANCY	Allemand	L3	S5	5JEYAN01	EC	Allemand débutant Semestre 5 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 5mn + écrit 1h3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Allemand	L3	S5	5JEYAN02	EC	Allemand confirmé Semestre 5 ALL-SHS Nancy			CT hors session	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interacti
ALL NANCY	Chinois	L3	S5	5JEYAN05	EC	Chinois débutant Semestre 5 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 5mn + écrit 1h3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL NANCY	Espagnol	L3	S5	5JEYAN06	EC	Espagnol débutant Semestre 5 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 5mn + écrit 1h3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Espagnol	L3	S5	5JEYAN07	EC	Espagnol confirmé Semestre 5 ALL-SHS Nancy			CT hors session	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interacti
ALL NANCY	Italien	L3	S5	5JEYAN08	EC	Italien débutant Semestre 5 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 5mn + écrit 1h3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Italien	L3	S5	5JEYAN09	EC	Italien confirmé Semestre 5 ALL-SHS Nancy			CT hors session	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interacti
ALL NANCY	Portugais	L3	S5	5JEYAN11	EC	Portugais débutant Semestre 5 ALL Nancy			CC	oral, écrit	2	bral 5mn + écrit 1h3(oeff 1, écrit c		écrit avec son	1	1h30		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Portugais	L3	S5	5JEYAN12	EC	Portugais confirmé Semestre 5 ALL-SHS Nancy			CT hors session	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interacti
ALL NANCY	Allemand	L3	S6	6JEYAN01	EC	Allemand débutant Semestre 6 ALL Nancy			CC	écrit, oral	2	écrit 1h30, oral 5 min		oral	1	5 min		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Allemand	L3	S6	6JEYAN02	EC	Allemand confirmé Semestre 6 ALL-SHS Nancy			CC	écrit , oral	2	écrit coeff 1 ; oral d		oral (avec dossier)				oral (avec dossier)		
ALL NANCY	Chinois	L3	S6	6JEYAN05	EC	Chinois débutant Semestre 6 ALL Nancy			CC	écrit, oral	2	écrit 1h30, oral 5 min		oral	1	5 min		écrit	1	2h
ALL NANCY	Espagnol	L3	S6	6JEYAN06	EC	Espagnol débutant Semestre 6 ALL Nancy			CC	écrit, oral	2	écrit 1h30, oral 5 min		oral	1	5 min		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Espagnol	L3	S6	6JEYAN07	EC	Espagnol confirmé Semestre 6 ALL-SHS Nancy			CC	écrit , oral	2	écrit coeff 1 ; oral d		oral (avec dossier)				oral (avec dossier)		
ALL NANCY	Italien	L3	S6	6JEYAN08	EC	Italien débutant Semestre 6 ALL Nancy			CC	écrit, oral	2	écrit 1h30, oral 5 min		oral	1	5 min		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Italien	L3	S6	6JEYAN09	EC	Italien confirmé Semestre 6 ALL-SHS Nancy			CC	écrit , oral	2	écrit coeff 1 ; oral d		oral (avec dossier)				oral (avec dossier)		
ALL NANCY	Portugais	L3	S6	6JEYAN11	EC	Portugais débutant Semestre 6 ALL Nancy			CC	écrit, oral	2	écrit 1h30, oral 5 min		oral	1	5 min		écrit	1	2h
ALL/SHS NCY	Portugais	L3	S6	6JEYAN12	EC	Portugais confirmé Semestre 6 ALL-SHS Nancy			CC	écrit , oral	2	écrit coeff 1 ; oral d		oral (avec dossier)				oral (avec dossier)		
ALL/SHS NCY	Allemand	M1	S7	7JEYGN01	EC	Allemand Semestre 7 ALL-SHS Nancy - Langues part./ Géographie, aménagt, environnement et dévelpt / Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR Allemand Semestre 9 ALL-SHS Nancy (9JEYGN01) - M2 Histoire civilisation patri. Enjeux pouv. guerres, savoirs.			CC	oral + dossier	2	ORAL (10min) 30% et dossie		oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL/SHS NCY	Espagnol	M1	S7	7JEYGN03	EC	Espagnol Semestre 7 ALL-SHS Nancy - Langues part./ Géographie, aménagt, environnement et dévelpt / Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR Espagnol Semestre 9 ALL-SHS Nancy (9JEYGN03)- M2 Histoire civilisation patri. Enjeux pouv. guerres, savoirs.			CC	oral + dossier	2	ORAL (10min) 30% et dossie		oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL/SHS NCY	Italien	M1	S7	7JEYGN04	EC	Italien Semestre 7 ALL-SHS Nancy - Langues part./ Géographie, aménagt, environnement et dévelpt / Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR Italien Semestre 9 ALL-SHS Nancy (9JEYGN04) - M2 Histoire civilisation patri. Enjeux pouv. guerres, savoirs.			CC	oral + dossier	2	ORAL (10min) 30% et dossie		oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL/SHS NCY	Allemand	M1	S8	8JEYGN01	EC	Allemand Semestre 8 ALL-SHS Nancy - Langues part./ Géographie, aménagt, environnement et dévelpt / Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR			CC	oral + dossier	2	oral 80% et dossie		oral	1			oral+dossier	2	
ALL/SHS NCY	Espagnol	M1	S8	8JEYGN03	EC	Espagnol Semestre 8 ALL-SHS Nancy - Langues part./ Géographie, aménagt, environnement et dévelpt / Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR			CC	oral + dossier	2	oral 80% et dossie		oral	1			oral+dossier	2	
ALL/SHS NCY	Italien	M1	S8	8JEYGN04	EC	Italien Semestre 8 ALL-SHS Nancy - Langues part./ Géographie, aménagt, environnement et dévelpt / Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR			CC	oral + dossier	2	oral 80% et dossie		oral	1			oral+dossier	2	
SHS NANCY	Toutes Langues	L1	S1	1JEYCN02	EC	UE107 EC1 Les langues à l'université S1 SHS Nancy			ET	Test Arche en li	1	20mn		Test Arche er	1	20mn				
SHS NANCY	Toutes Langues	L1	S1	1JEYCN99	EC	VAN Les langues à l'université S1 SHS Nancy			ET	Test Arche en li	1	20mn		Test Arche er	1	20mn				
SHS NANCY	Anglais	L1	S2	2JEYCN02	EC	UE207 EC1 Anglais S2			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
SHS NANCY	Anglais	L1	S2	2JEYCN99	EC	VAN UE207 EC1 Anglais S2			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
SHS NANCY	Anglais	L2	S3	3JEYCN01	EC	UE307 EC1 Anglais S3			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
SHS NANCY	Anglais	L2	S3	3JEYCN99	EC	VAN UE307 EC1 Anglais S3			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
SHS NANCY	Anglais	L2	S4	4JEYCN01	EC	UE407 EC1 Anglais S4			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
SHS NANCY	Anglais	L2	S4	4JEYCN99	EC	VAN UE407 EC1 Anglais S4			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
SHS NANCY	Anglais	L3	S5	5JEYCN01	EC	UE507 EC1 Anglais S5			ET	1 oral	1	al 10mn en interaction	</							

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				RSE		
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
SHS NANCY	Anglais	L3	S5	5JEYCN99	EC	VAN UE507 EC1 Anglais S5			ET	1 oral	1	10mn en interaction		oral	1	10mn en interaction		oral	1	10mn en interaction
SHS NANCY	Anglais	L3	S6	6JEYCN01	EC	UE607 EC1 Anglais S6			EA	écrit , oral	2		écrit coeff 1 ; oral	oral (avec dossier)	1	10mn		oral (avec dossier)	1	10mn
SHS NANCY	Anglais	L3	S6	6JEYCN99	EC	Anglais S6 MONPLAISIR														
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN06	EC	Anglais HCP S7 SHS Nancy - Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR			CC	écrit, oral	2	écrit 2h	50% chacune	écrit	1	2H		écrit	1	2H
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN06	EC	Anglais HCP S8 SHS Nancy - Histoire, civilisations, patrimoine VPH / MAH / EPGSR			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1	20mn		oral	1	20mn
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN04	EC	Anglais HCP S9 SHS Nancy - M2-Histoire, civilisations, patrimoine Valoriser patr hist / Hist, Civil. Patri. Enjeux pouv, guerres, savoirs, relig. / Histoire, Civilisation Patrimoine Mét. archéolog & hist.			CC	oral, oral	2		50% chacune	oral	1			oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN09	EC	UE707 EC1 Anglais Géo S7 SHS Nancy - M1- Géographie, aménagement, environnement et développement			CC	oral, écrit	2		50% chacune	ORAL (avec dossier)	1	10MN		ORAL (avec dossier)	1	10MN
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN09	EC	UE807 EC1 Anglais Géo S8 SHS Nancy - M1- Géographie, aménagement, environnement et développement			CC	oral, écrit	2		50% chacune	ORAL (avec dossier)	1	10MN		ORAL (avec dossier)	1	10MN
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN05	EC	UE907 EC1 Anglais Géo S9 SHS Nancy - M2 Géographie, aménagement, environnement et dév. - TERRAE / Géographie - Trans, reconv., aménag. & dév. Territoires			CC	oral, écrit	2		50% chacune	ORAL (avec dossier)	1			ORAL (avec dossier)	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN05	EC	UE707 EC1 Anglais Histoire de l'art S7 SHS Nancy			CC	écrit, écrit	2	2h chaque	50% chacune	écrit	1	2H		écrit	1	2H
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN05	EC	UE807 EC1 Anglais Histoire de l'art S8 SHS Nancy			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1	20mn		oral	1	20mn
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN07	EC	UE907 EC2 Anglais Info-Com VSOC S9 SHS Nancy			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1	20mn		oral	1	20mn
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN07	EC	UE707 EC2 Anglais Info-Com VSOC S7 SHS Nancy			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1			oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN07	EC	UE807 EC2 Anglais Info-Com VSOC S8 SHS Nancy			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1			oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN03	EC	UE907 EC2 Anglais Info-Com VSOC S9 SHS Nancy			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1			oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN08	EC	UE707 EC2 Anglais Info-Com SCI S7 SHS Nancy			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1			oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN08	EC	UE807 EC2 Anglais Info-Com SCI S8 SHS Nancy			CC	oral	2		2 oraux en cl	oral	1			oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN03	EC	UE907 EC2 Anglais Info-Com SCI S9 SHS Nancy			CC	écrit, oral	2		50% chacune	oral	1			oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN04	EC	UE706 EC1 Anglais PCPPS S7 SHS Nancy (gros master de psycho) - Psychologie clinique, psychopatho, & prsycho santé dvpt / PCI / PLCS			CC	Revue littérature avec écrit synthèse + Carnet de bord	2		Revue littérature avec écrit synthèse (coef. 0.6) + Carnet de bord (coef 0.4)	dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN04	EC	UE806 EC1 Anglais PCPPS S8 SHS Nancy - Psychologie clinique, psychopatho, & prsycho santé dvpt / PCI / PLCS			CC	Enregistrement audio (coef. 0.4) Podcast (0.6)	2			dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Langues	M2	S9	9JUTJN06	EC	UE906 Langues M2 Psycho Développement - Information, comm., veille strat. Et org connaissances			CC	Oral (0.75), carr	2		Oral (0.75), c	dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN03	EC	UE707 EC1 Anglais PSTO S7 SHS Nancy - Psychologie sociale, du travail et des organisations			CC	Revue littérature avec écrit synthèse + Carnet de bord	2		Revue littérature avec écrit synthèse (coef. 0.6) + Carnet de bord (coef 0.4)	dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN03	EC	UE807 EC1 Anglais PSTO S8 SHS Nancy- Psychologie sociale, du travail et des organisations			CC	Enregistrement audio (coef. 0.4) Podcast (0.6)	2			dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN01	EC	UE907 EC1 Anglais PSTO S9 SHS Nancy - Psycho sociale, travail & org dév pro éval gest risques			CC	oral, écrit	2		1	dossier écrit	1			dossier écrit	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN02	EC	UE707 EC1 Anglais SEF S7 SHS Nancy - Science de l'éducation			CC	oral, écrit	2		1	dossier écrit	1			dossier écrit	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN02	EC	UE807 EC1 Anglais SEF S8 SHS Nancy - Science de l'éducation			CC	oral, écrit	2		1	dossier écrit	1			dossier écrit	1	
SHS NANCY	Anglais	M2	S0	0JEYHN01	EC	UE1001 EC1 Anglais SEF EJT-ProjTer S10 SHS Nancy - Science de l'éduc., formation, projets et territoires			CC	écrit, écrit	3		1	dossier écrit	2			dossier écrit	2	
SHS NANCY	Anglais	M2	S0	0JEYHN01	EC	UE1001 EC1 Anglais SEF EJT-ProjTer S10 SHS Nancy - Science de l'éduc., Educ, jeunesse et territoire			CC	écrit, écrit	3		1	dossier écrit	2			dossier écrit	2	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN01	EC	UE707 EC1 Anglais Socio S7 SHS Nancy - Sociologie			CC	écrit-résumé (coef 1), écrit (coef 2)	2		coeff 1 et coeff 2	dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S8	8JEYHN01	EC	UE807 EC1 Anglais Socio S8 SHS Nancy - Sociologie			CC	écrit (coef 2), oral (coef 1)	2		écrit (coef 2), oral (coef 1)	oral	1	10 minutes		oral	1	10 minutes
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN02	EC	UE907 EC1 Anglais Socio S9 SHS Nancy - Sociologie, pratiques de recherche & d'interv. Sociol.			CC	écrit, oral	2		1 chaque	dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7JEYHN10	EC	UE701 EC1 Anglais en spécialité disciplinaire - Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique			CT	dossier	1			dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN08	EC	UE901 EC1 Anglais en spécialité disciplinaire - Psycho PCP, PPCP			non évalué						1				1	

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédit s	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC			RSE			
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN09	EC	UE901 EC2 Studies of psychoanalytic texts 2 - Psycho PCP, PPCP			CT	dossier	1			dossier à rendre pendant la session 2	1			dossier à rendre pendant la session des examens	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7WEIFN19	EC	Anglais MEEF HG			EA	ORAL	1			pas de session 2				oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7WLEPN01	UE	Anglais MEEF DOC - pratique d'une langue étrangère			EA	ORAL	1			pas de session 2				oral	1	
SHS NANCY	Anglais	M1	S7	7WL55N10	EC	Anglais MEEF EE			EA	ORAL	1			pas de session 2				oral	1	
ALL/SHS NCY	Anglais/Italien/Allemand	M1	S7	7WEIFN23	EC	Allemand, Espagnol, Italien MEEF S7			EA	oral	1			pas de session 2				oral	1	
ALL METZ	Toutes Langues	L1	S1	1JEYBM01	EC	Les langues à l'Université S1 - ALL Metz			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
ALL METZ et NANCY	Toutes Langues	L1	S1	1JEYBM02	EC	UE107 EC2 Introduction à l'internationalisation			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
ALL METZ	Anglais	L1	S2	2JEYBM01	EC	Anglais confirmé S2 ALL Metz			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
ALL/SHS METZ	Allemand	L1	S2	2JEYBM02	EC	Allemand confirmé S2 ALL-SHS Metz			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
ALL/SHS METZ	Espagnol	L1	S2	2JEYBM03	EC	Espagnol confirmé S2 ALL-SHS Metz			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
ALL/SHS METZ	Italien	L1	S2	2JEYBM04	EC	Italien confirmé S2 ALL-SHS Metz			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
ALL METZ	Anglais	L2	S3	3JEYBM01	EC	Anglais confirmé S3 ALL Metz			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL/SHS METZ	Allemand	L2	S3	3JEYBM02	EC	Allemand confirmé S3 ALL-SHS Metz			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL/SHS METZ	Espagnol	L2	S3	3JEYBM03	EC	Espagnol confirmé S3 ALL-SHS Metz			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL/SHS METZ	Italien	L2	S3	3JEYBM04	EC	Italien confirmé S3 ALL-SHS Metz			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
ALL METZ	Anglais	L2	S4	4JEYBM01	EC	Anglais confirmé S4 ALL Metz			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL/SHS METZ	Allemand	L2	S4	4JEYBM02	EC	Allemand confirmé S4 ALL-SHS Metz			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL/SHS METZ	Espagnol	L2	S4	4JEYBM03	EC	Espagnol confirmé S4 ALL-SHS Metz			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL/SHS METZ	Italien	L2	S4	4JEYBM04	EC	Italien confirmé S4 ALL-SHS Metz			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
ALL METZ	Anglais	L3	S5	5JEYBM01	EC	Anglais confirmé S5 ALL Metz			ET	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interaction
ALL/SHS METZ	Allemand	L3	S5	5JEYBM02	EC	Allemand confirmé S5 ALL-SHS Metz			CT hors session	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interaction
ALL/SHS METZ	Espagnol	L3	S5	5JEYBM03	EC	Espagnol confirmé S5 ALL-SHS Metz			CT hors session	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interaction
ALL/SHS METZ	Italien	L3	S5	5JEYBM04	EC	Italien confirmé S5 ALL-SHS Metz			CT hors session	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interaction
ALL METZ	Anglais	L3	S6	6JEYBM01	EC	Anglais confirmé S6 ALL Metz			CT hors session	écrit , oral	2		écrit coeff 1 ; oral coeff 1	oral (avec dossier)	1			oral (avec dossier)	1	
ALL/SHS METZ	Allemand	L3	S6	6JEYBM02	EC	Allemand confirmé S6 ALL-SHS Metz			CC	écrit , oral	2		écrit coeff 1 ; oral coeff 1	oral (avec dossier)	1			oral (avec dossier)	1	
ALL/SHS METZ	Espagnol	L3	S6	6JEYBM03	EC	Espagnol confirmé S6 ALL-SHS Metz			CC	écrit , oral	2		écrit coeff 1 ; oral coeff 1	oral (avec dossier)	1			oral (avec dossier)	1	
ALL/SHS METZ	Italien	L3	S6	6JEYBM04	EC	Italien confirmé S6 ALL-SHS Metz			CC	écrit , oral	2		écrit coeff 1 ; oral coeff 1	oral (avec dossier)	1			oral (avec dossier)	1	
ALL METZ	Anglais	M1	S7	7JEYEM01	EC	Anglais S7 (Arts) - Arts, Edition musicale et musicologie			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	al 10mn en interaction
ALL METZ	Anglais	M1	S7	7JEYEM02	EC	Anglais S7 (Lettres)			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	
ALL/SHS METZ	Allemand	M1	S7	7JEYEM03	EC	Allemand ALL S7-S9 - Lettres, Littératures, livres et médiations 7JEYFM11 / UE707 EC1 Allemand S7 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC / PCM / SDL / Théologie / Urbanisme et aménagement IT			CC	oral + dossier	2	ORAL (10min)	30% et dossier	oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL/SHS METZ	Espagnol	M1	S7	7JEYEM04	EC	Espagnol ALL S7-S9 - Lettres, Littératures, livres et médiations 7JEYFM13 / UE707 EC1 Espagnol S7 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC / PCM / SDL			CC		2	ORAL (10min)	30% et dossier	oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL/SHS METZ	Italien	M1	S7	7JEYEM05	EC	Italien ALL S7-S9 - Lettres, Littératures, livres et médiations 7JEYFM12 / UE707 EC1 Italien S7 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC / PCM / SDL			CC		2	ORAL (10min)	30% et dossier	oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL METZ	Anglais	M1	S8	8JEYEM01	EC	Anglais S8 (Arts)			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	
ALL METZ	Anglais	M1	S8	8JEYEM02	EC	Anglais S8 (Lettres)			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM15	EC	Anglais ALL S7 AUDIO CPN														
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM16	EC	Anglais ALL S7 AUDIO CDL														
ALL/SHS METZ	Allemand	M1	S8	8JEYEM03	EC	Allemand all S8 (Lettres) 8JEYFM10 / UE807 EC1 Allemand S8 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC / PCM/7JGMMK / Théologie / Urbanisme et aménagement IT			CC	écrit + dossier	2	écrit 2h	30% et dossier	écrit	1	2H		écrit	1	2h
ALL/SHS METZ	Espagnol	M1	S8	8JEYEM04	EC	Espagnol ALL S8 - Lettres 8JEYFM11 / UE807 EC1 Espagnol S8 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC / PCM / SDL			CC	écrit + dossier	2	écrit 2h	30% et dossier	écrit	1	2H		écrit	1	2h
ALL/SHS METZ	Italien	M1	S8	8JEYEM05	EC	Italien ALL S8 - Lettres 8JEYFM12 / UE807 EC1 Italien S8 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC / PCM / SDL			CC	écrit + dossier	2	écrit 2h	30% et dossier	écrit	1	2H		écrit	1	2h
ALL METZ	Anglais	M2	S9	9JEYEM01	EC	Anglais S9 (Scéno+AP) - Arts de l'exposition et de la scénographie / Arts plastiques et théories critiques			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	
ALL METZ	Anglais	M2	S9	9JEYEM02	EC	Anglais S9 (EMC+Cinéma) - Arts, Expertise et médiation culturelle / Mét. Transmission du cinéma et de l'audiovisuel			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Toutes Langues	L1	S1	1JEYDM02	EC	UE107 EC1 Les Langues à l'Université S1 SHS Metz			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
SHS METZ	Anglais	L1	S2	2JEYDM02	EC	UE207 EC1 Anglais S2 SHS Metz			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
SHS METZ	Anglais	L2	S3	3JEYDM01	EC	UE307 EC1 Anglais S3 SHS Metz			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
SHS METZ	Anglais	L2	S4	4JEYDM01	EC	UE407 EC1 Anglais S4 SHS Metz			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
SHS METZ	Anglais	L3	S5	5JEYDM01	EC	UE507 EC1 Anglais S5 SHS Metz			EA	1 oral	1	al 10mn en interaction		oral	1	oral 10mn en interaction		oral	1	al 10mn en interaction
SHS METZ	Anglais	L3	S6	6JEYDM01	EC	UE607 EC1 Anglais S6 SHS Metz			EA	écrit , oral	2		écrit coeff 1 ; oral coeff 1	oral (avec dossier)				oral (avec dossier)		
SHS METZ	Toutes Langues	L1	S1	1JEYDM11	EC	UE107 EC1 Théologie - Les Langues à l'Université S1 SHS Metz			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
SHS METZ	Anglais	L1	S2	2JEYDM03	EC	UE207 EC1 Théologie Anglais S2 SHS Metz			ET	Test Arche en ligne	1	40mn		Test Arche en ligne	1	40mn				

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédit s	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				RSE		
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
SHS METZ	Anglais	L2	S3	3JEYDM02	EC	UE307 EC1 Théologie Anglais S3 SHS Metz			ET	Test Arche en li	1	30mn		Test Arche er	1	30mn				
SHS METZ	Anglais	L2	S4	4JEYDM02	EC	UE407 EC1 Théologie Anglais S4 SHS Metz			ET	Test Arche en li	1	40mn		Test Arche er	1	40mn				
SHS METZ	Anglais	L3	S5	5JEYDM02	EC	UE507 EC1 Théologie Anglais S5 SHS Metz			ET	oral en visio	1	10mn		oral en visio	1	10mn				
SHS METZ	Anglais	L3	S6	6JEYDM02	EC	UE607 EC1 Théologie Anglais S6 SHS Metz			ET	oral en visio	1	20mn		oral en visio	1	20mn				
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM01	EC	UE706 EC1 Anglais Audiovisuel S7 SHS Metz - AMINJ CPN			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM17	EC	UE706 EC1 Anglais Audiovisuel S7 SHS Metz - AMINJ CDL			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM14	EC	UE706 EC1 Anglais ERGO/PSTO			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM02	EC	UE706 EC1 Anglais Psycho S7 SHS Metz- Psychologie clinique, psychopatho, psycho santé PDT / MTCPI			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM03	EC	UE705 EC1 Anglais Journalisme S7 SHS Metz			CC	oral/ écrit	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM04	EC	UE707 EC1 Anglais ERIC S7 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM05	EC	UE707 EC1 Anglais HCP-PCM S7 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine PCM			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM06	EC	UE707 EC1 Anglais Théologie S7 SHS Metz			ET	écrit à distance	1			écrit à distance	1			écrit à distance	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM07	EC	UE707 EC1 Anglais SDL S7 SHS Metz (Sciences du langage)			CC	écrit/oral	2			écrit	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM08	EC	UE707 EC1 Anglais ScSoc S7 SHS Metz - Sciences sociales ORI IEPS / Innovation et Transitions			CC	écrit et/ou oral	2			écrit	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7/S9	EYFM18 / 9JEYFM1	EC	UE707 EC1 Anglais ScSoc S7 SHS Metz - IEPS			ET	oral à distance	1			oral à distance	1			oral à distance	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM09	EC	UE707 EC1 Anglais Urbanisme S7 SHS Metz - Urbanisme et aménagement IT			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7JEYFM10	EC	UE705 EC4 Anglais des affaires - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S7	7WEIFM02	EC	EC Anglais M1 MEEF - 2nd degré PT Histoire-géographie			EA	oral	1			pas de session 2				oral	1	
SHS METZ	Allemand	M1	S7	7WEIFN23	EC	EC Allemand MEEF M1 S7 - 2nd degré PT Histoire-géographie			EA	oral	1			pas de session 2				oral	1	
SHS METZ	Italien	M1	S7	7WEIFN23	EC	C Italien MEEF M1 S7 - 2nd degré PT Histoire-géographie			EA	oral	1			pas de session 2				oral	1	
SHS METZ	Espagnol	M1	S7	7WEIFN23	EC	Espagnol MEEF M1 S7 - 2nd degré PT Histoire-géographie			EA	oral	1			pas de session 2				oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM01	EC	UE805 EC1 Anglais Audiovisuel S8 SHS Metz - AMINJ CPN			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM16	EC	UE805 EC1 Anglais Audiovisuel S8 SHS Metz - AMINJ CDL			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM13	EC	UE808 EC1 Anglais ERGO/PSTO			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM02	EC	UE806 EC1 Anglais Psycho S8 SHS Metz			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM03	EC	UE805 EC1 Anglais Journalisme S8 SHS Metz			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM04	EC	UE807 EC1 Anglais ERIC S8 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine ERIC			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM05	EC	UE807 EC1 Anglais HCP-PCM S8 SHS Metz - Histoire, civilisations, patrimoine PCM			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM06	EC	UE807 EC1 Anglais Théologie S8 SHS Metz			ET	oral à distance	1			oral à distance	1			écrit à distance	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM07	EC	UE807 EC1 Anglais SDL S8 SHS Metz - Sciences du langage			CC	écrit/oral	2			écrit	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM08	EC	UE807 EC1 Anglais ScSoc S8 SHS Metz - Sciences sociales ORI IEPS / Innovations et transitions			CC	écrit/oral	2			écrit	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM17	EC	UE807 EC1 Anglais ScSoc S8 SHS Metz - Sciences sociales IEPS			ET	oral à distance	1			oral à distance	1			oral à distance	1	
SHS METZ	Anglais	M1	S8	8JEYFM09	EC	UE807 EC1 Anglais Urbanisme S8 SHS Metz - Urbanisme et aménagement IT			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM01	EC	UE905 EC1 Anglais Audiovisuel S9 SHS Metz - AMINJ CPN			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM17	EC	UE905 EC1 Anglais Audiovisuel S9 SHS Metz - AMINJ CPN			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM02	EC	UE907 EC1 Anglais Ergonomie/PSTO S9 SHS Metz - Ergonomie, santé, sécurité, travail / Expériences utilisateur / Psycho sociale, travail & org - chang org et social			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM03	EC	UE905 EC1 Anglais Journalisme S9 SHS Metz			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM04	EC	UE907 EC1 Anglais ERIC S9 SHS Metz - Histoire, civil, patr. - Europe & Rel. Internat. Contemp.			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM05	EC	UE907 EC1 Anglais HCP-PCM S9 SHS Metz - Histoire civil patr. - Politiques, conflits, mémoires			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM06	EC	UE907 EC1 Anglais Théologie S9 SHS Metz - Théologie PT Théologie et sociétés			ET	oral à distance	1			oral à distance	1			écrit à distance	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM07	EC	UE907 EC1 Anglais SDL S9 SHS Metz - Sciences langage - Linguist. & did. Discours santé			CC	écrit/oral	2			écrit	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM08	EC	UE907 EC1 Anglais Sciences Sociales S7 SHS Metz - Sciences sociales - Innovations et transitions / Migrations humaines inter. / Ing. Et expertise polit. Sociales			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM09	EC	UE907 EC1 Anglais Urbanisme S9 SHS Metz - Urbanisme et aménagement - Intelligence Territoriale			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédit s	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				RSE		
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM10	EC	UE906 EC1 Anglais PCPPS S9 SHS Metz - Psycho clinique PPS - Psychothérapie et dim traumatiques / Psycho. Maladie et troubles chroni.			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM15	EC	Anglais S9 AUDIO CPN														
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM16	EC	Anglais S9 AUDIO CDL														
SHS METZ	Anglais	M2	S9	9JEYFM11	EC	UE905 EC4 Anglais des affaires - Histoire, civil, partr. - Europe & Rel. Internat. Contemp.			CC	écrit/oral	2			oral	1			oral	1	
ALL/SHS METZ	Allemand	M2	S9	9JEYFM12	EC	UE907 EC1 Allemand S9 SHS Metz - Histoire, civil, patr. - Europe & Rel. Internat. Contemp. / Politiques, conflits, mémoires / Sciences langage - Linguist. & did. Discours santé / Théologie PT Théologie et sociétés / Urbanisme et aménagement - Intelligence Territoriale			CC	oral + dossier	2	ORAL (10min)	30% et dossier	oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL/SHS METZ	Espagnol	M2	S9	9JEYFM13	EC	UE907 EC1 Espagnol S9 SHS Metz -Histoire, civil, patr. - Europe & Rel. Internat. Contemp. / Politiques, conflits, mémoires / Scines langage - Linguist. & did. Discours santé			CC	oral + dossier	2	ORAL (10min)	30% et dossier	oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
ALL/SHS METZ	Italien	M2	S9	9JEYFM14	EC	UE907 EC1 Italien S9 SHS Metz - Europe & Rel. Internat. Contemp. / Politiques, conflits, mémoires / Scines langage - Linguist. & did. Discours santé			CC	oral + dossier	2	ORAL (10min)	30% et dossier	oral individuelle	1			oral avec dossier	1	10mn
IAE NANCY	Anglais	M1	S8	8JE79N07		Langues et Interculturalité			CC	écrit + oral	2		1	ORAL	1	15MN				
SHS NANCY	Anglais	M2	S9	9JEYHN06		Master Madelhis			CT	DOSSIER (écrit + oral)	1			dossier (écrit + oral)	1					
DSEG	toutes Langues	L1	S1	1JE07E14		Langues à l'Université S1 EPINAL			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
DSEG	toutes Langues	L1	S1	1JE07N43	EC	Langues à l'Université S1 Droit Nancy Unité A			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
DSEG	toutes Langues	L1	S1	1JE07N44	EC	Langues à l'Université S1 Droit Nancy Unité B			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
DSEG	toutes Langues	L1	S1	1JE07N45	EC	Langues à l'Université S1 Droit Nancy Unité C			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
DSEG	toutes Langues	L1	S1	1JE08N18	EC	Langues à l'Université S1 Economie Nancy			ET	Test Arche en ligne	1	20mn		Test Arche en ligne	1	20mn				
DSEG	Anglais	L1	S2	2JE07E11		Anglais Droit Epinal			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	toutes Langues	L1	S2	2JE07N11	EC	Langues - Droit Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	Anglais	L1	S2	2JMEQN01	MATI	Anglais - Droit Nancy Eco			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	toutes Langues	L1	S2	2JE07N22	EC	Langues - Droit Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	toutes Langues	L1	S2	2JE07N33	EC	Langues - Droit Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	Anglais	L1	S2	2JM07N06	MATI	Anglais - Droit Nancy Unité A ou B			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	Anglais	L1	S2	2JM07N10	MATI	Anglais - Droit Nancy Unité C			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	Anglais	L1	S2	2JE08N11	EC	Anglais Economie Philo Nancy			ET	écrit	1	1h		écrit	1	1h				
DSEG	Anglais	L2	S3	3JE07E11		Anglais Droit Epinal			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Anglais	L2	S3	3JM07N07	MATI	Anglais S3 Droit Nancy A			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Allemand	L2	S3	3JM07N08	MATI	Allemand S3 Droit Nancy et Economie			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Espagnol	L2	S3	3JM07N09	MATI	Espagnol S3 Droit Nancy et Economie			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Italien	L2	S3	3JM07N10	MATI	Italien S3 Droit Nancy et Economie			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Anglais	L2	S3	3JM07N18	MATI	Anglais B S3 Droit Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Anglais	L2	S3	3JE08N11	EC	Anglais Economie Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Anglais	L2	S3	3JMFON03	MATI	Anglais DECO Nancy			ET	écrit avec son	1	45mn		écrit avec son	1	45mn				
DSEG	Espagnol	L2	S3	3JM07N09	MATI	Espagnol S3 Droit Nancy B			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Italien	L2	S3	3JM07N10	MATI	Italien S3 Droit Nancy B			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Allemand	L2	S3	3JM07N08	MATI	Allemand S3 Droit Nancy B			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Anglais	L2	S3	3JM07N24	MATI	Anglais LV2			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Italien	L2	S3	3JM07N25	MATI	Italien LV2			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Espagnol	L2	S3	3JM07N26	MATI	Espagnol LV2			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Allemand	L2	S3	3JM07N27	MATI	Allemand LV2			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Anglais	L2	S4	4JE07E13		Anglais Droit Epinal			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Anglais	L2	S4	4JM07N07	MATI	Anglais S4 Droit Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Allemand	L2	S4	4JM07N08	MATI	Allemand S4 Droit Nancy et Economie			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Espagnol	L2	S4	4JM07N09	MATI	Espagnol S4 Droit Nancy et Economie			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Italien	L2	S4	4JM07N10	MATI	Italien S4 Droit Nancy et Economie			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Anglais	L2	S4	4JM07N17	MATI	Anglais S4 B Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Anglais	L2	S4	4JMFON03	MATI	Anglais S4 DECO Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Anglais	L2	S4	4JE08N11	EC	Anglais Economie Nancy			ET	écrit	1	1H		écrit	1	1H				
DSEG	Anglais	L3	S5	5JE07E10		Anglais Droit Epinal			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction	oral coeff 4 et cdb coeff 1	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Anglais	L3	S5	5JM07N07	MATI	Anglais S5 Droit Nancy Unité A			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction	oral coeff 4 et cdb coeff 1	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Allemand	L3	S5	5JM07N08	MATI	Allemand S5 Droit Nancy Unité A et B / Economie			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction	oral coeff 4 et cdb coeff 1	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Espagnol	L3	S5	5JM07N09	MATI	Espagnol S5 Droit Nancy Unité A et B / Economie			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction	oral coeff 4 et cdb coeff 1	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Italien	L3	S5	5JM07N10	MATI	Italien S5 Droit Nancy Unité A et B / Economie			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction	oral coeff 4 et cdb coeff 1	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Anglais	L3	S5	5JM07N31	MATI	Anglais S5 Droit Nancy Unité B			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction	oral coeff 4 et cdb coeff 1	oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Anglais	L3	S5	5JE07N42	EC	Anglais Droit Nancy Magistère			CC	écrit oral	2			écrit, oral	2					
DSEG	Allemand	L3	S5	5JM07N37	MATI	Allemand Droit Magistère			CC	dossier (20% note finale) + oral (80% note finale)	2	10 min		oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Espagnol	L3	S5	5JM07N38	MATI	Espagnol Droit Magistère			CC	dossier (20% note finale) + oral (80% note finale)	2	10 min		oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Italien	L3	S5	5JM07N39	MATI	Italien Droit Magistère			CC	dossier (20% note finale) + oral (80% note finale)	2	10 min		oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Anglais	L3	S5	5JE08N13	EC	Anglais Economie Nancy			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction		oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Anglais	L3	S5	5JEEQN07	EC	Anglais Droit-Eco Nancy			CC	1 oral + 1 dossier	2	oral 10mn en interaction		oral	1	10 minutes		Oral (80%) + dossier (20%)	2	10 minutes
DSEG	Espagnol	L3	S5	5JM07E01		Espagnol Droit Epinal (langue facultative)			ET	oral	1			oral	1					
DSEG	Anglais	L3	S6	6JE07E12		Anglais Droit Epinal			CC	1 écrit 1 oral	2		écrit coeff 1 + oral 1	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h

Composante	Langue	Année	N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédit s	Coef.	Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				RSE		
									Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	RSE Nature de l'épreuve	RSE Nb d'épreuves	RSE Durée
DSEG	Anglais	L3	S6	6JM07N07	MATI	Anglais S6 DROIT NANCY Unité A			CC	1 écrit 1 oral	2		écrit coeff 1 + oral 4	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Allemand	L3	S6	6JM07N08	MATI	Allemand S6 DROIT NANCY et Economie			CC	1 écrit 1 oral	2		écrit coeff 1 + oral 4	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Espagnol	L3	S6	6JM07N09	MATI	Espagnol S6 DROIT NANCY et Economie			CC	1 écrit 1 oral	2		écrit coeff 1 + oral 4	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Italien	L3	S6	6JM07N10	MATI	Italien S6 DROIT NANCY et Economie			CC	1 écrit 1 oral	2		écrit coeff 1 + oral 4	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Anglais	L3	S6	6JM07N23	MATI	Anglais Droit Nancy Unité B			CC	1 écrit 1 oral	2		écrit coeff 1 + oral 4	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Anglais	L3	S6	6JE07N42	EC	Anglais Droit Nancy Magistère			CC	écrit oral	6			écrit, oral	3			écrit, oral	3	
DSEG	Allemand	L3	S6	6JM07N33	MATI	Allemand S6 Magistère			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Espagnol	L3	S6	6JM07N34	MATI	Espagnol S6 Magistère			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Italien	L3	S6	6JM07N35	MATI	Italien S6 Magistère			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Anglais	L3	S6	6JE08N07		Anglais Economie Nancy			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Anglais	L3	S6	6JEEQN06	EC	Anglais Droit-Eco Nancy			CC	1 écrit 1 oral	2		50% chaque	oral	1			1 écrit 1 oral	2	écrit 1h
DSEG	Anglais	M1	S7	7JE59N12		Anglais M1 Economie Nancy - Economie			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1			1 oral + 1 écrit	2	
DSEG	Espagnol	M1	S7	7JE59N13		Espagnol M1 Economie Nancy			non ouvert											
DSEG	Italien	M1	S7	7JE59N14		Italien M1 Economie Nancy			non ouvert											
DSEG	Allemand	M1	S7	7JE59N15		Allemand M1 Economie Nancy			non ouvert											
DSEG	Anglais	M1	S7	7JE70N11	EC	Anglais M1 Droit Nancy			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1			1 oral + 1 écrit	2	
DSEG	Italien	M1	S7	7JE70N12	EC	Italien M1 Droit Nancy - droit public			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1			1 oral + 1 écrit	2	
DSEG	Espagnol	M1	S7	7JE70N13	EC	Espagnol M1 Droit Nancy - Droit public			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1			1 oral + 1 écrit	2	
DSEG	Allemand	M1	S7	7JE70N14	EC	Allemand M1 Droit Nancy - Droit public			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1			1 oral + 1 écrit	2	
DSEG	Anglais	M1	S8	8JE59N12		Anglais M1 Economie Nancy			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1	10 minutes		1 oral	1	
DSEG	Italien	M1	S8	8JE59N14		Italien M1 Economie Nancy			non ouvert											
DSEG	Allemand	M1	S8	8JE59N15		Allemand M1 Economie Nancy			non ouvert											
DSEG	Anglais	M1	S8	8JE70N11	EC	Anglais M1 Droit Nancy			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1	10 minutes		1 oral	1	
DSEG	Allemand	M1	S8	8JE70N12	EC	Allemand M1 Droit Nancy - Droit public			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1	10 minutes		1 oral	1	
DSEG	Espagnol	M1	S8	8JE70N13	EC	Espagnol M1 Droit Nancy - Droit public			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1	10 minutes		1 oral	1	
DSEG	Italien	M1	S8	8JE70N14	EC	Italien M1 Droit Nancy - droit public			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1	10 minutes		1 oral	1	
DSEG	Anglais	M1	S8	8JE67N23	EC	Anglais magistère S8			CC	1 oral 50% + 1 écrit 50%	2			oral	1	10 minutes		1 oral	1	
DSEG	Anglais	M2	S9	9JERN13		Anglais M2 Civil Approfondi Nancy			CC	écrit, oral	2			oral	1			oral	1	
DSEG	Anglais	M2	S9	9JEFQN09		Anglais M2 Eco de la régulation des marchés Nancy														
DSEG	Anglais	M2	S9	9JEIEN10		Anglais M2 Droit Nancy - Droit civil - culture juridiq. & pratiq.pro. Patrimon.			Contrôle Continu	oral, écrit	2			oral ou écrit selon épreuve manquée	1	10 minutes		oral	1	20 minutes
DSEG	Anglais	M2	S9	9JEIYN08		Anglais M2 IFM Nancy - Economie - Ingénierie financière de marché			Contrôle Continu	oral, écrit	2			oral ou écrit selon épreuve manquée	1	10 minutes		oral	1	20 minutes
DSEG	Anglais	M2	S9	9JERQN01		Anglais des affaires et de la finance M2 Droit Nancy - Juriste d'aff. Intern. Et europ.			Contrôle Continu	écrit, oral	2			oral	1	10 minutes		oral	1	
DSEG	Anglais	M2	S9	9JERQN02		Anglais des affaires et de la finance M2 Droit Nancy - Jursiste d'aff. Inter. Et europ.			Contrôle Continu	écrit, oral	2			oral	1	10 minutes		oral	1	
DSEG	Anglais	M2	S0	0JERN05		Anglais M2 Civil Approfondi Nancy			Contrôle Continu	oral, écrit	2			oral ou écrit selon épreuve manquée	1	10 minutes		oral	1	20 minutes
DSEG	Anglais	M2	S0	0JEFQN04		Anglais M2 Eco de la régulation des marchés Nancy														
DSEG	Anglais	M2	S0	0JEIEN04		Anglais M2 Droit Nancy			Contrôle Continu	oral, écrit	2			oral ou écrit selon épreuve manquée	1	10 minutes		oral	1	20 minutes
DSEG	Anglais	M2	S0	0JERQN01		Anglais du droit et de la finance M2 Droit Nancy			Contrôle Continu	écrit, oral	2			oral	1	10 minutes		oral	1	
DSEG	Anglais	M2	S0	0JERQN02		Anglais du droit et de la finance M2 Droit Nancy			Contrôle Continu	écrit, oral	2			oral	1	10 minutes		oral	1	
DSEG	Anglais	M2	S0	0JETZN09		Anglais Droit de la santé au travail M2 Droit Nancy			ET	oral	1	10mn (30mn prep)		oral	1	10mn (30mn prep)		oral	1	10mn (30mn prep)
SHS NANCY	Anglais	L3	S6	6JEYCN99	EC	VAN UE607 EC1 Anglais S6			EA	écrit , oral	2		écrit coeff 1 ; oral 4	oral (avec do	1	10mn		oral (avec dossier)	1	10mn
ALL NANCY	Anglais	L3	S6	6JEYAN14	EC	VAN Anglais Semestre 6 ALL Nancy			CC	oral ou écrit + d	2		oral/écrit coeff 2, doss	oral + dossier	1	oral 15mn + dossier		oral + dossier	1	oral 15mn + dossier

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques,
d'Économie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Master-Studiengang
Management**

**Master
Management**

**Fakultät für
Wirtschaftswissenschaften**

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Institut Supérieur Franco-Allemand
de Techniques, d'Économie et de
Sciences**

Stand: 12.09.2025

Version du 12/09/2025

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengang spezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.9 Teilzeitstudium
 - 1.10 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Éléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage et mémoire de fin d'études
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.9 Etudes à temps partiel
 - 1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Master-Studiengang „Management (DFHI)“ wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine angeboten. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Wirtschaftswissenschaften der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das erste und zweite Studiensemester. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Universität de Lorraine und die Ecole Supérieure de Management der Universität de Lorraine sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte und vierte Studiensemester.
- (2) Es gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de Master „Management (ISFATES)“ est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. La Faculté d'Economie de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes est responsable de la première année d'études (semestres 1 et 2) avec le soutien du Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI). L'Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine, et l'Ecole Supérieure de Management de l'Université de Lorraine sont responsables de la deuxième année d'études (semestres 3 et 4).
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Ein erster berufsqualifizierender Studienabschluss (z.B. Bachelor, Diplom) in einem wirtschaftswissenschaftlich orientierten Studiengang, der an einer nationalen oder internationalen Hochschule erworben wurde, oder ein gleichwertiger Abschluss, in einem Umfang von 180 ECTS-Punkten (Kreditpunkte nach dem European Credit Transfer System - ECTS) ist nachzuweisen. Über die Gleichwertigkeit anderer Studiengänge sowie über weitere Ausnahmen entscheidet die Zulassungskommission im Einzelfall.
- (2) Daneben gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse. Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen. Für beide Gruppen sind Nachweise über Vorkenntnisse in englischer Sprache auf Niveau B2 zu erbringen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein muttersprachliches Niveau in einer der beiden Sprachen Deutsch oder Französisch zu erbringen, ferner ein Niveau von mindestens B2 in der jeweils anderen Sprache. Die Voraussetzungen bzgl. der englischen Sprache gelten entsprechend §1.2 (2).
- (4) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und

1.2 Conditions d'admission

- (1) Un diplôme équivalent au niveau de licence (par exemple, licence, ou Bachelor) dans un programme d'études axé sur l'économie ou les sciences de gestion, acquis dans une université nationale ou internationale, ou tout autre diplôme équivalent avec 180 ECTS (points de crédit dans le système de transfert de crédits européen - ECTS) doit être obtenu et présenté. La commission binationale d'admission décide de l'équivalence avec d'autres filières d'études ainsi que des exceptions au cas par cas.
- (2) Des exigences spécifiques en matière de compétences linguistiques sont attendues. Les candidats allemands doivent pouvoir justifier d'un niveau B2 en français, les candidats français d'un niveau B2 en allemand, avec un niveau B2 nécessaire en anglais pour tous les candidats.
- (3) Les candidats non ressortissants du système scolaire français ou allemand ayant acquis leur autorisation d'accès à l'université doivent apporter des preuves d'un niveau de langue maternelle en allemand ou en français et justifier également d'un niveau d'au moins B2 dans l'autre langue (voir 1.2 (2)). Leur niveau d'anglais doit être équivalent à celui des autres candidats (voir §1.2 (2)).
- (4) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier

notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

de candidature sont publiées sur le site web de l'institut.

- (5) Die Zulassung erfolgt für eine bestimmte Spezialisierung im ersten und zweiten Masterjahr (Finanzen, Supply Chain, Marketing oder Projektmanagement). Der Bewerber/die Bewerberin reicht zusammen mit den verpflichtenden Zulassungsunterlagen benannt in §1.2. (1) bis (3) eine Priorisierung von bis zu drei der genannten Spezialisierungen ein. Die Zulassung bezieht sich auf eine der benannten Wahlmöglichkeiten und muss von dem Bewerber /der Bewerberin akzeptiert werden.
- (6) Die Schwerpunktwahl ist in der Regel bindend; ein Schwerpunktwechsel kann nur innerhalb von zwei Wochen nach Vorlesungsbeginn des ersten Semesters erfolgen und mit Freigabe durch die deutsche und französische Studienleitung erfolgen.
- (7) Für einen nicht regulären Studienverlauf von mehr als zwei Jahren ist die Zulassung von der Verfügbarkeit eines Platzes in der Spezialisierung für das zweite Masterjahr und von der Gleichbehandlung der Studierenden abhängig. Sollten Studierende das zweite Masterjahr nicht konsekutiv im Anschluss an das erste Masterjahr beginnen oder nicht zwischen 12 bis 15 Monaten nach dem ersten Masterjahr abschließen, wird die erneute Zulassung zur Spezialisierung von der Jury überprüft, und eine der drei vom/von dem/der Studierenden geäußerten Wahlmöglichkeiten wird zugesichert. Wenn der/die Studierende keine drei Wahlmöglichkeiten angegeben hat, wird er/sie aufgefordert, dies vor der Jury zu tun.
- (5) L'admission est prononcée pour une spécialisation déterminée de Master 1 & 2 (Finance, Supply Chain, Marketing ou Gestion de projet). Le candidat dépose les pièces obligatoires d'admission mentionnées au §1.2. (1) à (3) et indique une priorisation des spécialisations proposées (choix de 3 parmi 7). L'admission est prononcée sur l'un des choix exprimés et un seul, puis doit être acceptée par le candidat.
- (6) Le choix de la spécialisation est en règle générale définitif. Un changement n'est possible que dans un délai de deux semaines après le début des cours du premier semestre et sous réserve de l'approbation conjointe des responsables de filières allemand et français.
- (7) Pour un cursus non standard de plus de 2 ans, l'admission est conditionnée par la disponibilité de la filière pour l'année d'étude en M2, et l'équité entre étudiants. Dans le cas général où un étudiant ne réalise pas son M2 entre 12 et 15 mois après son admission (en septembre n+1 suivant l'admission), l'admission spécifique dans la filière de M2 est revue en jury, et l'un des trois choix exprimés par le candidat lui est garanti. Si l'étudiant n'a pas exprimé trois choix, il est invité à le faire avant le jury.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

(1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt vier Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Abschlussarbeit (Master-Thesis) statt.

(2) Im ersten Studienjahr an der htw saar sind jeweils 18 ECTS im Sommer- und Wintersemester durch Wahlpflichtmodule mit Bezug zum gewählten Schwerpunkt zu absolvieren. Die Wahlpflichtmodule müssen aus dem Semesterkatalog, der für den jeweiligen Schwerpunkt gilt, gewählt werden. Die Wahl der Wahlpflichtmodule erfolgt zu Semesterbeginn und kann nur innerhalb von zwei Wochen nach Vorlesungsbeginn des Semesters sowie nach Freigabe durch die deutsche Studienleitung geändert werden. Die im jeweiligen Semester angebotenen Wahlpflichtmodule werden spätestens zum 01.10. für das Wintersemester und zum 01.04. für das Sommersemester mit Zuordnung zu einem Schwerpunkt durch einen Aushang bekannt gegeben. Der Aushang enthält weiterhin Angaben zur Art der Prüfungsleistung, zum Veranstaltungsort sowie zur Höchstanzahl, die pro Wahlpflichtmodul nicht überschritten werden darf. Studierende können sich in Teilnehmerlisten pro Wahlpflichtmodul eintragen, bis die Höchstanzahl erreicht ist.

(3) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.

1.3 Durée et déroulement des études

(1) Les études se déroulent à plein temps. Le temps réglementaire d'étude est de 4 semestres. Lors de la seconde année, ou du quatrième semestre respectivement, ont lieu le stage et la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Master Thesis).

(2) Au cours de la première année d'études à la htw saar, l'étudiant doit valider 18 ECTS par semestre (semestre d'été et semestre d'hiver) dans le cadre de modules optionnels en lien avec la spécialisation choisie. Les modules optionnels doivent être sélectionnés dans le catalogue semestriel correspondant à la spécialisation. Le choix des modules optionnels s'effectue au début de chaque semestre et ne peut être modifié que dans un délai de deux semaines après le début des cours du semestre concerné, et uniquement avec l'approbation du responsable de filière allemand. Les modules optionnels proposés chaque semestre sont publiés, avec indication de la spécialisation correspondante, au plus tard le 1er octobre pour le semestre d'hiver et le 1er avril pour le semestre d'été. La publication précise en outre la nature de l'évaluation, le lieu de l'enseignement ainsi que le nombre maximum de participants autorisés pour chaque module optionnel, seuil qui ne peut être dépassé. L'étudiant peut s'inscrire aux modules optionnels en s'ajoutant aux listes de participants, et ce jusqu'à ce que le nombre maximum autorisé pour chaque module soit atteint.

(3) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil

(4) Studienbeginn ist jeweils im regroupant les fiches descriptives des Wintersemester. éléments constitutifs.

(4) Le début des études (premier semestre) a lieu en octobre (en Allemagne). La reprise lors de la seconde année à Metz a lieu plus tôt : en septembre.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 120 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine „Master of Arts“ verliehen.
- (3) Die Bezeichnung des Studiengangs wird in das Zeugnis aufgenommen.

1.5 Wahlpflichtmodule

Siehe 1.3. Abschnitt (3)

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 120 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention du diplôme conjoint de "Master of Arts" délivré conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine.
- (3) Le nom du programme est inclus dans le certificat du diplôme en conformité avec les dispositions des modalités du contrôle des connaissances et du règlement général des études.

1.5 Éléments constitutifs au choix

Voir paragraphe 1.3.(3)

1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit

- (1) Das Pflichtpraktikum ist dem vierten Semester bzw., im Falle eines studienbegleitenden Praktikums, dem zweiten Studienjahr (Semester 3 und 4) zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase im zweiten Studienjahr umfasst einen Zeitraum von vier bis sechs Monaten als Vollzeitpraktikum. Dies entspricht einer Stundenanzahl von 616-924 Arbeitsstunden unter Berücksichtigung der französischen Arbeitskonvention mit 7 Arbeitsstunden pro Arbeitstag, 5 Arbeitstagen pro Woche und 22 Arbeitstagen pro Monat. Sofern die Spezialisierung ein studienbegleitendes Praktikum vorsieht, sind die Arbeitsstunden während des Studienjahres von September bis August des Folgejahres abzuleisten. Je nach Spezialisierung können Praxis- und Vorlesungswochen definiert sein oder innerhalb der Woche Tage im Unternehmen bzw. an der Hochschule.
- (3) Das Praktikum im zweiten Studienjahr findet in einem Land statt, in dem nicht die Muttersprache der/des Studierenden als Landessprache gesprochen wird, sondern in der Regel die Partnersprache. Dieselbe Sprachregelung gilt für die Abschlussarbeit. Ausnahmen von dieser Regel können bei der deutschen und französischen Studienleitung beantragt werden. Hierzu ist eine schriftliche Begründung mit Angabe i) des im Masterstudium erzielten Notenniveaus in der Partnersprache, ii) des internationalen Charakters des Praktikums (z.B. Austausch mit internationalen Kollegen, Kunden, Lieferanten, ...) und, sofern gegeben iii) einer vorhergehenden längeren Periode im Sprachraum des Partnerlandes (Praktikum, Berufstätigkeit, ...) anzufertigen.

1.6 Stage et mémoire de fin d'études

- (1) Le stage obligatoire est intégré soit au quatrième semestre, soit à la seconde année en entier (semestres 3 & 4) dans le cas des filières d'étude de M2 organisées en "alternances".
- (2) La durée du stage en deuxième année comprend une période continue de quatre à six mois en temps complet, soit une durée totale travaillée de 616 à 924h annuelles. Pour les "filières en alternance", la durée de stage doit être comprise en heures travaillées à une période équivalente (de 4 à 6 mois, soit de 616 à 924 heures). Les règles de calcul habituelles définies au niveau national (France) sont de 7h par jour, de 5 jours par semaine, de 22 jours par mois. La période d'alternance doit être comprise dans l'année scolaire débutant début septembre (année n) et finissant fin août (année n+1). En fonction des filières, les alternances peuvent avoir lieu en semaine (la semaine contient des journées réservées à l'étude, des journées réservées à la pratique et des journées mixtes), ou bien au niveau mensuel (avec des semaines réservées à l'étude, à la pratique, ou bien mixtes).
- (3) Le stage en deuxième année ne doit pas avoir lieu dans un pays dont la langue est la langue maternelle de l'étudiant. En règle générale pour ce stage, la langue du partenaire doit prévaloir et il en va de même pour la rédaction du mémoire et la soutenance de fin d'étude. Les étudiants qui peuvent justifier soit i) d'une période d'insertion professionnelle préalable réussie dans le pays partenaire (stage, emploi, activité associative significative... soit ii) d'un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent réaliser le stage dans une troisième langue sur demande. La condition préalable est que la mission ait un caractère clairement binational ou international. Par exemple, le caractère international peut se justifier par un travail avec des équipes, des clients, des fournisseurs... internationaux ou du pays partenaire. Cette demande

(4) Es besteht die Möglichkeit, die Master-Abschlussarbeit (Master-Thesis) in Zusammenarbeit mit Unternehmen, öffentlichen Institutionen sowie Forschungseinrichtungen zu bearbeiten, insbesondere, wenn sich die Bearbeitung der Masterarbeit an die Praxisphase anschließt.

(5) Die Abschlussarbeit wird in der Regel während der Praktikumsphase angefertigt und unterliegt hinsichtlich des Anfertigungszeitraums den Regeln der gewählten Spezialisierung der Universität de Lorraine. Sollte im begründeten Ausnahmefall die Abschlussarbeit an der htw saar angefertigt werden, beträgt die Bearbeitungszeit nach Anmeldung 3 Monate. Weitere Informationen geben die deutsche bzw. französische Studienleitung. Es ist die Zustimmung der französischen Studienleitung zum Praktikumsplatz und zur/m Hochschul-Betreuer/in der Abschlussarbeit einzuholen.

formelle und motivée doit avoir une justification professionnelle et technique claire et doit être soumise par écrit aux responsables pédagogiques français et allemand qui se prononceront conjointement.

(4) Il est possible de réaliser le mémoire de fin d'études (Master-Thesis) en collaboration avec des entreprises, des organismes gouvernementaux ou des institutions de recherche, en particulier lorsqu'il est réalisé à la suite du stage.

(5) Le mémoire de fin d'étude doit être complété selon les règles de la spécialisation choisie et du pays de référence. Les responsables du master respectivement côté allemand ou français donneront des précisions pour les spécificités de durée par pays et, le cas échéant, par filière (côté français). Le responsable du master côté français doit être systématiquement consulté pour et informé de toute démarche concernant les stages et mémoires.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 1. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl der Teilnehmenden wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die deutsche und französische Studienleitung in Abstimmung mit dem akademischen Auslandsamt der Universität de Lorraine unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Dieses Learning Agreement wird vom ISFATES der Universität de Lorraine unterschrieben. Das Learning Agreement kann danach nur mit Einverständnis der deutschen Studienleitung angepasst werden.

1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

In Ergänzung zu Teil C §4 (2) der allgemeinen Studien- und Prüfungsordnung des DFHI gilt: Das zweite Studienjahr an der UL kann nur dann angetreten werden, wenn die Studienleistungen des ersten Studiensemesters erfolgreich abgeschlossen wurden. Ausnahmen von dieser Regel sind mit schriftlicher Zustimmung der deutschen und französischen Studienleitung möglich.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 1er semestre peut se dérouler dans une université étrangère entre laquelle il y a un accord de coopération avec l'UL-ISFATES.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La sélection des étudiants est effectuée sur la base des prérequis linguistiques et académiques par le responsable de filière allemand et français, en concertation avec le service des relations internationales compétent de l'Université de Lorraine, et en tenant compte des places disponibles.
- (3) Les enseignements effectués à l'étranger sont définis à priori en concertation avec la direction allemande du programme et doivent être consignés dans un *Learning Agreement*. Celui-ci est signé par l'ISFATES-Université de Lorraine. Il peut être ajusté si nécessaire une fois l'étudiant sur place en accord avec le directeur du programme allemand.

1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

En complément du paragraphe C §4 (2) des modalités générales du contrôle des connaissances et règlement des études de l'ISFATES, la deuxième année d'études à l'UL ne peut commencer que si le premier semestre a été validé. Les exceptions à cette règle ne sont possibles qu'avec l'approbation écrite conjointe des directeurs des programmes allemand et français.

1.9 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums (erstes Studienjahr) kann auf Antrag bei der Bewerbung in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind. Die deutsch-französische Studienleitung entscheidet über den Antrag und kann Bedingungen stellen (z. B. über die Länge des Master-Zyklus oder über die Verfügbarkeit der verschiedenen Spezialisierungen im zweiten Studienjahr).
- (2) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester mit dem Prüfungsausschuss in Zusammenarbeit mit der Studienleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 18 ECTS-Punkten zu belegen.

1.10 Zuteilung von Modulnummern

Die Module tragen Modulnummern beginnend mit dem Kürzel „DFMIM-“ im ersten Studienjahr. Im 2. Studienjahr gelten die Modulkürzel der UL.

1.9 Etudes à temps partiel

- (1) La partie allemande des études (M1) peut être effectuée à temps partiel à la suite d'une demande au moment de la candidature, à condition que les conditions du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies. Les responsables pédagogiques des filières franco-allemands statuent librement sur la demande et peuvent émettre des conditions (par exemple sur la durée du cycle de Master, ou bien sur la disponibilité des différentes spécialisations en Master 2).
- (2) En cas d'études à temps partiel, le programme des études est établi avec l'accord du responsable de programme. L'ensemble doit totaliser au moins 18 ECTS par semestre.

1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Les modules portent des numéros commençant par l'abréviation « DFMIM- » durant la première année d'études; pour la deuxième année, ce sont les sigles de l'UL qui s'appliquent.

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Master-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Die Studierenden besuchen in der Regel die Sprachveranstaltung, die nicht der Muttersprache entspricht oder in der der Studierende kein muttersprachliches Niveau (siehe §1.2(3)) nachweisen kann. Für Bewerber aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

Tabelle Studienplan

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examens

Le programme du Master est divisé en unités d'enseignement (UE) et en éléments constitutifs. Les unités d'enseignement et les éléments les constituant, leur nombre d'heures et de points ECTS, sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis dans le Master en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Tableau des éléments constitutifs

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehrereinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
1 htw saar	Gemeinsame Module / Tronc commun		Fremdsprachen I	DFMIM-121	Deutsch 1	WPF	2V+2U		6	Klausur, 90 min. (50 %) + Semester begleitende Tests (50 %)	N
				DFMIM-122	Französisch 1	WPF	2V+2U		6	Klausur, 90 min. (50 %) + Semester begleitende Tests (50 %)	N
			Management I	DFMIM-101	Strategische Unternehmensführung	PF	2		3	Klausur, 60 min.	N
				DFMIM-105	Seminar	PF	2		3	Portfolioprfung	N
			Je nachgewählter Spezialisierung wählen die Studierenden Module für insgesamt 18 ECTS aus den folgenden Wahlpflichtmodulkatalogen (siehe Abschnitt xx der Studien- und Prüfungsordnung). Die folgenden Modulkataloge pro Spezialisierung sind beispielhaft und können pro Semester variieren:								
	Marketing	Marketing et communication du nouveau produit; Marketing et communication du point de vente; Marketing Digital et Communication	Internationales Kaufverhalten	DFMIM-W-101	Internationales Kaufverhalten	WPF	4		6	Klausur+ schriftliche Ausarbeitung mit Präsentation	N
			Digitales Marketing	DFMIM-W-102	Digitales Marketing	WPF	4		6	Klausur, Wiederholung sem. weise	N
			Sektorspezifisches Marketing	DFMIM-W-103	Sektorspezifisches Marketing	WPF	4		6	Klausur	N
			Webbasiertes Wissensmanagement	DFMIM-W-104	Webbasiertes Wissensmanagement	WPF	4		6	Projektarbeit	N
			Nachhaltige Ökonomie	DFMIM-W-105	Nachhaltige Ökonomie	WPF	4		6	Klausur (50% semesterweise) + schriftliche Ausarbeitung (50% jährlich)	N
			Projekt- und Prozessmanagement	DFMIM-MK-130	Projekt- und Prozessmanagement	WPF	4		6	Projektarbeit	N
	Finanzen	Finance Internationale	Abschlussprüfung	DFMIM-W-106	Abschlussprüfung	WPF	4		6	Klausur	N
			Unternehmenssteuerrecht	DFMIM-W-107	Unternehmenssteuerrecht	WPF	4		6	Klausur	N
			Finanzindustrie in Luxemburg	DFMIM-W-108	Finanzindustrie in Luxemburg	WPF	4		6	Schriftliche Prüfung	N
			Nachhaltige Ökonomie	DFMIM-W-105	Nachhaltige Ökonomie	WPF	4		6	Klausur (50% semesterweise) + schriftliche Ausarbeitung (50% jährlich)	N
			Sustainable Leading and Reporting	DFMIM-W-109	Sustainable Leading and Reporting	WPF	4		6	Klausur	N
			Quantitative Methods	DFMIM-W-110	Quantitative Methods	WPF	4		6	Klausur	N
	Supply Chain	Management de la chaîne logistique; Management global des achats internationaux	Innovation Management&Leadership for Change	DFMIM-W-111	Innovation Management&Leadership for Change	WPF	4		6	Semesterbegleitende Portfolioprfung (50%) + Schriftliche Prüfung (50%)	N
			Digital Procurement&Intl Purchasing	DFMIM-W-112	Digital Procurement&Intl Purchasing	WPF	4		6	Klausur	N
			Modeling&Planning in Logistics	DFMIM-W-113	Modeling&Planning in Logistics	WPF	4		6	Klausur (50%)+ schriftliche Ausarbeitung mit Präsentation (50%)	N
			Wertströme der E-Mobilität	DFMIM-W-114	Wertströme der E-Mobilität	WPF	4		6	Schriftliche Ausarbeitung mit Präsentation	N
			Nachhaltige Ökonomie	DFMIM-W-105	Nachhaltige Ökonomie	WPF	4		6	Klausur (50% semesterweise) + schriftliche Ausarbeitung (50% jährlich)	N
			Innovation Management&Leadership for Change	DFMIM-W-111	Innovation Management&Leadership for Change	WPF	4		6	Semesterbegleitende Portfolioprfung (50%) + Schriftliche Prüfung (50%)	N
	Projektmanagement	Management de projet	Webbasiertes Wissensmanagement	DFMIM-W-104	Webbasiertes Wissensmanagement	WPF	4		6	Projektarbeit	N
			Wertströme der E-Mobilität	DFMIM-W-114	Wertströme der E-Mobilität	WPF	4		6	Ausarbeitung mit Präsentation	N
			Nachhaltige Ökonomie	DFMIM-W-105	Nachhaltige Ökonomie	WPF	4		6	Klausur (50% semesterweise) + schriftliche Ausarbeitung (50% jährlich)	N
			International Strategic Management	DFMIM-W-115	International Strategic Management	WPF	4		6	Klausur (50%, semesterweise) + schriftliche Ausarbeitung mit Präsentation	N
			International Human Resource & Cultural Diversity	DFMIM-W-116	International Human Resource & Cultural Diversity	WPF	4		6	Klausur (50%, semesterweise) + flexible Tests (50%, jährlich)	N
			Non-Profit Management	DFMIM-W-117	Non-Profit Management	WPF	4		6	Klausur, 90 min.	N

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoir e / obligatoir e au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
2 htw saar	Gemeinsame Module / Tronc commun		Fremdsprachen II	DFMIM-221	Deutsch 2	WPF	2V(+2U)		3	Klausur, 90 min. (50 %) + Semester begleitende Tests (50 %)	N
				DFMIM-222	Französisch 2	WPF	2V(+2U)		3	Klausur	N
				DFMIM-223	Englisch 1	PF	2		3	Klausur, 90 min. (50 %) + Semester begleitende Tests (50 %)	N
			Management II und Interkulturelle Kompetenz	DFMIM-W-118	Unternehmensplanspiel	PF	2		3	Ergebnisse + Projektarbeit	N
				DFMIM-W-215	Interkulturelle Kommunikation	PF	2		3	Präsentation	N
				Je nachgewählter Spezialisierung wählen die Studierenden Module für insgesamt 18 ECTS aus den folgenden Wahlpflichtmodulkatalogen (s. Abschnitt 1.2 derAnlage zur Studien-und Prüfungsordnung). Die folgenden Modulkataloge pro Spezialisierung sind beispielhaft und können pro Semester variieren:							
	Marketing	Marketing et communication du nouveau produit; Marketing et communication du point de vente; Marketing Digital et Communication	Market Insights &Analysis	DFMIM-W-201	Market Insights&Analysis	WPF	4		6	Klausur + schriftliche Ausarbeitung mit Präsentation	N
			Data Science & Künstliche Intelligenz	DFMIM-W-202	Data Science & Künstliche Intelligenz	WPF	4		6	Semesterbegleitende Portfolioprüfung	N
			Customer Relationship Marketing	DFMIM-W-203	Customer Relationship Management	WPF	4		6	Klausur	N
			Entrepreneurship&Unternehmensnachfolge	DFMIM-W-204	Entrepreneurship, Start-Up & Unternehmensnachfolge	WPF	4		6	Klausur	N
			International Marketing	DFMIM-W-205	International Marketing	WPF	4		6	schriftliche Ausarbeitung	N
	Finanzen	Finance	Controlling & Informationsmanagement	DFMIM-W-206	Controlling & Informationsmanagement	WPF	4		6	Schriftliche Ausarbeitung + Präsentation	N
			Abschlusspolitik und -analyse	DFMIM-W-207	Abschlusspolitik und -analyse	WPF	4		6	Klausur	N
			Internationale Konzernrechnungslegung	DFMIM-W-208	Internationale Konzernrechnungslegung	WPF	4		6	Klausur	N
			Corporate Finance	DFMIM-W-209	Corporate Finance	WPF	4		6	Ausarbeitung + Präsentation	N
			Fraud, Compliance & Sustainability	DFMIM-W-210	Fraud, Compliance & Sustainability	WPF	4		6	Schriftliche Prüfung	N
			Entrepreneurship&Unternehmensnachfolge	DFMIM-W-204	Entrepreneurship, Start-Up & Unternehmensnachfolge	WPF	4		6	Klausur	N
			Supply Chain	Management de la chaîne logistique; Management global des achats internationaux	Digital und Lean Operations Management	DFMIM-W-211	Digital und Lean Operations Management	WPF	4		6
	Prozessentwicklung und Qualitätsmanagement	DFMIM-W-212			Prozessentwicklung und Qualitätsmanagement	WPF	4		6	Klausur	N
	Data Science&Künstliche Intelligenz	DFMIM-W-202			Data Science&Künstliche Intelligenz	WPF	4		6	Semesterbegleitende Portfolioprüfung	N
Daten- und KI-gestütztes Supply Chain Management	DFMIM-W-213	Daten- und KI-gestütztes Supply Chain Management			WPF	4		6	Klausur + Präsentation	N	
Entrepreneurship&Unternehmensnachfolge	DFMIM-W-204	Entrepreneurship, Start-Up & Unternehmensnachfolge			WPF	4		6	Klausur	N	
Projektmanagement	Management de projet	Digital und Lean Operations Management:	DFMIM-W-211	Digital und Lean Operations Management:	WPF	4		6	mündliche Prüfung (50%) + Referat (50%)	N	
		Agile Prozessentwicklung und Qualitätsmanagement	DFMIM-W-212	Agile Prozessentwicklung und Qualitätsmanagement	WPF	4		6	Klausur	N	
		Data Science&Künstliche Intelligenz	DFMIM-W-202	Data Science&Künstliche Intelligenz	WPF	4		6	Semesterbegleitende Portfolioprüfung	N	
		Entrepreneurship&Unternehmensnachfolge	DFMIM-W-204	Entrepreneurship, Start-Up & Unternehmensnachfolge	WPF	4		6	Klausur	N	
		International and EU Law	DFMIM-W-214	International and EU Law	WPF	4		6	Klausur	N	

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
	Spécialisation Finance	M2 Finance Parcours type Finance Internationale	Recherche et expertise en finance	DFMM-FI-301	Conduite et projet de recherche	PF		15	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-302	Expertise en Finance	PF		21	1,5	Contrôle Continu	N
			International Audit and Compliance	DFMM-FI-303	Compliance et gestion des risques des fonds d'investissement	PF		18	3	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-304	Audit des fonds d'investissement	PF		12	3	Contrôle Continu	N
			Produits et marchés internationaux de capitaux	FIN9-3-03	FOREX et gestion de trésorerie internationale	PF		21	3	Contrôle Continu	N
				FIN9-3-04	Montages financiers internationaux	PF		21	3	Contrôle Continu	N
			Gestion (avancée) de portefeuilles	DFMM-FI-305	Strategie de gestion de portefeuilles	PF		21	3	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-306	Mesure et Analyse de performance	PF		21	3	Contrôle Continu	N
			Gouvernance et Ethique en Finance	DFMM-FI-307	Green Finance and governance	PF		10	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-308	Impact investing	PF		10	1,5	Contrôle Continu	N
			Gestion des fonds d'investissement	DFMM-FI-309	Fonds d'investissement alternatifs	1 UE au choix parmi 2		12	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-310	Fonds d'investissement alternatifs			12	1,5	Contrôle Continu	N
			Fund Audit and Risk Management	DFMM-FI-311	Produits structurés			12	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-312	Audit des fonds alternatifs			12	1,5	Contrôle Continu	N
			Internationalisation and Languages	DFMM-FI-313	Advanced topics in finance	PF		18	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-314	International financial skills	PF		20	1,5	Contrôle Continu	N

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
3 UL	Spécialisation Supply Chain	M2 Gestion de production , logistique, achats Parcours type Management de la chaîne logistique	Stratégie et gestion des risques SCM	DFMM- MCL-301	Management stratégique de la chaîne logistique	PF		16	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-302	Gestion des risques de la chaîne logistique	PF		16	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-303	Anglais professionnel	PF		20	2	Contrôle Continu	N
			Transport & Distribution	DFMM- MCL-304	Gestion de douane et transport international	PF		16	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-305	Gestion des entrepôts et plateformes logistiques	PF		16	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-306	Gestion de distribution de la chaîne logistique	PF		16	2	Contrôle Continu	N
			Planification & Pilotage de la chaîne logistique	DFMM- MCL-307	Planification de la chaîne logistique	PF		24	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-308	Structuration des flux d'information	PF		8	1	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-309	Modélisation des processus logistiques	PF		16	2	Contrôle Continu	N
			Technologie de l'information pour la chaîne logistique	DFMM- MCL-310	ERP (SAP)- Module SCM	PF		21	2	Contrôle Continu	N
				LOG9-2- 07	Synchronisation des flux	PF		21	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-311	Gestion de la chaîne logistique intelligente	PF		15	2	Contrôle Continu	N
			Management des fournisseurs et la demande clients	DFMM- MCL-312	Stratégie d'approvisionnement et gestion des fournisseurs	PF		23	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-313	Gestion de la demande client et prévisions	PF		22	3	Contrôle Continu	N
	Spécialisation Supply Chain	M2 Gestion de production , logistique, achats Parcours type Management global des achats internationaux	Gestion de la qualité et développement durable	DFMM- MGAI- 301	Achat responsable	PF		20	3		
				DFMM- MGAI- 302	Management de la qualité fournisseur	PF		20	3		
				DFMM- MGAI- 303	Droit des achats et contrats internationaux	PF		20	3		
			Cadre juridique de l'achat à l'international	DFMM- MGAI- 304	Management des risques achats à l'international	PF		20	3		
				DFMM- MGAI- 305	Stratégie et process achat	PF		18	2		
				DFMM- MGAI- 306	Achats directs et indirects	PF		18	2		
			Processus achat	DFMM- MGAI- 307	Achats publics	PF		18	2		
				DFMM- MGAI- 308	Management des équipes achats	PF		18	2		
				DFMM- MGAI- 309	Management interculturel	PF		18	2		
			Management interculturel et leadership des achats	DFMM- MGAI- 310	Anglais des affaires	PF		24	2		
				DFMM- MGAI- 311	Digitalisation des achats	PF		20	3		
				DFMM- MGAI- 312	Performance achats et reporting	PF		20	3		

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
3 UL	Spécialisation Marketing	M2 Marketing, vente Parcours type Marketing et communication du nouveau produit		DFMM-MV-301	Legal and cultural marketing frameworks	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-302	International Negotiation	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-303	Communication marketing intégrée	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-304	Suivi des actions de communication	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Communication marketing approfondie	DFMM-MV-305	Marketing experientiel et sensoriel	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-306	Système d'information, big data et IA	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Stimuli et données marketing	DFMM-MCNP-301	Recherche en marketing et communication du nouveau produit	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MCNP-302	Analyse de pratiques professionnelles en marketing et communication du nouveau produit	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Initiation à la recherche	DFMM-MCNP-303	Méthodes de créativité et d'innovation	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MCNP-304	Stratégies d'innovation en entrepreneuriat	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Processus Innovation								

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
3 UL	Spécialisation Marketing	M2 Marketing, vente Parcours type Marketing et communication du point de vente		DFMM-MV-301	Legal and cultural marketing frameworks	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-302	International Negotiation	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			International Business Environment	DFMM-MV-303	Communication marketing intégrée	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-304	Suivi des actions de communication	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Communication marketing approfondie	DFMM-MV-305	Marketing experientiel et sensoriel	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-306	Système d'information, big data et IA	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Stimuli et données marketing	DFMM-MCPV-301	Recherche en marketing et communication du point de vente	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MCPV-302	Analyse de pratiques professionnelles en marketing et communication du point de vente	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Initiation à la recherche	DFMM-MCPV-303	Stratégies des distributeurs	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MCPV-304	Merchandising	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Stratégie et Marketing du distributeur 1	DFMM-MV-301	Legal and cultural marketing frameworks	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-302	International Negotiation	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
		M2 Marketing, vente Parcours type Marketing et communication appliqués au digital		DFMM-MV-303	Communication marketing intégrée	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-304	Suivi des actions de communication	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			International Business Environment	DFMM-MV-305	Marketing experientiel et sensoriel	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MV-306	Système d'information, big data et IA	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Communication marketing approfondie	DFMM-MDC-301	Recherche en marketing et communication digitale	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MDC-302	Analyse de pratiques professionnelles en MDC	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Stimuli et données marketing	DFMM-MDC-303	Analyse de trafic web et réseaux sociaux	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MDC-304	Outils de création de trafic	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Initiation à la recherche	DFMM-MDC-303	Analyse de trafic web et réseaux sociaux	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MDC-304	Outils de création de trafic	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
			Création et développement de trafic	DFMM-MDC-303	Analyse de trafic web et réseaux sociaux	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM-MDC-304	Outils de création de trafic	PF		20	3	Contrôle Continu Intégral	N

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnu mmer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung 1) / évaluation
3 UL	Spécialisation Management de projet	M2 Entrepre- neuriat et manage- ment de projets Parcours type Manage- ment de projet	Management des projets internationaux	PRO9-2-02	Conception et management des produits innovants	PF		15	2	Contrôle Continu	N
				PRO9-2-06	Management des méga projets industriels et de construction	PF		15	2	Contrôle Continu	N
				PRO9-2-07	Management des projets SI/TI., ERP et Digital	PF		15	2	Contrôle Continu	N
			Management stratégique des projets complexes	DFMM- MP-301	Governance & project portfolio management (English)	PF		21	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MP-302	Approches supply chain et qualité en management de projet	PF		24	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MP-303	Organisation et configuration de projet	PF		20	2	Contrôle Continu	N
			Organisation et méthodes projet	DFMM- MP-304	Méthode Agile et Scrum	PF		15	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MP-305	Fondamentaux du management de projet	PF		20	2	Contrôle Continu	N
				PRO9-3-03	Conduite d'un projet de recherche	PF		20	3	Contrôle Continu	N
			Initiation à la recherche	PRO9-3-04	Pratiques professionnelles	PF		20	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MP-306	Gestion du budget et des coûts du projet	PF		15	2	Contrôle Continu	N
			Finance et droit des affaires	DFMM- MP-307	Finance de marché et gestion des risques	PF		15	2	Contrôle Continu	N
				PRO9-2-05	Droit des affaires et des contrats	PF		15	2	Contrôle Continu	N

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
4 UL	Spécialisation Finance	M2 Finance Parcours type Finance Internationale	Méthodologie et pratiques professionnelles	DFMM-FI-401	Certifications professionnelles - Préparation TOEIC	PF		30	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-402	Applied finance (FactSet - Certification)	PF		21	1,5	Contrôle Continu	N
			Ingénierie financière et fiscale internationale	DFMM-FI-403	Fusions-acquisitions à l'international	PF		18	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-404	Techniques fiscales internationales	PF		12	1,5	Contrôle Continu	N
			Gestion bancaire internationale	DFMM-FI-405	Gestion actif/passif (ALM)	PF		18	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-406	Réglementation bancaire internationale et risk management	PF		12	1,5	Contrôle Continu	N
			Gestion des Fonds d'investissement	DFMM-FI-407	Empirical finance	1 UE à choisir parmi 2		12	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-408	Financial modeling / Modélisation financière			12	1,5	Contrôle Continu	N
			Fund Audit and Risk Management	DFMM-FI-409	Data analysis for auditors			12	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM-FI-410	Survey in the fields of fund audit and risk management			12	1,5	Contrôle Continu	N
			Stage et mémoire dans le pays partenaire; Séminaire Interculturel & Diversité	DFMM-FI-MT	Stage et mémoire dans le pays partenaire; séminaire Interculturel & Diversité	PF		15	18	Contrôle Continu	N

Semestre/ Semester	Spécialis ation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnu mmer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoir e / obligatoir e au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung 1) / évaluation
4 UL	Spécialis ation Supply Chain	M2 Gestion de production, logistique, achats Parcours type Manageme nt de la chaîne logistique	Audit et amélioration de la performance logistique	DFMM- MCL-401	Audit logistique & tableaux de bord	PF		22	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MCL-402	Management et Analyse de la valeur	PF		22	3	Contrôle Continu	N
			Chaîne Logistique Durable	DFMM- MCL-403	Gestion de la chaîne logistique durable	PF		24	3	Contrôle Continu	N
				LOG0-3- 02	Green Belt Lean Supply Chain	PF		24	3	Contrôle Continu	N
			Stage et mémoire dans le pays partenaire; Séminaire Interculturel & Diversité	DFMM- MCL-MT	Stage et mémoire dans le pays partenaire; séminaire Interculturel & Diversité	PF		58	18	Contrôle Continu	N
		M2 Gestion de production, logistique, achats Parcours type Manageme nt global des achats internation aux	Management des projets achats et innovation	DFMM- MGAI- 401	Achat et développement d'un nouveau produit			20	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MGAI- 402	Business Game et certification			20	3	Contrôle Continu	N
			Logistique internationale	DFMM- MGAI- 403	Transport et distribution à l'international			18	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MGAI- 404	Négociation acheteur fournisseur internationale			18	2	Contrôle Continu	N
				DFMM- MGAI- 405	Seminaire d etudes a l international			20	2	Contrôle Continu	N
			Stage et mémoire dans le pays partenaire; Séminaire Interculturel & Diversité	DFMM- MGAI-MT	Stage et mémoire dans le pays partenaire; séminaire Interculturel & Diversité			70	18	Contrôle Continu	N

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehrereinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
	Spécialisation Marketing	M2 Marketing, vente Parcours type Marketing et communication du nouveau produit	Marketing et défis sociétaux	DFMM- MV-401	Marketing et RSE	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MV-402	Marketing social	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Pratiques marketing	DFMM- MV-403	Challenge concours marketing	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MV-404	Observatoire des pratiques de marketing et communication	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Conception et test des nouveaux produits	DFMM- MCNP- 401	Design du nouveau produit et éco conception	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MCNP- 402	Etudes et tests pour les nouveaux produits	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Distribuer et promouvoir les offres innovantes	DFMM- MCNP- 403	Commercialisation des offres innovantes	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MCNP- 404	Communication des offres innovantes	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Stage et mémoire dans le pays partenaire; Séminaire Interculturel & Diversité	DFMM- MCNP- MT	Stage et mémoire dans le pays partenaire; séminaire Interculturel & Diversité	PF		40	18	Contrôle Continu Intégral	N
		M2 Marketing, vente Parcours type Marketing et communication du point de vente	Marketing et défis sociétaux	DFMM- MV-401	Marketing et RSE	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MV-402	Marketing social	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Pratiques marketing	DFMM- MV-403	Challenge concours marketing	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MV-404	Observatoire des pratiques de marketing et communication	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Stratégie et marketing du distributeur 2	DFMM- MCPV- 401	Gestion des canaux de distribution	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MCPV- 402	Outils de digitalisation du point de vente	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Gestion de contenu et des communautés en ligne	DFMM- MCPV- 403	Stratégie de contenu numérique	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MCPV- 404	Gestion des réseaux sociaux et influenceurs	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Stage et mémoire dans le pays partenaire; Séminaire Interculturel & Diversité	DFMM- MCPV- MT	Stage et mémoire dans le pays partenaire ; séminaire Interculturel & Diversité	PF		40	18	Contrôle Continu Intégral	N
		M2 Marketing, vente Parcours type Marketing et communication appliqués au digital	Marketing et défis sociétaux	DFMM- MV-401	Marketing et RSE	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MV-402	Marketing social	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Pratiques marketing	DFMM- MV-403	Challenge concours marketing	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MV-404	Observatoire des pratiques de marketing et communication	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Marketing à l'heure du digital 3	DFMM- MDC-401	UX design	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MDC-402	Stratégie de référencement	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Gestion de contenu et des communautés en ligne	DFMM- MDC-403	Stratégie de contenu numérique	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
				DFMM- MDC-404	Gestion des réseaux sociaux et influenceurs	PF		20	1,5	Contrôle Continu Intégral	N
			Stage et mémoire dans le pays partenaire; Séminaire Interculturel & Diversité	DFMM- MDC-MT	Stage et mémoire dans le pays partenaire; séminaire Interculturel & Diversité	PF		40	18	Contrôle Continu Intégral	N

Semestre/ Semester	Spécialisation	Master national d'appui	Lehreinheit Name/ Nom UE	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire ou obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
4 UL	Spécialisation Management de projet	M2 Entrepreneuriat et management de projets Parcours type Management de projet	Management des équipes et des compétences projet	DFMM- MP-401	Managing cross-cultural and virtual project teams (English)	PF		15	3	Contrôle Continu	N
				DFMM- MP-402	Leadership et team building	PF		25	3	Contrôle Continu	N
			Certification et outils projet	DFMM- MP-403	Préparation à la certification PMI®	PF		20	1,5	Contrôle Continu	N
				DFMM- MP-404	Certification Analyse de la Valeur	PF		20	1,5	Contrôle Continu	N
			Méthodologie	DFMM- MP-405	English language	PF		24	1	Contrôle Continu	N
				PROO-2- 06	Conférences	PF		15	1	Contrôle Continu	N
				DFMM- MP-406	Research Methods design and analysis	PF		20	1	Contrôle Continu	N
			Stage et mémoire dans le pays partenaire; Séminaire Interculturel & Diversité	DFMM- MP-MT	Stage et mémoire dans le pays partenaire; séminaire Interculturel & Diversité	PF		0	18	Contrôle Continu	N

Erläuterungen: BW: Bewertung; N: Note;
B: Bestanden

Explications : BW : Résultat attendu ; N =
Note ; B = Validation sans note

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés au début de chaque semestre.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand des Techniques
d'Economie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Bachelor-Studiengang
Elektrotechnik – Erneuerbare
Energien und Systemtechnik (DFHI)**

**Licence
Génie électrique – Ingénierie des
Systèmes Intelligents Communicants
et Energie (ISFATES)**

Fakultät für Ingenieurwissenschaften

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Institut Supérieur Franco-Allemand
des Techniques d'Economie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengang spezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Bachelor-Abschlussarbeit
 - 1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.10 Teilzeitstudium
 - 1.11 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Eléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage en entreprise
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Mémoire de fin d'études
 - 1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.10 Etudes à temps partiel
 - 1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Bachelor-Studiengang "Elektrotechnik – Erneuerbare Energien und Systemtechnik (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) und der Université de Lorraine angeboten. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Université de Lorraine ist organisationsverantwortlich für das erste, zweite und fünfte Studiensemester. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Ingenieurwissenschaften der htw saar sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte, vierte und sechste Studiensemester.
- (2) Für das gesamte Studium gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts für Technik und Wirtschaft und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de licence/ Bachelor "Ingénierie des systèmes intelligents communicants et énergie (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable des 1er, 2ème et 5ème semestres. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté des sciences de l'ingénieur de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables des 3ème, 4ème et 6ème semestres.
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Neben den allgemeinen Zugangsvoraussetzungen gemäß Saarländischem Hochschulgesetz für Bewerber und Bewerberinnen auf der deutschen Seite („deutsches Kontingent“) und den nationalen französischen Regeln für die Zulassung von Studierenden auf der französischen Seite („französisches Kontingent“) gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein B2- Niveau in Deutsch und Französisch zu erbringen.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Nur für Bewerber und Bewerberinnen des französischen Kontingents: Kann das Mindestsprachniveau von B2 in Deutsch nicht nachgewiesen werden, so besteht für Bewerber und Bewerberinnen die Möglichkeit der Zulassung unter der Voraussetzung, dass bis zum Eintritt in die Studienphase in Deutschland außercurriculare Maßnahmen zur Verbesserung der Sprachkompetenz auf das Niveau B2 ergriffen werden.
- (6) Englisch muss auf Niveau A2 für alle Bewerber und Bewerberinnen nachgewiesen werden.

1.2 Conditions d'admission

- (1) Outre les conditions générales d'accès prévues par la loi sur l'enseignement supérieur de la Sarre pour les candidats du côté allemand ("contingent allemand") et les règles nationales françaises pour l'admission des étudiants du côté français ("contingent français"), des exigences particulières s'appliquent en ce qui concerne les connaissances en langues étrangères.
- (2) Pour les candidats du contingent allemand qui ont obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur allemand, des connaissances linguistiques en français de niveau B2 sont requises. Pour les candidats du contingent allemand ayant obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur français, des connaissances en allemand de niveau B2 sont requises.
- (3) Les candidats du contingent allemand non ressortissants du système scolaire allemand ou français doivent apporter des preuves d'un niveau B2 en français. Les connaissances en allemand sont réglées par la réglementation sur les langues de la htw saar.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar
- (5) Pour les candidats du contingent français : Si le niveau B2 en allemand ne peut pas être prouvé, les candidats ont la possibilité d'être admis à condition que des mesures hors cadre universitaire soient prises pour améliorer la compétence linguistique jusqu'au niveau B2 avant l'entrée dans la phase d'études en Allemagne.
- (6) Un niveau A2 au minimum est nécessaire en anglais pour tous les candidats.

- (7) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.
- (7) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier de candidature sont publiées sur le site web de l'Institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt sechs Semester. Im letzten Studiensemester findet u.a. die Anfertigung der Bachelor-Abschlussarbeit (Bachelor-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 180 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der htw saar und der Universität de Lorraine verliehen. Er bildet einen ersten berufsqualifizierenden Studienabschluss und berechtigt zur Führung des akademischen Grades „Bachelor of Science (B.Sc.)“ und „Licence“.
- (3) In die gemeinsame Abschlussurkunde und das Zeugnis wird die Bezeichnung des Studiengangs aufgenommen: „Elektrotechnik – Erneuerbare Energien und Systemtechnik“.

1.5 Wahlpflichtmodule

-

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. La durée réglementaire des études est de six semestres. Lors du dernier semestre a lieu entre autres la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Bachelor Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements des éléments constitutifs avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.

- (3) Le début des études a lieu en septembre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 180 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention d'un diplôme conjoint délivré par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine. Il constitue un premier diplôme d'études universitaires qualifiant et donne droit à la poursuite d'études avec le grade de Licence ou de Bachelor of Science (B.Sc.).
- (3) La dénomination du programme d'études apparaît sur le diplôme conjoint ainsi que sur le certificat de fin d'études : « Ingénierie des Systèmes Intelligents Communicants et Energies ».

1.5 Eléments constitutifs au choix

-

1.6 Praktische Studienphase

Eine verpflichtende praktische Studienphase ist nicht vorgesehen. Ein freiwilliges Praktikum ist möglich.

1.6 Stage en entreprise

Un stage obligatoire n'est pas prévu. Un stage non-obligatoire est possible.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 5. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens der htw saar oder des ISFATES der Université de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die Studienleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen und französischen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Falls notwendig kann diese Liste mit Einverständnis der Studienleitung vor Ort angepasst werden.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 5ème semestre peut se dérouler dans une université étrangère avec laquelle la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes ou l'ISFATES-Université de Lorraine a un accord de coopération.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La sélection est faite sur la base des exigences linguistiques et académiques par le responsable pédagogique, en consultation avec le Bureau international compétent et en tenant compte des places disponibles.
- (3) La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec les responsables pédagogiques français et allemand avant le début de la période d'études à l'étranger et consignée dans un Learning Agreement. Elle peut être ajustée si nécessaire une fois l'étudiant sur place avec accord des responsables pédagogiques du programme.

1.8 Bachelor-Abschlussarbeit

- (1) Die Bachelor-Abschlussarbeit kann an der htw saar, an der Universität de Lorraine oder extern durchgeführt werden, d.h. in Unternehmen, Behörden sowie Forschungseinrichtungen. Das Thema der Bachelor-Abschlussarbeit soll in einem des Studiengangs Elektrotechnik nahestehenden Fachgebiet angesiedelt sein.
- (2) Die Bearbeitungszeit der Bachelor-Abschlussarbeit an der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes beträgt 3 Monate.
- (3) Die Abschlussarbeit ist in einer Sprache zu verfassen, die nicht Muttersprache der/des Studierenden ist, in der Regel in der Partnersprache. Es ist eine Zusammenfassung der Abschlussarbeit in der jeweils anderen Sprache anzufertigen.
- (4) Die Ausgabe des Themas der Bachelor-Abschlussarbeit erfolgt frühestens, nachdem alle Prüfungen der ersten drei Studiensemester bestanden sind und mindestens 45 ECTS-Punkte aus den Semestern 4 und 5 erworben wurden.

1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

In Ergänzung zu Teil C §4 (2) der allgemeinen Studien- und Prüfungsordnung des DFHI gilt: Studien- und Prüfungsleistungen eines Semesters können nur abgeleistet werden, wenn in allen vorhergehenden Semestern außer dem letzten die Summe der ECTS-Punkte der Module mit Leistungen größer oder gleich 10 Punkten mindestens 19 ECTS-Punkten beträgt (= 63% von 30 ECTS-Punkten).

1.10 Teilzeitstudium

Ein Teilzeitstudium ist nicht möglich.

1.8 Mémoire de fin d'études

- (1) Le mémoire de fin d'études peut être effectué à la htw saar, à l'Université de Lorraine ou en externe, c'est à dire en entreprise, au sein d'une administration ou d'une institution de recherche. Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine proche des systèmes communicants et de la gestion des énergies nouvelles.
- (2) Le temps de travail pour le mémoire de fin d'études de Licence à la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes est de 3 Monate.
- (3) Le document final (Bachelor-Thesis) doit être écrit dans une autre langue que la langue maternelle de l'étudiant / de l'étudiante, en règle générale dans la langue du partenaire. Un résumé dans l'autre langue est obligatoire.
- (4) La validation des unités d'enseignement des trois premiers semestres et au moins 45 ECTS des semestres 4 et 5 sont exigés pour l'enregistrement du mémoire de licence.

1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

En complément du paragraphe C §4 (2) des modalités générales du contrôle des connaissances et règlement des études de l'ISFATES-DFHI, la participation aux examens d'un semestre ne peut avoir lieu tant que dans tous les semestres précédents, sauf le dernier, la somme des ECTS des éléments constitutifs avec des résultats supérieurs ou égaux à 10 points n'est pas au moins de 19 ECTS (= 63% de 30 ECTS).

1.10 Etudes à temps partiel

Etudes à temps partiel ne pas possible.

1.11 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFBEES-xxx	Module des Bachelor-Studiengangs

1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFBEES-xxx	Elément du programme de bachelor

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Bachelor-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, besuchen die Sprachveranstaltungen in Französisch. Umgekehrt besuchen Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Frankreich erworben haben, die Sprachveranstaltungen in Deutsch. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examens

Le programme du bachelor est divisé en unités d'enseignement (UE) et en modules (éléments constitutifs). Leurs nombres d'heures et de points ECTS sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis à entrer dans l'enseignement supérieur en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Klausur dauer / durée examen	Bewertung / évaluation
1 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels I	DFBEES-101	Allemand 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu		N
			DFBEES-102	Français 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu		N
			DFBEES-116	Espagnol 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu		N
			DFBEES-104	Management interculturel et civilisation 1	obligatoire		24 h	2	contrôle continu		N
		Anglais I	DFBEES-105	Anglais 1	obligatoire		36 h	3	contrôle continu		N
	UE Spécifiques	Enseignements fondamentaux I	DFBEES-120-1	MATHEMATIQUES (Algèbre 1)	obligatoire		30 h	3	contrôle continu		N
			DFBEES-120-2	MATHEMATIQUES (Analyse 1)	obligatoire		30 h	3	contrôle continu		N
			DFBEES-120-3	INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION	obligatoire		30 h	3	contrôle continu		N
		Enseignements fondamentaux ISICE I	DFBEES-121	Découverte de l'ingénierie électrique et énergétique	obligatoire		20 h	3	contrôle continu		N
		Génie informatique I	DFBEES-122	Programmation VBA avancée	obligatoire		16h	1,5	contrôle continu		N
			DFBEES-127	Interface en ligne de commande	obligatoire		24 h	1,5	contrôle continu		N
		Génie électrique Ia	DFBEES-123	Circuits électriques	obligatoire		30h	1,5	contrôle continu		N
			DFBEES-124-1	Pratique des circuits électriques	obligatoire		7h	0,5	contrôle continu		N
			DFBEES-124-2	Travaux pratiques d'électricité	obligatoire		15h	1	contrôle continu		N
		Génie électrique Ib	DFBEES-125	Électrostatique, magnétostatique	obligatoire		30 h	1,5	contrôle continu		N
			DFBEES-126	Informatique industrielle-robotique	obligatoire		20 h	1,5	contrôle continu		N
2 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels II	DFBEES-201	Allemand 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu		N
			DFBEES-202	Français 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu		N
			DFBEES-214	Espagnol 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu		N
			DFBEES-204	Management interculturel et civilisation 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu		N
		Anglais II	DFBEES-205	Anglais 2	obligatoire		36 h	3	contrôle continu		N
	UE Spécifiques	Enseignements fondamentaux II	DFBEES-206	Analyse 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu		N
			DFBEES-207	Algèbre 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu		N
			DFBEES-208	Mesure, instrumentation, capteurs	obligatoire		18 h	2	contrôle continu		N
			DFBEES-221	Introduction aux objets connectés	obligatoire		24 h	2	contrôle continu		N
		Génie informatique II	DFBEES-222-1	Systèmes combinatoires	obligatoire		5h	0,5	contrôle continu		N
			DFBEES-225	Systèmes logiques et numériques	obligatoire		30h	3	contrôle continu		N
			DFBEES-226	TP Systèmes logiques et numériques	obligatoire		8h	0,5	contrôle continu		N
			DFBEES-222-2	Introduction aux systèmes séquentiels	obligatoire		30 h	2,5	contrôle continu		N
		Génie électrique II	DFBEES-227	Electronique, fonctions analogiques	obligatoire		45 h	3,5	contrôle continu		N
			DFBEES-223	Optique géométrique	obligatoire		20 h	1,5	contrôle continu		N
		Physique appliquée	DFBEES-224	Thermodynamique	obligatoire		20 h	1,5	contrôle continu		N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnum- mer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung / évalua- tion
3 htw saar	LE Sprachen / IKM	3.1 Sprachen und interkulturelle Ausbildung III	DFBEES- 301	Deutsch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES- 302	Französisch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES- 313	Spanisch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES- 305	Englisch 3	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES- 304	Interkulturelles Management 3	obligatoire	2		2	Klausur, 60 min. (50 %) + Präsentation (50 %)	N
	Spez. LE	3.2 Mathematik	DFBEES- 307	Mathematik 3	obligatoire	4		4	Klausur	N
			DFBEES- 308	Statistik 1	obligatoire	2		2	Klausur	N
		3.3 Informationstechn- ik	DFBEES- 308	Programmierung von	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBEES- 309	Grundlagen der Übertragungstech	obligatoire	3		3	Klausur	N
			DFBEES- 310	Microcontroller und Anwendungen	obligatoire	3		3	Klausur	N
		3.4 Energie und Elektronik	DFBEES- 311	Elektronische Bauelemente und	obligatoire	4		4	Klausur	N
			DFBEES- 312	Erneuerbare Energien	obligatoire	4		4	Klausur (40%), Seminarvortrag (60%)	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
4 htw saar	LE Sprachen / IKM	4.1 Sprachen und interkulturelle Ausbildung IV	DFBEES-401	Deutsch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES-402	Französisch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES-414	Spanisch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES-405	Englisch 4	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBEES-404	Interkulturelles Management 4	obligatoire	2		2	Klausur, 60 min. (50 %) + Präsentation (50 %)	N
	Spez. LE	4.2 Elektrische Energiesysteme	DFBEES-	Statistik 2	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBEES-	Elektrische	obligatoire	6		6	Klausur	N
		4.3 Eingebettete Systeme	DFBEES-412	Maschinelles Lernen	obligatoire au choix	4		4	Klausur	N
			DFBEES-413	Objektorientierte Programmierung	obligatoire au choix	4		4	Klausur	N
			DFBEES-409	Microcontroller und Anwendungen	obligatoire	4		4	Klausur	N
		4.4 Elektronische Systeme	DFBEES-410	Schaltungstechnik der Elektronik	obligatoire	4		4	Klausur	N
			DFBEES-411	Messtechnik	obligatoire	4		4	Klausur	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
5 UL	UE Transversales	Langues étrangères V	DFBEES-501	Allemand 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBEES-502	Français 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBEES-520	Espagnol 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBEES-504	Anglais 5	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Informatique et instrumentation virtuelle	DFBEES-521-1	Programmation d'appareils mobiles	obligatoire		13 h	2	contrôle continu	N
			DFBEES-521-2	TP avec tablettes ou smartphones	obligatoire		32 h	3	contrôle continu	N
			DFBEES-525	Programmation Labview	obligatoire		21 h	2	contrôle terminal	N
			DFBEES-526	Travaux pratiques	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Systèmes complexes	DFBEES-522	Automatique	obligatoire		45 h	4	contrôle continu	N
			DFBEES-523	Filtrage numérique	obligatoire		25 h	2	contrôle terminal	N
		Développement durable	DFBEES-524-3	Paramètres climatiques	obligatoire		23 h	1,5	contrôle continu	N
			DFBEES-524-2	Politique énergétique	obligatoire		22 h	1,5	contrôle continu	N
		Gestion de projet	DFBEES-516	Gestion de projet	obligatoire		78 h	6	contrôle continu	N
6 htw	Spez. LE	6.1 Elektroenergie- und Regelungstechnik	DFBEES-601	Systemtheorie und Regelungstechnik	obligatoire	4		4	Klausur	N
			DFBEES-602	Photovoltaik	obligatoire	2		3	mündliche Prüfung	N
		6.2 Systemtechnik	DFBEES-603	Industrielle Steuerungstechnik	obligatoire	4		4	Klausur	N
			DFBEES-604	Praktikum Systemtechnik	obligatoire	6		6	mündliche Prüfung	N
		6.3 Bachelor-Abschlussarbeit	DFBEES-605	Bachelor-Abschlussarbeit	obligatoire			12	Projektarbeit / Kolloquium	N

Erläuterungen:

N: Note; B: Bestanden

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

Abréviations :

N : Note ; B : Admis

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés (aussi électroniquement) au début de chaque semestre.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques, d'Economie
et de Sciences (ISFATES) de
l'Université de Lorraine**

**Bachelor-Studiengang
Europäisches Baumanagement (DFHI)**

**Fakultät für Architektur und
Bauingenieurwesen**

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Licence
Génie civil et management en Europe
(ISFATES)**

Université de Lorraine

**Institut Supérieur Franco-Allemand de
Techniques, d'Economie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Bachelor-Abschlussarbeit
 - 1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.10 Teilzeitstudium
 - 1.11 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Eléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage en entreprise
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Mémoire de fin d'études
 - 1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.10 Etudes à temps partiel
 - 1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Bachelor-Studiengang "Europäisches Baumanagement (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar), der Université de Lorraine und der Universität Luxemburg angeboten. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Université de Lorraine ist organisationsverantwortlich für das erste und zweite Studiensemester. Die Universität Luxemburg ist organisationsverantwortlich für das dritte und vierte Studiensemester. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Architektur und Bauingenieurwesen der htw saar sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das fünfte, sechste und siebte Studiensemester.
- (2) Für das gesamte Studium gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts für Technik und Wirtschaft und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de licence/Bachelor " Génie civil et management en Europe (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes, l'Université de Lorraine et l'Université du Luxembourg. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable des 1er et 2ème semestres. L'Université du Luxembourg est responsable des 3ème et 4ème semestres. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté génie civil et architecture de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables des 5ème, 6ème et 7ème semestres.
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Neben den allgemeinen Zugangsvoraussetzungen gemäß Saarländischem Hochschulgesetz für Bewerber und Bewerberinnen auf der deutschen Seite („deutsches Kontingent“) und den nationalen französischen Regeln für die Zulassung von Studierenden auf der französischen Seite („französisches Kontingent“) gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die Ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein B2-Niveau in Deutsch und Französisch zu erbringen.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Nur für Bewerber und Bewerberinnen des französischen Kontingents: Kann das Mindestsprachniveau von B2 in Deutsch nicht nachgewiesen werden, so besteht für Bewerber und Bewerberinnen die Möglichkeit der Zulassung unter der Voraussetzung, dass bis zum Eintritt in die Studienphase in Luxemburg außercurriculare Maßnahmen zur Verbesserung der Sprachkompetenz auf das Niveau B2 ergriffen werden.
- (6) Englisch muss auf Niveau A2 für alle Bewerber und Bewerberinnen nachgewiesen werden.

1.2 Conditions d'admission

- (1) Outre les conditions générales d'accès prévues par la loi sur l'enseignement supérieur de la Sarre pour les candidats du côté allemand ("contingent allemand") et les règles nationales françaises pour l'admission des étudiants du côté français ("contingent français"), des exigences particulières s'appliquent en ce qui concerne les connaissances en langues étrangères.
- (2) Les candidats du contingent allemand ayant obtenu un diplôme d'accès aux études supérieures en Allemagne doivent justifier d'un niveau B2 au minimum en français. Pour les candidats du contingent allemand ayant obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur français, un niveau B2 en allemand est exigé.
- (3) Pour les candidats qui n'ont obtenu ni un droit d'accès à l'enseignement supérieur allemand ni un droit d'accès à l'enseignement supérieur français, la preuve d'un niveau B2 en allemand et en français est nécessaire.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar
- (5) Pour les candidats du contingent français : Si le niveau B2 n'est pas atteint en allemand, les candidats ont la possibilité de bénéficier d'une admission sous réserve de prendre des mesures hors cadre universitaire pour améliorer leurs compétences linguistiques et atteindre le niveau B2 avant le début de leurs études au Luxembourg.
- (6) Un niveau A2 au minimum est nécessaire en anglais pour tous les candidats.

(7) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

(7) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier de candidature sont publiées sur le site web de l'Institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt sieben Semester. Im fünften Studiensemester findet die praktische Studienphase, im siebten Semester die Anfertigung der Bachelor-Abschlussarbeit (Bachelor-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 210 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der htw saar und der Universität de Lorraine verliehen. Er bildet einen ersten berufsqualifizierenden Studienabschluss und berechtigt zur Führung des akademischen Grades „Bachelor of Science (B.Sc.)“ und „Licence“.
- (3) In die gemeinsame Abschlussurkunde und das Zeugnis wird die Bezeichnung des Studiengangs aufgenommen: „Europäisches Baumanagement“.

1.5 Wahlpflichtmodule

-

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. La durée réglementaire des études est de sept semestres. Lors du 5ème semestre a lieu le stage en entreprise ; la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Bachelor Thesis) se déroule au 7ème semestre.
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements des éléments constitutifs avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en septembre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 210 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention d'un diplôme conjoint délivré par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine. Il constitue un premier diplôme d'études universitaires qualifiant et donne droit à la poursuite d'études avec le grade de « Licence » ou de « Bachelor of Science (B.Sc.) ».
- (3) La dénomination du programme d'études apparaît sur le diplôme conjoint ainsi que sur le certificat de fin d'études « Génie Civil et Management en Europe ».

1.5 Eléments constitutifs au choix

-

1.6 Praktische Studienphase

- (1) Die praktische Studienphase ist dem fünften Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von mindestens 16 Wochen.
- (3) Die praktische Studienphase soll außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel im Partnerland absolviert werden. Die Wahl des Praktikumsortes muss von der Studienleitung genehmigt werden.
- (4) Voraussetzung zur Absolvierung der praktischen Studienphase ist das Erreichen von mindestens 48 ECTS-Punkten aus dem 3. und 4. Semester.

1.7 Auslandssemester

-

1.8 Bachelor-Abschlussarbeit

- (1) Die Bachelor-Abschlussarbeit kann an der htw saar, an der Universität de Lorraine oder extern durchgeführt werden, d.h. in Unternehmen, Behörden sowie Forschungseinrichtungen. Das Thema der Bachelor-Abschlussarbeit soll in einem des Studiengangs Europäisches Bau-management nahestehenden Fachgebiet angesiedelt sein.
- (2) Die Bearbeitungszeit der Bachelor-Abschlussarbeit beträgt 9 Wochen.

1.6 Stage en entreprise

- (1) Le stage fait partie du cinquième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue d'au moins 16 semaines.
- (3) Le stage doit avoir lieu en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le responsable pédagogique.
- (4) Pour pouvoir effectuer le stage du semestre 5, un minimum de 48 ECTS sur les semestres 3 et 4 est exigé.

1.7 Semestre dans un pays tiers

-

1.8 Mémoire de fin d'études

- (1) Le mémoire de fin d'études peut être effectué à la htw saar, à l'Université de Lorraine ou en externe, c'est à dire en entreprise, au sein d'une administration ou d'une institution de recherche. Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine proche du Génie civil et management en Europe.
- (2) Le temps de travail pour le projet de fin d'études est de 9 semaines.

1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

In Ergänzung zu Teil C §4 (2) der allgemeinen Studien- und Prüfungsordnung des DFHI gilt: Studien- und Prüfungsleistungen eines Semesters können nur abgeleistet werden, wenn in allen vorhergehenden Semestern außer dem letzten die Summe der ECTS-Punkte der Module mit Leistungen größer oder gleich 10 Punkten mindestens 24 ECTS-Punkte beträgt (= 80% von 30 ECTS-Punkte).

1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

En complément du paragraphe C §4 (2) des modalités générales du contrôle des connaissances et règlement des études de l'ISFATES-DFHI, la participation aux examens d'un semestre ne peut avoir lieu tant que dans tous les semestres précédents, sauf le dernier, la somme des ECTS des éléments constitutifs avec des résultats supérieurs ou égaux à 10 points n'est pas au moins de 24 ECTS (= 80% de 30 ECTS).

1.10 Teilzeitstudium

Ein Teilzeitstudium ist in diesem Studiengang aufgrund der intensiven Auslandsphasen nicht möglich.

1.10 Etudes à temps partiel

Des études à temps partiel ne sont pas possibles en raison des contraintes d'organisation des périodes d'étude entre les pays partenaires.

1.11 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFBCE-xxx	Module des Bachelor-Studiengangs

1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFBCE-xxx	Élément du programme de bachelor

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Bachelor-Studiengang ist in Lehr-einheiten und Module untergliedert. Die Lehr-einheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, besuchen die Sprachveranstaltungen in Französisch. Umgekehrt besuchen Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Frankreich erworben haben, die Sprachveranstaltungen in Deutsch. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen

Le programme du bachelor est divisé en unités d'enseignement (UE) et en modules (éléments constitutifs). Leurs nombres d'heures et de points ECTS sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis à entrer dans l'enseignement supérieur en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
1 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels I	DFBCE-101	Allemand 1	parmi 3		48 h	4	Contrôle Continu	N
			DFBCE-102	Français 1	parmi 3		48 h	4	Contrôle Continu	N
			DFBCE-115	Espagnol 1	parmi 3		48 h	4	Contrôle Continu	N
			DFBCE-104	Management interculturel et civilisation 1	obligatoire		24 h	2	Contrôle Continu	N
		Anglais I	DFBCE-105	Anglais 1	obligatoire		36 h	3	Contrôle Continu	N
			DFBCE-120-1	Mathématiques (Algèbre 1)	obligatoire		30 h	3	Contrôle Continu	N
			DFBCE-120-2	Mathématiques (Analyse 1)	obligatoire		30 h	3	Contrôle Continu	N
			DFBCE-120-3	Informatique algorithmique et programmation	obligatoire		30 h	3	Contrôle Continu	N
		Ingénierie I	DFBCE-109	Statique	obligatoire		42 h	4	Contrôle Continu	N
			DFBCE-110	Résistance des matériaux 1	obligatoire		20 h	2	Contrôle Continu	N
		Génie civil I	DFBCE-111	Matériaux de construction 1	obligatoire		46 h	3	Contrôle Continu	N
		Management de la construction I	DFBCE-121-1	Organisation de chantier	obligatoire		16 h	1	Contrôle Continu	N
			DFBCE-121-2	TP Organisation de chantier	obligatoire		8 h	0,5	Contrôle Continu	N
			DFBCE-122-1	Topographie	obligatoire		18 h	1	Contrôle Continu	N
			DFBCE-122-2	TP Topographie	obligatoire		12 h	0,5	Contrôle Continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
2 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels II	DFBCE-201	Allemand 2	parmi 3		48 h	4	Contrôle Continu	N
			DFBCE-202	Français 2	parmi 3		48 h	4	Contrôle Continu	N
			DFBCE-215	Espagnol 2	parmi 3		48 h	4	Contrôle Continu	N
			DFBCE-204	Management interculturel et civilisation 2	obligatoire		24 h	2	Contrôle Continu	N
		Anglais II	DFBCE-205	Anglais 2	obligatoire		36 h	3	Contrôle Continu	N
	UE Spécifiques	Enseignements fondamentaux II	DFBCE-207	Algèbre 2	obligatoire		24 h	2	Contrôle Continu	N
			DFBCE-206	Analyse 2	obligatoire		24 h	2	Contrôle Continu	N
			DFBCE-220-1	Béton armé	obligatoire		20 h	1,5	Contrôle Continu	N
			DFBCE-220-2	TP Béton armé	obligatoire		10 h	0,5	Contrôle Continu	N
		Ingénierie II	DFBCE-209	Résistance des matériaux 2	obligatoire		48 h	3	Contrôle Continu	N
		Ingénierie de la construction I	DFBCE-221	Stabilité	obligatoire		16 h	1,5	Contrôle Continu	N
			DFBCE-222	Construction métallique	obligatoire		10 h	1,5	Contrôle Continu	N
			DFBCE-223	Mécanique des sols	obligatoire		30 h	3	Contrôle Continu	N
			DFBCE-213	Dessin technique - bureau d'études	obligatoire		16 h	1,5	Contrôle Continu	N
			DFBCE-224	Techniques de chantiers	obligatoire		20 h	1,5	Contrôle Continu	N
			DFBCE-214-1	DAO	obligatoire		14 h	1,5	Contrôle Continu	N
			DFBCE-214-2	BIM	obligatoire		20 h	1,5	Contrôle Continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung / évaluation
3 Lux	LE Fach	Infrastruktur	DFBCE-311	Wasserinfrastruktur	PF	2		2	Klausur	N
			DFBCE-312	Raumplanung & Verkehrsplanung	PF	4		4	Klausur	N
		Konstruktiver Ingenieurbau II	DFBCE-310	Technische Mechanik 1	PF	4		5	Klausur	N
			DFBCE-315	Baukonstruktion 2	PF	4		5	Klausur	N
				Wahlpflicht : 3 ECTS wählen (ein Modul aus zwei wählen)						
			DFBCE-313	Stahlbetonbau 2	WPF	2		3	Klausur	N
			DFBCE-314	Stahlbau 2	WPF	2		3	Klausur	N
		Baumanage- ment II	DFBCE-316	Baubetrieb 2	PF	3		3	Klausur	N
			DFBCE-317	Gebäudetechnik I	PF	4		5	Klausur	N
			DFBCE-318	Gesetzgebung	PF	2		3	Klausur	N
4 Lux	LE Fach	Bauingenieur wesen IV	DFBCE-425	Baustoffkunde 2 Vorlesung	PF	4		5	Klausur	N
			DFBCE-422	Baustoffkunde 2 Labor	PF	2		1	Klausur	N
			DFBCE-415	Bauphysik	PF	4		4	Klausur	N
		Konstruktiver Ingenieurbau III	DFBCE-423	Technische Mechanik 2	PF	4		5	Klausur	N
			DFBCE-426	Holzbau	PF	2		3	Klausur	N
		Baumanage ment III	DFBCE-419	Baubetrieb 3	PF	3		4	Klausur	N
			DFBCE-424	Bauwirtschaft	PF	4		4	Klausur	N
			DFBCE-421	Gebäudetechnik II	PF	3		5	Klausur	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
5 HTW	LE Fach	Praktische Studienphase	DFBCE-501	Praktische studienphase	obligatoire			22	Präsentation	N
			DFBCE-502	Projekt	obligatoire	4		8	Mündlich	N
6 HTW	LE Sprachen	Interkulturelle Ausbildung VI	DFBCE-601	Deutsch 6	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-602	Französisch 6	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-603	Spanisch 6	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-605	Englisch 6	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-604	Interkulturelles Management 6	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
	LE Fach	Konstruktiver Ingenieurbau IV	DFBCE-606	Seminar Bauwesen	obligatoire	2		2	Projektarbeit	N
				Wahlpflicht : 4 ECTS wählen (ein Modul aus vier wählen)						
			DFBCE-607	Stahlbetonbau 4	WPF	4		4	Klausur	N
			DFBCE-608	Altlastensanierung	WPF	4		4	Klausur	N
			DFBCE-610	Abfall- und Kreislaufwirtschaft	WPF	4		4	Klausur	N
			DFBCE-616	Verkehrstechnik	WPF	4		4	Klausur	N
		Baumanageme nt IV	DFBCE-612	Projektmanagement	obligatoire	4		4	Mündlich	N
			DFBCE-613	Baubetrieb 4	obligatoire	4		4	Klausur	N
			DFBCE-614	Deutsches Zivilrecht	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBCE-615	Schalungstechnik	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBCE-707	Bauvertragsrecht	obligatoire	2		2	Klausur	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung / évaluation
7 htw saar	LE Sprachen	Interkulturelle Ausbildung VII	DFBCE-701	Deutsch 7	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-702	Französisch 7	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-713	Spanisch 7	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-705	Englisch 7	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFBCE-704	Interkulturelles Management 7	obligatoire	2		2	Klausur, 60 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
	LE Fach	Baumanage- ment V	DFBCE-706	Arbeitsschutz und Sicherheitstechnik	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBCE-708	Facility Management	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBCE-709	Öffentliches Baurecht	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBCE-755	Risikomanagement	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBCE-756	Nachhaltiges Management	obligatoire	2		2	Klausur	N
			DFBCE-710	Öffentlichkeitsarbeit und Baustelle	WPF	2		2	Mündlich	N
			DFBCE-712	Seminar Bauwesen 2	WPF	2		2	Projektarbeit	N
		Bachelor- Abschlussarbei- t	DFBCE-711	Bachelor-Abschlussarbeit	obligatoire	9 Wochen		12	Projektarbeit	N

Erläuterungen:
N: Note; B: Bestanden

Abréviations :
N : Note ; B : Admis

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés (aussi électroniquement) au début de chaque semestre.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques,
d'Economie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Bachelor-Studiengang
Informatik und Web-Engineering
(DFHI)**

Fakultät für Ingenieurwissenschaften

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

Stand: 25.06.2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Bachelor-Abschlussarbeit
 - 1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.10 Teilzeitstudium
 - 1.11 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

**Licence
Informatique et ingénierie du web
(ISFATES)**

Université de Lorraine

**Institut Supérieur Franco-Allemand
de Techniques, d'Economie et de
Sciences**

Version du 25/06/2026

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Eléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage en entreprise
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Mémoire de fin d'études
 - 1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.10 Etudes à temps partiel
 - 1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Bachelor-Studiengang "Informatik und Web-Engineering (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) und der Université de Lorraine angeboten. Das Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Université de Lorraine ist organisationsverantwortlich für das erste, zweite und fünfte Studiensemester. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Ingenieurwissenschaften der htw saar sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte, vierte und sechste Studiensemester.
- (2) Für das gesamte Studium gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts für Technik und Wirtschaft und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de licence/ Bachelor " Informatique et ingénierie du web (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable des 1er, 2ème et 5ème semestres. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté des sciences de l'ingénieur de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables des 3ème, 4ème et 6ème semestres.
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Neben den allgemeinen Zugangsvoraussetzungen gemäß Saarländischem Hochschulgesetz für Bewerber und Bewerberinnen auf der deutschen Seite („deutsches Kontingent“) und den nationalen französischen Regeln für die Zulassung von Studierenden auf der französischen Seite („französisches Kontingent“) gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein B2- Niveau in Deutsch und Französisch zu erbringen.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Nur für Bewerber und Bewerberinnen des französischen Kontingents: Kann das Mindestsprachniveau von B2 in Deutsch nicht nachgewiesen werden, so besteht für Bewerber und Bewerberinnen die Möglichkeit der Zulassung unter der Voraussetzung, dass bis zum Eintritt in die Studienphase in Deutschland außercurriculare Maßnahmen zur Verbesserung der Sprachkompetenz auf das Niveau B2 ergriffen werden.
- (6) Englisch muss auf Niveau A2 für alle Bewerber und Bewerberinnen nachgewiesen werden.

1.2 Conditions d'admission

- (1) Outre les conditions générales d'accès prévues par la loi sur l'enseignement supérieur de la Sarre pour les candidats du côté allemand ("contingent allemand") et les règles nationales françaises pour l'admission des étudiants du côté français ("contingent français"), des exigences particulières s'appliquent en ce qui concerne les connaissances en langues étrangères.
- (2) Pour les candidats du contingent allemand qui ont obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur allemand, des connaissances linguistiques en français de niveau B2 sont requises. Pour les candidats du contingent allemand ayant obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur français, la réglementation sur les langues de la htw saar s'applique.
- (3) Les candidats non ressortissants du système scolaire français ou allemand doivent apporter des preuves d'un niveau de B2 en allemand et français.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar.
- (5) Pour les candidats du contingent français : Si le niveau B2 n'est pas atteint en allemand, les candidats ont la possibilité d'être admis à condition que des mesures hors cadre universitaire soient prises pour améliorer la compétence linguistique jusqu'au niveau B2 avant l'entrée dans la phase d'études en Allemagne.
- (6) Un niveau A2 au minimum est nécessaire en anglais pour tous les candidats.
- (7) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette

(7) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier de candidature sont publiées sur le site web de l'Institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt sechs Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Bachelor-Abschlussarbeit (Bachelor-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 180 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der htw saar und der Universität de Lorraine verliehen. Er bildet einen ersten berufsqualifizierenden Studienabschluss und berechtigt zur Führung des akademischen Grades „Bachelor of Science (B.Sc.)“ und „Licence“.
- (3) In die gemeinsame Abschlussurkunde und das Zeugnis wird die Bezeichnung des Studiengangs aufgenommen: „Informatik & Web-Engineering“

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. La durée réglementaire des études est de six semestres. Lors du dernier semestre ont lieu le stage en entreprise et la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Bachelor Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements des éléments constitutifs avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en septembre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 180 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention d'un diplôme conjoint délivré par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine. Il constitue un premier diplôme d'études universitaires qualifiant et donne droit à la poursuite d'études avec le grade de Licence ou de Bachelor of Science (B.Sc.).
- (3) La dénomination du programme d'études apparaît sur le diplôme conjoint ainsi que sur le certificat de fin d'études : « Informatique et Ingénierie du Web ».

1.5 Wahlpflichtmodule

- (1) Die Studierenden müssen im 3. Semester mindestens 4 ECTS-Punkte und im 4. Semester mindestens 4 ECTS-Punkte an Wahlpflichtmodulen belegen.
- (2) Die möglichen Module werden jeweils zu Semesterbeginn von der Studienleitung festgelegt. Es kann sein, dass ein Wahlpflichtfach aus organisatorischen Gründen nicht angeboten werden kann.
- (3) Auf Antrag bei der Studienleitung können auch Module aus anderen Informatik-Bachelorstudiengängen der htw saar gewählt werden, sofern diese das Curriculum sinnvoll ergänzen. I.d.R. sollten die Module einen klaren Bezug zur Informatik haben.
- (4) Zusätzlich absolvierte Wahlmodule, die nicht notwendig sind, um mindestens 30 ECTS-Punkte pro Semester zu erreichen, können auf Antrag auf dem Abschlusszeugnis ausgewiesen werden, ohne dass die Note in die Gesamtnote einfließt.

1.5 Eléments constitutifs au choix

- (1) Les étudiants doivent choisir au 3ème semestre des éléments constitutifs optionnels pour au moins 4 ECTS et au 4ème semestre pour au moins 4 ECTS.
- (2) Les éléments constitutifs optionnels offerts sont fixés par le responsable pédagogique pour chaque semestre. Il est possible qu'un élément constitutif optionnel ne puisse pas être offert pour des raisons organisationnelles.
- (3) Des éléments constitutifs d'autres licences d'informatique de la htw saar peuvent être choisis après consultation du responsable pédagogique. Ceux-ci doivent constituer un complément pertinent au programme d'études.
- (4) Au-delà du minimum de 30 ECTS par semestre, les éléments constitutifs supplémentaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne mais peuvent, sur demande, figurer sur le diplôme.

1.6 Praktische Studienphase

- (1) Die praktische Studienphase ist dem sechsten Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von mindestens 12 Wochen.
- (3) Die praktische Studienphase soll außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel im Partnerland absolviert werden. Die Wahl des Praktikumsortes muss von der Studienleitung genehmigt werden.
- (4) Voraussetzung zur Absolvierung der praktischen Studienphase ist die Validierung des 1. und 2. Semesters und das Erreichen von mindestens 30 ECTS-Punkten an Modulen mit mindestens 10 von 20 Punkten im 2. Studienjahr.
- (5) Die Praxisphase wird durch eine/n Dozierende/n der htw saar oder der Universität de Lorraine betreut.
- (6) Zur Anerkennung der praktischen Studienphase sind notwendig:
 - ein vom Unternehmen unterzeichnetes Zeugnis, aus dem die Dauer und die Einsatzbereiche des Praktikums ersichtlich sind;
 - ein Bericht, der von dem oder der Studierenden und von der betreuenden Einrichtung unterschrieben sein muss;
 - ein Vortrag.

1.6 Stage en entreprise

- (1) Le stage fait partie du sixième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue d'au moins 12 semaines.
- (3) Le stage doit avoir lieu en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le responsable pédagogique.
- (4) La validation des semestres 1 et 2 ainsi qu'un minimum de 30 ECTS acquis dans des modules de 2ème année avec au minimum 10/20 sont exigés pour démarrer le stage.
- (5) Le stage est encadré par un enseignant de la Hochschule für Technik und Wirtschaft ou de l'Université de Lorraine.
- (6) Pour la validation du stage sont nécessaires :
 - un document signé par l'entreprise attestant de la durée du stage et des domaines dans lesquels est intervenu le stagiaire ;
 - un rapport de stage signé par l'étudiant et l'institution d'accueil ;
 - une présentation.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 5. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens der htw saar oder des ISFATES der Université de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die Studienleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen und französischen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Falls notwendig kann diese Liste mit Einverständnis der Studienleitung vor Ort angepasst werden.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 5ème semestre peut se dérouler dans une université étrangère avec laquelle la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes ou l'ISFATES-Université de Lorraine a un accord de coopération.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La sélection est faite sur la base des exigences linguistiques et académiques par le responsable pédagogique, en consultation avec le Bureau international compétent et en tenant compte des places disponibles.
- (3) La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec les responsables pédagogiques français et allemand avant le début de la période d'études à l'étranger et consignée dans un Learning Agreement. Elle peut être ajustée si nécessaire une fois l'étudiant sur place avec accord des responsables pédagogiques du programme.

1.8 Bachelor-Abschlussarbeit

- (1) Die Bachelor-Abschlussarbeit kann an der htw saar, an der Universität de Lorraine oder extern durchgeführt werden, d.h. in Unternehmen, Behörden sowie Forschungseinrichtungen. Das Thema der Bachelor-Abschlussarbeit soll in einem des Studiengangs Informatik und Web-Engineering nahestehenden Fachgebiet angesiedelt sein.
- (2) Die Bearbeitungszeit der Bachelor-Abschlussarbeit beträgt 3 Monate.
- (3) Die Abschlussarbeit ist in der Partnersprache zu verfassen. Wird die Arbeit in Zusammenarbeit mit einem Unternehmen oder externen Partner*in angefertigt, so kann diese auch auf Englisch angefertigt werden, wenn das Unternehmen dieses verlangt. In diesem Fall ist in der Partnersprache eine Zusammenfassung zu erstellen.
- (4) Voraussetzung für die Anmeldung der Bachelor-Abschlussarbeit ist die Validierung des 1. und 2. Semesters und das Erreichen von mindestens 30 ECTS-Punkten an Modulen mit mindestens 10 von 20 ECTS-Punkten im 2. Studienjahr.
- (5) Im Rahmen eines Kolloquiums sollen die Studierenden das Thema ihrer Bachelor-Thesis, die Vorgehensweise der wissenschaftlichen Bearbeitung erläutern sowie Ergebnisse präsentieren. Der Vortrag ist unbenotet und findet in der Partnersprache statt.
- (6) Die Arbeit wird durch eine/n Dozierende der htw saar oder der Universität de Lorraine betreut.

1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

--

1.8 Mémoire de fin d'études

- (1) Le mémoire de fin d'études peut être effectué à la htw saar, à l'Université de Lorraine ou en externe, c'est à dire en entreprise, au sein d'une administration ou d'une institution de recherche. Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine proche de l'Informatique et de l'ingénierie du web.
- (2) Le temps de travail pour le mémoire de fin d'études de Licence est de 3 mois.
- (3) Le mémoire (Bachelor-Thesis) doit être écrit dans la langue du partenaire. Si le travail est fait en collaboration avec une entreprise ou un partenaire extérieur, il peut également être rédigé en anglais, si la société l'exige. Dans ce cas, un résumé dans la langue partenaire doit également être rédigé.
- (4) La validation des semestres 1 et 2 ainsi qu'un minimum de 30 ECTS acquis dans les modules de 2^{ème} année avec au minimum 10/20 sont exigés pour l'enregistrement du mémoire de licence.
- (5) Dans le cadre du mémoire de fin d'études, une soutenance dans la langue partenaire aura lieu. Lors de cette soutenance, les étudiants doivent présenter le sujet de leur mémoire, l'approche scientifique choisie et les résultats. La soutenance ne donne pas lieu à une note, mais à validation ou non-validation.
- (6) Le mémoire est encadré par un enseignant de la Hochschule für Technik und Wirtschaft ou de l'Université de Lorraine.

1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

--

1.10 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums kann in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind.
- (2) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester mit dem Prüfungsausschuss in Zusammenarbeit mit der Studienleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 15 ECTS-Punkten zu belegen.

1.11 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFIW-xxx	Module des Bachelor-Studiengangs

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Bachelor-Studiengang ist in Lehrereinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, besuchen die Sprachveranstaltungen in Französisch. Umgekehrt besuchen Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Frankreich erworben haben, die Sprachveranstaltungen in Deutsch. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

1.10 Études à temps partiel

- (1) La partie allemande des études peut être effectuée à temps partiel, pourvu que les conditions du § 8a du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies.
- (2) En cas d'études à temps partiel, le programme d'études et d'examens est établi avec l'accord du responsable pédagogique, avant l'inscription ou la réinscription. L'ensemble doit totaliser au moins 15 ECTS par semestre.

1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Les modules sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFIW-xxx	Élément du programme de bachelor

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen

Le programme du bachelor est divisé en unités d'enseignement (UE) et en modules (éléments constitutifs). Leurs nombres d'heures et de points ECTS sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis à entrer dans l'enseignement supérieur en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
1 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels I	DFIW-101	Allemand 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-102	Français 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-113	Espagnol 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-104	Management interculturel et civilisation 1	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Anglais I	DFIW-105	Anglais 1	obligatoire		36 h	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Enseignements fondamentaux I	DFIW-122	Algorithmique et programmation impérative	obligatoire		60 h	5	contrôle continu	N
			DFIW-123	Projet algorithmique	obligatoire		9 h	1	contrôle continu	
			DFIW-120	MATHEMATIQUES (Algèbre 1)	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
		Informatique I	DFIW-124	Introduction aux bases de données	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
			DFIW-125	Projet- bases de données	obligatoire		9 h	1	contrôle continu	
			DFIW-109	Interface en ligne de commande	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Web I	DFIW-126	Introduction au Web	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
			DFIW-127	Création graphique et web design	obligatoire		36 h	2	contrôle continu	N
			DFIW-121	Connaissance d'internet	obligatoire		24 h	1	contrôle continu	N
2 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels II	DFIW-201	Allemand 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-202	Français 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-215	Espagnol 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-204	Management interculturel et civilisation 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Anglais II	DFIW-205	Anglais 2	obligatoire		36 h	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Enseignements fondamentaux II	DFIW-221	Systèmes logiques et codages numériques	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
			DFIW-207	Probabilités et statistiques	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
			DFIW-209	Algèbre 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
			DFIW-222	Logique pour l'informatique	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Informatique II	DFIW-210	Programmation impérative	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
			DFIW-211	Algorithmique des graphes	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
			DFIW-223	Récursivité : algorithmique et structures de données	obligatoire		60 h	5	contrôle continu	N
		Web II	DFIW-224	Création de sites web et CMS	obligatoire		30 h	2	contrôle continu	N
			DFIW-214	Outils de développement de sites web	obligatoire		12 h	1	contrôle continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
3 htw saar	LE Sprachen / IKM	Sprachen und interkulturelle Ausbildung III	DFIW-301	Deutsch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-302	Französisch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-306	Spanisch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-305	Englisch 3	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-304	Interkulturelles Management 3	obligatoire	2		2	Klausur 60 min. (50 %) + Präsentation (50 %)	N
	Spez. LE	Informatik III	DFIW-PRG1	Programmierung 1	obligatoire	6		8	Klausur	N
			DFIW-JS	Software-Entwicklung mit JavaScript	obligatoire	4		5	Klausur	N
			DFIW-DB	Datenbanken	obligatoire	4		5	Klausur	N
		Wahllehreinheit I								
4 htw saar	LE Sprachen / IKM	Sprachen und interkulturelle Ausbildung IV	DFIW-401	Deutsch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-402	Französisch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-406	Spanisch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-405	Englisch 4	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFIW-404	Interkulturelles Management 4	obligatoire	2		2	Klausur, 60 min. (50 %) + Präsentation (50 %)	N
	Spez. LE	Informatik IV	DFIW-PRG2	Programmierung 2	obligatoire	6		8	Klausur	N
			DFIW-BS	Betriebssysteme	obligatoire	4		5	Klausur	N
			DFIW-RN	Rechnernetze	obligatoire	4		5	Klausur	N
		Wahllehreinheit II	Die angebotenen Wahlpflichtmodule werden jeweils vor Beginn eines Semesters von der Studienleitung festgelegt. Voir Annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études binationales §1.5							

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
5 UL	UE Transversales	Langues étrangères V	DFIW-501	Allemand 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-502	Français 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-514	Espagnol 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-504	Anglais 5	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Web III	DFIW-505	Ergonomie des interfaces et du web	obligatoire		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-507	Développement web mobile	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Web IV	DFIW-521	Conception d'applications Web	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
			DFIW-522	Technologies du Web	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
		Informatique V	DFIW-510	Perfectionnement en Java	obligatoire		48 h	4	contrôle continu	N
			DFIW-511	Outils et méthodes de développement	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Gestion de projet	DFIW-513	Gestion de projet	obligatoire		78 h	6	contrôle continu	N
6 HTW		Praktische Studienphase	DFIW-PRA	Praktische Studienphase	obligatoire			15	Studienbericht (50%) + Präsentation (50%)	b
		Bachelor-Abschlussarbeit	DFIW-BT	Bachelor-Abschlussarbeit	obligatoire			12	Bericht	N
			DFIW-BK	Bachelor-Kolloquium	obligatoire			3	Präsentation	N

Erläuterungen:
N: Note; B: Bestanden

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

Abréviations :
N : Note ; B : Admis

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés (aussi électroniquement) au début de chaque semestre.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Bachelor-Studiengang
Internationales Tourismus-
Management (DFHI)**

**Fakultät für
Wirtschaftswissenschaften**

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Annexe aux modalités du contrôle des
connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand des Techniques d'Economie
et de Sciences (ISFATES) de
l'Université de Lorraine**

**Licence
Management du tourisme
Internationale (ISFATES)**

Université de Lorraine

**Institut Supérieur Franco-Allemand
des Techniques d'Economie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Bachelor-Abschlussarbeit
 - 1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.10 Teilzeitstudium
 - 1.11 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten:

Version du 25/06/2026

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Eléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage en entreprise
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Mémoire de fin d'études
 - 1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.10 Etudes à temps partiel
 - 1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur :

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Bachelor-Studiengang "Internationales Tourismus-Management (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine angeboten. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Universität de Lorraine ist organisationsverantwortlich für das erste Studienjahr. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Wirtschaftswissenschaften der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das zweite und dritte Studienjahr.
- (2) Für das gesamte Studium gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts für Technik und Wirtschaft und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de licence/Bachelor " Management du tourisme international (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable de la première année. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté d'économie de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables des deuxième et troisième années.
- (2) Pour l'ensemble du cursus, les modalités communes du contrôle des connaissances, le règlement des études et les dispositions relatives aux stages de l'ISFATES/DFHI s'appliquent

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Neben den allgemeinen Zugangsvoraussetzungen gemäß saarländischem Landeshochschulgesetz für Bewerber auf der deutschen Seite („deutsches Kontingent“) und den nationalen französischen Regeln für die Zulassung von Studierenden auf der französischen Seite („französisches Kontingent“) gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen. Für beide Gruppen sind Nachweise über Vorkenntnisse in englischer Sprache auf Niveau B1 zu erbringen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein B2-Niveau in Deutsch und Französisch zu erbringen. Englisch muss auf Niveau B1 nachgewiesen werden.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Für das französische Kontingent: Kann das Mindestsprachniveau von B2 in Deutsch nicht nachgewiesen werden, so besteht für Bewerber und Bewerberinnen die Möglichkeit der Zulassung unter der Voraussetzung, dass bis zum Eintritt in die Studienphase in Deutschland außercurriculare Maßnahmen zur Verbesserung der Sprachkompetenz auf das Niveau B2 ergriffen werden.
- (6) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die

1.2 Conditions d'admission

- (1) En plus de satisfaire aux conditions réglementaires de la Sarre pour l'accès aux études supérieures pour les candidats du côté allemand ("contingent allemand") ou aux conditions réglementaires françaises pour les candidats du côté français ("contingent français"), des exigences particulières sur les connaissances en langues étrangères sont à satisfaire.
- (2) Les candidats ayant obtenu un diplôme d'accès aux études supérieures en Allemagne doivent justifier d'un niveau B2 au minimum en français, ceux ayant obtenu un diplôme d'accès aux études supérieures en France doivent justifier au minimum d'un niveau B2 en allemand. Un niveau B1 au minimum est nécessaire en anglais pour tous les candidats.
- (3) Les candidats non ressortissants du système scolaire français ou allemand doivent apporter des preuves d'un niveau de B2 en allemand et en français. Leur niveau nécessaire en anglais doit être B1 au minimum.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'allemand et l'anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar
- (5) Si le niveau B2 n'est pas atteint en allemand, les candidats du contingent français ont la possibilité de bénéficier d'une admission sous réserve de prendre des mesures pour améliorer leurs compétences linguistiques et atteindre le niveau B2 avant le début de leurs études en Allemagne.
- (6) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition

Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

du dossier de candidature sont publiées sur le site web de l'Institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt sechs Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Bachelor-Abschlussarbeit (Bachelor-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 180 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine verliehen. Er bildet einen ersten berufsqualifizierenden Studienabschluss und berechtigt zur Führung des akademischen Grades „Bachelor of Arts (B.A.)“ und „Licence“.
- (3) In die gemeinsame Abschlussurkunde und das Zeugnis wird die Bezeichnung des Studiengangs aufgenommen: „Internationales Tourismus-Management“.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. La durée réglementaire des études est de six semestres. Lors du dernier semestre ont lieu le stage en entreprise et la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Bachelor Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements des éléments constitutifs avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en septembre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 180 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention d'un diplôme conjoint délivré par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine. Il constitue un premier diplôme d'études universitaires qualifiant et donne droit à l'obtention du diplôme de niveau Licence ou Bachelor of Arts.
- (3) La dénomination du programme d'études apparaît sur le diplôme conjoint ainsi que sur le certificat de fin d'études : « Management du Tourisme International ».

1.5 Wahlpflichtmodule

- (1) Die Studierenden müssen unter den im Studienplan aufgeführten Wahlpflichtmodulen eine festgelegte Anzahl im Umfang von 20 ECTS auswählen.
- (2) Ein Anspruch darauf, dass sämtliche vorgesehenen Wahlpflichtmodule in jedem Studienjahr angeboten werden, besteht nicht. Es besteht ebenfalls kein Anspruch darauf, dass Lehrveranstaltungen bei nicht ausreichender Teilnehmerzahl (vorher durch die Studienleitung festgelegt) durchgeführt werden.
- (3) Auf Antrag können auch Module aus anderen Bachelor-Studiengängen der Hochschule für Technik und Wirtschaft oder an anderen Hochschulen erbrachte Leistungen (z.B. Summer Schools der Partnerhochschulen) gewählt werden, wenn die Studienleitung vor Aufnahme des Wahlpflichtmoduls zustimmt.
- (4) Zusätzlich absolvierte Wahlmodule, die nicht notwendig sind, um mindestens 30 ECTS pro Semester zu erreichen, können auf Antrag auf dem Abschlusszeugnis ausgewiesen werden, ohne dass die Note in die Gesamtnote einfließt.

1.6 Praktische Studienphase

- (1) Die praktische Studienphase ist dem sechsten Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von drei bis sechs Monaten.
- (3) Die praktische Studienphase soll außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel im Partnerland absolviert werden. Die Wahl des Praktikumsortes muss von der Studienleitung genehmigt werden.

1.5 Eléments constitutifs au choix

- (1) Les étudiants doivent choisir un nombre défini d'éléments constitutifs optionnels, recensés dans le programme, pour 20 ECTS.
- (2) Le droit à l'offre de l'intégralité des éléments constitutifs optionnels prévus chaque année ne peut être revendiqué. Il n'existe pas non plus d'obligation de déroulement des cours proposés en cas de nombre de participants insuffisant (ce nombre étant fixé préalablement par le responsable pédagogique).
- (3) Des éléments constitutifs d'autres licences de la Hochschule für Technik und Wirtschaft ou effectués dans d'autres écoles supérieures (par exemple les écoles d'été des établissements partenaires) peuvent être reconnus à condition d'acceptation par le responsable pédagogique, et ce avant l'inscription à l'élément constitutif optionnel.
- (4) Au-delà du minimum de 30 ECTS par semestre, les éléments constitutifs supplémentaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne mais peuvent, sur demande, figurer sur le diplôme.

1.6 Stage en entreprise

- (1) Le stage fait partie du sixième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue d'une durée de trois à six mois.
- (3) Le stage doit avoir lieu en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le responsable pédagogique.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 5. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes oder des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die Studiengangsleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen und französischen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Falls notwendig kann diese Liste mit Einverständnis der Studienleitung vor Ort angepasst werden.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 5ème semestre peut se dérouler dans une université étrangère avec laquelle la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes ou l'ISFATES-Université de Lorraine a un accord de coopération.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La sélection est faite sur la base des exigences linguistiques et académiques par le responsable pédagogique, en consultation avec le Bureau international compétent et en tenant compte des places disponibles.
- (3) La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec les responsables pédagogiques français et allemand avant le début de la période d'études à l'étranger et consignée dans un Learning Agreement. Elle peut être ajustée si nécessaire une fois l'étudiant sur place avec accord des responsables pédagogiques du programme.

1.8 Bachelor-Abschlussarbeit

- (1) Die Bachelor-Abschlussarbeit kann an der htw saar, an der Universität de Lorraine oder extern durchgeführt werden, d.h. in Unternehmen, Behörden sowie Forschungseinrichtungen. Das Thema der Bachelor-Abschlussarbeit soll in einem des Studiengangs Internationales Tourismus-Management nahestehenden Fachgebiet angesiedelt sein.
- (2) Die Bearbeitungszeit der Bachelor-Abschlussarbeit an der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes beträgt drei Monate.
- (3) Die Bachelor-Abschlussarbeit ist in einer Sprache zu verfassen, die nicht Muttersprache der/des Studierenden ist, in der Regel in der Partnersprache.
- (4) Voraussetzung für die Anmeldung der Bachelor-Abschlussarbeit ist der Nachweis der Module der ersten drei Studiensemester im Umfang von 90 ECTS-Punkten.
- (5) In Zusammenhang mit der Bachelor-Abschlussarbeit findet ein Kolloquium statt. Im Rahmen des Kolloquiums sollen die Studierenden das Thema ihrer Bachelor-Thesis und die Vorgehensweise der wissenschaftlichen Bearbeitung erläutern sowie Ergebnisse präsentieren. Der Vortrag wird bewertet.

1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

--

1.8 Mémoire de fin d'études

- (1) Le mémoire de fin d'études peut être effectué à la htw saar, à l'Université de Lorraine ou en externe, c'est à dire en entreprise, au sein d'une administration ou d'une institution de recherche. Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine proche du Management du tourisme international.
- (2) Le temps de travail pour le mémoire de fin d'études de Licence à la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes est de trois mois.
- (3) Le mémoire (Bachelor-Thesis) doit être écrit dans une autre langue que la langue maternelle de l'étudiant / de l'étudiante, en règle générale dans la langue du partenaire.
- (4) La validation des unités d'enseignement des trois premiers semestres pour 90 ECTS est exigée pour l'enregistrement du mémoire de licence.
- (5) Dans le cadre du mémoire de fin d'études, un colloque aura lieu. Lors du colloque, les étudiants doivent expliquer le thème de leur mémoire de fin d'études, l'approche scientifique choisie ainsi que la présentation des résultats. La présentation sera évaluée.

1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

--

1.10 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums kann in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind.
- (2) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester **mit dem Prüfungsausschuss** in Zusammenarbeit mit der Studiengangsleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 15 ECTS-Punkten zu belegen.

1.11 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFITM-xxx	Module des Bachelor-Studiengangs

1.10 Etudes à temps partiel

- (1) La partie allemande des études peut être effectuée à temps partiel, pourvu que les conditions selon le § 8a du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies.
- (2) En cas d'études à temps partiel, le programme d'études et d'examens est établi avec l'accord du responsable de la filière et de la commission des examens, avant l'inscription ou la réinscription. L'ensemble doit totaliser au moins 15 ECTS par semestre.

1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFITM-xxx	Élément du programme de bachelor

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Bachelor-Studiengang ist in Lehr-einheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, besuchen die Sprachveranstaltungen in Französisch. Umgekehrt besuchen Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Frankreich erworben haben, die Sprachveranstaltungen in Deutsch. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit, die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen

Le programme du bachelor est divisé en unités d'enseignement (UE) et en modules (éléments constitutifs). Leurs nombres d'heures et de points ECTS sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis à entrer dans l'enseignement supérieur en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung 1) / Evalua- tion
1 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels I Anglais I	DFITM-101	Allemand 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFITM-102	Français 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFITM-108	Espagnol 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFITM-104	Management interculturel et civilisation 1	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
			DFITM-105	Anglais 1	PF		36 h TD	3	contrôle continu	N
	UE spécifiques	Mathématiques et informatique I	DFITM-106	Mathématiques de gestion	PF		24 h CM + 24 h TD	3	contrôle continu	N
			DFITM-122	Informatique de gestion	PF		20 h TD + 20 h TP	3	contrôle continu	N
		Comptabilité et finance I	DFITM-123a	Comptabilité générale Introduction	PF		9 h CM + 15 h TD	2	contrôle continu	N
			DFITM-123b	Comptabilité générale Approfondissement	PF		15 h TD	1	contrôle continu	N
			DFITM-124	Finance en entreprise	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
		Droit et internationalisation I	DFITM-125	Management International	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
			DFITM-126	Droit commercial	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
			DFITM-127	Introduction au tourisme	PF		36 h EI	3	contrôle continu	N
2 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels II Anglais II	DFITM-201	Allemand 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFITM-202	Français 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFITM-212	Espagnol 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFITM-204	Management interculturel et civilisation 2	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
			DFITM-205	Anglais 2	PF		36 h TD	3	contrôle continu	N
	UE spécifiques	Outils de la gestion II	DFITM-206	Probabilités et statistiques	PF		12 h CM + 12 h TD	2	contrôle continu	N
			DFITM-221	Gestion des données	PF		10 h CM + 24 h TD	4	contrôle continu	N
		Fondamentale économie II	DFITM-222	Microéconomie	PF		+ 9 h TD	3	contrôle continu	N
			DFITM-223	Mathématiques financières	PF		+ 6 h TD	3	contrôle continu	N
		Fondamentale gestion II	DFITM-224	Stratégie des entreprises	PF		+ 9 h TD	2	contrôle continu	N
			DFITM-225	Marketing	PF		21 h CM	2	contrôle continu	N
		Spécialité MTI 2	DFITM-226	Introduction aux ressources humaines	PF		21 h CM	2	contrôle continu	N
			DFITM-227	Marketing du tourisme et analyse de marché	PF		48 h EI	3	contrôle continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / Evaluation
3 htw saar	LE Sprachen / IKM	Fremdsprachen III	DFITM-301	Deutsch 3	WPF	4		4	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFITM-302	Französisch 3	WPF	4		4	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-315	Spanisch 3	WPF	4		4	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-305	Englisch 3	PF	2		2	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
		Interkulturelles Management III	DFITM-304	Interkulturelles Management 3	PF	1		1	Klausur 60 min.	N
	Spez. LE	Management in der Tourismuswirtschaft	DFITM-306	Vorlesung und Seminar zum Management in der Tourismuswirtschaft	PF	8		10	Projektarbeit	N
		Rechnungswesen und Recht	DFITM-307	Kostenrechnung im Tourismus	PF	4		4	Klausur 90 min.	N
			DFITM-308	Externe Rechnungslegung	PF	2		2	Klausur 90 min.	N
			DFITM-314	Einführung in das deutsche Recht	PF	2		2	Klausur 90 min.	N
		Akteure der Tourismuswirtschaft	DFITM-309	Akteure der Tourismuswirtschaft	PF	4		5	Klausur 90 min.	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Partagé avec	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / Evaluation
4 htw saar	LE Sprachen / IKM	Fremdsprachen IV	DFITM-401	GM ISICE	Deutsch 4	WPF	4		4	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-402	GM ISICE	Französisch 4	WPF	4		4	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-409	GM ISICE Info Log MTI SG	Spanisch 4	WPF	4		4	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-405	GM ISICE	Englisch 4	PF	2		2	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
		Interkulturelles Management IV	DFITM-404	GM ISICE	Interkulturelles Management 4	PF	2		2	Klausur, 60 min. (50%) + Präsentation (50%)	N
	Spez. LE	Personal, Recht und Steuern	DFITM-406	MTI	Personal	PF	2		2	Klausur, 90 min.	N
			DFITM-407	MTI	Betriebswirtschaftliche Steuerlehre und Aspekte internationaler Unternehmensbesteuerung	PF	4		5	Klausur, 90 min.	N
			DFITM-408	MTI	Internationales Vertragsrecht und Recht für Tourismusmanager	PF	4		5	Klausur, 90 min.	N
				MTI	Wahlpflichtmodul 1 aus ITM	WPF	4		5	Projektarbeit	N
		Touristische Vertiefung I		MTI	Wahlpflichtmodul 2 aus ITM	WPF	4		5	Projektarbeit	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung 1) / Evalua- tion
5 htw saar	Sprachen / IKM	Fremdsprachen V	DFITM-501	Deutsch 5	WPF	4		3	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-502	Französisch 5	WPF	4		3	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-511	Spanisch 5	WPF	4		3	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-504	Englisch 5	PF	2		2	Klausur, 90 min. (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFITM-508	Tourismusgeografie	PF	4		5	Projektarbeit	N
		IKM V								
	Fachspezifisch	Nachhaltigkeit im Tourismus	DFITM-509	Nachhaltigkeit im Tourismus	PF	4		5	Hausarbeit (50%) mit Präsentation (50%)	N
		Digitalisierung im Tourismus	DFITM-510	Digitalisierung im Tourismus	PF	4		5	Klausur, 90 min. (50%) + Projektarbeit (50%)	N
		Touristische Vertiefung II		Wahlpflichtmodul 3 aus ITM	WPF	4		5	Projektarbeit	N
				Wahlpflichtmodul 4 aus ITM	WPF	4		5	Projektarbeit	N
6 htw saar		Praxisphase und -bericht	DFITM-601	Praxisphase	PF		3 - 6 Monate	14	Praxisbericht (50%), qualifiziertes Zeugnis der Praxistätigkeit (50%)	B
			DFITM-602	Interkultureller Bericht	PF	1		1	Schriftl. Ausarbeitung (50%) und Präsentation (50%)	N
		Bachelor-Abschlussarbeit und Kolloquium	DFITM-603	Bachelor-Abschlussarbeit	PF		3 Monate	12	Schriftliche Ausarbeitung	N
			DFITM-604	Bachelor-Kolloquium	PF	2		3	Präsentation	N

Mögliche Wahlpflichtmodule Semester 4 oder 5										
4 htw saar		Touristische Vertiefungsrichtung I		Wahlpflichtmodul 1 aus ITM	PF	4		5	Projektarbeit	N
				Wahlpflichtmodul 2 aus ITM	PF	4		5	Projektarbeit	N
5 htw saar		Touristische Vertiefungsrichtung II		Wahlpflichtmodul 3 aus ITM	WPF	4		5	Projektarbeit	N
				Wahlpflichtmodul 4 aus ITM	WPF	4		5	Projektarbeit	N

Erläuterungen:
N: Note; B: Bestanden

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

Abréviations :
N : Note ; B : Admis

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés (aussi électroniquement) au début de chaque semestre.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques,
d'Economie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Bachelor-Studiengang
Internationales
Logistik-Management (DFHI)**

**Licence
Management de la logistique
internationale (ISFATES)**

**htw saar
Fakultät für
Wirtschaftswissenschaften**

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut für Technik und
Wirtschaft**

**Institut Supérieur Franco-Allemand
de Techniques, d'Economie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Bachelor-Abschlussarbeit
 - 1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.10 Teilzeitstudium
 - 1.11 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Eléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage en entreprise
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Mémoire de fin d'études
 - 1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.10 Etudes à temps partiel
 - 1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengang spezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Bachelor-Studiengang "Internationales Logistik-Management (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine angeboten. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Universität de Lorraine ist organisationsverantwortlich für das erste, zweite und fünfte Studiensemester. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Wirtschaftswissenschaften der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte, vierte und sechste Studiensemester.
- (2) Für das gesamte Studium gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts für Technik und Wirtschaft und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de licence/Bachelor "Management de la logistique internationale (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable des 1er, 2ème et 5ème semestres. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté d'Economie de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables des 3ème, 4ème et 6ème semestres.
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Neben den allgemeinen Zugangsvoraussetzungen gemäß Saarländischem Hochschulgesetz für Bewerber auf der deutschen Seite („deutsches Kontingent“) und den nationalen französischen Regeln für die Zulassung von Studierenden auf der französischen Seite („französisches Kontingent“) gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen. Für beide Gruppen sind Nachweise über Vorkenntnisse in englischer Sprache auf Niveau B1 zu erbringen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein B2-Niveau in Deutsch und Französisch zu erbringen. Englisch muss auf Niveau B1 nachgewiesen werden.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Für das französische Kontingent: Kann das Mindestsprachniveau von B2 in Deutsch nicht nachgewiesen werden, so besteht für Bewerber und Bewerberinnen des französischen Kontingents die Möglichkeit der Zulassung unter der Voraussetzung, dass bis zum Eintritt in die Studienphase in Deutschland außercurriculare Maßnahmen zur Verbesserung der Sprachkompetenz auf das Niveau B2 ergriffen werden.
- (6) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungs-

1.2 Conditions d'admission

- (1) En plus de satisfaire aux conditions réglementaires de la Sarre pour l'accès aux études supérieures pour les candidats du côté allemand („contingent allemand“) ou aux conditions réglementaires françaises pour les candidats du côté français („contingent français“), des exigences particulières sur les connaissances en langues étrangères sont à satisfaire.
- (2) Les candidats ayant obtenu un diplôme d'accès aux études supérieures en Allemagne doivent justifier d'un niveau B2 au minimum en français, ceux ayant obtenu un diplôme d'accès aux études supérieures en France doivent justifier au minimum d'un niveau B2 en allemand. Un niveau B1 au minimum est nécessaire en anglais pour tous les candidats.
- (3) Les candidats non ressortissants du système scolaire français ou allemand doivent apporter des preuves d'un niveau B2 en allemand et en français. Leur niveau nécessaire en anglais doit être B1 au minimum.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar
- (5) Si le niveau B2 n'est pas atteint en allemand, les candidats du contingent français ont la possibilité de bénéficier d'une admission sous réserve de prendre des mesures pour améliorer leurs compétences linguistiques et atteindre le niveau B2 avant le début de leurs études en Allemagne.
- (6) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier

konferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

de candidature sont publiées sur le site web de l'Institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt sechs Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Bachelor-Abschlussarbeit (Bachelor-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 180 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine verliehen. Er bildet einen ersten berufsqualifizierenden Studienabschluss und berechtigt zur Führung der akademischen Grade „Bachelor of Arts (B.A.)“ bzw. „Licence“.
- (3) In die gemeinsame Abschlussurkunde und das Zeugnis wird die Bezeichnung des Studiengangs aufgenommen: „Internationales Logistik-Management“.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. La durée réglementaire des études est de six semestres. Lors du dernier semestre a lieu le stage en entreprise et la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Bachelor Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements des éléments constitutifs avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en septembre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 180 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention d'un diplôme conjoint délivré par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine. Il constitue un premier diplôme d'études universitaires qualifiant et donne droit à l'obtention du diplôme de niveau Licence ou Bachelor of Arts (B.A.).
- (3) La dénomination du programme d'études apparaît sur le diplôme conjoint ainsi que sur le certificat de fin d'études : « Management de la Logistique Internationale ».

1.5 Wahlpflichtmodule

- (1) Die Studierenden müssen im 4. Semester ein Wahlpflichtmodul mit 5 ECTS-Punkten belegen.
- (2) Die möglichen Module werden jeweils vor Beginn eines Semesters von der Studienleitung festgelegt. Es kann sein, dass ein Wahlpflichtmodul aus organisatorischen Gründen nicht angeboten werden kann. Ein Anspruch darauf, dass sämtliche vorgesehenen Wahlpflichtmodule in jedem Studienjahr angeboten werden, besteht nicht.
- (3) Auf Antrag bei der Studienleitung kann auch ein Modul im Rahmen von 5 ECTS-Punkten aus anderen Bachelorstudiengängen der htw saar gewählt werden. Über die Teilnahmemöglichkeit entscheidet die Dozentin/der Dozent des Moduls in Abhängigkeit von fachlichen Voraussetzungen und freien Kapazitäten. Die/der Studierende plant die Teilnahme hinsichtlich der Veranstaltungstermine und -bedingungen in eigener Verantwortung. Ein Anspruch auf kollisionsfreie Gestaltung - Insbesondere von Prüfungsterminen - des gewählten Moduls mit dem eigenen Studiengang besteht nicht.

1.6 Praktische Studienphase

- (1) Die praktische Studienphase ist dem sechsten Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von 3 – 6 Monaten.
- (3) Die praktische Studienphase soll außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel im Partnerland absolviert werden. Die Wahl des Praktikumsortes muss von der Studienleitung genehmigt werden.

1.5 Eléments constitutifs au choix

- (1) Au 4e semestre, les étudiants doivent choisir un élément constitutif optionnel, inscrit dans le programme, pour un total de 5 ECTS.
- (2) Les éléments constitutifs optionnels proposés chaque année sont déterminés par le responsable pédagogique. Il se peut qu'un élément constitutif optionnel ne soit pas proposé pour des raisons organisationnelles. Il n'existe aucun droit ou garantie que tous les éléments constitutifs optionnels prévus soient offerts chaque année.
- (3) Sur demande auprès du responsable pédagogique, un élément constitutif optionnel d'un autre programme de licence de la Hochschule für Technik und Wirtschaft (HTW) Saar, comportant 5 ECTS, peut être accepté, à condition qu'il complète de manière pertinente le programme d'études. L'étudiant(e) est responsable de l'organisation de sa participation, notamment en ce qui concerne les dates et conditions des cours. Il n'y a en effet aucune garantie que les dates des examens du module choisi ne créent pas de conflit avec celles du programme d'études de l'étudiant(e).

1.6 Stage en entreprise

- (1) Le stage fait partie du sixième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue de 3 à 6 mois.
- (3) Le stage doit avoir lieu en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le responsable pédagogique.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 5. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes oder des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die Studiengangsleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen und französischen Studiengangsleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Falls notwendig kann diese Liste mit Einverständnis der Studiengangsleitung vor Ort angepasst werden.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 5ème semestre peut se dérouler dans une université étrangère avec laquelle la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes ou l'ISFATES-Université de Lorraine a un accord de coopération.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La sélection est faite sur la base des exigences linguistiques et académiques par le responsable pédagogique, en consultation avec le Bureau international compétent et en tenant compte des places disponibles.
- (3) La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec les responsables pédagogiques français et allemand avant le début de la période d'études à l'étranger et consignée dans un Learning Agreement. Elle peut être ajustée si nécessaire une fois l'étudiant sur place avec accord des responsables pédagogiques du programme.

1.8 Bachelor-Abschlussarbeit

- (1) Die Bachelor-Abschlussarbeit kann an der htw saar, an der Universität de Lorraine oder extern durchgeführt werden, d.h. in Unternehmen, Behörden sowie Forschungseinrichtungen. Das Thema der Bachelor-Abschlussarbeit soll in einem dem Studiengang Internationales Logistik-Management nahe stehenden Fachgebiet angesiedelt sein.
- (2) Die Bearbeitungszeit der Bachelor-Abschlussarbeit beträgt 3 Monate.
- (3) Die Abschlussarbeit ist in einer Sprache zu verfassen, die nicht Muttersprache der/des Studierenden ist, in der Regel in der Partnersprache.
- (4) In Zusammenhang mit der Bachelor-Abschlussarbeit findet ein Kolloquium statt. Im Rahmen des Kolloquiums sollen die Studierenden das Thema ihrer Bachelor-Thesis und die Vorgehensweise der wissenschaftlichen Bearbeitung erläutern sowie Ergebnisse präsentieren. Der Vortrag wird bewertet.

1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

-

1.8 Mémoire de fin d'études

- (1) Le mémoire de fin d'études peut être effectué à la htw saar, à l'Université de Lorraine ou en externe, c'est à dire en entreprise, au sein d'une administration ou d'une institution de recherche. Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine proche du Management de la logistique internationale.
- (2) Le temps de travail pour le mémoire de fin d'études de Licence est de 3 mois.
- (3) Le mémoire (Bachelor-Thesis) doit être écrit dans une autre langue que la langue maternelle de l'étudiant / de l'étudiante, en règle générale dans la langue du partenaire.
- (4) Dans le cadre du mémoire de fin d'études, un colloque aura lieu. Lors du colloque, les étudiants doivent expliquer le thème de leur mémoire de fin d'études, l'approche scientifique choisie ainsi que la présentation des résultats. La présentation sera évaluée.

1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

-

1.10 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums kann in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind.
- (2) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester mit dem Prüfungsausschuss in Zusammenarbeit mit der Studiengangsleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 15 ECTS-Punkten zu belegen.

1.10 Etudes à temps partiel

- (1) La partie allemande des études peut être effectuée à temps partiel, pourvu que les conditions selon le § 8a du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies.
- (2) En cas d'études à temps partiel, le programme d'études et d'examens est établi avec l'accord du responsable pédagogique et de la commission des examens, avant l'inscription ou la réinscription. L'ensemble doit totaliser au moins 15 ECTS par semestre.

1.11 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFILM-xxx	Module des Bachelor-Studiengangs

1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFILM-xxx	Élément du programme de bachelor

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Bachelor-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, besuchen die Sprachveranstaltungen in Französisch. Umgekehrt besuchen Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Frankreich erworben haben, die Sprachveranstaltungen in Deutsch. Für Bewerber aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen

Le programme du bachelor est divisé en unités d'enseignement (UE) et en modules (éléments constitutifs). Leurs nombres d'heures et de points ECTS sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis à entrer dans l'enseignement supérieur en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Semester / semestre	Kategori e / Catégori e	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoir e / obligatoir e au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewer tung / évalua tion
1 UL	UE Transvers ales	Enseignements interculturels I	DFILM-101	Allemand 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-102	Français 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-113	Espagnol 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-104	Management interculturel et civilisation 1	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
		Anglais I	DFILM-105	Anglais 1	PF		36 h TD	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiq ues	Mathématiques et informatique I	DFILM-106	Mathématiques de gestion	PF		24 h CM + 24 h TD	3	contrôle continu	N
			DFILM-122	Informatique de gestion	PF		20 h TD + 20 h TP	3	contrôle continu	N
		Comptabilité et finance I	DFILM-123a	Comptabilité générale Introduction	PF		9 h CM + 15 h TD	2	contrôle continu	N
			DFILM-123b	Comptabilité générale Approfondissement	PF		15 h TD	1	contrôle continu	N
			DFILM-124	Finance en entreprise	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
		Droit et internationalisation I	DFILM-125	Management International	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
			DFILM-126	Droit commercial	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
		Spécialité MFAI-MLISC I	DFILM-127	Gestion des opérations	PF		18 h CM + 18 h TD	3	contrôle continu	N
2 UL	UE Transvers ales	Enseignements interculturels II	DFILM-201	Allemand 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-202	Français 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-214	Espagnol 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-204	Management interculturel et civilisation 2	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
		Anglais II	DFILM-205	Anglais 2	PF		36 h TD	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiq ues	Outils de la gestion II	DFILM-206	Probabilités et statistiques	PF		12 h CM + 12 h TD	2	contrôle continu	N
			DFILM-221	Gestion des données	PF		16 h CM + 24 h TD + 8 h TP	4	contrôle continu	N
		Fondamentale économie II	DFILM-222	Microéconomie	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
			DFILM-223	Mathématiques financières	PF		15 h CM + 6 h TD	3	contrôle continu	N
		Fondamentale gestion II	DFILM-224	Stratégie des entreprises	PF		21 h CM + 9 h TD	2	contrôle continu	N
			DFILM-225	Marketing	PF		21 h CM + 9 h TD	2	contrôle continu	N
			DFILM-226	Introduction aux ressources humaines	PF		21 h CM	2	contrôle continu	N
		Spécialité MLISC 2	DFILM-227	Economie des transports et logistique internationale	PF		21 h CM + 21 h TD	3	contrôle continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
3 htw	LE Sprachen / IKM	Fremdsprachen III	DFILM-301	Deutsch 3	WPF	4		4	Klausur 90 min (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFILM-302	Französisch 3	WPF	4		4	Klausur 90 min (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFILM-308	Spanisch 3	WPF	4		4	Klausur 90 min (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFILM-305	Englisch 3	PF	2		2	Klausur 90 min (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
		Interkulturelle Ausbildung III und Projekt I	DFILM-304	Interkulturelles Management 3	PF	1		1	Klausur 60 min.	N
			DFILM-306	Grundlagen Projektmanagement 1	PF	1		1	Klausur 90 min	N
	Fachspez. LE	Mathematik und Informatik III	DFILM-307	Wirtschaftsinformatik und SAP-Praktikum	PF	4		5	Projektarbeit	N
			DFILM-309	Operations Research	PF	4		4	Klausur 90 min	N
		Interne Logistik	DFILM-315-EN	Value Stream Management	PF	4		5	Hausarbeit mit Präsentation, Wdh. Semesterweise	N
		Rechnungswesen und Recht	DFILM-312	Kostenrechnung	PF	4		4	Klausur 90 min	N
			DFILM-313	Externe Rechnungslegung	PF	2		2	Klausur 90 min	N
			DFILM-314	Einführung in das deutsche Recht	PF	2		2	Klausur 90 min	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
4 htw	LE Sprachen / IKM	Fremdsprachen IV	DFILM-401	Deutsch 4	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFILM-402	Französisch 4	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFILM-418	Spanisch 4	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFILM-405	Englisch 4	PF	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
		Interkulturelle Ausbildung IV	DFILM-404	Interkulturelles Management 4	PF	2		2	Klausur, 60 min. (50%) und Präsentation (50%)	N
	Fachspez. LE	Logistikmanagement und Recht	DFILM-409	Recht für Logistiker	PF	2		2,5	Klausur 90 min	N
			DFILM-414-EN	Sustainable Logistics Management	PF	4		5	Klausur 90 min	N
		Digitaler Wandel und Mobilität	DFILM-415	Digitaler Wandel und Mobilität	PF	4		5	Semesterbegleitende Portfolioprüfung, Wiederholung jährlich	N
		Wahlpflichtmodul		Wahlpflichtmodule	PF	4		5	Klausur 90 min	N
				Die angebotenen Wahlpflichtmodule werden jeweils vor Beginn eines Semesters von der Studienleitung festgelegt. Voir Annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études binationales §1.5						
		Seminar	DFILM-411	Logistisches Seminar	PF	4		4,5	Schriftliche Ausarbeitung (50%) und Präsentation (50%)	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
5 UL	UE Transversales	Langues étrangères V	DFILM-501	Allemand 5	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-502	Français 5	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-530	Espagnol 5	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFILM-504	Anglais 5	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Gestion de projet III	DFILM-521	Gestion de projet 3	PF		70 h TD	6	contrôle continu	N
		Outils Management	DFILM-531-1	IA Management	PF		21 h CM	3	contrôle terminal	N
			DFILM-532	Marketing management	PF		15 h CM + 6 h TD	3	contrôle terminal	N
		Analyse et pilotage	DFILM-533	VBA et outils bureautiques avancés	PF		21 h TP	2	contrôle terminal	N
			DFILM-534	Analyse de données	PF		15 h CM + 6 h TD	2	contrôle terminal	N
			DFILM-535	Simulation de gestion	PF		16 h TD	2	contrôle terminal	N
		Spécialisation logistique	DFILM-536	Achats et approvisionnement	PF		14 h CM + 14 h TD	1,5	contrôle terminal	N
			DFILM-537	Gestion de la qualité	PF		14 h CM + 14 h TD	1,5	contrôle continu	N
			DFILM-538	Audit des performances logistiques	PF		15 h CM + 15 h TD	1,5	contrôle continu	N
			DFILM-539	Études de cas logistiques	PF		15 h CM + 16 h TD	1,5	contrôle terminal	N
6	Fachspez. LE	Praxisphase und -bericht	DFILM-601	Praxisphase	PF		3 - 6 Monate	14	Praxisbericht (50%), qualifiziertes Zeugnis der Praxistätigkeit (50%)	B
			DFILM-602	Interkultureller Bericht	PF	1		1	Schriftl. Ausarbeitung (50%) und Präsentation (50%)	N
		Bachelor-Abschlussarbeit und Kolloquium	DFILM-603	Bachelor-Abschlussarbeit	PF		3 Monate	12	Schriftl. Ausarbeitung	N
			DFILM-604	Bachelor-Kolloquium	PF	2		3	Präsentation	N

Erläuterungen:

N: Note; B: Bestanden

Abréviations :

N : Note ; B : Admis

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés (aussi électroniquement) au début de chaque semestre.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement
des études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques,
d'Economie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de
Lorraine**

**Bachelor-Studiengang
Maschinenbau (DFHI)**

**Licence
Génie mécanique (ISFATES)**

Fakultät für Ingenieurwissenschaften

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Institut Supérieur Franco-Allemand de
Techniques, d'Economie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen und
 - 1.1 Organisationsverantwortung Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Bachelor-Abschlussarbeit
 - 1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.10 Teilzeitstudium
 - 1.11 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Eléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage en entreprise
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Mémoire de fin d'études
 - 1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.10 Etudes à temps partiel
 - 1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Bachelor-Studiengang "Maschinenbau (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) und der Université de Lorraine angeboten. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Université de Lorraine ist organisationsverantwortlich für das erste, zweite und fünfte Studiensemester. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Ingenieurwissenschaften der htw saar sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte, vierte und sechste Studiensemester.
- (2) Für das gesamte Studium gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts für Technik und Wirtschaft und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de licence/Bachelor " Génie mécanique (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable des 1er, 2ème et 5ème semestres. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté des sciences de l'ingénieur de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables des 3ème, 4ème et 6ème semestres.
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Neben den allgemeinen Zugangsvoraussetzungen gemäß Saarländischem Hochschulgesetz für Bewerber und Bewerberinnen auf der deutschen Seite („deutsches Kontingent“) und den nationalen französischen Regeln für die Zulassung von Studierenden auf der französischen Seite („französisches Kontingent“) gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein B2- Niveau in Deutsch und Französisch zu erbringen.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Für Bewerber und Bewerberinnen des französischen Kontingents: Kann das Mindestsprachniveau von B2 in Deutsch nicht nachgewiesen werden, so besteht für Bewerber und Bewerberinnen die Möglichkeit der Zulassung unter der Voraussetzung, dass bis zum Eintritt in die Studienphase in Deutschland außercurriculare Maßnahmen zur Verbesserung der Sprachkompetenz auf das Niveau B2 ergriffen werden.
- (6) Englisch muss auf Niveau A2 für alle Bewerber und Bewerberinnen nachgewiesen werden.

1.2 Conditions d'admission

- (1) Outre les conditions générales d'accès prévues par la loi sur l'enseignement supérieur de la Sarre pour les candidats du côté allemand ("contingent allemand") et les règles nationales françaises pour l'admission des étudiants du côté français ("contingent français"), des exigences particulières s'appliquent en ce qui concerne les connaissances en langues étrangères.
- (2) Pour les candidats qui ont obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur allemand, des connaissances linguistiques en français de niveau B2 sont requises. Pour les candidats ayant obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur français, un niveau B2 en allemand est requis.
- (3) Les candidats non ressortissants du système scolaire allemand ou français, doivent apporter des preuves d'un niveau B2 en français et allemand.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar
- (5) Pour les candidats du contingent français : Si le niveau de langue minimum B2 en allemand n'est pas atteint à l'entrée en première année, les candidats ont la possibilité de bénéficier d'une admission sous réserve de prendre des mesures hors cadre universitaire pour améliorer leurs compétences linguistiques jusqu'au niveau B2 avant le début de leurs études en Allemagne.
- (6) Un niveau A2 au minimum est nécessaire en anglais pour tous les candidats.
- (7) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/

(7) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier de candidature sont publiées sur le site web de l'Institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt sechs Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Bachelor-Abschlussarbeit (Bachelor-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 180 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der htw saar und der Universität de Lorraine verliehen. Er bildet einen ersten berufsqualifizierenden Studienabschluss und berechtigt zur Führung des akademischen Grades „Bachelor of Science (B.Sc.)“ und „Licence“.
- (3) In die gemeinsame Abschlussurkunde und das Zeugnis wird die Bezeichnung des Studiengangs aufgenommen: „Maschinenbau“

1.5 Wahlpflichtmodule

Aus den angebotenen Wahlpflichtmodulen sind zu Beginn jedes Semesters die notwendigen verbindlich zu wählen.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. La durée réglementaire des études est de six semestres. Lors du dernier semestre ont lieu le stage en entreprise et la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Bachelor Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements des éléments constitutifs avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en septembre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 180 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention d'un diplôme conjoint délivré par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine. Il constitue un premier diplôme d'études universitaires qualifiant et donne droit à la poursuite d'études avec le grade de « Licence » ou de « Bachelor of Science (B.Sc.) ».
- (3) La dénomination du programme d'études apparaît sur le diplôme conjoint ainsi que sur le certificat de fin d'études : « Génie Mécanique ».

1.5 Eléments constitutifs au choix

Les éléments constitutifs optionnels proposés sont à choisir de façon définitive au début de chaque semestre.

1.6 Praktische Studienphase

- (1) Die praktische Studienphase ist dem sechsten Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von mindestens 10 Wochen.
- (3) Die praktische Studienphase soll außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel im Partnerland absolviert werden. Die Wahl des Praktikumsortes muss von der zuständigen Studienleitung genehmigt werden.
- (4) Voraussetzung ist, dass die Semester 1 bis 4 validiert sind.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 5. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens der htw saar oder des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die Studienleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen und französischen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Falls notwendig kann diese Liste mit Einverständnis der Studienleitung vor Ort angepasst werden.

1.6 Stage en entreprise

- (1) Le stage fait partie du sixième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue d'au moins 10 semaines.
- (3) Le stage doit avoir lieu en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le responsable pédagogique.
- (4) La validation des quatre premiers semestres est exigée pour démarrer le stage.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 5ème semestre peut se dérouler dans une université étrangère avec laquelle la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes ou l'ISFATES-Universität de Lorraine a un accord de coopération.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La sélection est faite sur la base des exigences linguistiques et académiques par le responsable pédagogique, en consultation avec le Bureau international compétent et en tenant compte des places disponibles.
- (3) La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec les responsables pédagogiques français et allemand avant le début de la période d'études à l'étranger et consignée dans un Learning Agreement. Elle peut être ajustée si nécessaire une fois l'étudiant sur place avec accord des responsables pédagogiques du programme.

1.8 Bachelor-Abschlussarbeit

- (1) Das Thema der Bachelor-Abschlussarbeit ist in einem dem Maschinenbau nahestehenden Fachgebiet angesiedelt. Die Bachelor-Abschlussarbeit soll im industriellen Umfeld angefertigt werden.
- (2) Die Bearbeitungszeit für die Bachelor-Abschlussarbeit beträgt 3 Monate.
- (3) Die Bachelor- Abschlussarbeit ist in der Regel auf Deutsch zu verfassen. Die Entscheidung liegt bei der zuständigen Studiengangsleitung. Es ist eine Zusammenfassung der Abschlussarbeit auf Deutsch, auf Französisch und auf Englisch anzufertigen.
- (4) Die Ausgabe des Themas und die Anmeldung der Bachelor-Abschlussarbeit erfolgt frühestens nachdem die ersten vier Studiensemester validiert sind. Die Anmeldung ist an die zuständige Studienleitung zu richten.
- (5) Im Rahmen eines Kolloquiums ist die Bachelor-Abschlussarbeit auf Deutsch zu präsentieren.
- (6) Für die Betreuung der Bachelor-Abschlussarbeit ist die zuständige Studienleitung verantwortlich.

1.8 Mémoire de fin d'études

- (1) Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine du Génie mécanique. Il est préconisé d'effectuer le mémoire de fin d'études dans un environnement industriel.
- (2) Le temps de travail pour le projet de fin d'études est de 3 mois.
- (3) Le mémoire de fin d'études doit être rédigé en règle générale en allemand. La décision appartient au responsable pédagogique concerné. Un résumé en allemand, en français et en anglais est obligatoire.
- (4) La validation du sujet et l'enregistrement du mémoire de fin d'études se font au plus tôt dès que les quatre premiers semestres sont validés. La demande doit être envoyée au responsable pédagogique concerné.
- (5) Dans le cadre du colloque, le mémoire de fin d'études est à présenter en langue allemande.
- (6) Le responsable pédagogique concerné est responsable de l'encadrement du mémoire de fin d'études.

1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

In Ergänzung zu Teil C §4 (1) und (2) der allgemeinen Studien- und Prüfungsordnung des DFHI gilt, dass Studien- und Prüfungsleistungen eines Semesters „S + 1“ nur abgeleistet werden können, wenn :

- das Semester „S-1“ vollständig validiert ist

- die nicht technischen Lehreinheiten im Semester „S“ validiert sind und
- im Semester „S“ die Summe der ECTS-Punkte der Module mit Leistungen größer oder gleich 10 Punkten mindestens 24 ECTS-Punkte beträgt (= 80% von 30 ECTS-Punkten).

1.10 Teilzeitstudium

-

1.11 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFBMExxx	Module des Bachelor-Studiengangs

1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

(1) En complément du paragraphe C §4 (1) et (2) des modalités générales du contrôle des connaissances et règlement des études de l'ISFATES-DFHI, la participation aux examens d'un semestre S +1 ne peut avoir lieu que si :

- les UE Langues et Enseignements interculturels sont validés aux semestres S et S-1,
- le semestre S-1 est validé,
- au moins 80% des ECTS (24 ECTS) du semestre S sont obtenus.

1.10 Etudes à temps partiel

-

1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFBMExxx	Elément du programme de bachelor

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Bachelor-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, besuchen die Sprachveranstaltungen in Französisch. Umgekehrt besuchen Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Frankreich erworben haben, die Sprachveranstaltungen in Deutsch. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit, die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

2 Catalogue des éléments constitutifs

Le programme du bachelor est divisé en unités d'enseignement (UE) et en éléments constitutifs. Les unités d'enseignement et les éléments les constituant, leur nombre d'heures et de points ECTS, sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis à entrer dans l'enseignement supérieur en France suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Semester / Semestre	Kategorie / Catégorie	Lehrinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
1 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels I	DFBME-101	Allemand 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-102	Français 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-115	Espagnol 1	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-104	Management interculturel et civilisation 1	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Anglais I	DFBME-105	Anglais 1	obligatoire		36 h	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Enseignements fondamentaux I	DFBME-120-1	MATHEMATIQUES (Algèbre 1)	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
			DFBME-120-2	MATHEMATIQUES (Analyse 1)	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
			DFBME-120-3	INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
		Ingénierie I	DFBME-109	Statique	obligatoire		42 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-110	Résistance des matériaux 1	obligatoire		20 h	2	contrôle continu	N
		Ingénierie II	DFBME-121	Bases de la mécanique I	obligatoire		30 h	1,5	contrôle continu	N
			DFBME-122	Informatique industrielle-robotique	obligatoire		20 h	1,5	contrôle continu	N
		Génie mécanique I	DFBME-123	Technologie et Bureau d'Etude	obligatoire		18 h	1	contrôle continu	N
			DFBME-124	Procédés et Matériaux	obligatoire		32 h	2	contrôle continu	N
2 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels II	DFBME-201	Allemand 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-202	Français 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-215	Espagnol 2	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-204	Management interculturel et civilisation 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Anglais II	DFBME-205	Anglais 2	obligatoire		36 h	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Enseignements fondamentaux II	DFBME-206	Analyse 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
			DFBME-207	Algèbre 2	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
			DFBME-221	Introduction aux objets connectés	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
		Ingénierie III	DFBME-210	Résistance des matériaux 2	obligatoire		48 h	3	contrôle continu	N
			DFBME-222-1	Systèmes combinatoires	obligatoire		5 h	0,5	contrôle continu	N
			DFBME-222-2	Introduction aux systèmes séquentiels	obligatoire		30 h	2,5	contrôle continu	N
		Génie mécanique IIa	DFBME-223	Mécanique	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
			DFBME-224-1	TP DAO pour la mécanique	obligatoire		16 h	1,5	contrôle continu	N
			DFBME-224-1	Conception - Réalisation	obligatoire		20 h	1,5	contrôle continu	N
		Génie mécanique IIb	DFBME-225	Étude de synthèse	obligatoire		31 h	3	contrôle continu	N

Semester / Semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
3 htw saar	LE Sprachen / IKM	Sprachen und interkulturelle Ausbildung III	DFBME-301	Deutsch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-302	Französisch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-306	Spanisch 3	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-305	Englisch 3	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-304	Interkulturelles Management 3	obligatoire	2		2	Klausur 60 min. (50 %) + Präsentation (50 %)	N
	Spez. LE	Ing. wissenschaftl. Anwendung I	DFBME-313	Grundlagen der Fertigungstechnik	obligatoire	3V		3	Klausur	N
			DFBME-312	Grundl. der Kolben- und Ström. masch.	obligatoire	4V		5	unbenotete Stud.leistung; Klausur	N
		Ing. wissenschaftl. Grundlagen I	DFBME-311	CAD-Technik	obligatoire	4		4	Klausur	N
			DFBME-318	Dynamik	obligatoire	4		5	Klausur	N
			DFBME-316	Werkstofftechnologie	obligatoire	4V		5	Klausur	N
4 htw saar	LE Sprachen / IKM	Sprachen und interkulturelle Ausbildung IV	DFBME-401	Deutsch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-402	Französisch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-408	Spanisch 4	parmi 3	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-405	Englisch 4	obligatoire	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFBME-404	Interkulturelles Management 4	obligatoire	2		2	Klausur 60 min. (50 %) + Präsentation (50 %)	N
	Spez. LE	Ingenieurwissenschaftliche Grundlagen II	DFBME-407	Thermodynamik	obligatoire	4		5	Klausur	N
			DFBME-409	Fluidmechanik	obligatoire	4		5	Klausur	N
		Ingenieurwissenschaftliche Anwendung II	DFBME-412	Numerische Mathematik und Simulation	obligatoire	4		5	Hausarbeit (40%), Klausur (60%)	N;N
			DFBME-418	Mess- und Regelungstechnik + Labor	obligatoire	3V + 1U		4	Klausur (50%), Labor (50%)	N
		Projekt	DFBME-411	Projekt, Präsentation und Bericht	obligatoire	3		3	Präsentation (50%), Bericht (50%)	N;N

Semester / Semester	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
5 UL	UE Transversales	Langues étrangères V	DFBME-501	Allemand 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-502	Français 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-520	Espagnol 5	parmi 3		48 h	4	contrôle continu	N
			DFBME-504	Anglais 5	obligatoire		24 h	2	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Gestion de projet	DFBME-516	Gestion de projet	obligatoire		78 h	6	contrôle continu	N
		Enseignements fondamentaux V	DFBME-525	Mécanique des milieux continus	obligatoire		42 h	3	contrôle continu	N
			DFBME-526-2	Calcul tensoriel	obligatoire		18 h	1,5	contrôle continu	N
			DFBME-527-2	Analyse de données	obligatoire		16 h	1,5	contrôle continu	N
		Génie mécanique V	DFBME-521	Implantation et planification	obligatoire		30 h	3	contrôle terminal	N
			DFBME-528	Conception	obligatoire		16 h	1,5	contrôle terminal	N
			DFBME-529	Dimensionnement des mécanismes	obligatoire		14 h	1,5	contrôle terminal	N
			DFBME-513	Automatismes industriels	obligatoire		30 h	3	contrôle continu	N
		Développement durable	DFBME-524	Initiation à l'Intelligence Artificielle	obligatoire		20 h	1,5	contrôle continu	N
			DFBME-523-2	Politique énergétique	obligatoire		22 h	1,5	contrôle continu	N
6 htw saar	Spez. LE	Praktikum und industrielle Projektarbeit	DFBME-601	Praxisphase	obligatoire		10 Wochen	9	qualifiziertes Zeugnis der Praxistätigkeit	b
			DFBME-602	Projektarbeit	obligatoire	6		6	Präsentation (40%), Bericht (60%)	N
		Bachelor-Abschlussarbeit und Kolloquium	DFBME-603	Bachelor- Abschlussarbeit	obligatoire		3 Monate	12	Bericht	N
			DFBME-604	Kolloquium zur Bachelor-Abschlussarbeit	obligatoire			3	Präsentation	N

Erläuterungen:

N: Note; B: Bestanden

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

Abréviations :

N : Note ; B : Admis

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés (aussi électroniquement) au début de chaque semestre.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités
du contrôle des connaissances
et règlement des études binationales
de l'Institut Supérieur
Franco-Allemand des Techniques
d'Economie et de Sciences (ISFATES)
de l'Université de Lorraine**

**Bachelor-Studiengang
Deutsch-Französisches und
internationales Management (DFHI)**

**htw saar
Fakultät für
Wirtschaftswissenschaften**

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Licence
Management franco-allemand et
international (ISFATES)**

Université de Lorraine

**Institut Supérieur Franco-Allemand
des Techniques d'Economie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Bachelor-Abschlussarbeit
 - 1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.10 Teilzeitstudium
 - 1.11 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Eléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage en entreprise
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Mémoire de fin d'études
 - 1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.10 Etudes à temps partiel
 - 1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Bachelor-Studiengang "Deutsch-französisches und internationales Management (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Université de Lorraine angeboten. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Université de Lorraine ist organisationsverantwortlich für das erste, zweite und fünfte Studiensemester. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Wirtschaftswissenschaften der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte, vierte und sechste Studiensemester.
- (2) Für das gesamte Studium gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts für Technik und Wirtschaft und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de licence/ Bachelor " Management franco-allemand et international (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable des 1er, 2ème et 5ème semestres. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté d'Economie de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables des 3ème, 4ème et 6ème semestres.
- (2) . Pour l'ensemble du cursus, les modalités communes du contrôle des connaissances, le règlement des études et les dispositions relatives aux stages de l'ISFATES/DFHI s'appliquent

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Neben den allgemeinen Zugangsvoraussetzungen gemäß Saarländischem Hochschulgesetz für Bewerber auf der deutschen Seite („deutsches Kontingent“) und den nationalen französischen Regeln für die Zulassung von Studierenden auf der französischen Seite („französisches Kontingent“) gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen. Für beide Gruppen sind Nachweise über Vorkenntnisse in englischer Sprache auf Niveau B1 zu erbringen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein B2-Niveau in Deutsch und Französisch zu erbringen. Englisch muss auf Niveau B1 nachgewiesen werden.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Für das französische Kontingent: Kann das Mindestsprachniveau von B2 in Deutsch nicht nachgewiesen werden, so besteht für Bewerber und Bewerberinnen des französischen Kontingents die Möglichkeit der Zulassung unter der Voraussetzung, dass bis zum Eintritt in die Studienphase in Deutschland außercurriculare Maßnahmen zur Verbesserung der Sprachkompetenz auf das Niveau B2 ergriffen werden.
- (6) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die

1.2 Conditions d'admission

- (1) En plus de satisfaire aux conditions réglementaires de la Sarre pour l'accès aux études supérieures pour les candidats du côté allemand ("contingent allemand") ou aux conditions réglementaires françaises pour les candidats du côté français ("contingent français"), des exigences particulières sur les connaissances en langues étrangères sont à satisfaire.
- (2) Les candidats ayant obtenu un diplôme d'accès aux études supérieures en Allemagne doivent justifier d'un niveau B2 au minimum en français, ceux ayant obtenu un diplôme d'accès aux études supérieures en France doivent justifier au minimum d'un niveau B2 en allemand. Un niveau B1 au minimum est nécessaire en anglais pour tous les candidats.
- (3) Les candidats non ressortissants du système scolaire français ou allemand doivent apporter des preuves d'un niveau B2 en allemand et en français. Leur niveau nécessaire en anglais doit être B1 au minimum.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar.
- (5) Si le niveau B2 n'est pas atteint en allemand, les candidats du contingent français ont la possibilité de bénéficier d'une admission sous réserve de prendre des mesures pour améliorer leurs compétences linguistiques et atteindre le niveau B2 avant le début de leurs études en Allemagne.
- (6) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier

Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

de candidature sont publiées sur le site web de l'institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt sechs Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Bachelor-Abschlussarbeit (Bachelor-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 180 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine verliehen. Er bildet einen ersten berufsqualifizierenden Studienabschluss und berechtigt zur Führung des akademischen Grades „Bachelor of Arts (B.A.)“ und „Licence“.
- (3) In die gemeinsame Abschlussurkunde und das Zeugnis wird die Bezeichnung des Studiengangs aufgenommen: „Deutsch-Französisches und Internationales Management“.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. La durée réglementaire des études est de six semestres. Lors du dernier semestre ont lieu le stage en entreprise et la rédaction d'un mémoire de fin d'études (Bachelor Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements des éléments constitutifs avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en septembre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 180 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention d'un diplôme conjoint délivré par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine. Il constitue un premier diplôme d'études universitaires qualifiant donne droit à l'obtention du diplôme de niveau Licence ou Bachelor of Arts.avec le grade de Licence ou de Bachelor of Arts (B.A.).
- (3) La dénomination du programme d'études apparaît sur le diplôme conjoint ainsi que sur le certificat de fin d'études : « Management Franco-Allemand et International ».

1.5 Wahlpflichtmodule

- (1) Die Studierenden müssen im 4. Semester ein Wahlpflichtmodul mit 5 ECTS-Punkten belegen.
- (2) Die möglichen Module werden jeweils vor Beginn eines Semesters von der Studienleitung festgelegt. Es kann sein, dass ein Wahlpflichtmodul aus organisatorischen Gründen nicht angeboten werden kann. Ein Anspruch darauf, dass sämtliche vorgesehenen Wahlpflichtmodule in jedem Studienjahr angeboten werden, besteht nicht.
- (3) Auf Antrag bei der Studienleitung kann auch ein Modul im Rahmen von 5 ECTS-Punkten aus anderen Bachelorstudiengängen der htw saar gewählt werden. Über die Teilnahmemöglichkeit entscheidet die Dozentin/der Dozent des Moduls in Abhängigkeit von fachlichen Voraussetzungen und freien Kapazitäten. Die/der Studierende plant die Teilnahme hinsichtlich der Veranstaltungstermine und -bedingungen in eigener Verantwortung. Ein Anspruch auf kollisionsfreie Gestaltung - Insbesondere von Prüfungsterminen - des gewählten Moduls mit dem eigenen Studiengang besteht nicht.

1.6 Praktische Studienphase

- (1) Die praktische Studienphase ist dem sechsten Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von 3 bis 6 Monaten.
- (3) Die praktische Studienphase soll außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel im Partnerland absolviert werden. Die Wahl des Praktikumsortes muss von der Studienleitung genehmigt werden.

1.5 Eléments constitutifs au choix

- (1) Au 4e semestre, les étudiants doivent choisir un élément constitutif optionnel, inscrit dans le programme, pour un total de 5 ECTS.
- (2) Les éléments constitutifs optionnels proposés chaque année sont déterminés par le responsable pédagogique. Il se peut qu'un élément constitutif optionnel ne soit pas proposé pour des raisons organisationnelles. Il n'existe aucun droit ou garantie que tous les éléments constitutifs optionnels prévus soient offerts chaque année.
- (3) Sur demande auprès du responsable pédagogique, un élément constitutif optionnel d'un autre programme de licence de la htw saar, comportant 5 ECTS, peut être accepté, à condition qu'il complète de manière pertinente le programme d'études. L'étudiant(e) est responsable de l'organisation de sa participation, notamment en ce qui concerne les dates et conditions des cours. Il n'y a en effet aucune garantie que les dates des examens du module choisi ne créent pas de conflit avec celles du programme d'études de l'étudiant(e).

1.6 Stage en entreprise

- (1) Le stage fait partie du sixième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue de trois à six mois.
- (3) Le stage doit avoir lieu en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le responsable pédagogique.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 5. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes oder des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die Studiengangsleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen und französischen Studiengangsleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Falls notwendig kann diese Liste mit Einverständnis der Studiengangsleitung vor Ort angepasst werden.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 5ème semestre peut se dérouler dans une université étrangère avec laquelle la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes ou l'ISFATES-Université de Lorraine a un accord de coopération.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La sélection est faite sur la base des exigences linguistiques et académiques par le responsable pédagogique, en consultation avec le Bureau international compétent et en tenant compte des places disponibles.
- (3) La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec les responsables pédagogiques français et allemand avant le début de la période d'études à l'étranger et consignée dans un Learning Agreement. Elle peut être ajustée si nécessaire une fois l'étudiant sur place avec accord des responsables pédagogiques du programme.

1.8 Bachelor-Abschlussarbeit

- (1) Die Bachelor-Abschlussarbeit kann an der htw saar, an der Universität de Lorraine oder extern durchgeführt werden, d.h. in Unternehmen, Behörden sowie Forschungseinrichtungen. Das Thema der Bachelor-Abschlussarbeit soll in einem des Studiengangs Deutsch-französisches und internationales Management nahe stehendem Fachgebiet angesiedelt sein.
- (2) Die Bearbeitungszeit der Bachelor-Abschlussarbeit an der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes beträgt 3 Monate.
- (3) Die Abschlussarbeit ist in einer Sprache zu verfassen, die nicht Muttersprache der/des Studierenden ist, in der Regel in der Partnersprache.
- (4) Voraussetzung für die Anmeldung der Bachelor-Abschlussarbeit ist der Nachweis der Module der ersten vier Studiensemester im Umfang von 120 ECTS-Punkten.
- (5) Die Bachelor-Abschlussarbeit kann alternativ an der Universität de Lorraine nach den dortigen Rahmenbedingungen ausgearbeitet werden.

1.9 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

- (1) In Ergänzung zu Teil C § 4 (2) der allgemeinen Studien- und Prüfungsordnung des DFHI gilt: Studien- und Prüfungsleistungen eines Semesters können nur abgeleistet werden, wenn in allen vorhergehenden Semestern außer dem letzten die Summe der ECTS der Module mit Leistungen größer oder gleich 10 Punkten mindestens 21 ECTS beträgt (= 70% von 30 ECTS).

1.8 Mémoire de fin d'études

- (1) Le mémoire de fin d'études peut être effectué à la htw saar, à l'Université de Lorraine ou en externe, c'est à dire en entreprise, au sein d'une administration ou d'une institution de recherche. Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine proche du Management franco-allemand et international.
- (2) Le temps de travail pour le mémoire de fin d'études de Licence à la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes est de 3 mois.
- (3) Le mémoire (Bachelor-Thesis) doit être écrit dans une autre langue que la langue maternelle de l'étudiant / de l'étudiante, en règle générale dans la langue du partenaire.
- (4) La validation des unités d'enseignement des quatre premiers semestres pour 120 ECTS est exigée pour l'enregistrement du mémoire de licence.
- (5) Alternativement, le document final (Bachelor-Thesis) peut être élaboré à l'Université de Lorraine selon son règlement en vigueur.

1.9 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

- (1) En complément du paragraphe C §4 (2) des modalités générales du contrôle des connaissances et règlement des études de l'ISFATES-DFHI, la participation aux examens d'un semestre ne peut avoir lieu tant que dans tous les semestres précédents, sauf le dernier, la somme des ECTS des éléments constitutifs avec des résultats supérieurs ou égaux à 10 points n'est pas au moins de 21 ECTS (= 70% de 30 ECTS).

1.10 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums kann in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind.
- (2) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester mit dem Prüfungsausschuss in Zusammenarbeit mit der Studiengangsleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 15 ECTS-Punkten zu belegen.

1.10 Etudes à temps partiel

- (1) La partie allemande des études peut être effectuée à temps partiel, pourvu que les conditions selon le § 8a du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies.
- (2) En cas d'études à temps partiel, le programme d'études et d'examens est établi avec l'accord du responsable pédagogique et de la commission des examens, avant l'inscription ou la réinscription. L'ensemble doit totaliser au moins 15 ECTS par semestre.

1.11 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFIM-xxx	Module des Bachelor-Studiengangs

1.11 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFIM-xxx	Elément du programme de bachelor

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Bachelor-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben, besuchen die Sprachveranstaltungen in Französisch. Umgekehrt besuchen Studierende, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Frankreich erworben haben, die Sprachveranstaltungen in Deutsch. Für Bewerber aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen. Für Studierende, deren Zweisprachigkeit zu Studienbeginn festgestellt wurde, besteht die Möglichkeit die Partnersprache durch eine andere am DFHI angebotene Sprache zu ersetzen.

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen

Le programme du bachelor est divisé en unités d'enseignement (UE) et en modules (éléments constitutifs). Leurs nombres d'heures et de points ECTS sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis à entrer dans l'enseignement supérieur en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas. Les étudiants avec un niveau suffisant dans la langue du partenaire, peuvent remplacer celle-ci par une autre langue offerte à l'ISFATES.

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
1 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels I	DFIM-101	Allemand 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-102	Français 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-108	Espagnol 1	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-104	Management interculturel et civilisation 1	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
		Anglais I	DFIM-105	Anglais 1	PF		36 h TD	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Mathématiques et informatique I	DFIM-106	Mathématiques de gestion	PF		24 h CM + 24 h TD	3	contrôle continu	N
			DFIM-122	Informatique de gestion	PF		20 h TD + 20 h TP	3	contrôle continu	N
		Comptabilité et finance I	DFIM-123a	Comptabilité générale Introduction	PF		9 h CM + 15 h TD	2	contrôle continu	N
			DFIM-123b	Comptabilité générale Approfondissement	PF		15 h TD	1	contrôle continu	N
			DFIM-124	Finance en entreprise	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
		Droit et internationalisation I	DFIM-125	Management International	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
			DFIM-126	Droit commercial	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
		Spécialité MFAI-MLISC I	DFIM-127	Gestion des opérations	PF		18 h CM + 18 h TD	3	contrôle continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
2 UL	UE Transversales	Enseignements interculturels II	DFIM-201	Allemand 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-202	Français 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-212	Espagnol 2	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-204	Management interculturel et civilisation 2	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
		Anglais II	DFIM-205	Anglais 2	PF		36 h TD	3	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Outils de la gestion II	DFIM-206	Probabilités et statistiques	PF		12 h CM + 12 h TD	2	contrôle continu	N
			DFIM-221	Gestion des données	PF		16 h CM + 24 h TD + 8 h TP	4	contrôle continu	N
		Fondamentale économie II	DFIM-222	Microéconomie	PF		21 h CM + 9 h TD	3	contrôle continu	N
			DFIM-223	Mathématiques financières	PF		15 h CM + 6 h TD	3	contrôle continu	N
		Fondamentale gestion II	DFIM-224	Stratégie des entreprises	PF		21 h CM + 9 h TD	2	contrôle continu	N
			DFIM-225	Marketing	PF		21 h CM + 9 h TD	2	contrôle continu	N
			DFIM-226	Introduction aux ressources humaines	PF		21 h CM	2	contrôle continu	N
		Spécialité MFAI 2	DFIM-227	Comptabilité financière	PF		21 h TD	1,5	contrôle continu	N
			DFIM-228	Introduction à la fiscalité	PF		15 h CM + 6 h TD	1,5	contrôle continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
3 HTW	LE Sprachen / IKM	Fremdsprachen III	DFIM-301	Deutsch 3	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFIM-302	Französisch 3	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFIM-315	Spanisch 3	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFIM-304	Englisch 3	PF	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
		Interkulturelle Ausbildung III und Projekt I	DFIM-305	Interkulturelles Management 3	PF	1		1	Klausur 60 Minuten.	N
			DFIM-306	Projektmanagement 1	PF	2		2	Klausur 90 Minuten	N
	Spez. LE	Grundlagen der Betriebswirtschaftslehre III	DFIM-307	Unternehmensbesteuerung	PF	2		2	Klausur 90 Minuten	N
			DFIM-308	Marketing 2: Operatives Marketing	PF	2		2	Klausur 90 Minuten	N
			DFIM-309	Organisation	PF	2		2	Klausur 90 Minuten	N
		Rechnungswesen	DFIM-310	Externe Rechnungslegung	PF	4		4,5	Klausur 90 Minuten	N
			DFIM-311	Kostenrechnung	PF	4		4,5	Klausur 90 Minuten	N
		Mathematik und Informatik III	DFIM-312	Wirtschaftsinformatik	PF	2		2	Projektarbeit	N
			DFIM-313	Enterprise Resource Planning mit SAP	PF	2		2	Projektarbeit	N
		Recht I	DFIM-314	Einführung in das deutsche Recht	PF	2		2	Klausur 90 Minuten	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
4 HTW	LE Sprachen / IKM	Fremdsprachen IV	DFIM-401	Deutsch 4	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFIM-402	Französisch 4	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFIM-416	Spanisch 4	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
			DFIM-404	Englisch 4	PF	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %), 90 min.	N
		Interkulturelle Ausbildung IV und Projekt II	DFIM-405	Interkulturelles Management 4	PF	2		2	Klausur, 60 min. (50%) + Präsentation (50%)	N
			DFIM-406	Projektmanagement 2	PF	4		4	Präsentation (50%), schriftliche Ausarbeitung (50%)	N
	Spez. LE	Volkswirtschaftslehre	DFIM-407	Makroökonomie englisch/deutsch	PF	4		4	Klausur 90 Minuten	N
		Recht II	DFIM-408	Vertragsrecht und Vertragsverhandlungen	PF	2		2	Klausur 90 Minuten	N
			DFIM-409	Handels- und Gesellschaftsrecht	PF	2		2	Klausur 90 Minuten	N
		Seminar	DFIM-410	Seminar zur Betriebswirtschaftslehre	PF	4		5	Präsentation, schriftliche Ausarbeitung	N
				Wahlpflichtmodul	PF	4		5	Klausur 90 Minuten	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung / évaluation
5 UL	UE Transversale	Langues étrangères V	DFIM-501	Allemand 5	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-502	Français 5	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-530	Espagnol 5	WPF		48 h TD	4	contrôle continu	N
			DFIM-504	Anglais 5	PF		24 h TD	2	contrôle continu	N
	UE Spécifiques	Gestion de projet III	DFIM-521	Gestion de projet 3	PF		70 h TD	6	contrôle continu	N
		Outils Management	DFIM-531-1	IA Management	PF		21 h CM	3	contrôle terminal	N
			DFIM-532	Marketing management	PF		15 h CM + 6 h TD	3	contrôle terminal	N
		Analyse et pilotage	DFIM-533	VBA et outils bureautiques avancés	PF		21 h TP	2	contrôle terminal	N
			DFIM-534	Analyse de données	PF		15 h CM + 6 h TD	2	contrôle terminal	N
			DFIM-535	Simulation de gestion	PF		16 h TD	2	contrôle terminal	N
		Ouverture finance	DFIM-536	Analyse financière	PF		10 h CM + 14 h TD	1,5	contrôle terminal	N
			DFIM-537	Marchés financiers	PF		15 h CM + 6 h TD	1,5	contrôle terminal	N
		Ouverture Marketing	DFIM-538	Etudes et recherches commerciales	PF		15 h CM + 6 h TD	1,5	contrôle terminal	N
			DFIM-539	Marketing digital	PF		15 h CM + 6 h TD	1,5	contrôle terminal	N
6 HTW	Spez. LE	Praxisphase und -bericht	DFIM-601	Praxisphase	PF		3 - 6 Monate	14	Praxisbericht (50%), qualifiziertes Zeugnis der Praxistätigkeit (50%)	B
			DFIM-602	Interkultureller Bericht	PF	1		1	Schriftl. Ausarbeitung (50%) und Präsentation (50%)	N
		Bachelor-Abschlussarbeit und Kolloquium	DFIM-603	Bachelor-Abschlussarbeit	PF		3 Monate	12	Schriftliche Ausarbeitung	N
			DFIM-604	Bachelor-Kolloquium	PF	2		3	Präsentation	N

Erläuterungen:

N: Note; B: Bestanden

Abréviations :

N : Note ; B : Admis

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés (aussi électroniquement) au début de chaque semestre.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques,
d'Économie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Master-Studiengang
Elektrotechnik – Erneuerbare
Energien und Systemtechnik (DFHI)**

**Master
Génie électrique – Ingénierie des
Systèmes Intelligents Communicants
et Énergie (ISFATES)**

Fakultät für Ingenieurwissenschaften

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Institut Supérieur Franco-Allemand
de Techniques, d'Économie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.9 Teilzeitstudium
 - 1.10 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Éléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage et mémoire de fin d'études
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.9 Études à temps partiel
 - 1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Master-Studiengang „Elektrotechnik – Erneuerbare Energien und Systemtechnik“ wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) und der Universität de Lorraine angeboten. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Ingenieurwissenschaften der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das erste und zweite Studiensemester. Das Institut Supérieur de Techniques d'Économie et de Sciences (ISFATES) der Universität de Lorraine und die Unité de Formation et de Recherche de Mathématiques, Informatique, Mécanique et Automatismes (UFR MIM) der Universität de Lorraine sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte und vierte Studiensemester.
- (2) Es gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de Master "Ingénierie des Systèmes Intelligents Communicants et Énergies" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté des Sciences de l'ingénieur de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables de la première année d'études (semestres 1 et 2). L'Institut Supérieur de Techniques d'Économie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine, et l'Unité de Formation et de Recherche Sciences Fondamentales et Appliquées (UFR SciFA) de l'Université de Lorraine sont responsables de la deuxième année d'études (semestres 3 et 4).
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Ein erster berufsqualifizierender Studienabschluss (z.B. Bachelor, Diplom) in einem elektrotechnikorientierten Studiengang, der an einer nationalen oder internationalen Hochschule erworben wurde, oder ein gleichwertiger Abschluss, in einem Umfang von 180 ECTS-Punkten (Kreditpunkte nach dem European Credit Transfer System - ECTS) ist nachzuweisen. Über die Gleichwertigkeit anderer Studiengänge sowie über weitere Ausnahmen entscheidet die Zulassungskommission im Einzelfall. Daneben gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein muttersprachliches Niveau in einer der beiden Sprachen Deutsch oder Französisch zu erbringen, ferner ein Niveau von mindestens B2 in der jeweils anderen Sprache.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt
- (5) Englisch muss auf Niveau B1 für alle Kandidaten und Kandidatinnen nachgewiesen werden.
- (6) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammen-

1.2 Conditions d'admission

- (1) Un diplôme équivalent au niveau de licence (par exemple, licence, ou Bachelor) dans un programme d'études axé sur les sciences pour l'ingénieur en électronique, énergie électrique, automatique et informatique industrielle, acquis dans une université nationale ou internationale, ou tout autre diplôme équivalent avec 180 ECTS (points de crédit dans le système de transfert de crédits européen - ECTS) doit être obtenu et présenté. La commission binationale d'admission décide de l'équivalence avec d'autres filières d'études ainsi que des exceptions au cas par cas. De plus, des exigences spécifiques en matière de compétences linguistiques sont attendues.
- (2) Pour les candidats qui ont obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur allemand, des connaissances linguistiques en français de niveau B2 sont requises. Pour les candidats ayant acquis leur autorisation d'accès à l'enseignement supérieur français, des connaissances d'Allemand au niveau B2 sont requises au minimum.
- (3) Pour les candidats non ressortissants de l'enseignement supérieur français ou allemand, des connaissances linguistiques maternelle sont requises dans une sur deux langues, soit Allemand soit Français et un niveau de B2 dans l'autre langue.
- (4) Les certificats reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar.
- (5) Un niveau B1 en anglais au minimum est nécessaire pour tous les candidats.
- (6) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la

setzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier de candidature sont publiées sur le site web de l'institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt vier Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Master-Abschlussarbeit (Master-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.
- (4) Im dritten Semester findet ein Praktikum oder eine Projektarbeit mit einer Gesamtdauer von insgesamt neun Wochen, verteilt auf drei Zeitspannen von jeweils drei Wochen, statt.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 120 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine „Master of Science“ verliehen.
- (3) Die Bezeichnung des Studiengangs wird in das Zeugnis aufgenommen: „Elektrotechnik – Erneuerbare Energien und Systemtechnik“.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. Le temps réglementaire d'étude est de 4 semestres. Lors du dernier semestre, ont lieu le stage et la rédaction d'un mémoire de fin d'études de Master (Master Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en octobre pour le semestre 1 (Sarrebruck) et en septembre pour le semestre 3 (Metz).
- (4) Le semestre 3 prévoit de faire un stage ou un projet, d'une durée de 9 semaines, réparti en 3 périodes de 3 semaines.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 120 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention du diplôme conjoint de "Master of Science" délivré conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine.
- (3) Le nom du programme est inclus dans le certificat du diplôme en conformité avec les dispositions des modalités du contrôle des connaissances et du règlement général des études : « Ingénierie des Systèmes Intelligents Communicants et Energie ».

1.5 Wahlpflichtmodule

Siehe Übersicht in 2.1

1.5 Éléments constitutifs au choix

Voir paragraphe 2.1

1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit

- (1) Die praktische Studienphase ist dem vierten Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von 6 Monaten.
- (1) Die praktische Studienphase ist außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel in einem Unternehmen, einer öffentlichen Institution oder Forschungseinrichtung im Partnerland zu absolvieren.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase kann auf 4 Monate verkürzt werden und wird dann kompensiert durch einen Aufenthalt an der Polytechnique Montréal. Die praktische Studienphase hat dann eine Wertigkeit von 12 ECTS-Punkten und an der Polytechnique Montréal müssen 18 ECTS-Punkte (mindestens 3 Lehreinheiten à 6 ECTS-Punkte) validiert werden.
- (3) Die Master-Abschlussarbeit (Master-Thesis) ist dem vierten Semester zugeordnet. Die Bearbeitung kann frühestens nach dem dritten Studiensemester erfolgen und nachdem die Semester 1 und 2 bestanden sind. Sie wird in der Regel während der Praktischen Studienphase zu einer Themenstellung aus dem Unternehmen, der öffentlichen Institution oder Forschungseinrichtung im Partnerland angefertigt. Das Thema soll in einem der Elektrotechnik, den Erneuerbaren Energien nahestehenden Fachgebiet angesiedelt sein.
- (4) Im Rahmen eines obligatorischen Kolloquiums sind das Thema und die Vorgehensweise der wissenschaftlichen Bearbeitung sowie die wesentlichen Ergebnisse der Master-Abschlussarbeit zu präsentieren. Der Vortrag wird bewertet.
- (5) Die Master-Abschlussarbeit ist in einer Sprache zu verfassen, die nicht Muttersprache der/des Studierenden ist, in der

1.6 Stage et mémoire de fin d'études

- (1) Le stage industriel, comprenant le mémoire de fin d'étude, est intégré au quatrième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue d'au moins six mois.
- (3) Le stage doit avoir lieu en règle générale en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le responsable pédagogique.
- (4) La durée du stage peut avoir une durée plus courte (4 mois au lieu de 6 mois), et être compensée par un échange avec Polytechnique Montréal. Dans ce cas, le stage est réduit à 12 ECTS et l'échange avec Polytechnique Montréal doit valider 18 ECTS, ce qui équivaut à suivre et valider au moins 3 cours dans l'établissement tiers.
- (5) Le Master Thesis est attribué entre la fin du troisième semestre et à l'issue du quatrième semestre. Le sujet du mémoire de fin d'études doit concerner un domaine des sciences pour l'ingénieur en Electronique, Energie électrique, Energies renouvelables, Automatique et Informatique Industrielle
- (6) Dans le cadre du mémoire de fin d'études, une soutenance sera organisée, permettant à l'étudiant d'expliquer le thème de son mémoire de fin d'études, son contexte, l'approche scientifique choisie, la démarche utilisée ainsi que les résultats obtenus. La présentation est évaluée.
- (7) Le mémoire de fin d'études doit être rédigé en règle générale dans la langue du partenaire. La décision appartient au

Regel in der Partnersprache. Gleiches gilt für die Kolloquiumpräsentation.

responsable pédagogique concerné. Un résumé en allemand, en français et en anglais est obligatoire.

(6) Die Bearbeitungszeit für die Master-Abschlussarbeit korrespondiert mit der Dauer der praktischen Studienphase.

(8) Le temps pour travailler sur le Master Thesis correspond à la période du stage industriel.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 1. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die deutsche Studienleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Dieses Learning Agreement wird vom ISFATES der Universität de Lorraine unterschrieben. Das Learning Agreement kann danach nur mit Einverständnis der deutschen Studienleitung angepasst werden.

1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

In Ergänzung zu Teil C §4 (2) der allgemeinen Studien- und Prüfungsordnung des DFHI gilt: Das zweite Studienjahr an der UL kann nur dann angetreten werden, wenn die Studienleistungen des ersten Studiensemesters erfolgreich abgeschlossen wurden. Ausnahmen von dieser Regel sind mit schriftlicher Zustimmung der deutschen Studienleitung möglich.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 1er semestre peut se dérouler dans une université étrangère entre laquelle il y a un accord de coopération avec l'UL-ISFATES.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec la direction du programme allemand avant le début de la période d'études à l'étranger.
- (3) Les enseignements effectués à l'étranger sont définis à priori en concertation avec la direction allemande du programme et doivent être consignés dans un Learning Agreement. Celui-ci est signé par l'ISFATES-Universität de Lorraine. Il peut être ajusté si nécessaire une fois l'étudiant sur place en accord avec le directeur du programme allemand.

1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

En complément du paragraphe C §4 (2) des modalités générales du contrôle des connaissances et règlement des études de l'ISFATES, la deuxième année d'études à l'UL ne peut commencer que si le premier semestre a été validé. Les exceptions à cette règle sont possibles avec l'approbation écrite du directeur du programme allemand.

1.9 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums kann in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind.
- (2) Die Studienzeit für den deutschen Studienabschnitt beträgt in diesem Fall 4 Semester.
- (3) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester mit dem Prüfungsausschuss in Zusammenarbeit mit der Studienleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 10 und höchstens 20 ECTS-Punkten zu belegen.

1.9 Etudes à temps partiel

- 1) La partie allemande des études peut être effectuée à temps partiel, à condition que les conditions du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies.
- 2) La durée d'étude pour la partie allemande est, dans ce cas, de 4 semestres.
- 3) En cas d'études à temps partiel, le programme des études est établi avec l'accord du responsable de programme. L'ensemble doit totaliser au moins 10 et au plus 20 ECTS par semestre.

1.10 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFMEES-	Module des Master-Studiengangs

4) Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFMEES-	Elément du programme de Master

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Master-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Die Studierenden besuchen in der Regel die Sprachveranstaltung, die nicht der Muttersprache entspricht oder in der die Studierenden kein muttersprachliches Niveau (siehe §1.2(3)) nachweisen können. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen.

Tabelle Studienplan

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examens

Le programme du Master est divisé en unités d'enseignement (UE) et en éléments constitutifs. Les unités d'enseignement et les éléments les constituant, leur nombre d'heures et de points ECTS, sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis dans le Master en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas.

Tableau des éléments constitutifs

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
1 htw	LE Sprachen / IKM	1.1 Sprachen und interkulturelles Management I	DFMEES-101	Deutsch 1	PF	4		4	Klausur (50%) + Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFMEES-102	Französisch 1	PF	4		4	Klausur (50%) + Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFMEES-103	Englisch 1	PF	2		2	Klausur (50%) + Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFMEES-104	Interkulturelles Management 1	PF	2		2	Klausur 60 min. (50%) + Präsentation (50%)	N
	Spez. LE	1.2 Systemverhalten	DFMEES-105	Moderne Methoden der Regelungstechnik	PF	4		5	Klausur	N
			DFMEES-106	Elektromagnetische Verträglichkeit	PF	2		2	Klausur	N
		1.3 Automatisierung	DFMEES-107	Leistungselektronik und Antriebstechnik	PF	4		5	Klausur	N
			DFMEES-108	Prozessautomatisierung	PF	4		4	Klausur	N
		1.3 Leistungselektronik (Option Erneuerbare Energien)	DFMEES-107	Leistungselektronik und Antriebstechnik	PF	4		5	Klausur	N
		1.4 Bildverarbeitung (Option Systemtechnik)	DFMEES-109	Methoden und Anwendungen des maschinellen Sehens	PF	4		5	Klausur	N
		1.4 Energieversorgung (Option Erneuerbare Energien)	DFMEES-110	Elektrische Energieversorgung 1	PF	4		5	Klausur	N
			DFMEES-112	Grundlagen der Elektrizitätswirtschaft	PF	2		2	Klausur	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
2 htw	LE Sprachen / IKM	2.1 Sprachen und interkulturelles Management II	DFMEES-201	Deutsch 2	PF	4		4	Klausur (50%) + Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFMEES-202	Französisch 2	PF	4		4	Klausur (50%) + Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFMEES-203	Englisch 2	PF	2		2	Klausur (50%) + Semester begleitende Tests (50%)	N
			DFMEES-204	Interkulturelles Management 2	PF	2		2	Klausur 60 min. (50%) + Präsentation (50%)	N
	Spez. LE	2.2 Informationstechnik (Option Systemtechnik)	DFMEES-205	Softwareentwicklung mit C/C++	PF	4		5	P	N
			DFMEES-214	Grundlagen und Anwendung der zerstörungsfreien Prüfverfahren für die Qualitätssicherung und Bauteilprüfung	PF	2		3	P	N
			DFMEES-206	Datennetztechnologien	PF	4		5	Klausur	N
		2.2 Informationstechnik (Option Erneuerbare Energien)	DFMEES-207	Software-Engineering in elektrischen Energiesystemen	PF	4		5	P	N
			DFMEES-206	Datennetztechnologien	PF	4		5	Klausur	N
		2.3 Antriebsregelung (Option Systemtechnik)	DFMEES-208	Antriebsregelung und Anwendungen	PF	4		5	Klausur	N
		2.3 Antriebsregelung und Versorgung (Option Erneuerbare Energien)	DFMEES-208	Antriebsregelung und Anwendungen	PF	4		5	Klausur	N
			DFMEES-210	Elektrische Energieversorgung 2	PF	4		4	Klausur	N
		2.4 Mustererkennung (Option Systemtechnik)	DFMEES-211	Bildverarbeitung und Mustererkennung	PF	4		5	M/P	Note/Note
		2.4 Energiesysteme (Option Erneuerbare Energien)	DFMEES-212	Dezentrale Elektroenergiesysteme	PF	4		6	Klausur	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoir e / obligatoir e au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertun g 1) / évaluation
3 UL	UE transversale	3.1 Langues et Enseignement interculturel III	DFMEES-321	Interculturel et diversité	PF		30	2	Contrôle continu	N
			DFMEES-322	Langues	PF		30	1	Contrôle terminal	N
	UE spécifiques Choix de soit 3.3.1a et b du Parcours Mesure et Traitement de l'Information, soit de 3.3.2 du Parcours Intelligence - Mesures Energétiques et Energies Nouvelles	3.2 Intelligence artificielle	DFMEES-323	Apprentissage Profond	PF		14	1,5	Contrôle continu	N
			DFMEES-324	Biomimétique	PF		12	1,5	Contrôle continu	N
			DFMEES-325	Stochastique	PF		8	1,5	Contrôle continu	N
			DFMEES-326	TP à applications spécifiques	PF		16	1,5	Contrôle continu	N
			3.3.1a Capteurs et Systèmes Multicapteurs	DFMEES-327	Technologies Actuelles des Capteurs	Choix entre UE 3.3.1a+b et UE 3.3.2		22	1,5	Contrôle terminal
		DFMEES-328		Etude de Systèmes Multicapteurs			28	1,5	Contrôle terminal	N
		3.3.1b Mesures assistées par ordinateur	DFMEES-329	Programmation temps réel			30	3	Contrôle terminal	N
			DFMEES-330	Réseau de capteurs			20	3	Contrôle terminal	N
		3.3.2 Conversion électrique pour les énergies nouvelles	DFMEES-331	Métronologie éolienne			40	3	Contrôle continu	N
			DFMEES-332	Modélisation et caractérisation photovoltaïque			30	3	Contrôle continu	N
			DFMEES-333	Travaux Pratiques			20	3	Contrôle continu	N
		3.4 Contrôle Non Destructif (CND)	DFMEES-334	Contrôle non destructif	PF		50	6	Contrôle continu	N
		Management	DFMEES-3a	Les nouveaux défis du manager	2 EC à choisir parmi 4		30	3	Contrôle continu	N
			DFMEES-3b	Gestion de projet et Management			30	3	Contrôle continu	N
			DFMEES-3c	Création d'entreprise et Marketing			30	3	Contrôle continu	N
			DFMEES-3d	Gestion de la chaîne logistique			30	3	Contrôle continu	N
4 UL	UE spécifiques. UE 4.2.1 du parcours type Mesure et Traitement de l'Information. UE 4.2.2 du parcours type Intelligence - Mesures Energétiques et Energies Nouvelles. Choix de 1 UE parmi UE 4.2.1, 4.2.2.	4.1 Projet	DFMEES-421	Projet en alternance dans l'industrie (9 semaines)	PF		60	6	Rapport et Soutenance	N
		4.2.1 Objets connectés et Nouvelles Technologies pour l'Industrie	DFMEES-422	Objets Connectés et Plateforme IOT	1 UE à choisir parmi les 2 UE 4.2		10	1	Contrôle terminal	N
			DFMEES-423	TP Objets Connectés et Plateforme IOT			40	3	Contrôle terminal	N
			DFMEES-424	Nouvelles Technologies pour l'Industrie			20	2	Contrôle terminal	N
		4.2.2 Pile à Hydrogène	DFMEES-425	Technologies thermochimiques de la pile à hydrogène			20	2	Contrôle terminal	N
			DFMEES-426	Applications énergétiques de la pile à hydrogène			14	2	Contrôle terminal	N
			DFMEES-427	Travaux Pratiques		16	2	Contrôle terminal	N	
		4.3 Stage industriel	DFMEES-406	Stage industriel et mémoire de Master - 4 mois minimum	PF			18	Soutenance et mémoire	N
Semester / Semestre: Wahlfächer / Matières facultatives										
2			DFMEES-213	Innovative und automatisierte ZfP-Verfahren in der modernen Verkehrs- und Produktionstechnik	WF	2		3	P	Note
2			DFMEES-209	Konstruktionsmethodik	WF	2		3	K/P	Note/Note

Erläuterungen: WH (S/J): BW: Bewertung;
N: Note; B: Bestanden

Explications : WH (S/J) : BW : Résultat
attendu ; N = Note ; B = Validation sans
note

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teil-
leistungen zusammen und sind Gewichtung
und Anzahl der Prüfungen nicht im Studien-
plan festgelegt, so muss die Gewichtung
sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn
des jeweiligen Semesters durch Aushang
(auch elektronisch) bekannt gegeben
werden.

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent
composer le résultat à un examen. Le poids
de chaque contrôle et leur nombre doivent
être annoncés au début de chaque
semestre.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung für das binationale
Studium am DFHI und dem ISFATES tritt
zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études communes à l'ISFATES et au DFHI
entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand des Techniques
d'Économie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Master-Studiengang
Europäisches Baumanagement
(DFHI)**

**Master
Génie Civil et Management en Europe
(ISFATES)**

**Fakultät für Architektur und
Bauingenieurwesen**

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Institut Supérieur Franco-Allemand
des Techniques d'Économie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.9 Teilzeitstudium
 - 1.10 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Éléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage et mémoire de fin d'études
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.9 Etudes à temps partiel
 - 1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Master-Studiengang "Europäisches Baumanagement (DFHI)" wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine angeboten. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Architektur und Bauingenieurwesen der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das erste Studiensemester. Das « Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences » der « Université de Lorraine » ist organisationsverantwortlich für das zweite und dritte Studiensemester.
- (2) Es gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de Master "Génie civil et management en Europe (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. Le «Deutsch-Französisches Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) » et la Faculté de génie civil et architecture de la « Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes » (htw saar) sont responsables du semestre 1. L'Institut Supérieur de Techniques, d'Économie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine est responsable des semestres 2 et 3.
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Ein erster berufsqualifizierender Studienabschluss in einem bauingenieurorientierten Studiengang, der an einer nationalen oder internationalen Hochschule erworben wurde, oder ein gleichwertiger Abschluss, in einem Umfang von 210 ECTS- Punkten (Kreditpunkte nach dem European Credit Transfer System) ist nachzuweisen. Bei Studienabschlüssen mit 180 ECTS-Punkten müssen 30 ECTS-Punkte zusätzlich nachgewiesen werden. Entsprechende Angebote gibt es an der htw saar. Über die Gleichwertigkeit anderer Studiengänge sowie über weitere Ausnahmen entscheidet die Zulassungskommission im Einzelfall. Daneben gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein muttersprachliches Niveau in einer der beiden Sprachen Deutsch oder Französisch zu erbringen, ferner ein Niveau von mindestens B2 in der jeweils anderen Sprache.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt.
- (5) Englisch muss auf Niveau B1 für alle Kandidaten und Kandidatinnen nachgewiesen werden
- (6) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die

1.2 Conditions d'admission

- (1) Les candidats doivent justifier d'un cursus d'études orienté en génie civil obtenu dans une université nationale ou internationale, ou tout autre diplôme équivalent, validant 210 crédits ECTS (points de crédits selon le système de transferts de crédits Européen). Pour les diplômés ayant 180 crédits ECTS, 30 crédits ECTS supplémentaires doivent être obtenus, et l'établissement ISFATES/DFHI propose une solution appropriée à ces candidats. C'est la commission d'admission qui se prononce sur l'équivalence des autres programmes d'études et autres cas d'exceptions. De plus, des exigences spécifiques en matière de compétences linguistiques sont attendues.
- (2) Les candidats qui ont obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur allemand, des connaissances linguistiques en français de niveau B2 sont requises. Pour les candidats ayant acquis leur autorisation d'accès à l'enseignement supérieur français des connaissances linguistiques en allemand de niveau B2 sont requises.
- (3) Pour les candidats non ressortissants de l'enseignement supérieur français ou allemand, des connaissances linguistiques maternelle sont requises dans une sur deux langues, soit Allemand soit Français et un niveau de B2 dans l'autre langue.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar.
- (5) Un niveau B1 en anglais au minimum est nécessaire pour tous les candidats.
- (6) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette

Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier de candidature sont publiées sur le site web de l'institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt drei Semester. Im dritten Studiensemester wird die Master-Abschlussarbeit angefertigt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Das Studium beginnt im Sommersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 90 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem erfolgreichen Abschluss wird der gemeinsame akademische Grad "Master of Science" der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine verliehen.
- (3) Die Bezeichnung des Studiengangs wird in das Zeugnis aufgenommen: „Europäisches Baumanagement“

1.5 Wahlpflichtmodule

Aus den angebotenen Wahlpflicht-Modulen sind zu Beginn jedes Semesters die Notwendigen verbindlich zu wählen.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à temps plein. La durée réglementaire des études est de trois semestres. Lors du 3ème semestre, les étudiants réalisent un stage et rédigent leur mémoire de fin d'études de Master.
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.

- (3) Le début des études a lieu en avril.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 90 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention du diplôme conjoint de "Master of Science" délivré conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine.
- (3) Le nom du programme est inclus dans le certificat du diplôme en conformité avec les dispositions des modalités du contrôle des connaissances et du règlement général des études : « Génie Civil et Management en Europe ».

1.5 Eléments constitutifs au choix

Les éléments constitutifs optionnels proposés sont à choisir de façon définitive au début de chaque semestre.

1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit

- (1) Die Master-Abschlussarbeit kann als theoretische oder praktische wissenschaftliche Arbeit ausgeführt werden. Eine Verpflichtung mit Unternehmen, öffentlichen Einrichtungen oder Forschungseinrichtungen zusammenzuarbeiten ist abhängig von dem betreuenden Hochschullehrer bzw. der betreuenden Hochschullehrerin.
- (2) In Zusammenhang mit der Abschlussarbeit findet ein Kolloquium statt. Im Rahmen des Kolloquiums sollen die Studierenden das Thema ihrer Abschlussarbeit und die Vorgehensweise der wissenschaftlichen Bearbeitung erläutern sowie Ergebnisse präsentieren. Der Vortrag wird bewertet.
- (3) Die Bearbeitungszeit der Master-Abschlussarbeit beträgt sechs Monate.

1.7 Auslandssemester

- (1) Ein Studienaufenthalt an einer ausländischen Hochschule im Umfang von einem Semester ist möglich. Zwischen den DFHI und der Hochschule ist eine Kooperationsvereinbarung abzuschließen.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die Studienleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Wird das Auslandssemester mit dem Master kombiniert, müssen an der Hochschule 18 ECTS-Punkte über Module erworben werden und 12 ECTS-Punkte über die Masterarbeit. Die Dauer der Masterarbeit beträgt in diesem Fall 3 Monate.

1.6 Stage et mémoire de fin d'études

- (1) Le mémoire de fin d'études peut être réalisé sous forme d'un travail scientifique théorique ou pratique. La liberté d'effectuer le stage au sein d'une entreprise, d'une administration, ou d'un institut de recherche, dépend de l'autorité de tutelle du professeur d'université.
- (2) Dans le cadre du mémoire de fin d'études, une soutenance aura lieu. Lors de cette soutenance, le candidat doit expliquer le thème de son mémoire de fin d'études, l'approche scientifique choisie, ainsi que la présentation des résultats. La présentation est évaluée.
- (3) Le temps de travail pour le Master Thesis est d'une durée de 6 mois.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Il est possible d'étudier pendant 1 semestre dans une université étrangère pour laquelle il y a un accord de coopération avec l'ISFATES.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La reconnaissance des enseignements suivis à l'étranger doit être clarifiée dans un Learning Agreement avec la direction du programme allemand et/ou français avant le début de la période d'études à l'étranger. Le Learning Agreement est signé par l'ISFATES-Université de Lorraine. Il peut être ajusté si nécessaire une fois l'étudiant sur place, en accord avec le directeur du programme allemand et/ou français.
- (3) Pour un échange avec une autre université lors du dernier semestre, des modalités particulières sont à respecter. 18 ECTS doivent être validés dans l'université étrangère, et 12 ECTS sont à valider dans le cadre du Master Thesis. Dans ce cas, la durée du Master Thesis est de 3 mois.

1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

--

1.9 Teilzeitstudium

Teilzeitstudium ist nicht möglich.

1.10 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFMCE-xxx	Module des Master-Studiengangs

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

(1) Der Master-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten Module, ihre Stundenzahl, sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

(2) Die Studierenden besuchen in der Regel die Sprachveranstaltung, die nicht der Muttersprache entspricht oder in der die Studierenden kein muttersprachliches Niveau (siehe §1.2(3)) nachweisen können. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen.

Tabelle der Lehreinheiten und Module

1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

--

1.9 Etudes à temps partiel

Il n'y a pas d'études à temps partiel.

1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFMCE-xxx	Elément du programme de master

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'exams

(1) Le programme du Master est divisé en unités d'enseignement (UE) et en éléments constitutifs. Les unités d'enseignement et les éléments les constituant, leur nombre d'heures et de points ECTS, sont explicités dans le tableau ci-dessous.

(2) Les étudiants qui ont été admis dans le Master en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas.

Tableau des unités d'enseignements (UE) et des éléments constitutifs (EC)

Semester semestre	Kategorie Catégorie	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname nom de l'élément constitutif	PF / WPF Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Klausurda- uer / durée du partiel	Bewert- ung 1) / évaluati- on
1 htw	UE transversale	DFMCE-101	Deutsch 1	WPF	4		4	Klausur	90 Min	N
		DFMCE-102	Französisch 1	WPF	4		4	Klausur	90 Min	N
		DFMCE-103	Englisch 1	PF	2		2	Klausur	90 Min	N
		DFMCE-104	Interkulturelles Management 1	PF	2		2	Klausur 60 min. (50%) + Präsentation (50%)	60 Min	N
	UE spezifiques	DFMCE-139	Baubetrieb 6	PF	4		6	Projektarbeit mit Präsentation	20 Min	N
		DFMCE-141	Baumanagement 6	PF	4		6	Klausur	90 Min	N
		DFMCE-140	Baubetrieb 7	PF	2		2	mündlich	20 Min	N
		DFMCE-142	Baumanagement 7	PF	2		2	Klausur	90 Min	N
			WPF : Module im Umfang von 6 ECTS auswählen							
		DFMCE-170	Moderne Verkehrsplanung	WPF	4		6	Klausur	90 Min	N
		DFMCE-169	Nachhaltige Stadtplanung	WPF	4		6	mündlich	20 Min	N
		DFMCE-171	Niederschlagsbewirtschaftung	WPF	4		6	Klausur	90 Min	N
		DFMCE-172	Spezialtiefbau und Tunnelbau	WPF	4		6	Klausur	90 Min	N

Semester semestre	Kategorie Catégorie	Lehreinheit Name UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname nom de l'élément constitutif	PF / WPF Matière obligatoire / obligatoire au choix	ECTS-Punkte / crédits	SWS heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
2 orientation GCME	UE transversale	Langues, interculturel et diversité II	DFMCE-201-2	Interculturel et diversité	PF	2		30	contrôle continu	N
			DFMCE-202-2	Langue	PF	2		30	contrôle continu	N
			DFMCE-203-2	Langue : approfondissement	PF	2		20	contrôle continu	N
	UE spécifiques	BIM - Conception	DFMCE-204-2	Introduction au BIM et conception maquette numérique	PF	3		30	contrôle continu	N
			DFMCE-205-2	Maquette numérique et interopérabilité	PF	3		30	contrôle continu	N
		Etude de structure et thermique du bâtiment	DFMCE-206-2	Analyse de structures	PF	1,5		15	contrôle continu	N
			DFMCE-207-2	Modélisation thermique du bâtiment	PF	1,5		15	contrôle continu	N
		Ouvrages géotechniques et exécution d'un projet VRD	DFMCE-208-2	Conception et dimensionnement d'un projet VRD	PF	2		20	contrôle continu	N
			DFMCE-209-2	Maquette numérique pour l'exécution	PF	1		10	contrôle continu	N
			DFMCE-215	Calcul d'ouvrages géotechniques	PF	3		30	contrôle continu	N
		Durabilité des bâtiments	DFMCE-216-2	Auscultation et pathologies	PF	1,5		15	contrôle continu	N
			DFMCE-217-2	Economie circulaire & réhabilitation	PF	1,5		15	contrôle continu	N
		Opération de construction et entreprises	DFMCE-218	Les marchés, conception et management d'une opération de construction	PF	1		24	contrôle continu	N
			DFMCE-219	Gestion financière et législatifs autour d'une opération de construction	PF	2		16	contrôle continu	N
			DFMCE-213-2	Stage en alternance en entreprise	PF	1,5		X semaines	Soutenance/R apport Präsentation/B ericht	N
		Conduite de travaux et chantier	DFMCE-210-2	Conduite de travaux et chantier	WPF	3		30	contrôle continu	N

Semester semestre	Kategorie Catégorie	Lehreinheit Name UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname nom de l'élément constitutif	PF / WPF Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Klausurda- uer / durée du partiel	Bewert- ung 1) / évaluati- on
2 orientation CMGS	UE transversale	Scientific communication & TIR	DFMCE-220-2	Séminaire ouverture recherche internationale	PF		10	0,5	contrôle continu		N
			DFMCE-221-2	Travaux d'initiation à la recherche	PF		40	1,5	contrôle continu		N
			DFMCE-222-2	Foreign Language and Internationalization Research	PF		20	1	contrôle continu		N
	UE spécifiques	Essais mécaniques & analyse données expérimentale	DFMCE-223-2	Essais mécaniques & analyse données expérimentale	PF		30	3	contrôle continu		N
		Milieux granulaires et hydrogéomécanique	DFMCE-224-2	Milieux granulaires	PF		30	3	contrôle continu		N
			DFMCE-225-2	Modélisation numérique en hydrogéomécanique	PF		30	3	contrôle continu		N
		Milieux poreux-Innovation & conception responsable	DFMCE-226-2	Argiles & conception responsable ouvrages souterrain	PF		30	3	contrôle continu		N
			DFMCE-227-2	MicroPoroMécanique : application aux géomatériaux	PF		30	3	contrôle continu		N
		Fracture and damage mechanics	DFMCE-228-2	Fracture and damage mechanics	PF		30	3	contrôle continu		N
		Experimental methods in solid mechanics	DFMCE-229-2	Experimental methods in solid mechanics (ENSAM)	PF		30	3	contrôle continu		N
		Continuum mechanics	DFMCE-230-2	Continuum mechanics	PF		30	3	contrôle continu		N
		Structural mechanics & finite elements analysis	DFMCE-231-2	Structural mechanics and finite element analysis	PF		30	3	contrôle continu		N
3 UL				WPF : 1 UE à choisir parmi 2							
		Mémoire de fin d'études de master Master-Abschlussarbeit	DFMCE-300	Mémoire de fin d'études de master Master-Abschlussarbeit	WPF		24 semaines	30	Projektarbeit		N
		Mémoire de fin d'études de master Master-Abschlussarbeit couplé avec un échange international dans un pays tiers	DFMCE-301	Mémoire de fin d'études de master Master-Abschlussarbeit couplé avec un échange international dans un pays tiers	WPF		16 semaines	12 (+18 ECTS à valider à l'international)	Projektarbeit und Anerkennung von externen Leistungen		N

Erläuterungen: BW: Bewertung; N: Note;
B: Bestanden.

Explications : BW : Résultat attendu ; N =
Note ; B = Validation sans note.

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent constituer la note finale d'un élément constitutif (EC) ou d'une unité d'enseignement (UE). Les informations concernant le poids de chaque contrôle et le nombre de contrôles, doivent être diffusées au début de chaque semestre (par voie d'affichage et/ou électronique).

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques,
d'Économie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Master-Studiengang
Informatik (DFHI)**

**Master
Informatique (ISFATES)**

Fakultät für Ingenieurwissenschaften

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Institut Supérieur Franco-Allemand
de Techniques, d'Économie et de
Sciences**

Stand 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangsspezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.9 Teilzeitstudium
 - 1.10 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Éléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage et mémoire de fin d'études
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.9 Études à temps partiel
 - 1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Master-Studiengang „Informatik“ wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) und der Universität de Lorraine angeboten. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Ingenieurwissenschaften der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das erste und zweite Studiensemester. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Universität de Lorraine und die Unité de Formation et de Recherche de Mathématiques, Informatique, Mécanique et automatisme (UFR MIM) der Universität de Lorraine sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte und vierte Studiensemester.
- (2) Es gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de Master "Informatique" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté des Sciences de l'ingénieur de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables de la première année d'études (semestres 1 et 2). L'Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine, et l'Unité de Formation et de Recherche de Mathématiques, Informatique, Mécanique et automatisme (UFR MIM) de Université de Lorraine sont responsables de la deuxième année d'études (semestres 3 et 4).
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Ein erster berufsqualifizierender Studienabschluss (z.B. Bachelor, Diplom) in einem informatikorientierten Studiengang, der an einer nationalen oder internationalen Hochschule erworben wurde, oder ein gleichwertiger Abschluss, in einem Umfang von 180 ECTS-Punkten (Kreditpunkte nach dem European Credit Transfer System - ECTS) ist nachzuweisen. Über die Gleichwertigkeit anderer Studiengänge sowie über weitere Ausnahmen entscheidet die Zulassungskommission im Einzelfall. Daneben gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein muttersprachliches Niveau in einer der beiden Sprachen Deutsch oder Französisch zu erbringen, ferner ein Niveau von mindestens B2 in der jeweils anderen Sprache.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt
- (5) Englisch muss auf Niveau B1 für alle Kandidaten und Kandidatinnen nachgewiesen werden.
- (6) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES

1.2 Conditions d'admission

- (1) Un diplôme équivalent au niveau de licence (par exemple, licence, ou Bachelor) dans un programme d'études axé sur l'informatique, acquis dans une université nationale ou internationale, ou tout autre diplôme équivalent avec 180 ECTS (points de crédit dans le système de transfert de crédits européen - ECTS) doit être obtenu et présenté. La commission binationale d'admission décide de l'équivalence avec d'autres filières d'études ainsi que des exceptions au cas par cas. Des exigences spécifiques en matière de compétences linguistiques sont attendues.
- (2) Pour les candidats qui ont obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur allemand, des connaissances linguistiques en français de niveau B2 sont requises. Pour les candidats ayant acquis leur autorisation d'accès à l'enseignement supérieur français, des connaissances d'un niveau B2 en Allemand sont requises au minimum.
- (3) Pour les candidats non ressortissants du système scolaire français ou allemand, des connaissances linguistiques maternelle sont requises dans une sur deux langues, soit Allemand soit Français et un niveau de B2 dans l'autre langue.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar.
- (5) Un niveau B1 au minimum en anglais est nécessaire pour tous les candidats.
- (6) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier

geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

de candidature sont publiées sur le site web de l'institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt vier Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Abschlussarbeit (Master-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 120 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Universität de Lorraine „Master of Science“ verliehen.
- (3) Die Bezeichnung des Studiengangs wird in das Zeugnis aufgenommen.

1.5 Wahlpflichtmodule

Die angebotenen Wahlpflichtmodule werden jeweils vor Beginn eines Semesters von der Studienleitung festgelegt. Es sind informatikspezifische Wahlpflichtmodule im Umfang von mindestens 8 ECTS-Punkten zu bestehen.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. Le temps réglementaire d'étude est de 4 semestres. Lors du dernier semestre, ont lieu le stage et la rédaction d'un mémoire de fin d'études de Master (Master Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en octobre.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 120 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention du diplôme conjoint de "Master of Science" délivré conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine.
- (3) Le nom du programme est inclus dans le certificat du diplôme en conformité avec les dispositions des modalités du contrôle des connaissances et du règlement général des études.

1.5 Eléments constitutifs au choix

Au début de chaque semestre, le responsable pédagogique définit une liste des modules aux choix. L'étudiant doit choisir des modules d'informatique d'au moins 8 ECTS.

1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit

- (1) Die praktische Studienphase, während der die Masterarbeit angefertigt wird, ist dem vierten Semester zugeordnet.
- (2) Die Bearbeitungszeit für die Master-Abschlussarbeit bzw. die Praktikumsdauer beträgt 6 Monate.
- (3) Die praktische Studienphase ist außerhalb des Sprachraums der Muttersprache, in der Regel im Partnerland zu absolvieren. Die Masterarbeit muss in der Partnersprache abgefasst werden. Gleiches gilt für das Kolloquium. Zweisprachige Studenten haben die Möglichkeit, die Praxisphase und die Masterarbeit in Englisch zu machen. Die Studienleitung muss der Wahl des Praktikumsortes zustimmen.
- (4) Die Dauer der praktischen Studienphase kann auf 4 Monate verkürzt werden. In diesem Fall werden die ECTS-Punkte für das Praktikum auf 12 ECTS-Punkte reduziert. Die restlichen 18 ECTS-Punkte können im Rahmen eines Erasmus- oder BCI-Austauschs validiert werden. In diesem Fall wird der Master-Abschluss nach 5 statt nach 4 Semestern erreicht.
- (5) In der Regel wird die Master-Abschlussarbeit in Kooperation mit einem Unternehmen, einer öffentlichen Institution oder Forschungseinrichtung angefertigt.
- (6) Die Masterarbeit schließt mit einem Kolloquium ab.

1.6 Stage et mémoire de fin d'études

- (1) Le stage, comprenant le mémoire de fin d'études, est intégré au quatrième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue d'au moins 24 semaines (resp. 6 mois).
- (3) Le stage doit avoir lieu en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le mémoire de fin d'études doit être rédigé dans la langue partenaire. Idem pour la soutenance/ Colloquium. Les étudiants bilingues ont la possibilité de faire leur stage et leur mémoire de fin d'études en anglais. Le choix du lieu de stage doit être approuvé par le / la responsable pédagogique.
- (4) La durée du stage peut être réduite à 4 mois. Dans ce cas les ECTS pour le stage sont réduits à 12 ECTS. Les 18 ECTS restants peuvent être validés lors d'un échange Erasmus ou BCI. Dans ce cas, le diplôme du Master est obtenu après 5 semestres au lieu de 4.
- (5) Il est possible de réaliser le mémoire de fin d'études (Master-Thesis) en collaboration avec des entreprises, des organismes gouvernementaux ou des institutions de recherche.
- (6) Le mémoire de fin d'études se termine avec un Colloquium.

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 1. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die deutsche Studienleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Dieses Learning Agreement wird vom ISFATES der Universität de Lorraine unterschrieben. Das Learning Agreement kann danach nur mit Einverständnis der deutschen Studienleitung angepasst werden.

1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

--

1.9 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums kann in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind.
- (2) Die Studienzeit für den deutschen Studienabschnitt beträgt in diesem Fall 4 Semester.
- (3) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester mit dem Prüfungsausschuss in Zusammenarbeit mit der Studienleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 10 und höchstens 20 ECTS-Punkten zu belegen.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 1er semestre peut se dérouler dans une université étrangère entre laquelle il y a un accord de coopération avec l'UL-ISFATES.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec la direction du programme allemand avant le début de la période d'études à l'étranger.
- (3) Les enseignements effectués à l'étranger sont définis à priori en concertation avec la direction allemande du programme et doivent être consignés dans un Learning Agreement. Celui-ci est signé par l'ISFATES-Universität de Lorraine. Il peut être ajusté si nécessaire une fois l'étudiant sur place en accord avec le directeur du programme allemand.

1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

--

1.9 Etudes à temps partiel

- (1) La partie allemande des études peut être effectuée à temps partiel, à condition que les conditions du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies.
- (2) La durée d'étude pour la partie allemande est, dans ce cas, de 4 semestres.
- (3) En cas d'études à temps partiel, le programme des études est établi avec l'accord du responsable de programme. L'ensemble doit totaliser au moins 10 et au plus 20 ECTS par semestre.

1.10 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFI-xxx	Module des Master-Studiengangs

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Master-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Die Studierenden besuchen in der Regel die Sprachveranstaltung, die nicht der Muttersprache entspricht oder in der die Studierenden kein muttersprachliches Niveau (siehe §1.2(3)) nachweisen können. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen.

Tabelle Studienplan

1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFI-xxx	Elément du programme de

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examens

Le programme du Master est divisé en unités d'enseignement (UE) et en éléments constitutifs. Les unités d'enseignement et les éléments les constituant, leur nombre d'heures et de points ECTS, sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis dans le Master en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas.

Tableau des éléments constitutifs

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnum mer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsleistung - Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung 1) / évaluation
1 htw saar	allgemein	Sprachen und interkulturelles Management I	DFI-101	Deutsch1	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester beglei- tende Tests (50 %)	N
			DFI-102	Französisch 1	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester beglei- tende Tests (50 %)	N
			DFI-103	Englisch 1	PF	2		2	Klausur (50 %), Semester beglei- tende Tests (50 %)	N
			DFI-104	Interkulturelles Management 1	PF	2		2	Klausur 60 min. (50) + Präsentation (50 %)	N
	fachspezifisch	Basismodul I	DFI-BK	Berechenbarkeits- und Komplexitätstheorie	PF	4		6	Mündliche Prüfung	N
		Engineering I	DFI-SAR	Software- Architektur	PF	4		6	Projektarbeit	N
			DFI-DS	Data Science	PF	4		6	Klausur	N
		Wahllehreinheit I		Pflicht- und Wahlpflichtmodule der Master- Studiengänge Praktische Informatik und Kommunikationsinfo- rmatik mit eindeutigem Bezug zur Informatik	WPF			4		
2 htw saar	allgemein	Sprachen und interkulturelles Management II	DFI-201	Deutsch 2	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester beglei- tende Tests (50 %)	N
			DFI-202	Französisch 2	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester beglei- tende Tests (50 %)	N
			DFI-203	Englisch 2	PF	2		2	Klausur (50 %), Semester beglei- tende Tests (50 %)	N
			DFI-204	Interkulturelles Management 2	PF	2		2	Klausur 60 min. (50) + Präsentation (50 %)	N
		Engineering II	DFI-ASE	Advanced Software Engineering	PF	4		6	Projektarbeit (50), mündliche Prüfung (50)	N
			DFI-DE	Data Engineering	PF	4		6	Klausur	N
		Wahllehreinheit II		Pflicht- und Wahlpflichtmodule der Master- Studiengänge Praktische Informatik und Kommunikationsinfo- rmatik mit eindeutigem Bezug zur Informatik	WPF			10		

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehrinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsleistung - Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
3 UL	Parcours Type Informatique Décisionnelle (ID), Orientation Systèmes d'Information Décisionnelle (SID)	Enseignement interculturel	DFI-301-2	Interculturel et diversité	PF		30	2	Contrôle continu	N
		Situation intégratrice (SID) / Alternance	DFI-ID-302-2	Situation intégratrice SID	1 EC à choisir parmi		36	3	Contrôle Terminal	N
			DFI-ID-303-2	Alternance SID			36	3		
		Gestion de projet et projet professionnel	DFI-ID-3-002	Gestion de projet	PF		24	2	Contrôle Terminal	N
			DFI-ID-304-2	Projet professionnel	PF		12	1		
		Conception d'un Système d'Information Décisionnel	DFI-ID-3-006	Conception d'un Système d'Information Décisionnel	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Entrepôt de données	DFI-ID-305-2	Entrepôt de données	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Fouille de données avancée	DFI-ID-306-2	Fouille de données avancée	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Intégration et déploiement d'un SID	DFI-ID-307-2	Intégration et déploiement d'un SID	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Report. & Dashboard.	DFI-ID-308-2	Report. & Dashboard.	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Sécurité des systèmes d'information	DFI-ID-3-005	Sécurité des systèmes d'information	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Apprentissage profond et réseaux de neurones	DFI-ID-309-2	Apprentissage profond et réseaux de neurones	5 UE à choisir parmi 7		24	2	Contrôle continu	N
		Big Data	DFI-ID-3-200	Big Data			24	2	Contrôle continu	N
		Décision dans l'incertain	DFI-ID-3-101	Décision dans l'incertain			24	2	Contrôle continu	N
		Modèles d'aide à la décision multicritère	DFI-ID-310-2	Modèles d'aide à la décision multicritère			24	2	Contrôle continu	N
		Modèles Décisionnels en Bioinformatique	DFI-ID-311-2	Modèles Décisionnels en Bioinformatique			24	2	Contrôle continu	N
		Ordonnancement	DFI-ID-314-2	Ordonnancement			24	2	Contrôle continu	N
		Étude de cas : Transport et Logistique	DFI-ID-315-2	Étude de cas : Transport et Logistique			24	2	Contrôle continu	N
3 UL	Parcours Type Informatique Décisionnelle (ID), Orientation Intelligence des Données, Décision, Apprentissage automatique et ALgorithmique (IDEAL)	Enseignement interculturel	DFI-301-2	Interculturel et diversité	PF		30	2	Contrôle continu	N
		Situation intégratrice (IDEAL)	DFI-ID-316-2	Situation intégratrice (IDEAL)	PF		36	3	Contrôle continu	N
		Professionalisation	DFI-ID-317-2	Professionalisation	PF		36	3	Contrôle continu	N
		Algorithmes de Décision à Performance Garantie	DFI-ID-318-2	Algorithmes Approchés Performants	PF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-319-2	Algorithmes Randomisés et Combinatoire	PF		24	2		
		Apprentissage Automatique et Modèles d'IA	DFI-ID-320-2	Apprentissage Automatique et Modèles d'IA	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Graphes	DFI-ID-321-2	Graphes	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Problèmes Décisionnels de Grande Taille	DFI-ID-322-2	Modèles et Algorithmes	PF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-323-2	Modélisation et Optimisation Globale	PF		24	2	Contrôle continu	N
				WPF : 5 EC à choisir parmi 12						
			DFI-ID-324-2	Apprentissage profond et réseaux de neurones	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-3-200	Big Data	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-3-101	Décision dans l'incertain	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-325-2	Modèles d'aide à la décision multicritère	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-326-2	Modèles Décisionnels en Bioinformatique	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-327-2	Ordonnancement	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-328-2	Programmation pour la BI et l'analyse de données	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-329-2	Statistiques	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-3-203	Algorithmique d'Analyse des Données	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-330-2	Étude de cas : Transport et Logistique	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-331-2	Visualisation des données	WPF		24	2	Contrôle continu	N
			DFI-ID-332-2	Optimisation Industrielle	WPF		24	2	Contrôle continu	N
3 UL	Parcours Type Sécurité de l'Information et des Systèmes (SIS), Orientation Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)	Enseignement interculturel	DFI-301-2	Interculturel et diversité	PF		30	2	Contrôle continu	N
		Situation intégratrice (SSI) / Alternance	DFI-SIS-302-2	Situation intégratrice	1 EC à choisir parmi		36	3		
			DFI-SIS-303-2	Alternance			Stage	3	Contrôle continu	N
		Gestion de projet et projet professionnel	DFI-SIS-301	Gestion de projet	PF		24	2		
			DFI-SIS-304-2	Projet professionnel	PF		12	1	Contrôle continu	N
		Sécurité des Systèmes d'Information	DFI-SIS-302	Sécurité des Systèmes d'Information	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Système de management de la sécurité de l'information	DFI-SIS-305-2	Système de management de la sécurité informatique	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Gestion des risques et audit de la sécurité d'un système	DFI-SIS-306-2	Gestion des risques et audit de la sécurité	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Tests d'Intrusion	DFI-SIS-307	Tests d'Intrusion	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Sécurité des Systèmes	DFI-SIS-311	Sécurité des Systèmes	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Résilience d'un système d'information	DFI-SIS-307-2	Résilience d'un système d'information	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Architectures sécurisées	DFI-SIS-308-2	Architectures sécurisées	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Théorie du contrôle d'accès et Identity Access Management	DFI-SIS-309-2	Gestion des Accès et des Identités	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Malwares	DFI-SIS-310-2	Malwares	PF		24	2	Contrôle continu	N
3 UL	Parcours Type Génie Informatique et Interaction Humain-Machine (G2IHM), Orientation Interactions Humain Machine (IHM)	Threat Intelligence et forensics	DFI-SIS-311-2	Threat Intelligence et forensics	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Data privacy et Sécurité des données	DFI-SIS-312-2	Data privacy et Sécurité des données	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Enseignement interculturel	DFI-301-2	Interculturel et diversité	PF		30	2		
		Situation intégratrice (IHM) / Alternance	DFI-GIHM-302-2	Situation intégratrice	1 EC à choisir parmi		36	3		
			DFI-GIHM-303-2	Alternance			Stage	3	Contrôle continu	N
		Gestion de projet et projet professionnel	DFI-GIHM-301	Gestion de projet	PF		24	2		
		Développement Web	DFI-GIHM-304-2	Projet professionnel	PF		12	1	Contrôle continu	N
			DFI-GIHM-309	Développement Web	PF		48	4	Contrôle continu	N
		Techniques d'interactions innovantes	DFI-GIHM-307	Techniques d'interactions innovantes	PF		48	4	Contrôle continu	N
		Génie des systèmes interactifs	DFI-GIHM-305-2	Génie des systèmes interactifs	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Méthodes pour évaluer l'expérience utilisateur	DFI-GIHM-306-2	Méthodes pour évaluer l'expérience utilisateur	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Découverte de l'IHM dans des domaines d'application	DFI-GIHM-307-2	Découverte de l'IHM dans des domaines d'application	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Ergonomie et facteurs humains pour l'accessibilité	DFI-GIHM-308-2	Ergonomie et facteurs humains pour l'accessibilité	PF		24	2	Contrôle continu	N
		Visualisation de données	DFI-GIHM-309-2	Visualisation de données	PF		24	2		
		Développement mobile	DFI-GIHM-308	Développement mobile	PF		48	4	Contrôle continu	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF /Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS- Punkte / crédits	Prüfungsleistung - Prüfungsform / type d'examen	Bewer- tung 1) / évalua- tion
3 UL	Parcours Type Génie Informatique et Interaction Humain-Machine (G2IHM), Orientation Génie Informatique (GI)	Enseignement interculturel	DFI-301-2	Interculturel et diversité	PF		30	2		
		Alternance	DFI-GIHM-301-2	Alternance	PF		stage	3	Contrôle continu	N
		Développement mobile	DFI-GIHM-308	Développement mobile	PF		48	4	Contrôle continu	N
		Développement web	DFI-GIHM-309	Développement web	PF		48	4	Contrôle continu	N
		Architecture et Production Logicielles	DFI-GIHM-310-2	Architecture et Production Logicielles	PF		48	3	Contrôle continu	N
		Sécurité des Réseaux et des Systèmes	DFI-GIHM-311-2	Sécurité des Réseaux et des Systèmes	PF		48	4	Contrôle continu	N
		Entrepôts de données et portails web d'entreprise	DFI-GIHM-312-2	Entrepôts de données et portails web d'entreprise	PF		48	4	Contrôle continu	N
		ERP (Enterprise Resource Planning)	DFI-GIHM-313-2	ERP (Enterprise Resource Planning)	PF		36	2	Contrôle continu	N
		Management et Gestion de projet	DFI-ALT1-2	Management et Gestion de projet	2 UE à choisir parmi 4		30	2	Contrôle continu	N
		Droit du travail et fiscalité	DFI-ALT2-2	Droit du travail et fiscalité			30	2		
		Création d'entreprise	DFI-ALT3-2	Création d'entreprise			30	2	Contrôle continu	N
		Marketing	DFI-ALT4-2	Marketing			30	2	Contrôle continu	N
4		Projet de fin d'études	DFI-401	Stage industriel et mémoire de Master	WPF		24 semaines	30	Epreuve terminale	N
		Travail de fin d'études (pays partenaire ou pays tiers / Partnerland oder Drittland)	DFI-402	Stage industriel et mémoire de fin d'études couplé avec un échange international dans un établissement extérieur	WPF		16 semaines	12 (+18 à valider à l'internatio- nal)	bei Anerkennung von externen Leistungen	N

Erläuterungen: WH (S/J): BW: Bewertung;
N: Note; B: Bestanden

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teil-
leistungen zusammen, so muss die
Gewichtung sowie die Anzahl der
Prüfungen zu Beginn des jeweiligen
Semesters durch Aushang (auch
elektronisch) bekannt gegeben werden.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung für das binationale Stu-
dium am DFHI und dem ISFATES tritt zum
01.09.2026 in Kraft.

Explications : WH (S/J) : BW : Résultat
attendu ; N = Note ; B = Validation sans
note

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent
composer le résultat à un examen. Le poids
de chaque contrôle et leur nombre doivent
être annoncés au début de chaque
semestre.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études communes à l'ISFATES et au DFHI
entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Anlage zur
Studien-, Praxis- und
Prüfungsordnung
für das binationale Studium am
Deutsch-Französischen
Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
der
Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes**

**Annexe aux modalités du contrôle
des connaissances et règlement des
études binationales
de l'Institut Supérieur Franco-
Allemand de Techniques,
d'Économie et de Sciences
(ISFATES) de l'Université de Lorraine**

**Master-Studiengang
Maschinenbau (DFHI)**

**Master
Génie Mécanique (ISFATES)**

Fakultät für Ingenieurwissenschaften

Université de Lorraine

**Deutsch-Französisches
Hochschulinstitut**

**Institut Supérieur Franco-Allemand
de Techniques, d'Économie et de
Sciences**

Stand: 25.06.2026

Version du 25/06/2026

Inhaltsübersicht

- 1 Studiengangs spezifische Bestimmungen
 - 1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit
 - 1.2 Zulassungsvoraussetzungen
 - 1.3 Dauer und Gliederung des Studiums
 - 1.4 Abschluss und Zeugnis
 - 1.5 Wahlpflichtmodule
 - 1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit
 - 1.7 Auslandssemester
 - 1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung
 - 1.9 Teilzeitstudium
 - 1.10 Zuteilung von Modulnummern
- 2 Modulkatalog mit Art der Prüfung
- 3 Inkrafttreten

Sommaire

- 1 Dispositions spécifiques au cursus
 - 1.1 Responsabilités de l'organisation
 - 1.2 Conditions d'admission
 - 1.3 Durée et déroulement des études
 - 1.4 Diplôme et certificat
 - 1.5 Éléments constitutifs au choix
 - 1.6 Stage et mémoire de fin d'études
 - 1.7 Semestre dans un pays tiers
 - 1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens
 - 1.9 Études à temps partiel
 - 1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs
- 2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examen
- 3 Entrée en vigueur

1 Studiengangsspezifische Bestimmungen

1.1 Organisationsverantwortung und Fakultätszugehörigkeit

- (1) Der Master-Studiengang „Maschinenbau“ wird gemeinsam von der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) und der Universität de Lorraine angeboten. Das Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) und die Fakultät für Ingenieurwissenschaften der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das erste und zweite Studiensemester. Das Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) der Universität de Lorraine und die Unité de Formation et de Recherche de Mathématiques, Informatique, Mécanique et automatisme (UFR MIM) der Universität de Lorraine sind in Kooperation organisationsverantwortlich für das dritte und vierte Studiensemester.
- (2) Es gilt die gemeinsame Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung des Deutsch-Französischen Hochschulinstituts und des Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences.

1 Dispositions spécifiques au cursus

1.1 Responsabilités de l'organisation

- (1) Le cursus de Master "Génie Mécanique (ISFATES)" est proposé conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes et l'Université de Lorraine. Le Deutsch-Französische Hochschulinstitut für Technik und Wirtschaft (DFHI) et la Faculté des Sciences de l'ingénieur de la Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes sont responsables de la première année d'études (semestres 1 et 2). L'Institut Supérieur de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) de l'Université de Lorraine, et l'Unité de Formation et de Recherche de Mathématiques, Informatique, Mécanique et automatisme (UFR MIM) de l'Université de Lorraine sont responsables de la deuxième année d'études (semestres 3 et 4).
- (2) Cette annexe complète les modalités générales communes du contrôle des connaissances et du règlement des études ISFATES/DFHI.

1.2 Zulassungsvoraussetzungen

- (1) Ein erster berufsqualifizierender Studienabschluss (z.B. Bachelor, Diplom) in einem maschinenbauorientierten Studiengang, der an einer nationalen oder internationalen Hochschule erworben wurde, oder ein gleichwertiger Abschluss, in einem Umfang von 180 ECTS-Punkten (Kreditpunkte nach dem European Credit Transfer System - ECTS) ist nachzuweisen. Über die Gleichwertigkeit anderer Studiengänge sowie über weitere Ausnahmen entscheidet die Zulassungskommission im Einzelfall. Daneben gelten besondere Anforderungen hinsichtlich der Fremdsprachenkenntnisse.
- (2) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung in Deutschland erworben haben sind Sprachkenntnisse in französischer Sprache auf Niveau B2, für Bewerber und Bewerberinnen mit französischer Hochschulzugangsberechtigung in deutscher Sprache auf Niveau B2 nachzuweisen.
- (3) Für Bewerber und Bewerberinnen, die ihre Hochschulzugangsberechtigung weder in Deutschland noch in Frankreich erlangt haben, ist ein Nachweis über ein muttersprachliches Niveau in einer der beiden Sprachen Deutsch oder Französisch zu erbringen, ferner ein Niveau von mindestens B2 in der jeweils anderen Sprache.
- (4) Die anerkannten Sprachnachweise für Deutsch und Englisch sind in der aktuell gültigen Sprachenordnung der htw saar geregelt
- (5) Englisch muss auf Niveau B1 für alle Kandidaten und Kandidatinnen nachgewiesen werden.
- (6) Die Entscheidung über die Zulassung wird von der binationalen Zulassungskonferenz getroffen. Die Zusammensetzung und die Aufgaben der binationalen Zulassungskonferenz sind in der Kooperationsvereinbarung der Hochschulen zum DFHI/ISFATES

1.2 Conditions d'admission

- (1) Un diplôme équivalent au niveau de licence (par exemple, licence, ou Bachelor) dans un programme d'études axé sur le génie mécanique, acquis dans une université nationale ou internationale, ou tout autre diplôme équivalent avec 180 ECTS (points de crédit dans le système de transfert de crédits européen - ECTS) doit être obtenu et présenté. La commission binationale d'admission décide de l'équivalence avec d'autres filières d'études ainsi que des exceptions au cas par cas. Des exigences spécifiques en matière de compétences linguistiques sont attendues.
- (2) Pour les candidats qui ont obtenu leur diplôme d'accès à l'enseignement supérieur allemand, des connaissances linguistiques en français de niveau B2 sont requises. Pour les candidats ayant acquis leur autorisation d'accès à l'enseignement supérieur français, un niveau de B2 en Allemand est exigé au minimum.
- (3) Pour les candidats non ressortissants du système scolaire français ou allemand, des connaissances linguistiques maternelle sont requises dans une sur deux langues, soit Allemand soit Français et un niveau de B2 dans l'autre langue.
- (4) Les certificats de langue reconnus pour l'Allemand et l'Anglais sont définis dans le règlement linguistique actuellement en vigueur de la htw saar.
- (5) Un niveau B1 au minimum en anglais est nécessaire pour tous les candidats.
- (6) La décision d'admission est prise par la commission binationale d'admission. La composition et les missions de cette commission sont définies dans la convention de coopération ISFATES/DFHI. La date limite de dépôt de candidature et la composition du dossier

geregelt. Die Bewerbungsfristen und notwendigen Unterlagen werden über die Webseite des Instituts bekannt gegeben.

de candidature sont publiées sur le site web de l'institut.

1.3 Dauer und Gliederung des Studiums

- (1) Das Studium wird als Vollzeitstudium durchgeführt. Die Regelstudienzeit beträgt vier Semester. Im letzten Studiensemester finden die praktische Studienphase und die Anfertigung der Master- Abschlussarbeit (Master-Thesis) statt.
- (2) Die einzelnen Lehreinheiten und Module, die Zuordnung zu den Studiensemestern, der Umfang sowie die Art der Lehrveranstaltungen und der Prüfungsleistungen je Semester sind dem Studienplan in Abschnitt 2 zu entnehmen. Die Beschreibung der fachlichen Inhalte der Module im Einzelnen sowie die Festlegung der möglichen Prüfungssprachen erfolgt in spezifischen Modulbeschreibungen.
- (3) Studienbeginn ist jeweils im Wintersemester.
- (4) Der Studienplan des ersten Studienjahres sieht vor, dass jeder Studierende zwischen zwei Vertiefungen wählt. Zur Wahl stehen (a) die Vertiefung „Industrielle Produktion“ (abgekürzt IP) und (b) die Vertiefung „Produktentwicklung“ (abgekürzt PE). Beiden Vertiefungsrichtungen gemein sind die „Erweiterten Grundlagen“ im 1. Semester und eine weitere Möglichkeit der Spezialisierung durch die Wahl von Wahl-Pflichtfächern im 2. Semester.
- (5) Im dritten Semester findet ein Praktikum oder eine Projektarbeit mit einer Gesamtdauer von insgesamt 9 Wochen, verteilt auf drei Zeitspannen von jeweils 3 Wochen, statt.

1.3 Durée et déroulement des études

- (1) Les études se déroulent à plein temps. Le temps réglementaire d'étude est de 4 semestres. Lors du dernier semestre, ont lieu le stage et la rédaction d'un mémoire de fin d'études de Master (Master Thesis).
- (2) La description des unités d'enseignement, des éléments les constituant, leur répartition dans les semestres d'études, la durée, le type d'enseignement et le mode d'examen par semestre, sont donnés dans le programme d'études en section 2. La description détaillée des contenus des enseignements avec la définition des langues possibles d'examen et de l'enseignement est fournie dans le recueil regroupant les fiches descriptives des éléments constitutifs.
- (3) Le début des études a lieu en octobre pour le semestre 1 (Sarrebruck) et en septembre pour le semestre 3 (Metz).
- (4) Le programme de la première année prévoit que l'étudiant doit choisir entre deux spécialisations : une spécialisation « Production industrielle » (abrégée IP), et une spécialisation « Développement / conception des produits » (abrégée PE). Les deux spécialisations ont en commun les « Enseignements fondamentaux étendus » du premier semestre, et une possibilité supplémentaire de spécialisation par le choix d'élément constitutif obligatoire optionnel au 2^{ème} semestre.
- (5) Le semestre 3 prévoit de faire un stage ou un projet, d'une durée de 9 semaines, réparti en 3 périodes de 3 semaines.

1.4 Abschluss und Zeugnis

- (1) Für einen erfolgreichen Abschluss sind 120 ECTS-Punkte zu erwerben.
- (2) Mit dem Bestehen aller Semester wird der gemeinsame Abschluss der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und der Université de Lorraine „Master of Science“ verliehen.
- (3) Die Bezeichnung des Studiengangs wird in das Zeugnis aufgenommen: „Maschinenbau“.

1.4 Diplôme et certificat

- (1) 120 crédits ECTS sont à acquérir pour l'obtention du diplôme.
- (2) La validation de tous les semestres d'études permet l'obtention du diplôme conjoint de "Master of Science" délivré conjointement par la Hochschule für Technik und Wirtschaft et par l'Université de Lorraine.
- (3) Le nom du programme est inclus dans le certificat du diplôme en conformité avec les dispositions des modalités du contrôle des connaissances et du règlement général des études : « Génie Mécanique ».

1.5 Wahlpflichtmodule

Aus den angebotenen Wahlpflicht- Modulen sind zu Beginn jedes Semesters die notwendigen verbindlich zu wählen.

1.5 Eléments constitutifs au choix

Les éléments constitutifs optionnels proposés sont à choisir de façon définitive au début de chaque semestre.

1.6 Praktische Studienphase und Master-Abschlussarbeit

- (1) Die praktische Studienphase ist dem vierten Semester zugeordnet.
- (2) Die Dauer der praktischen Studienphase umfasst einen zusammenhängenden Zeitraum von 6 Monaten.
- (3) Die praktische Studienphase ist außerhalb des Sprachraums der Muttersprache und zwar in der Regel im Partnerland zu absolvieren. Die praktische Studienphase wird vor Beginn von der verantwortlichen Studienleitung genehmigt.
- (4) Die Dauer der praktischen Studienphase kann auf 4 Monate verkürzt werden und wird dann kompensiert durch einen Aufenthalt an der Polytechnique Montréal. Die praktische Studienphase hat dann eine Wertigkeit von 12 ECTS-Punkte und an der Polytechnique Montréal müssen 18 ECTS-Punkte (mindestens 3 Lehreinheiten à 6 ECTS-Punkte) validiert werden.
- (5) Im Rahmen einer Präsentationsveranstaltung werden das Thema, der Kontext, die eingesetzten Methoden und die Ergebnisse der Master- Abschlussarbeit vorgestellt.
- (6) Die Abschlussarbeit wird in der Regel in der Partnersprache verfasst. Die Entscheidung darüber liegt bei der zuständigen Studienleitung. Eine Zusammenfassung in Deutsch, Französisch und Englisch ist verpflichtend.

1.6 Stage et mémoire de fin d'études

- (1) Le stage industriel, comprenant le mémoire de fin d'études est intégré au quatrième semestre.
- (2) La durée du stage comprend une période continue d'au moins 24 semaines (6 mois).
- (3) Le stage doit avoir lieu en règle générale en dehors de la zone linguistique maternelle, et de préférence dans le pays partenaire. Le choix du stage doit être approuvé par le responsable pédagogique avant son début.
- (4) La durée du stage peut avoir une durée plus courte (4 mois au lieu de 6 mois), et être compensée par un échange avec Polytechnique Montréal. Dans ce cas, le nombre de crédits ECTS affectés au stage est réduit à 12 ECTS et l'échange avec Polytechnique Montréal doit valider 18 ECTS, ce qui équivaut à suivre et valider au moins 3 cours dans l'établissement tiers.
- (5) Dans le cadre du mémoire de fin d'études, une soutenance sera organisée, permettant à l'étudiant d'expliquer le thème de son mémoire de fin d'études, son contexte, l'approche scientifique choisie, la démarche utilisée ainsi que les résultats obtenus.
- (6) Le mémoire de fin d'études doit être rédigé en règle générale dans la langue du partenaire. La décision appartient au responsable pédagogique concerné. Un résumé en allemand, en français et en anglais est obligatoire

1.7 Auslandssemester

- (1) Das 1. Studiensemester kann an einer ausländischen Hochschule, mit der eine Kooperationsvereinbarung seitens des ISFATES der Universität de Lorraine besteht, absolviert werden.
- (2) Ein Anrecht auf eine Studienphase in einem Drittland besteht nicht. Die Auswahl wird auf der Basis sprachlicher und akademischer Voraussetzungen durch die deutsche Studienleitung in Abstimmung mit dem jeweils zuständigen akademischen Auslandsamt unter Berücksichtigung der zur Verfügung stehenden Plätze getroffen.
- (3) Die Anerkennung der Module, die im Ausland erbracht werden sollen, ist mit der deutschen Studienleitung vor Aufnahme des Studienaufenthaltes im Ausland zu klären und in einem Learning Agreement festzuhalten. Dieses Learning Agreement wird vom ISFATES der Universität de Lorraine unterschrieben. Das Learning Agreement kann danach nur mit Einverständnis der deutschen Studienleitung angepasst werden.

1.8 Spezielle Zulassungsvoraussetzungen zur Prüfung

In Ergänzung zu Teil C §4 (2) der allgemeinen Studien- und Prüfungsordnung des DFHI gilt: Das zweite Studienjahr an der UL kann nur dann angetreten werden, wenn die Studienleistungen des ersten Studiensemesters erfolgreich abgeschlossen wurden. Ausnahmen von dieser Regel sind mit schriftlicher Zustimmung der deutschen Studienleitung möglich.

1.7 Semestre dans un pays tiers

- (1) Le 1er semestre peut se dérouler dans une université étrangère entre laquelle il y a un accord de coopération avec l'UL-ISFATES.
- (2) Effectuer une partie de ses études dans un pays tiers n'est pas de droit. La reconnaissance des enseignements qui doivent être passés à l'étranger doit être clarifiée avec la direction du programme allemand avant le début de la période d'études à l'étranger.
- (3) Les enseignements effectués à l'étranger sont définis à priori en concertation avec le responsable pédagogique allemand et doivent être consignés dans un Learning Agreement. Celui-ci est signé par l'ISFATES-Universität de Lorraine. Il peut être ajusté si nécessaire une fois l'étudiant sur place en accord avec le responsable pédagogique allemand.

1.8 Conditions spéciales pour l'admission aux examens

En complément du paragraphe C §4 (2) des modalités générales du contrôle des connaissances et règlement des études de l'ISFATES, la deuxième année d'études à l'UL ne peut commencer que si le premier semestre a été validé. Les exceptions à cette règle sont possibles avec l'approbation écrite du responsable pédagogique allemand.

1.9 Teilzeitstudium

- (1) Der deutsche Abschnitt des Studiums kann in Teilzeit absolviert werden, sofern die Voraussetzungen der aktuell gültigen Immatrikulationsordnung (ImO) erfüllt sind.
- (2) Die Studienzeit für den deutschen Studienabschnitt beträgt in diesem Fall 4 Semester.
- (3) Ein individueller Studien- bzw. Prüfungsplan ist je Semester mit dem Prüfungsausschuss in Zusammenarbeit mit der Studienleitung vor der Einschreibung bzw. Rückmeldung ins Teilzeitstudium zu vereinbaren. Es sind dabei je Semester Module im Umfang von mindestens 10 und höchstens 20 ECTS-Punkten zu belegen.

1.10 Zuteilung von Modulnummern

Alle Module sind mit Modulnummern nach dem folgenden System versehen:

Einteilung in Modulnummernbereiche:

Modulnummer	Beschreibung
DFMME-xxx	Module des Master-Studiengangs

1.9 Etudes à temps partiel

- (1) . La partie allemande des études peut être effectuée à temps partiel, à condition que les conditions du règlement d'inscription (ImO) aient été remplies.
- (2) La durée d'étude pour la partie allemande est, dans ce cas, de 4 semestres.
- (3) En cas d'études à temps partiel, le programme des études est établi avec l'accord du responsable de programme. L'ensemble doit totaliser au moins 10 et au plus 20 ECTS par semestre.

1.10 Attribution des numéros des éléments constitutifs

Tous les éléments constitutifs sont numérotés selon le système suivant :

Répartition des éléments constitutifs avec leur numéro

Numéro d'élément	Description
DFMME-xxx	Elément du programme de master

2 Modulkatalog mit Art der Prüfung

Der Master-Studiengang ist in Lehreinheiten und Module untergliedert. Die Lehreinheiten und Module, ihre Stundenzahl sowie die ECTS-Punkte sind in der nachfolgenden Tabelle festgelegt.

Die Studierenden besuchen in der Regel die Sprachveranstaltung, die nicht der Muttersprache entspricht oder in der die Studierenden kein muttersprachliches Niveau (siehe §1.2(3)) nachweisen können. Für Bewerber und Bewerberinnen aus Drittländern wird eine eindeutige Zuordnung im Einzelfall vorgenommen.

Tabelle Studienplan

2 Catalogue des éléments constitutifs et modalités d'examens

Le programme du Master est divisé en unités d'enseignement (UE) et en éléments constitutifs. Les unités d'enseignement et les éléments les constituant, leur nombre d'heures et de points ECTS, sont explicités dans le tableau ci-dessous.

Les étudiants qui ont été admis dans le Master en Allemagne suivent les cours de langue française. Inversement, les étudiants qui ont été admis à l'université en France suivent les cours de langue allemande. Pour les candidats en provenance de pays tiers le choix de la langue suivie se fait au cas par cas.

Tableau des éléments constitutifs

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / obligatoire au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
1 htw saar	LE Sprachen / IKM	Sprachen und interkulturelles Management I	DFMME-101	Deutsch 1	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFMME-102	Französisch 1	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFMME-103	Englisch 1	PF	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFMME-104	Interkulturelles Management 1	PF	2		2	Klausur 60 min. (50 %), + Präsentation (50 %)	N
	Grundlagen	Mathematische Grundlagen	DFMME-110	Statistik und Theorie der Simulation	PF	8		8	Klausur	N
		Erweiterte Grundlagen	DFMME-111	Recht und Regelwerke	PF	4		5	Klausur	N
	Spez. LE	IP Vertiefung 1	DFMME-1a1	Industrielle Produktion 1	WPF	4		5	Klausur	N
			DFMME-1a2	Produktionssysteme 1	WPF	4		5	Klausur (70%) + Projekt (30%)	N
	Spez. LE	PE Vertiefung 1	DFMME-1b1	Interdisziplinäre Produktentwicklung	WPF	5		10	Klausur (50%) + Projektarbeit (50%)	N
2 htw saar	LE Sprachen / IKM	Sprachen und interkulturelles Management II	DFMME-201	Deutsch 2	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFMME-202	Französisch 2	WPF	4		4	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFMME-203	Englisch 2	PF	2		2	Klausur (50 %), Semester begleitende Tests (50 %)	N
			DFMME-204	Interkulturelles Management 2	PF	2		2	Klausur 60 min. (50 %) + Präsentation (50 %)	N
	Spez. LE	Spezialisierung		WPF aus Katalog				3		
	Spez. LE	IP Vertiefung 2	DFMME-2a1	Industrielle Produktion 2	WPF	8		10	Klausur	N
			DFMME-2a2	Produktionssysteme 2	WPF	6		8	Projektarbeit	N
	Spez. LE	PE Vertiefung 2	DFMME-2b1	Servohydraulik	WPF	4		5	Klausur	N
			DFMME-2b2	Bewegungstechnik	WPF	3V+2P		5	Klausur, Laborprojekt	N
			DFMME-2b3	Produktentwicklung mit neuen Werkstoffkonzepten	WPF	6		8	Projekt mit Dokumentation und Abschlusspräsentation	N

Semester / semestre	Kategorie / Catégorie	Lehreinheit Name / UE nom	Modulnummer / numéro élément constitutif	Modulname / nom de l'élément constitutif	PF / WPF / Matière obligatoire / au choix	SWS / heures par semaine	Stunden im Semester / heures par semestre	ECTS-Punkte / crédits	Prüfungsform / type d'examen	Bewertung 1) / évaluation
3 UL	UE transversales	Langue et Diversité Culturelle	DFMME-321-2	Interculturel et diversité	PF		30	1,5	contrôle terminal	N
			DFMME-322-2	English for Engineers	PF		24	1,5	contrôle continu	N
	UE spécifiques	Internationalisation and research	DFMME-323-2	Langue pour l'alternance - Anglais	PF		30	3	contrôle continu	N
			DFMME-326-2	TP ORION I2M	PF		15	2	contrôle terminal	N
		Fabrication additive et matériaux	DFMME-327	Optimisation Topologie	PF		12	1	contrôle terminal	N
			DFMME-328	Fabrication Additive et rhéologie des poudres	PF		34	2,5	contrôle terminal	N
			DFMME-329	Expérimentation en Mécanique et en Matériaux	PF		30	2,5	contrôle terminal	N
		Modélisation Numérique et Simulation	DFMME-330	Conception paramétrée et simulation	PF		26	2	contrôle terminal	N
			DFMME-331	Reverse Engineering	PF		26	2	contrôle terminal	N
			DFMME-332	Analyse et gestion de données en Mécanique	PF		18	2	contrôle terminal	N
		Intelligence Artificielle et Robotique	DFMME-333	Intelligence Artificielle en mécanique matériaux	PF		20	1,5	contrôle terminal	N
			DFMME-334	Robotique	PF		25	1,5	contrôle terminal	N
		Management	DFBMME-3a	Les nouveaux défis du manager	1 EC à choisir parmi 4		30	3	contrôle terminal	N
			DFBMME-3b	Gestion de projet et Management			30	3	contrôle terminal	N
			DFBMME-3c	Création d'entreprise et Marketing			30	3	contrôle terminal	N
			DFBMME-3d	Gestion de la chaîne logistique			30	3	contrôle terminal	N
		Integrative project or Apprenticeship	DFBMME-3-PRJ	Projet en alternance dans l'industrie (9 semaines) ou Activité intégratrice	PF		? semaines / 60 heures projet	4	contrôle terminal	N
4 UL		Travail de fin d'études (pays partenaire ou pays tiers / Partnerland oder Drittland)	DFMME-401	Stage industriel et mémoire de fin d'études	WPF		24 semaines	30		N
		Travail de fin d'études (pays partenaire ou pays tiers / Partnerland oder Drittland)	DFMME-402	Stage industriel et mémoire de fin d'études couplé avec un échange international dans un établissement extérieur	WPF		16 semaines	12 (+18 à valider à l'international)	bei Anerkennung von externen Leistungen	N

Erläuterungen: BW: Bewertung; N: Note;
B: Bestanden

Explications : BW : Résultat attendu ; N =
Note ; B = Validation sans note

Setzt sich die Prüfung aus mehreren Teilleistungen zusammen und sind Gewichtung und Anzahl der Prüfungen nicht im Studienplan festgelegt, so muss die Gewichtung sowie die Anzahl der Prüfungen zu Beginn des jeweiligen Semesters durch Aushang (auch elektronisch) bekannt gegeben werden.

Plusieurs contrôles intermédiaires peuvent composer le résultat à un examen. Le poids de chaque contrôle et leur nombre doivent être annoncés au début de chaque semestre.

3 Inkrafttreten

Diese Anlage zur Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung für das binationale Studium am DFHI und dem ISFATES tritt zum 01.09.2026 in Kraft.

3 Entrée en vigueur

Cette annexe aux modalités du contrôle des connaissances et règlement des études communes à l'ISFATES et au DFHI entre en vigueur dès le 01/09/2026.

**Studien-, Praxis- und Prüfungsordnung
für das binationale Studium am Deutsch-Franzö-
sischen Hochschulinstitut DFHI/ISFATES
in Kooperation der Hochschule für Technik und
Wirtschaft des Saarlandes (htw saar) und
der Universität Lorraine (UL)
in den Bachelor/Licence- und
Master- Studiengängen**

**Modalités du contrôle des connaissances et ré-
glement des études communs à la Hochschule
für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (htw
saar) et à l'Université de Lorraine (UL) concer-
nant les cursus franco-allemands de licence/ba-
chelor et de master de l'ISFATES-DFHI**

Datum : 23.06.2025

Date : 23/06/2025

INHALTSÜBERSICHT

A. STUDIENORDNUNG	2
§ 1 Studienziel	2
§ 2 Lehrangebot	2
§ 3 Studiengangsleitung	3
§ 4 Praktische Studienphasen	3
§ 5 Qualität der Lehre, Evaluation	3
§ 6 Einhaltung der Studienordnung	3
B. PRAXISORDNUNG	3
§ 1 Definitionen	3
§ 2 Zielsetzung	3
§ 3 Inhaltliche Gestaltung	4
§ 4 Dauer	4
§ 5 Zeitliche Einordnung in das Gesamtstudium	4
§ 6 Zulassungsvoraussetzungen	4
§ 7 Praxisbericht	4
§ 8 Praxisbegleitende Lehrveranstaltungen	4
§ 9 Anerkennung der praktischen Studienphase	5
C. PRÜFUNGSORDNUNG	5
§ 1 Prüfungs-Module	5
§ 2 Prüfungsvorleistungen	5
§ 3 Prüfungsleistungen	6
§ 4 Zulassungsvoraussetzungen für Prüfungen	6
§ 5 Bewertungsverfahren	7
§ 6 Abschlüsse	8
§ 7 Wiederholung von Prüfungen	9
§ 8 Organisation und Anerkennung der Prüfungsleistungen	10
§ 9 Zeugnisse und Urkunden	10
§ 10 Inkrafttreten	11

SOMMAIRE

A) ORGANISATION DES ETUDES

- 1- Objectifs des études
- 2- Offre de formation
- 3- Responsable pédagogique
- 4- Stage en entreprise
- 5- Qualité de l'enseignement
- 6- Respect du règlement

B) REGLEMENTATION DES STAGES

- 1- Définitions
- 2- Objectifs
- 3- Contenus
- 4- Durée
- 5- Répartition des séquences
- 6- Conditions de validation
- 7- Rapport de stage
- 8- Accompagnement
- 9- Reconnaissance

C) REGLEMENTATION DES EXAMENS

- 1- Éléments constitutifs donnant lieu au contrôle des connaissances
- 2- Prérequis au contrôle des connaissances
- 3- Requis
- 4- Conditions préalables d'inscription aux examens
- 5- Evaluation - Notation
- 6- Diplômes
- 7- Sessions de rattrapage
- 8- Organisation et validation des examens
- 9- Relevés de notes et Diplômes
- 10- Entrée en vigueur

Remarques préliminaires

Le présent règlement des études et des modalités du contrôle des connaissances (MCC) est un document franco-allemand commun concernant les études à l'ISFATES/DFHI. Il s'applique à tous les programmes d'études de l'ISFATES/DFHI. Pour les questions non couvertes par ce règlement, les règles du cadre national s'appliquent. A l'UL, il s'agit des règles générales des modalités du contrôle des connaissances de licence ou master, à la htw saar de « Rahmenprüfungsordnung (RPO) ». Les détails sont spécifiés dans les règlements des études particuliers à chaque programme.

Vorbemerkung

Die vorliegende Studien- und Prüfungsordnung (StuPo) ist eine gemeinsame deutsch-französische StuPo für das Studium am DFHI/ISFATES. Sie gilt für alle DFHI-Studiengänge. Für Belange, die in dieser Ordnung nicht explizit geregelt sind, gelten die jeweils nationalen Rahmenordnungen. An der HTW des Saarlandes ist dies die Rahmenprüfungsordnung (RPO), an der Universität de Lorraine die „modalités du contrôle des connaissances générales et spécifiques à chaque diplôme“. Studiengangsspezifische

Regelungen sind in der jeweiligen Studiengangsspezifischen Anlage enthalten.

A. STUDIENORDNUNG

§ 1 Studienziel

Das Studium am Deutsch-Französischen Hochschulinstitut vermittelt durch die Verbindung von Wissenschaft und Praxis eine praxisbezogene Ausbildung mit besonderer internationaler Ausrichtung und bereitet die Studierenden auf ihr späteres Tätigkeitsfeld vor, insbesondere für Tätigkeiten im internationalen/deutsch-französischen Umfeld. Durch Studien- und Prüfungsleistungen wird nachgewiesen, dass das angestrebte Studienziel erreicht wird. Das Nähere regelt die Prüfungsordnung.

§ 2 Lehrangebot

- (1) Das Lehrangebot besteht aus einer Menge von Modulen, welche zu Lehreinheiten zusammengefasst werden.
- (2) Module sind aufgeteilt in Pflicht-Module und Wahlpflicht-Module. Pflicht-Module und Wahlpflicht-Module unterliegen einer Leistungskontrolle. Wahlpflicht-Module ermöglichen eine individuelle Schwerpunktbildung im Studium.
- (3) Modulen werden Credit-Punkte nach dem ECTS-System zugeordnet. Nicht-ganzzahlige Credit-Punkte sind möglich. Der Mindestumfang für ein Modul beträgt 0,5 Credit-Punkte.
- (4) Die Summe der Credit-Punkte der Module eines Semesters beläuft sich in der Regel auf 30 Credit-Punkte.
- (5) Die Module, zugeordnete Credit-Punkte sowie der Studienverlauf ergeben sich aus dem Modulkatalog in der für jede Bachelor/Lizence- und Master-Studienrichtung existierenden Anlage zur Prüfungsordnung.
- (6) Im Rahmen freier Studienplatzkapazitäten können beliebige Module zusätzlich als Wahl-Module belegt und sowohl Studien- als auch Prüfungsleistungen hierzu erbracht werden.
- (7) Wird ein zusätzlich belegtes Modul im Sinne der Prüfungsordnung erfolgreich abgeschlossen, so steht den Studierenden die Eintragung des Moduls mit Notenangabe in das Zeugnis frei, sofern dieses noch nicht ausgestellt worden ist. Zusätzlich belegte Module sind im Zeugnis durch Fußnoten auszuweisen. Es ist zu vermerken, dass diese Module

A) ORGANISATION DES ETUDES

1- Objectifs

De par la relation étroite entre enseignement académique et formation professionnalisée, l'enseignement dispensé à l'ISFATES a une orientation professionnalisée et internationale préparant les étudiants à leur future activité professionnelle tout particulièrement dans un domaine international /franco-allemand. La réussite des études et des examens sera attestée par le contrôle des connaissances et le règlement des études des diplômes.

2- Offre de formation

- (1) L'offre de formation se compose d'un ensemble d'éléments constitutifs regroupés en unités d'enseignement.
- (2) Il existe des éléments constitutifs obligatoires et des éléments constitutifs au choix. Ces éléments constitutifs obligatoires et au choix sont soumis à un contrôle des connaissances. Les éléments constitutifs au choix permettent une spécialisation personnelle pendant le cursus.
- (3) Les éléments constitutifs sont affectés de crédits selon le système ECTS. Des crédits non entiers sont possibles. Le nombre minimum de crédits pour un module est de 0,5.
- (4) Le total des crédits des éléments constitutifs d'un semestre s'élève généralement à 30 crédits.
- (5) Les éléments constitutifs et les crédits qui leur sont affectés, ainsi que le programme d'études de chaque licence/bachelor et master les regroupant, sont spécifiés dans un règlement des études particulier à chacun des diplômes.
- (6) Selon les places disponibles, certains éléments constitutifs peuvent être considérés comme optionnels supplémentaires et ouvrir droit au contrôle des connaissances.
- (7) En cas de validation d'un élément constitutif optionnel supplémentaire non déjà sur le relevé, l'étudiant peut décider de l'enregistrement de cet élément constitutif, avec ou sans notification de la note sur son relevé de notes. Ces éléments constitutifs supplémentaires sont à rajouter sur le relevé de notes sous forme d'annotation (en bas de page). Il faut préciser que ces éléments constitutifs ne sont pas pris en considération dans le calcul de la moyenne générale. Il faut procéder de la

in der Gesamtnote nicht berücksichtigt sind. Sinngemäß ist zu verfahren, wenn während des Studiums die fakultative Teilnahme an Studienleistungen gestattet ist.

même façon lorsqu'on autorise un étudiant à passer des examens facultatifs.

§ 3 Studienleitung

Für jeden Studiengang wird eine Studienleitung aus mindestens einem Dozenten der htw saar und mindestens einem Dozenten der Université de Lorraine berufen.

§ 4 Praktische Studienphasen

Die Ableistung und Anerkennung der praktischen Studienphasen ist in der Praxisordnung geregelt.

§ 5 Qualität der Lehre, Evaluation

- (1) Eine Studierendenbefragung findet regelmäßig statt auf der Basis eines Fragebogens. Auf der Basis des Ergebnisses der Studierendenbefragung findet ein Rückkopplungsgespräch mit den Studierenden statt.
- (2) Mindestens einmal im Jahr findet für jede Studienrichtung eine Didaktik-Konferenz statt, die aus Vertretern aller betroffenen Gruppen (Dozenten, Mitarbeiter, Studierende) gebildet wird. Die Studiengangsleitung ist für die Einberufung, Organisation und Leitung der Konferenz verantwortlich.

§ 6 Einhaltung der Studienordnung

Die Studiengangsleitungen sind zuständig für die Einhaltung der Studienordnung.

B. PRAXISORDNUNG

§ 1 Definitionen

"Betrieb" ist die Einrichtung, die während der praktischen Studienphase einen Praxis-Studienplatz zur Verfügung stellt.

"Praxis-Studienplatz" ist der Ausbildungsplatz von Studierenden im betreuenden Betrieb während der praktischen Studienphase.

§ 2 Zielsetzung

Die praktische Studienphase soll den Studierenden die Möglichkeit geben, ihre theoretischen Kenntnisse sowie ihre erworbene bi-kulturelle Kompetenz in die Praxis umzusetzen, indem sie in einem Betrieb außerhalb des eigenen Sprachraums und i.d.R. im Sprachraum der Partnersprache zur Lösung konkreter Prob-

3- Responsable pédagogique

Pour chaque programme d'études, au moins un responsable pédagogique choisi parmi le personnel enseignant en poste dans l'établissement concerné est nommé à l'UL comme à la htw saar.

4- Stages en entreprise

Le déroulement et la validation des stages en entreprise sont définis dans la partie réglementation des stages.

5- Qualité de l'enseignement, évaluation

- (1) Une enquête de satisfaction et d'évaluation des enseignements auprès des étudiants sous forme de questionnaire anonyme a lieu régulièrement. Le résultat de cette enquête donne lieu à un débat avec les étudiants.
- (2) Une conférence pédagogique composée des étudiants, enseignants et vacataires devrait se réunir au moins une fois par an, pour chaque programme d'études. Les responsables pédagogiques sont chargés de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de cette conférence.

6- Respect du règlement

Les responsables pédagogiques des différents programmes d'études doivent veiller à la bonne application du règlement.

B) STAGES EN ENTREPRISE

1- Définition

« L'entreprise » est une institution qui pendant la phase pratique met à disposition une place de stage. « La place de stage » est pour l'étudiant une formation pratique dispensée par l'entreprise.

2- Objectif

La période de stage doit donner à l'étudiant la possibilité de mettre en pratique ses connaissances théoriques ainsi que les compétences biculturelles acquises en devant lui permettre de résoudre des problèmes concrets dans une entreprise située en dehors de son propre espace linguistique, dans l'espace linguistique partenaire.

Par ailleurs les expériences et les connaissances acquises pendant la phase de stage sont une partie importante des études et constituent le lien entre phase pratique et enseignement théorique à l'IS-FATES/DFHI.

leme beitragen. Zudem sollen die Einsichten und Erfahrungen der praktischen Studienphase einen wichtigen Teil des Gesamtstudiums bilden und den ständigen Praxisbezug der Lehre am DFHI/ISFATES sicherstellen.

§ 3 Inhaltliche Gestaltung

Die Studierenden sollen im Betrieb Aufgaben übernehmen, die dem Berufsbild der jeweiligen Studienrichtung entsprechen.

§ 4 Dauer

Die Dauer der praktischen Studienphase ist in der Studiengangs-spezifischen Anlage zur Studien- und Prüfungsordnung geregelt.

§ 5 Zeitliche Einordnung in das Gesamtstudium

Die zeitliche Einordnung der praktischen Studienphase ist in der Studiengangs-spezifischen Anlage zur Studien- und Prüfungsordnung geregelt.

§ 6 Zulassungsvoraussetzungen

Die Zulassung zur praktischen Studienphase setzt voraus:

- den Nachweis eines Praxis-Studienplatzes,
- die Bestätigung einer zur Lehrtätigkeit im jeweiligen Studiengang berechtigten Person, dass sie die fachliche Betreuung während der praktischen Studienphase übernimmt.

§ 7 Praxisbericht

Die Studierenden haben über ihre Tätigkeit während der praktischen Studienphase einen schriftlichen Praxisbericht anzufertigen. Die Sprache, in der der Bericht zu verfassen ist, entspricht dem Sprachraum des Betriebs, d.h. i.d.R. handelt es sich um die Partnersprache. Eine im Rahmen der praktischen Studienphase angefertigte Abschlussarbeit kann als Praxisbericht angerechnet werden. In diesem Falle müssen die Grundsätze wissenschaftlichen Arbeitens angewendet werden. Über die Anerkennung entscheidet die Studienleitung.

§ 8 Praxisbegleitende Lehrveranstaltungen

Das DFHI/ISFATES kann innerhalb der praktischen Studienphase praxisbegleitende Lehrveranstaltungen durchführen. Sie werden von zur Lehrtätigkeit in der jeweiligen Studienrichtung berechtigten Personen in Blockform und/oder als individuelle Unterweisung gestaltet. Die Veranstaltungen dienen zur Reflexion über die in der Praxis erworbenen Kenntnisse und Erfah-

3- Contenu

Au sein de l'entreprise, les étudiants doivent assumer des tâches correspondant au profil de chaque programme d'études.

4- Durée

La durée des stages est définie dans le règlement des études particulier à chaque programme d'études.

5- Répartition des séquences de formation

La répartition entre séquences de formation et périodes de stage est définie dans le règlement des études particulier à chaque programme d'études.

6- Conditions d'acceptation du stage

L'acceptation de la période de stage présuppose :

- de la justification d'un stage
- de la confirmation que l'étudiant bénéficiera tout au long de son stage, du suivi par un responsable de stage spécialiste du domaine des études choisi.

7- Rapport de stage

Les étudiants doivent rédiger un rapport de leur activité pendant la phase de stage. La langue utilisée pour la rédaction de ce rapport correspond à la langue usuelle utilisée dans l'entreprise où se déroule le stage. Un mémoire de fin d'étude fait pendant la phase de stage en entreprise peut être considéré comme rapport de stage ; dans ce cas il doit suivre les règles d'écritures scientifiques. Le responsable pédagogique décide de la validation.

8- Accompagnement

Pendant certaine période de stage en entreprise, l'ISFATES/DFHI organise des cours d'accompagnement au stage. Ceux-ci se font sous forme de séminaires ou d'enseignement individuel. Ces enseignements doivent donner lieu à des réflexions sur les connaissances et les expériences acquises dans l'entreprise et mener à la résolution des problèmes rencontrés.

Ces cours sont obligatoires.

9- Validation du stage

rungen und zur Diskussion der erarbeiteten Problemlösungen zu. Die Studierenden sind zur Teilnahme an den Lehrveranstaltungen verpflichtet.

§ 9 Anerkennung der praktischen Studienphase

Zur Anerkennung der praktischen Studienphase durch die für die Betreuung verantwortliche Person müssen folgende Voraussetzungen erfüllt sein:

- Vorlage eines vom Unternehmen unterzeichneten Zeugnisses, aus dem die Dauer und sowie die Einsatzbereiche des Praktikums ersichtlich sind,
- rechtzeitige Abgabe des Berichtes über die Praxisphase sowie dessen Anerkennung,
- ggf. erfolgreiche Teilnahme an den praxisbegleitenden Lehrveranstaltungen.

C. PRÜFUNGSORDNUNG

§ 1 Prüfungs-Module

- (1) Die Pflichtmodule sowie der Mindestumfang an Wahlpflicht-Modulen sind mit einer Prüfungsleistung abzuschließen.
- (2) Die Liste der Wahlpflicht-Module, ihre Credit-Punktzahl sowie ihre Zuordnung zu Lehreinheiten werden zu Beginn des jeweiligen Studiensemesters für jede Studienrichtung festgelegt und durch die Studienleitung bekannt gemacht.
- (3) Die Regelungen für Festsetzung und Bekanntgabe von Ort und Zeit der Prüfung sowie notwendiger Prüfungsvorleistungen richtet sich nach den einschlägigen Regelungen der beteiligten Hochschulen.

§ 2 Prüfungsvorleistungen

Prüfungsvorleistungen werden studienbegleitend erbracht, z.B. als Praktikumsaufgaben, Kolloquien, Referate, Projektarbeiten, Fallstudien, Klausuren, mündliche Prüfungen.

Anerkannte Prüfungsvorleistungen behalten ihre Gültigkeit.

Pour qu'un stage soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- collaboration fructueuse au sein de l'entreprise identifiée par un avis positif donné par l'entreprise,
- remise du rapport dans les délais impartis et acceptation,
- participation avec succès aux enseignements d'accompagnement.

C) REGLEMENTATION DES EXAMENS

1- Éléments constitutifs donnant lieu au contrôle des connaissances

- (1) Les éléments constitutifs obligatoires d'un cycle d'études ainsi que le nombre minimum exigé d'éléments constitutifs au choix donnent lieu au contrôle des connaissances.
- (2) La liste des éléments constitutifs au choix, le nombre de crédits attribués à chacun ainsi que leur affectation dans les différentes unités d'enseignements seront définis au début de chaque semestre d'études pour chaque diplôme et communiqués par voie d'affichage.
- (3) Les dispositions définissant le lieu et la date ainsi que la publication de ces informations se font en conformité avec la réglementation en vigueur dans chacun des établissements partenaires.

2- Examens préliminaires

Pendant leur cursus, les étudiants seront soumis à des examens préliminaires sous forme de travaux pratiques, de colloques, d'exposés, de projets, d'études de cas, d'interrogations écrites ou orales.

Le résultat de ces examens préliminaires peut être conservé entre les sessions d'examens suivant le mode des examens défini.

3- Les examens

- (1) Tous les éléments constitutifs pour les enseignements fondamentaux et spécifiques donnent lieu à des examens. Ces examens sont :
 - écrits sous forme d'examen terminal et/ou de contrôle continu
 - oraux ou
 - sous une autre forme (projets, exposés, études de cas ou autres).

§ 3 Prüfungsleistungen

- (1) Alle Module des Grund- und Hauptstudiums werden mit einer Prüfungsleistung abgeschlossen. Prüfungsleistungen sind
 - schriftlich (in Form von Klausuren und/oder studienbegleitenden Tests),
 - mündlich
 - oder in sonstiger Form (Studien- bzw. Projektarbeiten, Referate, Fallstudien u.ä.) zu erbringen.
- (2) Die Art der jeweiligen Prüfungsleistung wird in der Studiengangs-spezifischen Anlage festgelegt.
- (3) An anderen Hochschulen erbrachte Studienzeiten, Studienleistungen und Prüfungsleistungen können angerechnet werden, soweit Gleichwertigkeit gegeben ist. Studienzeiten, Studienleistungen und Prüfungsleistungen sind gleichwertig, wenn sie in Inhalt, Umfang und in den Anforderungen denjenigen des entsprechenden Studiums am DFHI/ISFATES im Wesentlichen entsprechen. Die Entscheidung über die Anerkennung obliegt dem Prüfungsausschuss.
- (4) Bei Krankheit und der Wahrnehmung von Familienpflichten soll der jeweils zuständige Prüfungsausschuss auf Antrag des/der Studierenden eine Freistellung von der Teilnahme an einer Prüfung ermöglichen. Der Prüfungsausschuss in Absprache mit dem verantwortlichen Lehrenden legt fest, in welcher Form die Prüfungsleistung stattdessen erbracht wird. Prüfungsleistungen während Schwangerschaft und Mutterschutz regelt die RPO der htw saar sowie das Mutterschutzgesetz (MuSchG).
- (5) Versucht der Prüfling, das Ergebnis seiner Prüfungsleistungen durch Täuschung oder Benutzung nicht zugelassener Hilfsmittel zu beeinflussen, wird die betreffende Prüfungsleistung mit 0 Punkten ("nicht ausreichend") bewertet. Über strittige Fälle entscheidet der Prüfungsausschuss.

§ 4 Zulassungsvoraussetzungen für Prüfungen

- (1) Im Bachelor-Studium: Studien- und Prüfungsleistungen des dritten Semesters kann ableisten, wer das erste und zweite Semester vollständig validiert hat oder nur das erste Semester validiert hat und im zweiten Semester die Summe der ECTS der Module mit Leistungen größer oder gleich 10 Punkten mindestens 21 ECTS beträgt (= 70% von 30 ECTS).

- (2) Le mode des examens respectifs est arrêté dans le règlement des études particulier au diplôme.
- (3) Des périodes d'études effectuées, des résultats obtenus auprès d'autres établissements d'enseignement supérieur, peuvent être pris en compte dès lors que la formation est équivalente. Les périodes d'études, les résultats, sont considérés comme équivalents lorsque leur contenu, leur étendue et leurs exigences correspondent, pour l'essentiel, à ceux des cursus correspondants de l'ISFATES/ DFHI.
- (4) En cas de maladie ou de charge de famille la commission compétente de l'établissement d'accueil doit, à la demande de l'étudiant(e), lui donner la possibilité de ne pas se présenter à certains examens. La commission devra, en accord avec l'enseignant responsable des examens concernés, définir sous quelle forme se fera le contrôle des connaissances. Les prestations d'examen côté htw saar dans la grossesse et dans le cadre de la protection sociale de la mère sont régies dans la RPO de la htw saar ainsi que la (Mutterschutzgesetz) loi de la protection de maternité (MuSchG).
- (5) Si un candidat essaye d'une manière ou d'une autre d'influencer le résultat d'un examen en fraudant, ou en utilisant du matériel non autorisé, le résultat à l'examen sera de 0 point. Les cas litigieux seront soumis aux règles disciplinaires en vigueur dans l'établissement où a eu lieu la fraude.

4- Conditions d'inscription aux examens

- (1) L'autorisation de s'inscrire aux examens du semestre 3 de licence est possible si les semestres 1 et 2 sont validés ou, si le semestre 1 est validé et si la somme des ECTS des éléments constitutifs du semestre 2 ayant une note supérieure ou égale à 10/20 est d'au moins 21 ECTS (=70% de 30 ECTS).
- (2) Au-delà de la première année de licence et pour le master, les résultats des examens du semestre en cours ne peuvent être validés que si chacun des semestres précédant le semestre en cours excepté le dernier ont été validés ou si, dans chacun des semestres précédant le semestre en cours excepté le dernier la somme des ECTS des éléments constitutifs ayant une note supérieure ou égale à 10/20 est d'au moins 15 ECTS (=50% de 30 ECTS). Un seuil plus élevé peut être fixé dans le règlement

- (2) Über das erste Studienjahr hinaus und im Masterstudium allgemein gilt, dass Studien- und Prüfungsleistungen eines Semesters nur ablegen kann, wenn alle vorhergehenden Semester außer dem letzten validiert sind oder in allen vorhergehenden Semestern außer dem letzten die Summe der ECTS der Module mit Leistungen größer oder gleich 10 Punkten mindestens 15 ECTS beträgt (= 50% von 30 ECTS). Ein höherer Schwellwert kann in der jeweiligen Studiengangs spezifischen Anlage festgelegt werden.
- (3) Eine Teilnahme an einer Prüfungsleistung setzt voraus, dass diejenigen Prüfungsvorleistungen, die in der Studiengangs spezifischen Anlage als Zulassungsvoraussetzung für die Prüfungsleistung definiert sind, erfolgreich abgelegt sind.

des études propre au programme d'études considéré.

- (3) Seuls seront admis à passer les examens les étudiants remplissant les conditions d'inscription aux examens en vigueur dans l'établissement d'accueil.

5- Procédures d'évaluation

- (1) L'évaluation des connaissances définie dans le §4 se fait par une note sur 20 pour les semestres à l'UL. Pour les semestres à la htw saar et l'Université du Luxembourg se font par un pourcentage sur la base de 100%. L'édition des résultats sur le Transcript of Records se fait exclusivement en points sur la base de 20 points comme score maximum.

§ 5 Bewertungsverfahren

- (1) Die Bewertung einer Prüfungsleistung gemäß §4 erfolgt für die Semester der htw saar und der Universität du Luxembourg in Prozenten auf der Basis von 100% als Maximalergebnis. Bei Semestern in Metz erfolgt die Bewertung in Punkten auf der Basis von 20 Punkten als Maximalergebnis. Die Ausgabe der Ergebnisse auf dem Zeugnis erfolgt ausschließlich in Punkten auf der Basis von 20 Punkten als Maximalpunktzahl.
- (2) Die Module eines jeden Studiensemesters sind auf Lehreinheiten (LE's) verteilt. Diese Verteilung erfolgt nach inhaltlichen Gesichtspunkten und fasst Module verwandter Fachgebiete oder Module mit gemeinsamen Charakteristiken zusammen.
- (3) Die LE's eines Semesters werden in zwei Kategorien aufgeteilt: fachspezifische LE's und transdisziplinäre LE's (Sprachen, Interkulturelles, usw.).
- (4) Module erhalten eine Wichtung, die sich in der Regel an der Anzahl der zum Modul gehörenden Credit-Punkte orientiert.
- (5) Pro LE wird aus den gewichteten Ergebnissen der Prüfungsleistungen der Module eine gewichtete mittlere Punktzahl (LE-Punktzahl) berechnet. Eine LE gilt als bestanden, wenn diese Punktzahl größer gleich 10 ist.
- (6) Aus den LE-Punktzahlen wird pro Kategorie eine gewichtete mittlere Gesamtpunktzahl errechnet. Im französischen Teil des Curriculums wird die endgültige Punktzahl der Kategorie durch eine semesterweise Jury auf Grundlage der Durchschnittsnote festgelegt.

- (2) Les différents éléments constitutifs de chaque année d'études sont répartis en unités d'enseignement (UE). La répartition se fait selon des critères de contenus et regroupe des éléments constitutifs apparentés ou ayant des caractéristiques communes.
- (3) Les UE sont réparties par domaine d'études en deux catégories : les UE spécifiques, et les UE transversales (langues, enseignements interculturels ...).
- (4) Les éléments constitutifs sont pondérés généralement par les points de crédits ECTS qui leur sont affectés.
- (5) Par UE on calculera une note moyenne pondérée des notes des éléments constitutifs obtenues au contrôle des connaissances. Une UE est validée lorsque la note moyenne de l'UE est au moins égale à 10.
- (6) À partir des notes de chaque UE d'un semestre, on calcule une moyenne pondérée par catégorie d'UE du semestre, qui pour la partie française va être soumise à un jury de semestre qui délibère à partir des moyennes pondérées.
- (7) Une catégorie d'UE est validée, si
 - toutes les UE de la catégorie sont validées ou
 - la note moyenne pondérée des UE de la catégorie est supérieure ou égale à 10 et la note moyenne de chaque UE de la catégorie est au moins égale à la note plancher de 6.
- (8) Le semestre est validé dès lors que toutes ses catégories sont validées.

- (7) Eine Kategorie ist bestanden, falls
 - alle LE's der Kategorie bestanden sind oder
 - die gewichtete mittlere Gesamtpunktzahl der Kategorie größer gleich 10 Punkte ist und keine der LE's 6 Punkte unterschreitet (Bestehen durch Kompensation von schwächeren LE's durch stärkere).
- (8) Ein Semester gilt als erfolgreich absolviert, wenn alle Kategorien bestanden sind.
- (9) Die Kompensation zwischen LEs bezieht sich grundsätzlich auf LEs der gleichen Kategorie im gleichen Semester. Eine semesterübergreifende Kompensation von LEs der gleichen Kategorie kann stattfinden, wenn es die spezifischen nationalen Regeln erlauben.
- (10) Das Gesamtergebnis für den gemeinsamen Abschluss berechnet sich aus den gewichteten LE-Bewertungen.
 - Dabei werden alle im deutschen Teil des Curriculums erworbenen Punkte semesterweise in äquivalente französische Punkte umgerechnet (siehe Tabelle Anhang A) und zusammen mit den im französischen Teil erworbenen Punkten wird auf dieser Basis eine französische Endnote berechnet.
 - Ebenso werden alle im französischen Teil des Curriculums erworbenen Punkte semesterweise in äquivalente deutsche Punkte umgerechnet (siehe Tabelle Anhang B) und zusammen mit den im deutschen Teil erworbenen Punkten wird auf dieser Basis eine deutsche Endnote berechnet.
 - Sowohl die deutsche wie auch die französische Endnote werden im gemeinsamen Abschlusszeugnis aufgeführt (siehe Tabelle Anhänge C und D).
- (9) La compensation entre UE est semestrielle. Elle peut être annuelle lorsque les règles en vigueur dans chacun des établissements partenaires le prévoient.
- (10) Le nombre de points total pour le diplôme conjoint se calcule d'après la moyenne pondérée des UE constitutives du diplôme avec
 - une note moyenne française de tous les points obtenus par semestre dans la partie allemande du programme convertis en des points équivalents français (voir tableau annexe A) et des points obtenus par semestre dans la partie française du programme
 - une note moyenne allemande de tous les points obtenus par semestre dans la partie française du programme convertis en des points équivalents allemands (voir tableau annexe B) et des points obtenus par semestre dans la partie allemande du programme
 - ces notes moyennes et mentions correspondantes française et allemande figurent sur le diplôme conjoint (voir tableaux annexes C et D).

6- Les diplômes

§ 6 Abschlüsse

- (1) Die nachfolgend beschriebenen Abschlüsse setzen das erfolgreiche Absolvieren aller Semester des jeweiligen Studiengangs voraus.
- (2) Es werden folgende Abschlüsse verliehen:
 - a. Bachelor/Licence
der gemeinsame Bachelor/Licence- Abschluss der beiden Hochschulen
 - b. Master
der gemeinsame Master-Abschluss der beiden Hochschulen
- (1) Les diplômes décrits ci-après présupposent la réussite aux examens des différents semestres selon les règles énoncées dans les paragraphes précédents.
- (2) Les diplômes de fin d'études délivrés sont :
 - a. Bachelor/licence
diplôme conjoint de licence / bachelor des 2 établissements d'enseignement supérieur
 - b. Master
diplôme conjoint de master des 2 établissements d'enseignement supérieur
- (3) Aux diplômes conjoints de fin d'études de bachelor/licence ou de master, pourra être joint le certificat binational de l'Université Franco-Allemande sous réserve que l'étudiant se soit inscrit à l'Université Franco-Allemande pendant ses études.
- (4) Au diplôme conjoint de fin d'études de bachelor/licence pourra être joint le certificat SENSE (se saisir des Enjeux Sociétaux et Environnementaux) délivré par l'Université de Lorraine. Ce certificat doit être validé en

- (3) Den beiden Abschlüssen wird zusätzlich das jeweilige Zertifikat der Deutsch-Französischen Hochschule DFH hinzugefügt, sofern der Studierende sich während des Studiums an der Deutsch-Französischen Hochschule eingeschrieben hat.
- (4) Dem gemeinsamen Bachelor-/Licence-Abschluss kann das von der Universität de Lorraine ausgestellte Zertifikat SENSE (sich den gesellschaftlichen und ökologischen Herausforderungen stellen) beigelegt werden. Dieses Zertifikat muss vollständig validiert werden, damit der Abschluss ausgestellt werden kann. Die Studierenden haben während der drei Jahre ihres Bachelorstudiums Zeit, um die drei Module der Zertifikate zu validieren, entweder über alle drei Jahre hinweg oder in den Jahren 2 und 3, je nach ihrem Einstiegsniveau.

entier pour permettre la délivrance du diplôme. Les étudiants disposent de 3 années de licence pour valider les 3 modules des certificats, ou des années 2 et 3 de licence, en fonction de leur niveau d'entrée.

7- Sessions de rattrapage-redoublement

- (1) Si une catégorie d'UE n'est pas validée, tous les éléments constitutifs des UE non validées de la catégorie ayant une note inférieure à 10 doivent être repassés en session de rattrapage. L'étudiant peut être exempté à sa demande de repasser certains éléments constitutifs dont la note est comprise entre 6 et 10. Cette demande doit être effectuée dans les délais donnés par l'établissement et au plus tard avant la prochaine possibilité de rattrapage.
- (2) Si une UE a été validée par compensation, l'étudiant peut demander à repasser en session de rattrapage tout élément constitutif de cette UE dont la note est inférieure à 10. Cette demande doit être effectuée dans les délais donnés par l'établissement et au plus tard avant la prochaine possibilité de rattrapage.
- (3) Une année d'étude doit être redoublée si les conditions d'admission aux examens de l'année suivante ne sont pas remplies conformément aux §4 (1) et (2). Une année universitaire ne peut être redoublée qu'une fois.
- (4) Un élément constitutif non acquis en première session peut être repassé jusqu'à trois fois. Le nombre d'examens déjà passés n'est pas effacé lors d'un redoublement.
- (5) Lorsqu'une UE est validée, elle le reste, ainsi que tous ses éléments constitutifs, même en cas de redoublement de l'année universitaire.
- (6) En cas de redoublement de l'année universitaire, les notes supérieures ou égales à 10 des éléments constitutifs dans une UE non validée, sont conservées.
- (7) Lorsqu'un élément constitutif est repassé, les notes précédentes sont effacées, la note de rattrapage les remplace.

§ 7 Wiederholung von Prüfungen

- (1) Wird eine Kategorie nicht erfolgreich absolviert, so sind alle Moduleleistungen kleiner 10 Punkte aus nicht bestandenen LE's zu wiederholen. Auf Antrag kann der/die Studierende von der Wiederholung von Prüfungen solcher Module befreit werden, deren Leistungen zwischen 6 und 10 Punkten liegen. Dieser Antrag muss spätestens vor der nächsten Wiederholungsmöglichkeit in einer von der jeweiligen Hochschule festgelegten Frist gestellt werden.
- (2) Wenn die Kategorie nur durch Kompensation zwischen den LE's bestanden wurde, kann der/die Studierende auf Antrag Modulprüfungen mit einer Leistung kleiner 10 Punkte aus nicht bestandenen Lehreinheiten wiederholen. Dieser Antrag muss spätestens vor der nächsten Wiederholungsmöglichkeit in einer von der jeweiligen Hochschule festgelegten Frist gestellt werden.
- (3) Ein Studienjahr muss wiederholt werden, wenn die Zulassungsvoraussetzungen für Prüfungen des Folgejahres nach §4 (1) und (2) nicht erfüllt sind. Ein Studienjahr kann maximal einmal wiederholt werden.
- (4) Einzelne Moduleleistungen können maximal drei Mal wiederholt werden. Die Anzahl bereits absolvierter Prüfungsversuche bleibt auch beim Wiederholen eines Studienjahres bestehen.
- (5) Eine erfolgreich absolvierte LE behält (mit all ihren Modulen) ihre Gültigkeit auch beim Wiederholen eines Studienjahres.

8- Organisation et validation des examens

- (6) Im Falle der Wiederholung eines Studienjahres behalten Modulnoten größer 10 Punkte aus nicht bestandenen Lehreinheiten ebenfalls ihre Gültigkeit.
- (7) Bei der Wiederholung von Prüfungen zählt das in der Wiederholungsprüfung erreichte Ergebnis. Früher erreichte Ergebnisse verlieren ihre Gültigkeit.

§ 8 Organisation und Anerkennung der Prüfungsleistungen

- (1) Die Hochschulen bilden gemäß ihrer eigenen Regelungen übliche Prüfungsausschüsse, die für die folgenden Aufgaben zuständig sind:
- die Festsetzung der Prüfungstermine
 - die Zulassung zur Prüfung
 - die Freistellung von einer Prüfung
 - die Feststellung der Prüfungsergebnisse
 - die Anrechnung von anderweitig erbrachten Studien- und Prüfungsleistungen
 - die Überwachung der Einhaltung der Prüfungsordnung
 - für Anregungen zur Reform des Studiums und der Prüfungen
 - alle sonstigen durch diese Prüfungsordnung in den Zuständigkeitsbereich des Prüfungsausschusses übertragenen Fälle
- (2) Der Prüfungsausschuss kann Aufgaben an die den Vorsitz führende Person oder die jeweils betroffene Studienleitung übertragen.

§ 9 Zeugnisse und Urkunden

Die Studierenden erhalten

- eine Urkunde über das Erlangen des jeweiligen gemeinsamen Abschlusses der htw saar und der Universität de Lorraine
- ein deutsches und ein französisches Zeugnis mit Gesamtnote, in welchem die Lehreinheiten aller Semester mit den dazugehörigen Modulen und der LE-Punktzahl (vgl. C §6 (5)) sowie evtl. Wahlmodule mit zugehöriger Punktzahl aufgeführt sind,
- ein Transcript of Records, in dem die Leistungen der einzelnen Lehreinheiten in englischer Sprache zur internationalen Lesbarkeit aufgeführt sind,
- ein deutsches und ein französisches Diploma Supplement, in dem das Profil des Studiengangs in einer europaweit standardisierten Form beschrieben ist.
- Ein SENSE-Zertifikat (sich den gesellschaftlichen und ökologischen Herausforderungen stellen) in Form eines digitalen Badges

- (1) Chaque établissement s'appuiera sur ses instances définies en propre et conformément à la réglementation en vigueur dans leurs domaines de compétences respectifs pour :

- déterminer les dates d'examen,
- valider les inscriptions aux examens,
- dispenser d'un examen,
- valider les résultats,
- valider les acquis obtenus,
- veiller à l'application de la réglementation des examens,
- inciter à la réforme des études et des examens,
- examiner tous les autres cas qui selon cette réglementation des études, relèvent du domaine de compétence de l'organisation et de la validation des examens.

- (2) Certaines de ces compétences peuvent être déléguées à un responsable du programme des études dans le respect de la réglementation en vigueur.

9- Relevés de notes et diplômes

Les étudiants reçoivent

- le diplôme conjoint de la htw saar et de l'Université de Lorraine
- un relevé de notes allemand et français avec la mention, répertoriant les unités d'enseignement de tous les semestres et leurs éléments constitutifs les composant avec les notes des UE [cf C§ 6 (5)] ainsi qu'éventuellement les éléments constitutifs optionnels supplémentaires avec leurs notes,
- un Transcript of Records, relevé de notes en langue anglaise, pour une lisibilité internationale,
- un supplément au diplôme allemand et français, dans lequel le programme est décrit suivant le modèle standard européen.
- un certificat SENSE (Se saisir des Enjeux Sociétaux et Environnementaux) sous forme de badge numérique.

10- Entrée en vigueur

Les présentes modalités entrent en vigueur après approbation par les organes nationaux compétents pour le début de l'année scolaire 2025-26.

§ 10 Inkrafttreten

Die vorliegende Studien- und Prüfungsordnung tritt nach Zustimmung der zuständigen nationalen Organe für alle Studierende zum Beginn des Studienjahres 2025/26 in Kraft.

Anhang/Annexe A:

Umrechnung von Punkten aus dem deutschen (und luxemburgischen) Teil des Curriculums in französische Punkte / *Conversion des notes de la partie du programme allemand (et luxembourgeois) en notes françaises*

Punkte aus deutschen bzw. luxemburgischen Prüfungsleistungen / <i>Points des examens allemands ou luxembourgeois</i>	Äquivalenter Wert zur Berechnung der französischen Gesamtnote / <i>Note française correspondante</i>
20	20
19,9	19,5
19,8	19
19,7	18,5
19,6	18
19,5	17,5
19,4	17
19,3	16,5
19,2	16
19,1	16
19	15,9
18,9	15,9
18,8	15,8
18,7	15,8
18,6	15,7
18,5	15,6
18,4	15,5
18,3	15,4
18,2	15,4
18,1	15,3
18	15,2
17,9	15,1
17,8	15
17,7	14,9
17,6	14,8
17,5	14,7
17,4	14,6
17,3	14,5
17,2	14,5
17,1	14,4
17	14,3
16,9	14,2
16,8	14,2
16,7	14,1
16,6	14
16,5	13,9
16,4	13,8
16,3	13,7
16,2	13,7
16,1	13,6
16	13,5
15,9	13,4
15,8	13,3
15,7	13,3
15,6	13,2
15,5	13,1
15,4	13,1
15,3	13
15,2	12,9
15,1	12,8
15	12,7
14,9	12,6
14,8	12,5
14,7	12,4
14,6	12,3
14,5	12,2
14,4	12,1
14,3	12
14,2	11,9
14,1	11,8

14	11,7
13,9	11,7
13,8	11,6
13,7	11,5
13,6	11,4
13,5	11,4
13,4	11,3
13,3	11,2
13,2	11,2
13,1	11,1
13	11
12,9	11
12,8	10,9
12,7	10,9
12,6	10,9
12,5	10,8
12,4	10,8
12,3	10,8
12,2	10,7
12,1	10,7
12	10,7
11,9	10,6
11,8	10,6
11,7	10,6
11,6	10,5
11,5	10,5
11,4	10,4
11,3	10,4
11,2	10,4
11,1	10,3
11	10,3
10,9	10,3
10,8	10,3
10,7	10,2
10,6	10,2
10,5	10,2
10,4	10,1
10,3	10,1
10,2	10,1
10,1	10
10	10

Anhang/Annexe B

Umrechnung von Punkten aus dem französischen Teil des Curriculums in deutsche Punkte/ *Conversion des notes de la partie du programme français en points allemands*

Punkte aus französischen Prüfungsleistungen / <i>Notes aux examens français</i>	Äquivalenter Wert zur Berechnung der deutschen Gesamtnote / <i>Points allemands correspondants</i>
20	20
19,9	19,9
19,8	19,9
19,7	19,9
19,6	19,9
19,5	19,9
19,4	19,8
19,3	19,8
19,2	19,8
19,1	19,8
19	19,8
18,9	19,7
18,8	19,7
18,7	19,7
18,6	19,7
18,5	19,7
18,4	19,6
18,3	19,6
18,2	19,6
18,1	19,6
18	19,6
17,9	19,5
17,8	19,5
17,7	19,5
17,6	19,5
17,5	19,5
17,4	19,4
17,3	19,4
17,2	19,4
17,1	19,4
17	19,4
16,9	19,3
16,8	19,3
16,7	19,3
16,6	19,3
16,5	19,3
16,4	19,2
16,3	19,2
16,2	19,2
16,1	19,2
16	19,2
15,9	19
15,8	18,67
15,7	18,67
15,6	18,33
15,5	18,33
15,4	18,33
15,3	18
15,2	18
15,1	17,75
15	17,75
14,9	17,75
14,8	17,5
14,7	17,5
14,6	17,25
14,5	17,25
14,4	17,25
14,3	17
14,2	17
14,1	16,67
14	16,67

13,9	16,67
13,8	16,33
13,7	16,33
13,6	16
13,5	16
13,4	16
13,3	15,67
13,2	15,67
13,1	15,33
13	15,33
12,9	15,33
12,8	15
12,7	15
12,6	14,75
12,5	14,75
12,4	14,75
12,3	14,5
12,2	14,5
12,1	14,25
12	14,25
11,9	14,25
11,8	14
11,7	14
11,6	13,67
11,5	13,67
11,4	13,67
11,3	13,33
11,2	13,33
11,1	13
11	13
10,9	12,67
10,8	12,33
10,7	12
10,6	11,75
10,5	11,5
10,4	11,25
10,3	11
10,2	10,67
10,1	10,33
10	10

Anhang/Annexe C

Bestimmung der deutschen Gesamtnote entsprechend der erreichten deutschen Gesamtdurchschnittspunktzahl /

Détermination de la mention allemande du diplôme en fonction de la note moyenne allemande du diplôme

Von / De	Bis / A	Gesamtnote / Mention
19	20	sehr gut (1,0)
18,67	<19	sehr gut (1,1)
18,33	<18,67	sehr gut (1,2)
18	<18,33	sehr gut (1,3)
17,75	<18	sehr gut (1,4)
17,5	<17,75	sehr gut (1,5)
17,25	<17,5	gut (1,6)
17	<17,25	gut (1,7)
16,67	<17	gut (1,8)
16,33	<16,67	gut (1,9)
16	<16,33	gut (2,0)
15,67	<16	gut (2,1)
15,33	<15,67	gut (2,2)
15	<15,33	gut (2,3)
14,75	<15	gut (2,4)
14,5	<14,75	gut (2,5)
14,25	<14,5	befriedigend (2,6)
14	<14,25	befriedigend (2,7)
13,67	<14	befriedigend (2,8)
13,33	<13,67	befriedigend (2,9)
13	<13,33	befriedigend (3,0)
12,67	<13	befriedigend (3,1)
12,33	<12,67	befriedigend (3,2)
12	<12,33	befriedigend (3,3)
11,75	<12	befriedigend (3,4)
11,5	<11,75	befriedigend (3,5)
11,25	<11,5	ausreichend (3,6)
11	<11,25	ausreichend (3,7)
10,67	<11	ausreichend (3,8)
10,33	<10,67	ausreichend (3,9)
10	<10,33	ausreichend (4,0)

Anhang/Annexe D

Bestimmung der französischen Gesamtnote entsprechend der erreichten französischen Gesamtdurchschnittspunktzahl /

Détermination de la mention française du diplôme en fonction de la note moyenne française du diplôme

Von / De	Bis / A	Gesamtnote / Mention
10	<12	passable
12	<14	assez bien
14	<16	bien
16	20	très bien

Intitulé du diplôme	Portail ISFATES - Licence SPI, Licence de Gestion, Licence d'Informatique
Composante(s) concernée(s)	ISFATES (C80), UFR MIM (F80), SciFa (FC0), IAE (IA0), UFR DEA (B80), FST (FA0)
Nombre de redoublements autorisés pour l'année	visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
Semestre 1																			
S1	1JSHCM01	SEM	SEMESTRE 1	30															
S1	1JCHCM01	CHOI	Orientations 1	30															
S1	1JOHCM01	ORI	Génie Civil et Management en Europe 1																
S1	1JUHCM03	UE	UE 110 Enseignements Fondamentaux 1	9	9	CC		6			Ecrit	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM44	EC	MATHEMATIQUES algèbre 1		3	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM45	EC	MATHEMATIQUES analyse 1		3	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM46	EC	INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION		3	CC	TP	2	1h à 2h par épreuve écrite et TP	cc1-TP*1 / cc2-TP*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM04	UE	UE 111 Ingénierie GC-GM 1	6	6	CC		5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM10	EC	Résistance des matériaux 1		2	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 30 min.	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM47	EC	STATIQUE		4	CC	Ecrit/TP	3	1h à 2h par épreuve écrite et 3,5h par TP	cc1-TP*1 / cc2-Ecrit*1 / cc3-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 30 min. (reporté) / cc2-Ecrit*3 (se		sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM05	UE	UE 112 Génie civil 1	3	3	CC		4			Ecrit/Oral	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM11	EC	Matériaux de construction 1		3	CC	Ecrit/Oral/TP	4	1h à 2h par épreuve écrite et 4h par TP	cc2-Ecrit-Oral*0,6 / cc3-Ecrit-Oral*0,6 /	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 30 min. (reporté) / cc2-Ecrit*2,4		sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM06	UE	UE 113 Management de la construction 1	3	3	CC		4			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM12	EC	TP Organisation de chantier 1		0,5	CC	TP	1	nc	cc1-TP*0,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM48	EC	ORGANISATION DE CHANTIER		1	CC	Ecrit/Oral	1	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit-Oral*1	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 30 min.	1	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM49	EC	TOPOGRAPHIE		1	CC	Ecrit/Oral	1	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit-Oral*1	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 30 min.	1	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM50	EC	TP TOPOGRAPHIE		0,5	CC	TP	1	nc	cc1-TP*0,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JOHCM02	ORI	Génie Mécanique 1																
S1	1JUHCM03	UE	UE 110 Enseignements Fondamentaux 1	9	9	CC		6			Ecrit	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM44	EC	MATHEMATIQUES algèbre 1		3	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM45	EC	MATHEMATIQUES analyse 1		3	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM46	EC	INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION		3	CC	TP	2	1h à 2h par épreuve écrite et TP	cc1-TP*1 / cc2-TP*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM04	UE	UE 111 Ingénierie GC-GM 1	6	6	CC		5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM10	EC	Résistance des matériaux 1		2	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 30 min.	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM47	EC	STATIQUE		4	CC	Ecrit/TP	3	1h à 2h par épreuve écrite et 3,5h par TP	cc1-TP*1 / cc2-Ecrit*1 / cc3-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 30 min. (reporté) / cc2-Ecrit*3 (se		sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM07	UE	UE 122 Ingénierie GM 2	3	3	CC		3			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM15	EC	Bases de la mécanique		1,5	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,75 / cc2-Ecrit*0,75	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 30 min.	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM16	EC	Informatique industrielle-robotique		1,5	CC	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,5	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 30 min.	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM08	UE	UE 123 Génie Mécanique 1	3	3	CC		3			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM18	EC	Technologie et Bureau d'Etude		1	CC	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 30 min.	1	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM19	EC	Procédés et Matériaux		2	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*1	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 30 min.	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JOHCM03	ORI	Ingénierie des Syst Intelligents, Communicants et Energies 1																
S1	1JUHCM03	UE	UE 110 Enseignements Fondamentaux 1	9	9	CC		6			Ecrit	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM44	EC	MATHEMATIQUES algèbre 1		3	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM45	EC	MATHEMATIQUES analyse 1		3	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM46	EC	INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION		3	CC	TP	2	1h à 2h par épreuve écrite et TP	cc1-TP*1 / cc2-TP*2	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM09	UE	UE 130 Enseignements fondamentaux ISICE 1	3	3	CC		2			Ecrit	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM20	EC	Découverte de l'ingénierie électrique et énergétique		3	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit-Oral*1,5 / cc2-Ecrit-Oral*1,5	Ecrit	1	Ecrit 1h30	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM10	UE	UE 131 Génie informatique 1 (ISICE)	3	3	CC		3			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM21	EC	Programmation VBA avancée		1,5	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit-Oral*0,75 / cc2-Ecrit-Oral*0,75	Ecrit	1	Ecrit 1h30	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM22	EC	Interface en ligne de commande		1,5	CC	Ecrit	1	1h30 par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,5	Ecrit	1	Ecrit 1h30	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM11	UE	UE 132 Génie électrique 1a	3	3	CC		4			Ecrit	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM24	EC	Pratique des circuits électriques		0,5	CC	Ecrit/TP	1	nc	cc1-RapportTP*0,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM51	EC	CIRCUITS ELECTRIQUES		1,5	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,75 / cc2-Ecrit*0,75	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM52	EC	TRAVAUX PRATIQUES D'ELECTRICITE		1	CC	Ecrit/TP	1	nc	cc1-RapportTP*1	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JUHCM12	UE	UE 133 Génie électrique 1b	3	3	CC		3			Ecrit	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM16	EC	Informatique industrielle-robotique		1,5	CC	Ecrit	1	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,5	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 30 min.	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM25	EC	Électrostatique et magnétostatique		1,5	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,75 / cc2-Ecrit*0,75	Ecrit	2	Ecrit 1 h	1-Ecrit*0,75 / cc2-Ecrit*0	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JOHCM04	ORI	Informatique 1																
S1	1JUHCM13	UE	UE 140 Enseignements Fondamentaux 1	9	9	CC		5			Ecrit/Oral	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM42	EC	Projet algorithmique		1	CC	Oral	1	oral 15 minutes	cc1-Oral*1	oral	1	15 minutes	1	sur				

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral			Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
S1	1JEHCM56	EC	Comptabilité générale - Introduction		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM57	EC	Finance en entreprise		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM58	EC	Comptabilité générale - Approfondissement		1	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*1	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	1	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IUHCM18	UE	UE 152 Droit et internationalisation 1	6	6	CC		3			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM59	EC	Droit commercial		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM60	EC	Management International		3	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*3	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IUHCM19	UE	UE 153 Spécialité MFAI-MJSC 1	3	3	CC		2			Ecrit/Oral	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM39	EC	Gestion des opérations		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IOHCM07	ORI	Management du Tourisme International 1												sur 20				non
S1	1IUHCM16	UE	UE 150 Mathématiques et informatique 1	6	6	CC		5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM33	EC	Mathématiques de gestion		3	CC	Ecrit/Oral	3	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Oral*1 / cc2-Ecrit*1 / cc3-Ecrit*1	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM34	EC	Informatique de gestion		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IUHCM17	UE	UE 151 Comptabilité et finance 1	6	6	CC		4			Ecrit/Oral	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM56	EC	Comptabilité générale - Introduction		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM57	EC	Finance en entreprise		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM58	EC	Comptabilité générale - Approfondissement		1	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*1	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	1	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IUHCM18	UE	UE 152 Droit et internationalisation 1	6	6	CC		3			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM59	EC	Droit commercial		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM60	EC	Management International		3	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*3	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IUHCM20	UE	UE 173 Spécialité MTI 1	3	3	CC		2			Ecrit/Oral	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM41	EC	Introduction au tourisme		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit-Oral*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IUHCM01	UE	UE 100 Enseignements Interculturels 1	6	6	CC		4/5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JCHCM02	CHOI	Langues 1																
S1	1JEHCM02	EC	Allemand 1		4	CC	Ecrit/Oral	3	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1 / cc3-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM03	EC	Français 1		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM04	EC	Espagnol 1		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JEHCM01	EC	Management Interculturel et civilisation 1		2	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1IUHCM02	UE	UE 101 Anglais 1	3	3	CC		2				1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S1	1JEHCM05	EC	Anglais 1		3	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Oral*1,5	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S1	1JLHCM01	MODU	Module de soutien - ISFATES																

Intitulé du diplôme	Portail ISFATES - Licence SPI, Licence de Gestion, Licence d'Informatique
Composante(s) concernée(s)	ISFATES (CBO), UFR MIM (FBO), SciFa (FCO), IAE (IAO), UFR DEA (BBO), FST (FAO)
Nombre de redoublements autorisés pour l'année	visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE				
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
Semestre 2																			
S2	2JSHCM01	SEM	SEMESTRE 2	30															
S2	2JCHCM01	CHOI	Orientations 2	30															
S2	2JOHCM01	ORI	Génie Civil et Management en Europe 2																
S2	2JUHCM03	UE	UE 210 Enseignements Fondamentaux GC 2	6	6	CC		6			Ecrit/Oral	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM06	EC	Algèbre 2		2	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM07	EC	Analyse 2		2	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM11	EC	TP Béton armé 1		0,5	CC	TP	1	nc	cc1-Ecrit*0,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM47	EC	BETON ARME		1,5	CC	Ecrit/Oral	1	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,5	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 1/2h minimum		sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM04	UE	UE 211 Ingénierie GC 2	3	3	CC		3			Ecrit/Oral	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM10	EC	Résistance des matériaux 2		3	CC	Ecrit/TP	3	1h à 2h par épreuve écrite et 4h par TP	1-TP*0,75 / cc2-Ecrit*0,75/ cc3-Ecrit*1	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini (reporté) / cc2-Ecrit*2,2		sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM05	UE	UE 212 Ingénierie de la construction 1	6	6	CC		6			Ecrit/Oral	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM48	EC	STABILITE		1,5	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,5 / cc2-Ecrit*1	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM49	EC	CONSTRUCTION METALLIQUE		1,5	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,5 / cc2-Ecrit*1	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM50	EC	MECANIQUE DES SOLS		3	CC	Ecrit/TP	2	1h à 2h par épreuve écrite et 3h par TP	cc1-TP*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini (reporté) / cc2-Ecrit*2 (s		sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM06	UE	UE 213 Management de la construction 2	6	6	CC		5			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM51	EC	DESSIN TECHNIQUE - BUREAU D'ETUDES		1,5	CC	TP	1	nc	cc1-Ecrit*1,5	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM52	EC	DAO		1,5	CC	TP	1	nc	cc1-Ecrit*1,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM53	EC	TECHNIQUES DE CHANTIERS		1,5	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Oral*0,75 / cc2-Ecrit*0,75	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM54	EC	INITIATION BIM		1,5	CC	TP	1	nc	cc1-Ecrit*1,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JOHCM02	ORI	Génie Mécanique 2																
S2	2JUHCM07	UE	UE 220 Enseignements fondamentaux 2 (GM)	6	6	CC		5			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM06	EC	Algèbre 2		2	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM07	EC	Analyse 2		2	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM16	EC	Introduction aux objets connectés		2	CC	TP	1	nc	cc1-Ecrit*2	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM08	UE	UE 221 Ingénierie 3 (GM)	6	6	CC		6			Ecrit/Oral	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM10	EC	Résistance des matériaux 2		3	CC	Ecrit/TP	3	1h à 2h par épreuve écrite	1-TP*0,75 / cc2-Ecrit*0,75/ cc3-Ecrit*1	Ecrit/Oral	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini (reporté) / cc2-Ecrit*2,2		sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM44	EC	Systèmes combinatoires		0,5	CC	Ecrit	1	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,5	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	0,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM55	EC	INTRODUCTION AUX SYSTEMES SEQUENTIELS		2,5	CC	Ecrit	2	1h30 par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,25 / cc2-Ecrit*1,25	Ecrit	1	1h30	2,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM09	UE	UE 223 Génie Mécanique 2a	6	6	CC		4			Ecrit	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM56	EC	MECANIQUE		3	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit	1	Ecrit 2h	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM57	EC	TP DAO POUR LA MECANIQUE		1	CC	TP	1	nc	cc1-Ecrit*1	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM58	EC	CONCEPTION - REALISATION		2	CC	TP	1	nc	cc1-Ecrit*2	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM10	UE	UE 224 Génie Mécanique 2b	3	3	CC		2			nc	nc			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM20	EC	Etude de Synthèse		3	CC	TP	2	Rapport/TP	cc1-Rapport*1,5 / cc2-TP*1,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JOHCM03	ORI	Ingénierie des Syst Intelligents, Communicants et Energies 2																
S2	2JUHCM11	UE	UE 230 Enseignements fondamentaux 2 (ISICE)	6	6	CC		6			Ecrit	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM06	EC	Algèbre 2		2	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM07	EC	Analyse 2		2	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,7 / cc2-Ecrit*1,3	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM21	EC	Mesure, Instrumentation, Capteurs		2	CC	Ecrit	2	2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1 / cc2-Ecrit*2	Ecrit	1	Ecrit 1h30	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM12	UE	UE 231 Génie informatique 2 (ISICE)	6	6	CC		5			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM16	EC	Introduction aux objets connectés		2	CC	TP	1	nc	cc1-TP*2	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM44	EC	Systèmes combinatoires		0,5	CC	Ecrit	1	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*0,5	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	0,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM45	EC	TP Systèmes logiques et numériques		0,5	CC	TP	1	nc	cc1-TP*0,5	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM59	EC	SYSTEMES LOGIQUES ET NUMERIQUES		3	CC	Ecrit/TP	2	1h à 2h par épreuve écrite et TP	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit	1	1h à 2h ou oral 1/2h mini	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM13	UE	UE 232 Génie électrique 2	6	6	CC		4			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM55	EC	INTRODUCTION AUX SYSTEMES SEQUENTIELS		2,5	CC	Ecrit	2	1h30 par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,25 / cc2-Ecrit*1,25	Ecrit	1	Ecrit 1h30	2,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM60	EC	Electronique, fonctions analogiques		3,5	CC	Ecrit	2	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,75 / cc2-Ecrit*1,75	Ecrit	1	Ecrit 1h30	3,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JUHCM14	UE	UE 233 Physique appliquée	3	3	CC		2			Ecrit	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JEHCM24	EC	Optique géométrique		1,5	CC	Ecrit	1	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,5	Ecrit	1	Ecrit 1h30	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JEHCM25	EC	Thermodynamique		1,5	CC	Ecrit	1	1h à 2h par épreuve écrite	cc1-Ecrit*1,5	Ecrit	1	Ecrit 1h30	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2JOHCM04	ORI	Informatique 2																
S2	2JUHCM15	UE	UE 240 Enseignements Fondamentaux 2																

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
S2	2IEHCM34	EC	Gestion des données		4	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-TP*2 / cc2-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM35	EC	Probabilités et statistiques		2	CC	Ecrit	3	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Oral*0,5 / cc2-Ecrit*0,5 / cc3-Ecrit*	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM20	UE	UE 251 Fondamentale économie 2	6	6	CC	CC	3			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM64	EC	Microéconomie		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM65	EC	Mathématiques financières		3	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*3	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM21	UE	UE 252 Fondamentale gestion 2	6	6	CC	CC	3			Ecrit/Oral	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM66	EC	Marketing		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM67	EC	Introduction aux ressources humaines		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM68	EC	Stratégie des entreprises		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM24	UE	UE 263 Spécialité MLISC 2	3	3	CC	CC	3			Ecrit/Oral	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM46	EC	Economie des transports et logistique internationale		3	CC	Ecrit/Oral	3	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	Ecrit *0,75 / cc2 Ecrit *0,75 / cc3 Ecrit	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IOHCM07	ORI	Management du Tourisme International 2																
S2	2IUHCM19	UE	UE 250 Outils de la gestion 2	6	6	CC	CC	5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM34	EC	Gestion des données		4	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-TP*2 / cc2-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM35	EC	Probabilités et statistiques		2	CC	Ecrit	3	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Oral*0,5 / cc2-Ecrit*0,5 / cc3-Ecrit*	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM20	UE	UE 251 Fondamentale économie 2	6	6	CC	CC	3			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM64	EC	Microéconomie		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM65	EC	Mathématiques financières		3	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*3	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM21	UE	UE 252 Fondamentale gestion 2	6	6	CC	CC	3			Ecrit/Oral	3			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM66	EC	Marketing		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM67	EC	Introduction aux ressources humaines		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM68	EC	Stratégie des entreprises		2	CC	Ecrit/Oral	1	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit-oral*2	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM22	UE	UE 273 Spécialité MTI 2	3	3	CC	CC	2			Ecrit/Oral	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM43	EC	Marketing du tourisme et analyse de marché		3	CC	Ecrit/Oral	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes p	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Ecrit-Oral*1,5	Ecrit/Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM01	UE	UE 200 Enseignements Interculturels 2	6	6	CC		4/5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2JCHCM02	CHOI	Langues 2																
S2	2IEHCM02	EC	Allemand 2		4	CC	Ecrit/Oral	3	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1 / cc3-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM03	EC	Français 2		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM04	EC	Espagnol 2		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IEHCM01	EC	Management Interculturel et civilisation 2		2	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	2	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2IUHCM02	UE	UE 201 Anglais 2	3	3	CC	CC	2			Ecrit/Oral	1			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui
S2	2IEHCM05	EC	Anglais 2		3	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1,5 / cc2-Oral*1,5	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	3	sur 20	oui	1 an	10	non
S2	2ITHCM01	STG	Stage facultatif																
S1	1JLZAUCB	MODU	Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1																
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																			
			Bloc fondamental						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année										
			UE A xxxxx																
			UE B xxxxx																
			Bloc Compétence ABC						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année										
			UE C xxxxx																
			UE D xxxxx																
		</																	

Report	Note minimale de report
on concern	nc
oui	10
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
ssion 2 - c1 - 10 // session 2 - 0	
on concern	nc
- cc1 oui / d10 // session 2 - 0 /	
on concern	nc
- oui // session 1 - 10 // session	
oui	10
oui	10
- oui // session 1 - 10 // session	
on concern	nc
oui	10
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
ssion 2 - c1 - 10 // session 2 - 0	
on concern	nc
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
on concern	nc
- oui // session 1 - 10 // session	
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
/ session 2 - 1 - 10 // session 2	
on concern	nc
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
on concern	nc
oui	10
on concern	nc
oui	10
oui	10
on concern	nc

Report	Note minimale de report
oui	10
oui	10
oui	10
non concerné	nc
oui	10
oui	10
non concerné	nc
oui	10
non concerné	nc
oui	10
oui	10
non concerné	nc
oui	10
oui	10
oui	10
non concerné	nc
oui	10
oui	10
non concerné	nc
oui	10
non concerné	nc
oui	10
oui	10
oui	10
oui	10
non concerné	nc
oui	10

[illegible]

[illegible]

Intitulé du diplôme	Licence SPI
Composante(s) concernées	ISFATES (CBO), UFR MIM (FBO), SciFa (FCO), IAE (IAO)
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1	

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
Semestre 1																			
S3	3J3VUM01	SEM	SEMESTRE 3	30															
S3	3JCVUM01	CHOI	Orientations 3 - Ingénieur	30															
S3	3JOVUM01	ORI	Génie civil et management en Europe 3	30															
S3	3JUVUM01	UE	UE 310 Génie civil 3	6	6	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM02	EC	Génie hydraulique		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM03	EC	Aménagement du territoire		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUVUM02	UE	UE 311 Ingénierie de la construction 2	13	13	CC		2						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JCVUM02	CHOI	Choix spécialisation																
S3	3JEVUM05	EC	Béton armé 2		3	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM06	EC	Construction métallique 2		3	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM04	EC	Technologie de la construction 2		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM01	EC	Mécanique Technique 1		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUVUM03	UE	UE 312 Management de la construction 2	11	11	CC		3						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM07	EC	Organisation de chantier 2		3	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM08	EC	Equipement technique de bâtiment 1		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM09	EC	Législation		3	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JOVUM02	ORI	Génie mécanique 3	30															
S3	3JUVUM05	UE	UE 320 Application scientifique I	8	8	CC		2						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM15	EC	Principes fondamentaux de l'ingénierie de production		3	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM16	EC	Machines à pistons et turbomachines		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUVUM06	UE	UE 321 Bases scientifiques en ingénierie I	14	14			3						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM17	EC	Technologie CAO		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM18	EC	Dynamique		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM19	EC	Technologie des matériaux		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JOVUM03	ORI	Ingénierie systèmes intelligents communicants et ér	30															
S3	3JUVUM07	UE	UE 330 Mathématiques	6	6	CC		2						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM20	EC	330 - Mathématiques appliquées		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM21	EC	Statistiques 1		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUVUM08	UE	UE 331 Techniques de transmission	8	8	CC		3						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM22	EC	Programmation des systèmes de microcontrôleur		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM23	EC	Notions de base de la technologie de transmission		3	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM24	EC	Microcontrôleur et applications 1		3	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUVUM09	UE	UE 332 Électronique et énergie	8	8	CC		2											
S3	3JEVUM25	EC	Appareils électroniques et circuits		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM26	EC	Énergies renouvelables		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUVUM04	UE	UE 300 Langues et enseignements interculturels 3	8	8	CC		3						sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JCVUM03	CHOI	Langues 3																
S3	3JEVUM10	EC	Allemand 3		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM11	EC	Français 3		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM12	EC	Espagnol 3		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM13	EC	Anglais 3		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM14	EC	Management interculturel et civilisation 3		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui

Licence SPI

ISFATES (CB0), UFR MIM (FB0), SciFa (FC0), IAE (IA0)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral			Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation
Semestre 2																		
S4	4JCVUM01	SEM	SEMESTRE 4	32														
S4	4JCVUM01	CHOI	Orientations 4 - Ingénieur	32														
S4	4JOVUM01	ORI	Génie civil et management en Europe 4	30														
S4	4JUUVUM01	UE	UE 410 Management de la construction 3	12	12	CC		3					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM01	EC	Organisation de chantier 3		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM02	EC	Economie de la construction		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM03	EC	Equipements techniques de bâtiment 2 (VMC)		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUUVUM02	UE	UE 411 Ingénierie de la construction 3	8	8	CC		2					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM04	EC	Mécanique technique 2		5	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM05	EC	Construction en bois		3	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUUVUM03	UE	UE 412 Génie civil 4	10	10	CC		3					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM06	EC	Matériaux de construction 2		5	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM07	EC	TP Matériaux de construction 2		1	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM08	EC	Physique du bâtiment		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JOVUM02	ORI	Génie mécanique 4	30														
S4	4JUUVUM05	UE	UE 420 Principes fondamentaux des sciences de l'i	10	10	CC		2					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM14	EC	Thermodynamique		5	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM15	EC	Mécanique des fluides		5	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUUVUM06	UE	UE 421 Application scientifique en ingénierie 2	9	9	CC		2					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM16	EC	Mathématiques numériques et simulation		5	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM17	EC	Métrologie et contrôle + laboratoire		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUUVUM07	UE	UE 422 Projet	3	3	CC		1					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM25	EC	Projet, soutenance et rapport		3	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JOVUM03	ORI	Inégerie systèmes intelligents communicants et éner	32														
S4	4JUUVUM08	UE	UE 430 Systèmes d'énergie électrique	8	8	CC		2					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM18	EC	Statistiques 2		2	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM19	EC	Systèmes d'énergie électrique		6	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUUVUM09	UE	UE 431 Systèmes embarqués	8	8	CC		2					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JCVUM03	CHOI	Systèmes embarqués															
S4	4JEVUM20	EC	Programmation objet orienté en C++		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM21	EC	Apprentissage machine		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM22	EC	Microcontrôleur et applications 2		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUUVUM10	UE	UE 432 Systèmes électroniques	8	8	CC							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JEVUM23	EC	Mesures et instrumentation		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM24	EC	Circuits dans les systèmes électroniques		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JTVUM01	STG	Stage facultatif															
S4	4JUUVUM04	UE	UE 400 Langues et enseignements interculturels 4	8	8	CC		3					sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S4	4JCVUM02	CHOI	Langues 4															
S4	4JEVUM09	EC	Allemand 4		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM10	EC	Français 4		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM11	EC	Espagnol 4		4	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM12	EC	Anglais 4		2	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM13	EC	Management interculturel et civilisation 4		2	CC		1		Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JLZAUCB	MODU	Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1															
S3	3JLZAUCB	MODU	Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3															
S4	4JLZAUCB	MODU	Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4															
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																		
			Bloc fondamental						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année									
			UE A xxxxx															
			UE B xxxxx															
			Bloc Compétence ABC						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année									
			UE C xxxxx															
			UE D xxxxx															
									</									

Note minimale de report
nc
10
10
nc
10
10
10
10
nc
10
10
10
nc
10
10
nc
10
10
10
nc
10
10
nc
10
10
10
10
10
nc
10
10
10
10
10

Intitulé du diplômeLicence Informatique

Composante(s) concernéesISFATES (CB0), UFR MIM (FB0)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report
Semestre 1																				
S3	3J5HCM01	SEM	SEMESTRE 3	30																
S3	3JUHCM01	UE	UE 340 - Informatique 3	18	18	CC									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM01	EC	Programmation 1		8	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM02	EC	Développement logiciel avec JavaScript		5	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM03	EC	Bases de données		5	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM02	UE	UE 341 - Module optionnel-I	4	4	CC									sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM04	EC	Module optionnel 1		4	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUVUM04	UE	UE 300 Langues et enseignements interculturels 3	8	8	CC		3							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JCVUM03	CHOI	Langues 3																	
S3	3JEVUM10	EC	Allemand 3		4	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM11	EC	Français 3		4	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM12	EC	Espagnol 3		4	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM13	EC	Anglais 3		2	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM14	EC	Management interculturel et civilisation 3		2	CC		1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

[illegible]

Note minimale de report
nc
10
10
10
nc
10
nc
10
10
10
10
10

[illegible]

Intitulé du diplôme	Licence Gestion
Composante(s) concernées	ISFATES (CB0), UFR MIM (FB0), SciFa (FC0), IAE (IA0), UFR DEA (BB0), FST (FA0)
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1	

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
Semestre 1																			
S3	3JSHCM03	SEM	SEMESTRE 3	31															
S3	3JCHCM01	CHOI	Orientations 3	31															
S3	3JOHCM01	ORI	Management Franco Allemand et International 3	31															
S3	3JUHCM03	UE	UE 351 Mathématiques et Informatique III	6	6	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM05	EC	Informatique de gestion		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM06	EC	Enterprise resource planning avec SAP		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM19	EC	Introduction au droit allemand		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM04	UE	UE 352 Notions de base d'administration des affai	6	6	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM08	EC	Fiscalité des entreprises		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM09	EC	Marketing 2 : marketing opérationnel		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM10	EC	Organisation		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM05	UE	UE 353 Comptabilité	9	9	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM11	EC	Comptabilité externe		4,5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM12	EC	Comptabilité analytique		4,5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM14	UE	UE 355 Enseignements interculturels III et projet	3	3	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM14	EC	Management interculturel et civilisation 3		1	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM25	EC	Gestion de projet 1		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JOHCM02	ORI	Management Intern de la Logistique et de la Supply C	31															
S3	3JUHCM06	UE	UE 361 Mathématiques et Informatique III	9	9	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM13	EC	Informatique de gestion & SAP		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM14	EC	Recherche opérationnelle		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM07	UE	UE 362 Logistique interne	5	5	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM16	EC	Gestion des flux et des stocks		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM08	UE	UE 363 Comptabilité & Droit	8	8	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM17	EC	Comptabilité externe		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM18	EC	Comptabilité analytique		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM19	EC	Introduction au droit allemand		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM15	UE	UE 364 Enseignements interculturels III et projet I	2	2	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM14	EC	Management interculturel et civilisation 3		1	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM15	EC	Notions de base de gestion de projet 1		1	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JOHCM03	ORI	Management du Tourisme International 3	30															
S3	3JUHCM09	UE	UE 370 Management interculturel et civilisation 3	1	1	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEVUM14	EC	Management interculturel et civilisation 3		1	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM10	UE	UE 371 Gestion dans l'industrie du tourisme	10	10	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM20	EC	Conférence et séminaire sur la gestion dans le tourisme	10	CC			1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM11	UE	UE 372 Comptabilité et droit - MTI	8	8	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM21	EC	Introduction au droit allemand		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM22	EC	Comptabilité analytique dans le tourisme		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEHCM23	EC	Comptabilité externe - MTI		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUHCM12	UE	UE 373 Acteurs de l'économie du tourisme	5	5	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JEHCM24	EC	Acteurs de l'économie touristique		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JUUVUM04	UE	UE 300 Langues et enseignements interculturels 3	8	8	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concern
S3	3JCVUM03	CHOI	Langues 3																
S3	3JEVUM10	EC	Allemand 3		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM11	EC	Français 3		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM12	EC	Espagnol 3		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	3JEVUM13	EC	Anglais 3		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui

Intitulé du diplôme	Licence Gestion
Composante(s) concernée(s)	ISFATES (CB0), UFR MIM (FB0), SciFa (FC0), IAE (IA0), UFR DEA (BB0), FST (FA0)
Nombre de redoublements autorisés pour l'année	visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
Semestre 2																			
S4	4JSHCM03	SEM	SEMESTRE 4	30															
S4	4JCHCM01	CHOI	Orientations 4	30															
S4	4JOHCM01	ORI	Management Franco Allemand et International	31															
S4	4JUHCM03	UE	UE 451 Droit II	4	4	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM04	EC	Contrats et négociations contractuelles		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEHCM05	EC	Droit commercial et corporatif		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM04	UE	UE 452 Séminaire	10	10	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM06	EC	Séminaire pour l'administration des affaires		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEHCM07	EC	Module obligatoire au choix		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM13	UE	UE 453 Economie	4	4	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM08	EC	Macroéconomie anglais/allemand		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM14	UE	UE 454 Enseignements interculturels IV et projet	6	6	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM19	EC	Gestion de projet 2		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM13	EC	Management interculturel et civilisation 4		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JOHCM02	ORI	Management Intern de la Logistique et de la Supply Chain	30															
S4	4JUHCM05	UE	UE 461 Gestion et droit pour la logistique	7,5	7,5	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM09	EC	Gestion de la logistique durable		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEHCM10	EC	Droit pour la logistique		2,5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM06	UE	UE 462 Transformation numérique de la log et de l'ind	5	5	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM11	EC	Transformation numérique de la logistique et de la mobilité		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM07	UE	UE 463 Module obligatoire aux choix	5	5	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM12	EC	Module obligatoire aux choix		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM08	UE	UE 464 Séminaire de logistique	4,5	4,5	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM13	EC	Séminaire de logistique		4,5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	Code UE à créer	UE	UE 465 Enseignements interculturels IV	2	2	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEVUM13	EC	Management interculturel et civilisation 4		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JOHCM03	ORI	Management du Tourisme International-4	30															
S4	4JUHCM09	UE	UE 470 Management interculturel et civilisation 4	2	2	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEVUM13	EC	Management interculturel et civilisation 4		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM10	UE	UE 471 Ressources humaines, droit et fiscalité	12	12	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM14	EC	Ressources humaines		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEHCM15	EC	Gestion des affaires, fiscalité et aspects internationaux		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEHCM16	EC	Contrats internationaux et droit du tourisme		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JUHCM11	UE	UE 472 Spécialisation en tourisme I	10	10	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JEHCM17	EC	Module optionnel 1 - MTI		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEHCM18	EC	Module optionnel 2 - MTI		5	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JTVUM01	STG	Stage facultatif																
S4	4JUVM04	UE	UE 400 Langues et enseignements interculturels 4	8	8	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S4	4JCVUM02	CHOI	Langues 4																
S4	4JEVUM09	EC	Allemand 4		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM10	EC	Français 4		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM11	EC	Espagnol 4		4	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S4	4JEVUM12	EC	Anglais 4		2	CC		1			Ecrit	1		sur 20	oui	1 an	10	non	oui
S3	1JLZAUCB	MODU	Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1																
S3	3JLZAUCB	MODU	Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3																
S4	4JLZAUCB	MODU	Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4																
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																			
			Bloc fondamental						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année										
			UE A xxxxx																
			UE B xxxxx																
			Bloc Compétence ABC						bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année										
			UE C xxxxx																
			UE D xxxxx																

Note minimale de report
nc
10
10
10
nc
10
10
10
nc
10
10
nc
10
10
nc
10
10
nc
10
10
nc
10
10
nc
10
10
nc
10
10
nc
10
10
nc
10
10
10
10
10
10
10
10

Intitulé du diplôme	Licence SPI
Composante(s) concernées	ISFATES (CB0), UFR MIM (FB0), SciFa (FC0), IAE (IA0)
Nombre de redoublements autorisés pour l'année	visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
Semestre 1																			
SS	5JSVUM01	SEM	SEMESTRE 5	30															
SS	5JCVUM01	CHOI	Orientations 5 - Ingénieur	30															
SS	5JOVUM01	ORI	Génie civil et management en Europe 5	30															
SS	5JUVUM01	UE	UE 510 Stage et projet - GC	30	30	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	5JPVUM01	PRJ	Projet - GC		8	CC	Ecrit/Oral	1		note reportée				sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JTVUM01	STG	Stage - GC		22	CC	Ecrit/Oral	1		note reportée				sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JOVUM02	ORI	Génie mécanique 5	24															
SS	5JUVUM03	UE	UE 520 Enseignements fondamentaux 5 - GM	6	6	CC		?			?			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	8JE50M12	EC	EC 807.2 Méthodes, résolutions de problèmes, analyse de données		1,5	CC	TP	1						sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JEHGM01	EC	EC 551.1 CALCUL TENSORIEL		1,5	CC	écrit	1	2h max	Ecrit *1	Ecrit	1	2h max	sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JEHGM02	EC	EC 551.2 MECANIQUE DES MILIEUX CONTINUS		3	CC	écrit	1	2h max	Ecrit *3	Ecrit	1	2h max	sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JUVUM04	UE	UE 521 Génie Mécanique - 5	9	9	CT								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	5JEHLM02	EC	EC 566.2 IMPLANTATION ET PLANIFICATION		3	CC	écrit	1	2h max	Ecrit *3	Ecrit	1	2h max	sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JEJAM01	EC	EC 564.1 DIMENSIONNEMENT DES MECANISMES		1,5	CC	écrit	1	2h max	Ecrit *1,5	Ecrit	1	2h max	sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JEJAM02	EC	EC 564.2 CONCEPTION		1,5	CC	écrit	1	2h max	Ecrit *1,5	Ecrit	1	2h max	sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JEJAM04	EC	EC 565.1 AUTOMATISMES INDUSTRIELS		3	CC	écrit	1	2h max	Ecrit *3	Ecrit	1	2h max	sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JUVUM05	UE	UE 522 Développement Durable	3	3	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	7JE50M14	EC	EC 706.1 Initiation à l'Intelligence Artificielle		1,5	CC	TP	1						sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JERAM10	EC	EC 527.2 Politique énergétique		1,5	CC	rit/rapport ou o	1	2 h max	cc1-Ecrit/Oral*2	Ecrit/Oral	1	1h	2	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JUVUM06	UE	UE 523 Gestion de Projet - Ingénieur	6	6	CC				nc	nc			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	5JEVUM09	EC	Gestion de Projet - Ingénieur		6	CC	Ecrit/Oral	1	Rapport / Soutenance 30 minutes	cc1-Ecrit/Oral*6	note reportée	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JOVUM03	ORI	Ingénierie systèmes intelligents communicants et énergies 5	24															
SS	5JUVUM09	UE	UE 532 Développement Durable	3	3	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	5JERAM09	EC	EC 527.1 Paramètres climatiques		1,5	CC	écrit	1	2h max	1	Ecrit/Oral	1	1h	1	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JERAM10	EC	EC 527.2 Politique énergétique		1,5	CC	écrit	1	2 h max	1	Ecrit/Oral	1	1h	1	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JUVUM06	UE	UE 523 Gestion de Projet - Ingénieur	6	6	CC				nc	nc			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	5JEVUM09	EC	Gestion de Projet - ingénieur		6	CC	Ecrit/Oral	1	Rapport / Soutenance 30 minutes	cc1-Ecrit/Oral*6	note reportée	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JUVUM07	UE	UE 530 Informatique et instrumentation virtuelle	9	9	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	5JERAM07	EC	EC 523.1 Programmation LabVIEW		2	CC	Ecrit	1	2h max	1	Ecrit	1	2h max	1	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JERAM08	EC	EC 523.2 Travaux Pratiques		2	CC	Ecrit	1	2h max	1	note reportée			sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JEVUM10	EC	Programmation d'appareils mobiles		2	CC	Examen sur max	1	2h max	1	Examen sur r	1	2h max	1	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JEVUM11	EC	TP avec tablettes ou smartphones		3	CC	Examen sur max	1	3h max	1	note reportée			sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	5JUVUM08	UE	UE 531 Systèmes complexes	6	6	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	3JEVSM03	EC	EC 302.1 Automatique		4	CC	écrit/examen TP	3	cc1-Ecrit de 1h max / ccf-Ecrit de 2h max	/ cc2-Examen TP et-ou rapport TP *1/				sur 20	oui	1 an	10	non	
SS	7JE51M26	EC	EC 783.1 Filtrage numérique		2	CC	Ecrit/Rapport TP	2	2h max par épreuve écrite / Rapport TP	cc1-Ecrit*1,33 / cc2-Rapport TP*0,66	Ecrit/Oral	1	2h max	ession 2) / cc2-Rapport T	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JUVUM02	UE	UE 500 Langues étrangères 5	6	6	CC								sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	
SS	5JCVUM02	CHOI	Langues 5																
SS	5JEVUM02	EC	Allemand 5		4	CC	Ecrit/Oral	3	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1 / cc3-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JEVUM03	EC	Français 5		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JEVUM04	EC	Espagnol 5		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non
SS	5JEVUM01	EC	Anglais 5		2	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	2	sur 20	oui	1 an	10	non

Licence SPI

ISFATES (CB0), UFR MIM (FB0), SciFa (FC0), IAE (IA0)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

[illegible]

Note minimale de report
nc
10
10
nc
0
10
10
nc
10
10
10
10
nc
0
10
nc
on 1 - 10 // session
nc
10
10
nc
on 1 - 10 // session
nc
10
10
10
10
10
nc
10
- 10 // session 2 - 0
nc
10
10
10
10

[illegible]

Note minimale de report

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1					Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	
Semestre 1																					
S5	5J3HCM01	SEM	SEMESTRE 5	30																	
S5	5J3HCM01	UE	UE 540 Web 3	6	6	CC		4				1				sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
S5	5JEHCM01	EC	Ergonomie des interfaces et du web		4	CC	Ecrit/Oral	2	objet et/ou écrit 1h à 2h et/ou oral 10 à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*2 / cc2-Ecrit-Oral*2	Ecrit/Oral	1	1h à 2h	2 (reporté) / cc2-Ecrit-Oral*2	sur 20	oui	1 an	10	non	session 2 -	
S5	5JEHCM02	EC	Développement web mobile		2	CC	Ecrit/Oral	2	objet et/ou écrit 1h à 2h et/ou oral 10 à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*1 / cc2-Ecrit-Oral*1	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non	-oui // sess	
S5	5J3HCM02	UE	UE 541 Web 4	6	6	CC		6			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné	
S5	5JE31M06	EC	EC 506.1 Conception d'applications Web		3	CC	Ecrit/Oral/TP/Proj	3	E1 et E2 >= 15 min / E3 >= 30 min	E1*0,3 / E2*0,3 / E3*0,4	Ecrit/Oral	1	>= 30 min	1	sur 20						
S5	5JEHCM12	EC	EC Technologies du Web		3	CC	Ecrit/Oral/TP/Proj	3	E1 et E2 >= 15 min / E3 >= 30 min	E1*0,3 / E2*0,3 / E3*0,4	Ecrit/Oral	1	>= 30 min	1	sur 20	oui	1 an	10	oui	on concerné	
S5	5J3HCM03	UE	UE 542 Informatique 5	6	6	CC		4			nc	nc			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné	
S5	5JEHCM05	EC	Perfectionnement en Java		4	CC	Ecrit/Oral	2	projet et/ou oral 10 à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*2 / cc2-Ecrit-Oral*2	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non	-oui // sess	
S5	5JEHCM06	EC	Outils et méthodes de développement		2	CC	Ecrit/Oral	2	projet et/ou oral 10 à 30 minutes	cc1-Ecrit-Oral*1 / cc2-Ecrit-Oral*1	reporté	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non	-oui // sess	
S5	5J3VUM02	UE	UE 500 Langues étrangères 5	6	6	CC		4/5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné	
S5	5J3CVUM02	CHOI	Langues 5																		
S5	5JEVUM02	EC	Allemand 5		4	CC	Ecrit/Oral	3	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1 / cc3-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	répreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	
S5	5JEVUM03	EC	Français 5		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	répreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	
S5	5JEVUM04	EC	Espagnol 5		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	répreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	
S5	5JEVUM01	EC	Anglais 5		2	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1	Ecrit/Oral	1	répreuve écrite ou oral :	2	sur 20	oui	1 an	10	non	oui	
S5	5J3VUM06	UE	UE 523 Gestion de Projet - Ingénieur	6	6	CC		1			nc	nc			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné	
S5	5JEVUM09	EC	Gestion de Projet - Ingénieur		6	CC	Ecrit/Oral	1	Rapport / Soutenance 30 minutes	cc1-Ecrit/Oral*6	note reportée	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non	-oui // sess	

Licence Informatique

ISFATES (CB0), UFR MIM (FB0)

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

[illegible]

Note minimale de report
nc
10 // session 2 - cc1
on 1 - 10 // session
nc
nc
nc
on 1 - 10 // session
on 1 - 10 // session
nc
10
10
10
10
nc
on 1 - 10 // session

[illegible]

Intitulé du diplôme	Licence Gestion
Composante(s) concernées	ISFATES (CB0), UFR MIM (FB0), SciFa (FC0), IAE (IA0), UFR DEA (BB0), FST (FA0)
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1	

						Session 1				Session 2 si CT ou CC/ 2nde chance si CC intégral				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report
Semestre 1																				
SS	5JSKYM01	SEM	SEMESTRE 5	30																
SS	5JCKYM01	CHOI	Orientations 5 - Gestion	30																
SS	5JOKYM01	ORI	Management Franco Allemand et International 5	24																
SS	5JUKYM01	UE	UE 550 Gestion de projet - Management	6	6	CC		1			nc	nc			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM18	EC	Gestion de Projet - Management		6	CC	Ecrit/Oral	1	Rapport / Soutenance 30 minutes	cc1-Ecrit/Oral*6	note reportée	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non	-oui // sess
SS	5JUKYM02	UE	UE 551 Outils Management	6	6	CT		?			?	?			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JE09M01	EC	IA et Management			cf modalités IAE														
SS	5JE09M02	EC	Marketing management			cf modalités IAE														
SS	5JUKYM03	UE	UE 552 Analyse et pilotage	6	6	CT		?			?	?			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JE09M08	EC	VBA et outils bureautiques avancées			cf modalités IAE														
SS	5JEKYM25	EC	Analyse de données			cf modalités IAE														
SS	5JEKYM26	EC	Simulation de gestion			cf modalités IAE														
SS	5JUKYM04	UE	UE 553 Ouverture finance	3	3	CT		?			?	?			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JE09M04	EC	Analyse financière			cf modalités IAE														
SS	5JEKYM27	EC	Marchés financiers			cf modalités IAE														
SS	5JUKYM05	UE	UE 554 Ouverture Marketing	3	3	CT		?			?	?			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM28	EC	Etudes et recherches commerciales			cf modalités IAE														
SS	5JEKYM29	EC	Marketing digital			cf modalités IAE														
SS	5JOKYM02	ORI	Management Intl de la Logistique et de la Supply Cha	24																
SS	5JUKYM01	UE	UE 550 Gestion de projet - Management	6	6	CC		1			nc	nc			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM18	EC	Gestion de Projet - Management		6	CC	Ecrit/Oral	1	Rapport / Soutenance 30 minutes	cc1-Ecrit/Oral*6	note reportée	nc	nc	nc	sur 20	oui	1 an	10	non	-oui // sess
SS	5JUKYM02	UE	UE 551 Outils Management	6	6	CT		?			?	?			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JE09M01	EC	IA et Management			cf modalités IAE														
SS	5JE09M02	EC	Marketing management			cf modalités IAE														
SS	5JUKYM03	UE	UE 552 Analyse et pilotage	6	6	CT		?			?	?			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JE09M08	EC	VBA et outils bureautiques avancées			cf modalités IAE														
SS	5JEKYM25	EC	Analyse de données			cf modalités IAE														
SS	5JEKYM26	EC	Simulation de gestion			cf modalités IAE														
SS	5JUKYM06	UE	UE 560 Spécialisation Logistique	6	6	CC		8			Ecrit ou Oral	4			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM11	EC	Achats & approvisionnements		1,5	CC	ou oral/ Ecrit ou	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1*0,75 / cc2*0,75	Ecrit ou Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEKYM12	EC	Gestion de la qualité		1,5	CC	ou oral/ Ecrit ou	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1*0,75 / cc2*0,75	Ecrit ou Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEKYM13	EC	Audit des performances logistiques		1,5	CC	ou oral/ Ecrit ou	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1*0,75 / cc2*0,75	Ecrit ou Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEKYM14	EC	Etudes de cas logistiques		1,5	CC	ou oral/ Ecrit ou	2	res pour un examen écrit, 10 min à 30 minutes	cc1*0,75 / cc2*0,75	Ecrit ou Oral	1	examen écrit, 10 min à 3	1,5	sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JOKYM03	ORI	Management du Tourisme International 5	30																
SS	5JUKYM07	UE	UE 570 Management interculturel et civilisation 5	5	5	CC		1							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM15	EC	Géographie culturelle, touristique et économique		5	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JUKYM08	UE	UE 571 Économie et politique du tourisme durable	5	5	CC		1							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM19	EC	Tourisme durable		5	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JUKYM09	UE	UE 572 Information, communication et systèmes de	5	5	CC		1							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM20	EC	Numérisation dans le tourisme		5	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JUKYM10	UE	UE 573 Spécialisation 2 (MTI)	10	10	CC		1							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JEKYM16	EC	Module optionnel 3 - MTI		10	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEKYM17	EC	Module optionnel 4 - MTI		10	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JUKYM11	UE	UE 574 Langues étrangères 5 MTI	5	5	CC		1							sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JCKYM02	CHOI	Langues 5																	
SS	5JEKYM22	EC	Allemand 5		3	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEKYM23	EC	Français 5		3	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEKYM24	EC	Espagnol 5		3	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEKYM21	EC	Anglais 5		2	CC	Ecrit/Oral	1			Ecrit	1			sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JUVUM02	UE	UE 500 Langues étrangères 5	6	6	CC		4/5			Ecrit/Oral	2			sur 20	non concerné	non concerné	non concerné	oui	on concerné
SS	5JCVUM02	CHOI	Langues 5																	
SS	5JEVUM02	EC	Allemand 5		4	CC	Ecrit/Oral	3	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1 / cc3-Ecrit*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEVUM03	EC	Français 5		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEVUM04	EC	Espagnol 5		4	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*2 / cc2-Oral*2	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	4	sur 20	oui	1 an	10	non	oui
SS	5JEVUM01	EC	Anglais 5		2	CC	Ecrit/Oral	2	1h à 2h par épreuve écrite et oral 30 minutes	cc1-Ecrit*1 / cc2-Oral*1	Ecrit/Oral	1	r épreuve écrite ou oral :	2	sur 20	oui	1 an	10	non	oui

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 1

bloc devant être validé pour permettre la validation de l'année

Note minimale de report
nc
on 1 - 10 // session
nc
nc
nc
nc
nc
on 1 - 10 // session
nc
nc
nc
10
10
10
10
nc
10
nc
10
nc
10
nc
10
10
nc
10
10
10
10
nc
10
10
10
10

[illegible]

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée

[illegible]

Pris en compte pour l'année visée

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Code liste	Type	Code	CMP	Coresp	Nature
1JCMHC00	O	1JSHCM01	CB0		SEM
1JSHCM01	O	1JCHCM01	CB0		CHOI
1JCHCM01	X	1JOHCM01	CB0		ORI
1JOHCM01	O	1JUHCM03	CB0		UE
1JUHCM03	O	1JEHCM44	CB0		EC
1JUHCM03	O	1JEHCM45	CB0		EC
1JUHCM03	O	1JEHCM46	CB0		EC
1JOHCM01	O	1JUHCM04	CB0		UE
1JUHCM04	O	1JEHCM10	CB0		EC
1JUHCM04	O	1JEHCM47	CB0		EC
1JOHCM01	O	1JUHCM05	CB0		UE
1JUHCM05	O	1JEHCM11	CB0		EC
1JOHCM01	O	1JUHCM06	CB0		UE
1JUHCM06	O	1JEHCM12	CB0		EC
1JUHCM06	O	1JEHCM48	CB0		EC
1JUHCM06	O	1JEHCM49	CB0		EC
1JUHCM06	O	1JEHCM50	CB0		EC
1JCHCM01	X	1JOHCM02	CB0		ORI
1JOHCM02	O	1JUHCM03	CB0		UE
1JUHCM03	O	1JEHCM44	CB0		EC
1JUHCM03	O	1JEHCM45	CB0		EC
1JUHCM03	O	1JEHCM46	CB0		EC
1JOHCM02	O	1JUHCM04	CB0		UE
1JUHCM04	O	1JEHCM10	CB0		EC
1JUHCM04	O	1JEHCM47	CB0		EC
1JOHCM02	O	1JUHCM07	CB0		UE
1JUHCM07	O	1JEHCM15	CB0		EC
1JUHCM07	O	1JEHCM16	CB0		EC
1JOHCM02	O	1JUHCM08	CB0		UE
1JUHCM08	O	1JEHCM18	CB0		EC
1JUHCM08	O	1JEHCM19	CB0		EC
1JCHCM01	X	1JOHCM03	CB0		ORI
1JOHCM03	O	1JUHCM03	CB0		UE
1JUHCM03	O	1JEHCM44	CB0		EC
1JUHCM03	O	1JEHCM45	CB0		EC
1JUHCM03	O	1JEHCM46	CB0		EC
1JOHCM03	O	1JUHCM09	CB0		UE
1JUHCM09	O	1JEHCM20	CB0		EC
1JOHCM03	O	1JUHCM10	CB0		UE
1JUHCM10	O	1JEHCM21	CB0		EC
1JUHCM10	O	1JEHCM22	CB0		EC
1JOHCM03	O	1JUHCM11	CB0		UE
1JUHCM11	O	1JEHCM24	CB0		EC
1JUHCM11	O	1JEHCM51	CB0		EC
1JUHCM11	O	1JEHCM52	CB0		EC
1JOHCM03	O	1JUHCM12	CB0		UE
1JUHCM12	O	1JEHCM16	CB0		EC
1JUHCM12	O	1JEHCM25	CB0		EC
1JCHCM01	X	1JOHCM04	CB0		ORI
1JOHCM04	O	1JUHCM13	CB0		UE
1JUHCM13	O	1JEHCM42	CB0		EC
1JUHCM13	O	1JEHCM44	CB0		EC
1JUHCM13	O	1JEHCM53	CB0		EC
1JOHCM04	O	1JUHCM14	CB0		UE
1JUHCM14	O	1JEHCM22	CB0		EC
1JUHCM14	O	1JEHCM43	CB0		EC
1JUHCM14	O	1JEHCM54	CB0		EC
1JOHCM04	O	1JUHCM15	CB0		UE
1JUHCM15	O	1JEHCM31	CB0		EC
1JUHCM15	O	1JEHCM32	CB0		EC
1JUHCM15	O	1JEHCM55	CB0		EC
1JCHCM01	X	1JOHCM05	CB0		ORI
1JOHCM05	O	1JUHCM16	CB0		UE
1JUHCM16	O	1JEHCM33	CB0		EC
1JUHCM16	O	1JEHCM34	CB0		EC
1JOHCM05	O	1JUHCM17	CB0		UE
1JUHCM17	O	1JEHCM56	CB0		EC
1JUHCM17	O	1JEHCM57	CB0		EC
1JUHCM17	O	1JEHCM58	CB0		EC
1JOHCM05	O	1JUHCM18	CB0		UE
1JUHCM18	O	1JEHCM59	CB0		EC
1JUHCM18	O	1JEHCM60	CB0		EC
1JOHCM05	O	1JUHCM19	CB0		UE
1JUHCM19	O	1JEHCM39	CB0		EC
1JCHCM01	X	1JOHCM06	CB0		ORI
1JOHCM06	O	1JUHCM16	CB0		UE
1JUHCM16	O	1JEHCM33	CB0		EC
1JUHCM16	O	1JEHCM34	CB0		EC
1JOHCM06	O	1JUHCM17	CB0		UE
1JUHCM17	O	1JEHCM56	CB0		EC

2024-2025: [1JCMHC-400] L1-Portail ISFATES (FI)

1JUHCM17	O	1JEHCM57	CB0	EC
1JUHCM17	O	1JEHCM58	CB0	EC
1JOHCM06	O	1JUHCM18	CB0	UE
1JUHCM18	O	1JEHCM59	CB0	EC
1JUHCM18	O	1JEHCM60	CB0	EC
1JOHCM06	O	1JUHCM19	CB0	UE
1JUHCM19	O	1JEHCM39	CB0	EC
1JCHCM01	X	1JOHCM07	CB0	ORI
1JOHCM07	O	1JUHCM16	CB0	UE
1JUHCM16	O	1JEHCM33	CB0	EC
1JUHCM16	O	1JEHCM34	CB0	EC
1JOHCM07	O	1JUHCM17	CB0	UE
1JUHCM17	O	1JEHCM56	CB0	EC
1JUHCM17	O	1JEHCM57	CB0	EC
1JUHCM17	O	1JEHCM58	CB0	EC
1JOHCM07	O	1JUHCM18	CB0	UE
1JUHCM18	O	1JEHCM59	CB0	EC
1JUHCM18	O	1JEHCM60	CB0	EC
1JOHCM07	O	1JUHCM20	CB0	UE
1JUHCM20	O	1JEHCM41	CB0	EC
1JSHCM01	O	1JUHCM01	CB0	UE
1JUHCM01	O	1JCHCM02	CB0	CHOI
1JCHCM02	X	1JEHCM02	CB0	EC
1JCHCM02	X	1JEHCM03	CB0	EC
1JCHCM02	X	1JEHCM04	CB0	EC
1JUHCM01	O	1JEHCM01	CB0	EC
1JSHCM01	O	1JUHCM02	CB0	UE
1JUHCM02	O	1JEHCM05	CB0	EC
1JLHC01	F	1JLHCM01	CB0	MODU
1JCMHC00	O	2JSHCM01	CB0	SEM
2JSHCM01	O	2JCHCM01	CB0	CHOI
2JCHCM01	X	2JOHCM01	CB0	ORI
2JOHCM01	O	2JUHCM03	CB0	UE
2JUHCM03	O	2JEHCM06	CB0	EC
2JUHCM03	O	2JEHCM07	CB0	EC
2JUHCM03	O	2JEHCM11	CB0	EC
2JUHCM03	O	2JEHCM47	CB0	EC
2JOHCM01	O	2JUHCM04	CB0	UE
2JUHCM04	O	2JEHCM10	CB0	EC
2JOHCM01	O	2JUHCM05	CB0	UE
2JUHCM05	O	2JEHCM48	CB0	EC
2JUHCM05	O	2JEHCM49	CB0	EC
2JUHCM05	O	2JEHCM50	CB0	EC
2JOHCM01	O	2JUHCM06	CB0	UE
2JUHCM06	O	2JEHCM51	CB0	EC
2JUHCM06	O	2JEHCM52	CB0	EC
2JUHCM06	O	2JEHCM53	CB0	EC
2JUHCM06	O	2JEHCM54	CB0	EC
2JCHCM01	X	2JOHCM02	CB0	ORI
2JOHCM02	O	2JUHCM07	CB0	UE
2JUHCM07	O	2JEHCM06	CB0	EC
2JUHCM07	O	2JEHCM07	CB0	EC
2JUHCM07	O	2JEHCM16	CB0	EC
2JOHCM02	O	2JUHCM08	CB0	UE
2JUHCM08	O	2JEHCM10	CB0	EC
2JUHCM08	O	2JEHCM44	CB0	EC
2JUHCM08	O	2JEHCM55	CB0	EC
2JOHCM02	O	2JUHCM09	CB0	UE
2JUHCM09	O	2JEHCM56	CB0	EC
2JUHCM09	O	2JEHCM57	CB0	EC
2JUHCM09	O	2JEHCM58	CB0	EC
2JOHCM02	O	2JUHCM10	CB0	UE
2JUHCM10	O	2JEHCM20	CB0	EC
2JCHCM01	X	2JOHCM03	CB0	ORI
2JOHCM03	O	2JUHCM11	CB0	UE
2JUHCM11	O	2JEHCM06	CB0	EC
2JUHCM11	O	2JEHCM07	CB0	EC
2JUHCM11	O	2JEHCM21	CB0	EC
2JOHCM03	O	2JUHCM12	CB0	UE
2JUHCM12	O	2JEHCM16	CB0	EC
2JUHCM12	O	2JEHCM44	CB0	EC
2JUHCM12	O	2JEHCM45	CB0	EC
2JUHCM12	O	2JEHCM59	CB0	EC
2JOHCM03	O	2JUHCM13	CB0	UE
2JUHCM13	O	2JEHCM55	CB0	EC
2JUHCM13	O	2JEHCM60	CB0	EC
2JOHCM03	O	2JUHCM14	CB0	UE
2JUHCM14	O	2JEHCM24	CB0	EC
2JUHCM14	O	2JEHCM25	CB0	EC
2JCHCM01	X	2JOHCM04	CB0	ORI
2JOHCM04	O	2JUHCM15	CB0	UE
2JUHCM15	O	2JEHCM06	CB0	EC

2024-2025: [1]CMHC-400] L1-Portail ISFATES (FI)

2JUHCM15	O	2JEHCM31	CB0	EC
2JUHCM15	O	2JEHCM35	CB0	EC
2JUHCM15	O	2JEHCM61	CB0	EC
2JOHCM04	O	2JUHCM16	CB0	UE
2JUHCM16	O	2JEHCM29	CB0	EC
2JUHCM16	O	2JEHCM30	CB0	EC
2JUHCM16	O	2JEHCM62	CB0	EC
2JOHCM04	O	2JUHCM17	CB0	UE
2JUHCM17	O	2JEHCM33	CB0	EC
2JUHCM17	O	2JEHCM63	CB0	EC
2JCHCM01	X	2JOHCM05	CB0	ORI
2JOHCM05	O	2JUHCM19	CB0	UE
2JUHCM19	O	2JEHCM34	CB0	EC
2JUHCM19	O	2JEHCM35	CB0	EC
2JOHCM05	O	2JUHCM20	CB0	UE
2JUHCM20	O	2JEHCM64	CB0	EC
2JUHCM20	O	2JEHCM65	CB0	EC
2JOHCM05	O	2JUHCM21	CB0	UE
2JUHCM21	O	2JEHCM66	CB0	EC
2JUHCM21	O	2JEHCM67	CB0	EC
2JUHCM21	O	2JEHCM68	CB0	EC
2JOHCM05	O	2JUHCM23	CB0	UE
2JUHCM23	O	2JEHCM38	CB0	EC
2JUHCM23	O	2JEHCM69	CB0	EC
2JCHCM01	X	2JOHCM06	CB0	ORI
2JOHCM06	O	2JUHCM19	CB0	UE
2JUHCM19	O	2JEHCM34	CB0	EC
2JUHCM19	O	2JEHCM35	CB0	EC
2JOHCM06	O	2JUHCM20	CB0	UE
2JUHCM20	O	2JEHCM64	CB0	EC
2JUHCM20	O	2JEHCM65	CB0	EC
2JOHCM06	O	2JUHCM21	CB0	UE
2JUHCM21	O	2JEHCM66	CB0	EC
2JUHCM21	O	2JEHCM67	CB0	EC
2JUHCM21	O	2JEHCM68	CB0	EC
2JOHCM06	O	2JUHCM24	CB0	UE
2JUHCM24	O	2JEHCM46	CB0	EC
2JCHCM01	X	2JOHCM07	CB0	ORI
2JOHCM07	O	2JUHCM19	CB0	UE
2JUHCM19	O	2JEHCM34	CB0	EC
2JUHCM19	O	2JEHCM35	CB0	EC
2JOHCM07	O	2JUHCM20	CB0	UE
2JUHCM20	O	2JEHCM64	CB0	EC
2JUHCM20	O	2JEHCM65	CB0	EC
2JOHCM07	O	2JUHCM21	CB0	UE
2JUHCM21	O	2JEHCM66	CB0	EC
2JUHCM21	O	2JEHCM67	CB0	EC
2JUHCM21	O	2JEHCM68	CB0	EC
2JOHCM07	O	2JUHCM22	CB0	UE
2JUHCM22	O	2JEHCM43	CB0	EC
2JSHCM01	O	2JTHCM01	CB0	STG
2JSHCM01	O	2JUHCM01	CB0	UE
2JUHCM01	O	2JCHCM02	CB0	CHOI
2JCHCM02	X	2JEHCM02	CB0	EC
2JCHCM02	X	2JEHCM03	CB0	EC
2JCHCM02	X	2JEHCM04	CB0	EC
2JUHCM01	O	2JEHCM01	CB0	EC
2JSHCM01	O	2JUHCM02	CB0	UE
2JUHCM02	O	2JEHCM05	CB0	EC
1JLZAUCB	O	1JLZAUCB	100 CB0	MODU

										Volumes horaires	
Libellé										Ori	UE
HCM											
HTD											
HTP											
HEI											
HCMAD											
HTPL											
ECTS											
CNU											
SEMESTRE 1											
Orientations 1											
Génie Civil et Management en Europe 1											
UE 110 Enseignements Fondamentaux 1										252	90
MATHEMATIQUES algèbre 1											
MATHEMATIQUES analyse 1											
INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE PROGRAMMATION											
UE 111 Ingénierie GC-GM 1											62
Résistance des matériaux 1											
STATIQUE											
UE 112 Génie civil 1											46
Matériaux de construction 1											
UE 113 Management de la construction 1											54
TP Organisation de chantier 1											
ORGANISATION DE CHANTIER											
TOPOGRAPHIE											
TP TOPOGRAPHIE											
Génie Mécanique 1										252	
UE 110 Enseignements Fondamentaux 1											90
MATHEMATIQUES algèbre 1											
MATHEMATIQUES analyse 1											
INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE PROGRAMMATION											
UE 111 Ingénierie GC-GM 1											62
Résistance des matériaux 1											
STATIQUE											
UE 122 Ingénierie GM 2											50
Bases de la mécanique											
Informatique industrielle-robotique											
UE 123 Génie Mécanique 1											50
Technologie et Bureau d'Etude											
Procédés et Matériaux											
Ingénierie des Syst Intelligents, Communicants et Energies 1										252	
UE 110 Enseignements Fondamentaux 1											90
MATHEMATIQUES algèbre 1											
MATHEMATIQUES analyse 1											
INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE PROGRAMMATION											
UE 130 Enseignements fondamentaux ISICE 1											20
Découverte de l'ingénierie électrique et énergétique											
UE 131 Génie informatique 1 (ISICE)											40
Programmation VBA avancée											
Interface en ligne de commande											
UE 132 Génie électrique 1a											52
Pratique des circuits électriques											
CIRCUITS ELECTRIQUES											
TRAVAUX PRATIQUES D' ELECTRICITÉ											
UE 133 Génie électrique 1b											50
Informatique industrielle-robotique											
Électrostatique et magnétostatique											
Informatique 1										252	
UE 140 Enseignements Fondamentaux 1											99
Projet algorithmique											
MATHEMATIQUES algèbre 1											
Algorithmique et programmation impérative											
UE 141 Informatique 1											63
Interface en ligne de commande											
Projet- bases de données											
Introduction aux bases de données											
UE 142 Web 1											90
Création graphique et web design											
Connaissance d'internet											
Introduction au Web											
Management Franco Allemand et International 1										253	
UE 150 Mathématiques et informatique 1											88
Mathématiques de gestion											
Informatique de gestion											
UE 151 Comptabilité et finance 1											69
Comptabilité générale-Introduction											
Finance en entreprise											
Comptabilité générale- Approfondissement											
UE 152 Droit et internationalisation 1											60
Droit commercial											
Management international											
UE 153 Spécialité MFAI-MLISC 1											36
Gestion des opérations											
Management Intl de la Logistique et de la Supply Chain 1										253	
UE 150 Mathématiques et informatique 1											88
Mathématiques de gestion											
Informatique de gestion											
UE 151 Comptabilité et finance 1											69
Comptabilité générale-Introduction											

Finance en entreprise	21	9			0600	
Comptabilité générale- Approfondissement		15			0600	
UE 152 Droit et internationalisation 1					6	60
Droit commercial	21	9			0600	
Management international	21	9			0600	
UE 153 Spécialité MFAI-MLISC 1					3	36
Gestion des opérations	18	18			0600	
Management du Tourisme International 1						253
UE 150 Mathématiques et informatique 1					6	88
Mathématiques de gestion	24	24			2500	
Informatique de gestion		20	20		2700	
UE 151 Comptabilité et finance 1					6	69
Comptabilité générale-Introduction	9	15			0600	
Finance en entreprise	21	9			0600	
Comptabilité générale- Approfondissement		15			0600	
UE 152 Droit et internationalisation 1					6	60
Droit commercial	21	9			0600	
Management international	21	9			0600	
UE 173 Spécialité MTI 1					3	36
Introduction au tourisme			36		0600	
UE 100 Enseignements Interculturels 1					6	72
Langues 1						
Allemand 1					48	1200
Français 1					48	0900
Espagnol 1					48	1500
Management Interculturel et civilisation 1					24	1900
UE 101 Anglais 1					3	36
Anglais 1					36	1100
Module de soutien - ISFATES		50			2600	
SEMESTRE 2					30	
Orientations 2					21	
Génie Civil et Management en Europe 2						252
UE 210 Enseignements Fondamentaux GC 2					6	78
Algèbre 2				24	2500	
Analyse 2				24	2500	
TP Béton armé 1	0	0	10		6000	
BETON ARMÉ	10	10			6000	
UE 211 Ingénierie GC 2					3	48
Résistance des matériaux 2	16	16	16		6000	
UE 212 Ingénierie de la construction 1					6	56
STABILITE	8	8			6000	
CONSTRUCTION METALLIQUE	5	5			6000	
MECANIQUE DES SOLS	10	8	12		6000	
UE 213 Management de la construction 2					6	70
DESSIN TECHNIQUE - BUREAU D'ETUDES				16	6000	
DAO				14	6000	
TECHNIQUES DE CHANTIERS	10	10			6000	
INITIATION BIM			20		6000	
Génie Mécanique 2					30	249
UE 220 Enseignements fondamentaux 2 (GM)					6	72
Algèbre 2				24	2500	
Analyse 2				24	2500	
Introduction aux objets connectés			24		6100	
UE 221 Ingénierie 3 (GM)					6	83
Résistance des matériaux 2	16	16	16		6000	
Systèmes combinatoires	5				6100	
INTRODUCTION AUX SYSTEMES SEQUENTIELS			9	21	6100	
UE 223 Génie Mécanique 2a					6	66
MECANIQUE	14	16			6000	
TP DAO POUR LA MECANIQUE				16	6000	
CONCEPTION - REALISATION				20	6000	
UE 224 Génie Mécanique 2b					3	28
Etude de Synthèse			28		6000	
Ingénierie des Syst Intelligents, Communicants et Energies 2					30	248
UE 230 Enseignements fondamentaux 2 (ISICE)					6	66
Algèbre 2				24	2500	
Analyse 2				24	2500	
Mesure, Instrumentation, Capteurs	6	12			6300	
UE 231 Génie informatique 2 (ISICE)					6	67
Introduction aux objets connectés			24		6100	
Systèmes combinatoires	5				6100	
TP Systèmes logiques et numériques			8		6100	
SYSTEMES LOGIQUES ET NUMERIQUES				30	6100	
UE 232 Génie électrique 2					6	75
INTRODUCTION AUX SYSTEMES SEQUENTIELS			9	21	6100	
Electronique, fonctions analogiques	16	14	15			
UE 233 Physique appliquée					3	40
Optique géométrique	10	10			2800	
Thermodynamique	10	10			2800	
Informatique 2					30	252
UE 240 Enseignements Fondamentaux 2					9	102
Algèbre 2			24		2500	

	Logique pour l'informatique			24		2700	
	Probabilités et statistiques	12	12			2500	
	Systèmes logiques et codages numériques			30		2700	
UE 241 Informatique 2					9		108
	Programmation impérative			24		2700	
	Algorithmique des graphes			24		2700	
	Récursivité : algorithmique et structure de données		16	44		2700	
UE 242 Web 2					3		42
	Outils de développement de sites web	6	6			2800	
	Création de sites web et CMS			22	8	2800	
Management Franco Allemand et International 2					30		246
UE 250 Outils de la gestion 2					6		72
	Gestion des données	16	24	8		2700	
	Probabilités et statistiques	12	12			2500	
UE 251 Fondamentale économie 2					6		51
	Microéconomie	21	9			0500	
	Mathématiques financières	15	6			0600	
UE 252 Fondamentale gestion 2					6		81
	Marketing	21	9			0600	
	Introduction aux ressources humaines	21				0600	
	Stratégie des entreprises	21	9			0600	
UE 253 Spécialité MFAI 2					3		42
	Comptabilité financière	0	21			0600	
	Introduction à la fiscalité	15	6			0600	
Management Intl de la Logistique et de la Supply Chain 2					30		246
UE 250 Outils de la gestion 2					6		72
	Gestion des données	16	24	8		2700	
	Probabilités et statistiques	12	12			2500	
UE 251 Fondamentale économie 2					6		51
	Microéconomie	21	9			0500	
	Mathématiques financières	15	6			0600	
UE 252 Fondamentale gestion 2					6		81
	Marketing	21	9			0600	
	Introduction aux ressources humaines	21				0600	
	Stratégie des entreprises	21	9			0600	
UE 263 Spécialité MLISC 2					3		42
	Economie des transports et logistique internationale	21	21			0600	
Management du Tourisme International 2					30		252
UE 250 Outils de la gestion 2					6		72
	Gestion des données	16	24	8		2700	
	Probabilités et statistiques	12	12			2500	
UE 251 Fondamentale économie 2					6		51
	Microéconomie	21	9			0500	
	Mathématiques financières	15	6			0600	
UE 252 Fondamentale gestion 2					6		81
	Marketing	21	9			0600	
	Introduction aux ressources humaines	21				0600	
	Stratégie des entreprises	21	9			0600	
UE 273 Spécialité MTI 2					3		
	Marketing du tourisme et analyse de marché			48		0600	48
Stage facultatif							
UE 200 Enseignements Interculturels 2					6		72
Langues 2							
	Allemand 2				48	1200	
	Français 2				48	0900	
	Espagnol 2				48	1500	
	Management Interculturel et civilisation 2				24	1900	
UE 201 Anglais 2					3		36
	Anglais 2				36	1100	
Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1					6	0000	

Volume horaire total	différence 360
360	0
360	0
360	0
360	0
360	0
361	1
361	1

361 1

108

360 0

357 -3

356 -4

360 0

354 -6

354 -6

360 0

108

Code liste	Type	Code	CMP	Coresp	Nature
3JFMVU00	O	3JSVUM01	CB0		SEM
3JSVUM01	O	3JCVUM01	CB0		CHOI
3JCVUM01	X	3JOVUM01	CB0		ORI
3JOVUM01	O	3JUVUM01	CB0		UE
3JUVUM01	O	3JEVUM02	CB0		EC
3JUVUM01	O	3JEVUM03	CB0		EC
3JOVUM01	O	3JUVUM02	CB0		UE
3JUVUM02	O	3JCVUM02	CB0		CHOI
3JCVUM02	X	3JEVUM05	CB0		EC
3JCVUM02	X	3JEVUM06	CB0		EC
3JUVUM02	O	3JEVUM04	CB0		EC
3JUVUM02	O	3JEVUM01	CB0		EC
3JOVUM01	O	3JUVUM03	CB0		UE
3JUVUM03	O	3JEVUM07	CB0		EC
3JUVUM03	O	3JEVUM08	CB0		EC
3JUVUM03	O	3JEVUM09	CB0		EC
3JCVUM01	X	3JOVUM02	CB0		ORI
3JOVUM02	O	3JUVUM05	CB0		UE
3JUVUM05	O	3JEVUM15	CB0		EC
3JUVUM05	O	3JEVUM16	CB0		EC
3JOVUM02	O	3JUVUM06	CB0		UE
3JUVUM06	O	3JEVUM17	CB0		EC
3JUVUM06	O	3JEVUM18	CB0		EC
3JUVUM06	O	3JEVUM19	CB0		EC
3JCVUM01	X	3JOVUM03	CB0		ORI
3JOVUM03	O	3JUVUM07	CB0		UE
3JUVUM07	O	3JEVUM20	CB0		EC
3JUVUM07	O	3JEVUM21	CB0		EC
3JOVUM03	O	3JUVUM08	CB0		UE
3JUVUM08	O	3JEVUM22	CB0		EC
3JUVUM08	O	3JEVUM23	CB0		EC
3JUVUM08	O	3JEVUM24	CB0		EC
3JOVUM03	O	3JUVUM09	CB0		UE
3JUVUM09	O	3JEVUM25	CB0		EC
3JUVUM09	O	3JEVUM26	CB0		EC
3JSVUM01	O	3JUVUM04	CB0		UE
3JUVUM04	O	3JCVUM03	CB0		CHOI
3JCVUM03	X	3JEVUM10	CB0		EC
3JCVUM03	X	3JEVUM11	CB0		EC
3JCVUM03	X	3JEVUM12	CB0		EC
3JUVUM04	O	3JEVUM13	CB0		EC
3JUVUM04	O	3JEVUM14	CB0		EC
3JFMVU00	O	4JSVUM01	CB0		SEM
4JSVUM01	O	4JCVUM01	CB0		CHOI
4JCVUM01	X	4JOVUM01	CB0		ORI
4JOVUM01	O	4JUVUM01	CB0		UE
4JUVUM01	O	4JEVUM01	CB0		EC
4JUVUM01	O	4JEVUM02	CB0		EC
4JUVUM01	O	4JEVUM03	CB0		EC
4JOVUM01	O	4JUVUM02	CB0		UE
4JUVUM02	O	4JEVUM04	CB0		EC
4JUVUM02	O	4JEVUM05	CB0		EC
4JOVUM01	O	4JUVUM03	CB0		UE
4JUVUM03	O	4JEVUM06	CB0		EC
4JUVUM03	O	4JEVUM07	CB0		EC
4JUVUM03	O	4JEVUM08	CB0		EC
4JCVUM01	X	4JOVUM02	CB0		ORI
4JOVUM02	O	4JUVUM05	CB0		UE
4JUVUM05	O	4JEVUM14	CB0		EC
4JUVUM05	O	4JEVUM15	CB0		EC
4JOVUM02	O	4JUVUM06	CB0		UE
4JUVUM06	O	4JEVUM16	CB0		EC
4JUVUM06	O	4JEVUM17	CB0		EC
4JOVUM02	O	4JUVUM07	CB0		UE
4JUVUM07	O	4JEVUM25	CB0		PRJ
4JCVUM01	X	4JOVUM03	CB0		ORI
4JOVUM03	O	4JUVUM08	CB0		UE
4JUVUM08	O	4JEVUM18	CB0		EC
4JUVUM08	O	4JEVUM19	CB0		EC
4JOVUM03	O	4JUVUM09	CB0		UE
4JUVUM09	O	4JCVUM03	CB0		CHOI
4JCVUM03	X	4JEVUM20	CB0		EC
4JCVUM03	X	4JEVUM21	CB0		EC
4JUVUM09	O	4JEVUM22	CB0		EC
4JOVUM03	O	4JUVUM10	CB0		UE
4JUVUM10	O	4JEVUM23	CB0		EC
4JUVUM10	O	4JEVUM24	CB0		EC
4JSVUM01	O	4JTVUM01	CB0		STG
4JSVUM01	O	4JUVUM04	CB0		UE
4JUVUM04	O	4JCVUM02	CB0		CHOI
4JCVUM02	X	4JEVUM09	CB0		EC

4JCVUM02	X	4JEVUM10	CB0	EC	
4JCVUM02	X	4JEVUM11	CB0	EC	
4JUVUM04	O	4JEVUM12	CB0	EC	
4JUVUM04	O	4JEVUM13	CB0	EC	
3JLZAUCB	O	1JLZAUCB	100	CB0	MODU
3JLZAUCB	O	3JLZAUCB	100	CB0	MODU
3JLZAUCB	O	4JLZAUCB	100	CB0	MODU

Libellé	HCMAD	HDLOC	ECTS	CNU
SEMESTRE 3			30	
Orientations 3 - Ingénieur			30	
Génie civil et management en Europe 3			30	
UE 310 Génie civil 3			6	
Génie hydraulique	24		6000	
Aménagement du territoire	48		6000	
UE 311 Ingénierie de la construction 2			13	
Choix spécialisation				
Béton armé 2	24		6000	
Construction métallique 2	24		6000	
Technologie de la construction 2	48		6000	
Mécanique Technique 1	48		6000	
UE 312 Management de la construction 2			11	
Organisation de chantier 2	36		6000	
Équipement technique de bâtiment 1	48		6000	
Législation	24		6000	
Génie mécanique 3			30	
UE 320 Application scientifique I			8	
Principes fondamentaux de l'ingénierie de production	36		6000	
Machines à pistons et turbomachines	48		6000	
UE 321 Bases scientifiques en ingénierie I			14	
Technologie CAO	48		6000	
Dynamique	48		6000	
Technologie des matériaux	48		6000	
Ingénierie systèmes intelligents communicants et énergies 3			30	
UE 330 Mathématiques			6	
330 - Mathématiques appliquées	60		2500	
Statistiques 1	30		2500	
UE 331 Techniques de transmission			8	
Programmation des systèmes de microcontrôleur	30		6100	
Notions de base de la technologie de transmission	45		6100	
Microcontrôleur et applications 1	45		6100	
UE 332 Électronique et énergie			8	
Appareils électroniques et circuits	60		6300	
Énergies renouvelables	36		6100	
UE 300 Langues et enseignements interculturels 3			8	
Langues 3				
Allemand 3	48		1200	
Français 3	48		0900	
Espagnol 3	48		1500	
Anglais 3	24		1100	
Management interculturel et civilisation 3	24		1200	
SEMESTRE 4			32	
Orientations 4 - Ingénieur			32	
Génie civil et management en Europe 4			30	
UE 410 Management de la construction 3			12	
Organisation de chantier 3	36		6000	
Économie de la construction	36		6000	
Équipements techniques de bâtiment 2 (VMC)	36		6000	
UE 411 Ingénierie de la construction 3			8	
Mécanique technique 2	48		6000	
Construction en bois	24		6000	
UE 412 Génie civil 4			10	
Matériaux de construction 2	48		6000	
TP Matériaux de construction 2	12		6000	
Physique du bâtiment	48		6000	
Génie mécanique 4			30	
UE 420 Principes fondamentaux des sciences de l'ingénieur II			10	
Thermodynamique	48		6000	
Mécanique des fluides	48		6000	
UE 421 Application scientifique en ingénierie 2			9	
Mathématiques numériques et simulation	48		6000	
Métrologie et contrôle + laboratoire	48		6000	
UE 422 Projet - GM	36		3	6000
Projet GM				6000
Inégierie systèmes intelligents communicants et énergies 4			32	
UE 430 Systèmes d'énergie électrique			8	
Statistiques 2	30		2500	
Systèmes d'énergie électrique	90		6300	
UE 431 Systèmes embarqués			8	
Systèmes embarqués				
Programmation objet orienté en C++	60		6100	
Apprentissage machine	60		6100	
Microcontrôleur et applications 2	60		6100	
UE 432 Systèmes électroniques			8	
Mesures et instrumentation	60		6300	
Circuits dans les systèmes électroniques	60		6300	
Stage facultatif				
UE 400 Langues et enseignements interculturels 4			8	
Langues 4				
Allemand 4	48		1200	

2024-2025: [3]FMVU-400] L2-Sciences pour l'Ingénieur (ISFATES) (FI)

Français 4	48	0900
Espagnol 4	48	1500
Anglais 4	24	1100
Management interculturel et civilisation 4	24	1200
Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1	6	0000
Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3	12	0000
Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4	14	0000

Code liste	Type	Code	CMP	Coresp	Nature
3JFMHC00	O	3JSHCM01	CB0		SEM
3JSHCM01	O	3JUHCM01	CB0		UE
3JUHCM01	O	3JEHCM01	CB0		EC
3JUHCM01	O	3JEHCM02	CB0		EC
3JUHCM01	O	3JEHCM03	CB0		EC
3JSHCM01	O	3JUHCM02	CB0		UE
3JUHCM02	O	3JEHCM04	CB0		EC
3JSHCM01	O	3JUVUM04	CB0		UE
3JUVUM04	O	3JCVUM03	CB0		CHOI
3JCVUM03	X	3JEVUM10	CB0		EC
3JCVUM03	X	3JEVUM11	CB0		EC
3JCVUM03	X	3JEVUM12	CB0		EC
3JUVUM04	O	3JEVUM13	CB0		EC
3JUVUM04	O	3JEVUM14	CB0		EC
3JFMHC00	O	4JSHCM01	CB0		SEM
4JSHCM01	O	4JTVUM01	CB0		STG
4JSHCM01	O	4JUHCM01	CB0		UE
4JUHCM01	O	4JEHCM01	CB0		EC
4JUHCM01	O	4JEHCM02	CB0		EC
4JUHCM01	O	4JEHCM03	CB0		EC
4JSHCM01	O	4JUHCM02	CB0		UE
4JUHCM02	O	4JEHCM04	CB0		EC
4JSHCM01	O	4JUVUM04	CB0		UE
4JUVUM04	O	4JCVUM02	CB0		CHOI
4JCVUM02	X	4JEVUM09	CB0		EC
4JCVUM02	X	4JEVUM10	CB0		EC
4JCVUM02	X	4JEVUM11	CB0		EC
4JUVUM04	O	4JEVUM12	CB0		EC
4JUVUM04	O	4JEVUM13	CB0		EC
3JLZAUCB	O	1JLZAUCB	100	CB0	MODU
3JLZAUCB	O	3JLZAUCB	100	CB0	MODU
3JLZAUCB	O	4JLZAUCB	100	CB0	MODU

	Libellé	HC	MAD	HD	LOC	ECTS	CNU
SEMESTRE 3						30	
UE 340 - Informatique 3						18	
	Programmation 1				90		2700
	Développement logiciel avec JavaScript				60		2700
	Bases de données				60		2700
UE 341 - Module optionnel I						4	
	Module optionnel 1				60		2700
UE 300 Langues et enseignements interculturels 3						8	
	Langues 3						
	Allemand 3				48		1200
	Français 3				48		0900
	Espagnol 3				48		1500
	Anglais 3				24		1100
	Management interculturel et civilisation 3				24		1200
SEMESTRE 4						30	
Stage facultatif							
UE Informatique 4						18	
	Programmation 2				90		2700
	Système d'exploitation				60		2700
	Réseaux informatiques				60		2700
UE Module optionnel II						4	2700
	Module optionnel 2				60		2700
UE 400 Langues et enseignements interculturels 4						8	
	Langues 4						
	Allemand 4				48		1200
	Français 4				48		0900
	Espagnol 4				48		1500
	Anglais 4				24		1100
	Management interculturel et civilisation 4				24		1200
Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1						6	0000
Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3						12	0000
Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4						14	0000

Code liste	Type	Code	CMP	Coresp	Nature
3JIMHC00	O	3JSHCM03	CB0		SEM
3JSHCM03	O	3JCHCM01	CB0		CHOI
3JCHCM01	X	3JOHCM01	CB0		ORI
3JOHCM01	O	3JUHCM03	CB0		UE
3JUHCM03	O	3JEHCM05	CB0		EC
3JUHCM03	O	3JEHCM06	CB0		EC
3JUHCM03	O	3JEHCM19	CB0		EC
3JOHCM01	O	3JUHCM04	CB0		UE
3JUHCM04	O	3JEHCM08	CB0		EC
3JUHCM04	O	3JEHCM09	CB0		EC
3JUHCM04	O	3JEHCM10	CB0		EC
3JOHCM01	O	3JUHCM05	CB0		UE
3JUHCM05	O	3JEHCM11	CB0		EC
3JUHCM05	O	3JEHCM12	CB0		EC
3JOHCM01	O	3JUHCM14	CB0		UE
3JUHCM14	O	3JEVUM14	CB0		EC
3JUHCM14	O	3JEHCM25	CB0		EC
3JCHCM01	X	3JOHCM02	CB0		ORI
3JOHCM02	O	3JUHCM06	CB0		UE
3JUHCM06	O	3JEHCM13	CB0		EC
3JUHCM06	O	3JEHCM14	CB0		EC
3JOHCM02	O	3JUHCM07	CB0		UE
3JUHCM07	O	3JEHCM16	CB0		EC
3JOHCM02	O	3JUHCM08	CB0		UE
3JUHCM08	O	3JEHCM17	CB0		EC
3JUHCM08	O	3JEHCM18	CB0		EC
3JUHCM08	O	3JEHCM19	CB0		EC
3JOHCM02	O	3JUHCM15	CB0		UE
3JUHCM15	O	3JEVUM14	CB0		EC
3JUHCM15	O	3JEHCM15	CB0		EC
3JCHCM01	X	3JOHCM03	CB0		ORI
3JOHCM03	O	3JUHCM09	CB0		UE
3JUHCM09	O	3JEVUM14	CB0		EC
3JOHCM03	O	3JUHCM10	CB0		UE
3JUHCM10	O	3JEHCM20	CB0		EC
3JOHCM03	O	3JUHCM11	CB0		UE
3JUHCM11	O	3JEHCM21	CB0		EC
3JUHCM11	O	3JEHCM22	CB0		EC
3JUHCM11	O	3JEHCM23	CB0		EC
3JOHCM03	O	3JUHCM12	CB0		UE
3JUHCM12	O	3JEHCM24	CB0		EC
3JSHCM03	O	3JUVUM04	CB0		UE
3JUVUM04	O	3JCVUM03	CB0		CHOI
3JCVUM03	X	3JEVUM10	CB0		EC
3JCVUM03	X	3JEVUM11	CB0		EC
3JCVUM03	X	3JEVUM12	CB0		EC
3JUVUM04	O	3JEVUM13	CB0		EC
3JIMHC00	O	4JSHCM03	CB0		SEM
4JSHCM03	O	4JCHCM01	CB0		CHOI
4JCHCM01	X	4JOHCM01	CB0		ORI
4JOHCM01	O	4JUHCM03	CB0		UE
4JUHCM03	O	4JEHCM04	CB0		EC
4JUHCM03	O	4JEHCM05	CB0		EC
4JOHCM01	O	4JUHCM04	CB0		UE
4JUHCM04	O	4JEHCM06	CB0		EC
4JUHCM04	O	4JEHCM07	CB0		EC
4JOHCM01	O	4JUHCM13	CB0		UE
4JUHCM13	O	4JEHCM08	CB0		EC
4JOHCM01	O	4JUHCM14	CB0		UE
4JUHCM14	O	4JEHCM19	CB0		EC
4JUHCM14	O	4JEVUM13	CB0		EC
4JCHCM01	X	4JOHCM02	CB0		ORI
4JOHCM02	O	4JUHCM05	CB0		UE
4JUHCM05	O	4JEHCM09	CB0		EC
4JUHCM05	O	4JEHCM10	CB0		EC
4JOHCM02	O	4JUHCM06	CB0		UE
4JUHCM06	O	4JEHCM11	CB0		EC
4JOHCM02	O	4JUHCM07	CB0		UE
4JUHCM07	O	4JEHCM12	CB0		EC
4JOHCM02	O	4JUHCM08	CB0		UE
4JUHCM08	O	4JEHCM13	CB0		EC
4JOHCM02	O	4JUHCM13	CB0		UE
4JUHCM13	O	4JEVUM13	CB0		EC
4JCHCM01	X	4JOHCM03	CB0		ORI
4JOHCM03	O	4JUHCM09	CB0		UE
4JUHCM09	O	4JEVUM13	CB0		EC
4JOHCM03	O	4JUHCM10	CB0		UE
4JUHCM10	O	4JEHCM14	CB0		EC
4JUHCM10	O	4JEHCM15	CB0		EC
4JUHCM10	O	4JEHCM16	CB0		EC
4JOHCM03	O	4JUHCM11	CB0		UE

4JUHCM11	O	4JEHCM17	CB0	EC	
4JUHCM11	O	4JEHCM18	CB0	EC	
4JOHCM03	O	4JUHCM12	CB0	UE	
4JUHCM12	O	4JCHCM02	CB0	CHOI	
4JCHCM02	X	4JEVUM09	CB0	EC	
4JCHCM02	X	4JEVUM10	CB0	EC	
4JCHCM02	X	4JEVUM11	CB0	EC	
4JUHCM12	O	4JEVUM12	CB0	EC	
4JSHCM03	O	4JTVUM01	CB0	STG	
4JSHCM03	O	4JUVUM04	CB0	UE	
4JUVUM04	O	4JCVUM02	CB0	CHOI	
4JCVUM02	X	4JEVUM09	CB0	EC	
4JCVUM02	X	4JEVUM10	CB0	EC	
4JCVUM02	X	4JEVUM11	CB0	EC	
4JUVUM04	O	4JEVUM12	CB0	EC	
3JLZAUCB	O	1JLZAUCB	100	CB0	MODU
3JLZAUCB	O	3JLZAUCB	100	CB0	MODU
3JLZAUCB	O	4JLZAUCB	100	CB0	MODU

	Libellé	HCMAD	HDLOC	ECTS	CNU
SEMESTRE 3					31
Orientations 3					31
Management Franco Allemand et International 3					31
UE 351 Mathématiques et Informatique III					6
Informatique de gestion			30		0600
Enterprise resource planning avec SAP			30		0600
Introduction au droit allemand			24		0100
UE 352 Notions de base d'administration des affaires					6
Fiscalité des entreprises			24		0100
Marketing 2 : marketing opérationnel			24		0100
Organisation			12		0600
UE 353 Comptabilité					9
Comptabilité externe			54		0600
Comptabilité analytique			54		0600
UE 355 Enseignements interculturels III et projet I					3
Management interculturel et civilisation 3			24		1200
Gestion de projet 1			24		0600
Management Intern de la Logistique et de la Supply Chain 3					31
UE 361 Mathématiques et Informatique III					9
Informatique de gestion & SAP			48		0600
Recherche opérationnelle			48		2600
UE 362 Logistique interne					5
Gestion des flux et des stocks			48		0600
UE 363 Comptabilité & Droit					8
Comptabilité externe			24		0600
Comptabilité analytique			48		0600
Introduction au droit allemand			24		0100
UE 355 Enseignements interculturels III et projet I					2
Management interculturel et civilisation 3			24		1200
Notions de base de gestion de projet 1			24		0600
Management du Tourisme International 3					30
UE 370 Management interculturel et civilisation 3 - MTI					1
Management interculturel et civilisation 3			24		1200
UE 371 Gestion dans l'industrie du tourisme					10
Conférence et séminaire sur la gestion dans le tourisme			96		0600
UE 372 Comptabilité et droit - MTI					8
Introduction au droit allemand			24		0600
Comptabilité analytique dans le tourisme			48		0600
Comptabilité externe - MTI			24		0600
UE 373 Acteurs de l'économie du tourisme					5
Acteurs de l'économie touristique			48		0600
UE 300 Langues et enseignements interculturels 3					6
Langues 3					
Allemand 3			48		1200
Français 3			48		0900
Espagnol 3			48		1500
Anglais 3			24		1100
SEMESTRE 4					30
Orientations 4					30
Management Franco Allemand et International					31
UE 451 Droit II					4
Contrats et négociations contractuelles			24		0100
Droit commercial et corporatif			24		0600
UE 452 Séminaire					10
Séminaire pour l'administration des affaires			48		0600
Module obligatoire au choix			48		0600
UE 453 Economie					4
Macroéconomie anglais/allemand			48		0600
UE 454 Enseignements interculturels IV et Projet II					6
Gestion de projet 2			48		0600
Management interculturel et civilisation 4			24		1200
Management Intern de la Logistique et de la Supply Chain-4					30
UE 461 Gestion et droit pour la logistique					7,5
Gestion de la logistique durable			48		0600
Droit pour la logistique			24		0100
UE 462 Transformation numérique de la log et de la mobilité					5
Transformation numérique de la logistique et de la mobilité			48		0600
UE 463 Module obligatoire aux choix					5
Module obligatoire aux choix			48		0600
UE 464 Séminaire de logistique					4,5
Séminaire de logistique			48		0600
UE 465 Enseignements interculturels IV					2
Management interculturel et civilisation 4			24		1200
Management du Tourisme International-4					30
UE 470 Management interculturel et civilisation 4 - MTI					2
Management interculturel et civilisation 4			24		1200
UE 471 Ressources humaines, droit et fiscalité					12
Ressources humaines			24		0600
Gestion des affaires, fiscalité et aspects internationaux			48		0600
Contrats internationaux et droit du tourisme			48		0600
UE 472 Spécialisation en tourisme I					10

Module optionnel 1 - MTI	48	0600
Module optionnel 2 - MTI	48	0600
UE 401 Langues étrangères 4	6	
Langues 4		
Allemand 4	48	1200
Français 4	48	0900
Espagnol 4	48	1500
Anglais 4	24	1100
Stage facultatif		
UE 400 Langues et enseignements interculturels 4	8	
Langues 4		
Allemand 4	48	1200
Français 4	48	0900
Espagnol 4	48	1500
Anglais 4	24	1100
Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1	6	0000
Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3	12	0000
Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4	14	0000

Code liste	Type	Code	CMP	Coresp	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP
5JFMVU00	O	5JSVUM01	CB0	SEM	SEMESTRE 5				
5JSVUM01	O	5JCVM01	CB0	CHOI	Orientations 5 - Ingénieur				
5JCVM01	X	5JOVUM01	CB0	ORI	Génie civil et management en Europe 5				
5JOVUM01	O	5JUVM01	CB0	UE	UE 510 Stage et projet - GC				
5JUVM01	O	5JPMVUM01	CB0	PRJ	Projet - GC				
5JUVM01	O	5JTVUM01	CB0	STG	Stage - GC				
5JCVM01	X	5JOVUM02	CB0	ORI	Génie mécanique 5				
5JOVUM02	O	5JUVM03	CB0	UE	UE 520 Enseignements fondamentaux 5 - GM				
5JUVM03	O	8JE50M12?	FB0	EC	EC 807.3 Analyse de données	2		12	
5JUVM03	O	5JEHGM01	FB0	EC	EC 551.1 CALCUL TENSORIEL	8	10		
5JUVM03	O	5JEHGM02	FB0	EC	EC 551.2 MECANIQUE DES MILIEUX CONTINUS	18	24		
5JOVUM02	O	5JUVM04	CB0	UE	UE 521 Génie Mécanique - 5				
5JUVM04	O	5JEHLM02	FB0	EC	EC 566.2 IMPLANTATION ET PLANIFICATION	12	18		
5JUVM04	O	5JEJAM01	FB0	EC	EC 564.1 DIMENSIONNEMENT DES MECANISMES	6	8		
5JUVM04	O	5JEJAM02	FB0	EC	EC 564.2 CONCEPTION	4	12		
5JUVM04	O	5JEJAM04	FB0	EC	EC 565.1 AUTOMATISMES INDUSTRIELS				30
5JOVUM02	O	5JUVM05	CB0	UE	UE 522 Développement Durable				
5JUVM05	O	7JE50M14	FB0	EC	EC 706.1 Initiation à l'Intelligence Artificielle	4	16		
5JUVM05	O	5JERAM10	FC0	EC	EC 527.2 Politique énergétique	8	14		
5JOVUM02	O	5JUVM06	CB0	UE	UE 523 Gestion de Projet - Ingénieur	0		0	
5JUVM06	O	5JEVUM09	CB0	EC	Gestion de Projet - Ingénieur	8		70	
5JCVM01	X	5JOVUM03	CB0	ORI	Ingénierie systèmes intelligents communicants et énergies 5				
5JOVUM03	O	5JUVM06	CB0	UE	UE 523 Gestion de Projet - Ingénieur	0		0	
5JUVM06	O	5JEVUM09	CB0	EC	Gestion de Projet - Ingénieur	8		70	
5JOVUM03	O	5JUVM07	CB0	UE	UE 530 Informatique et instrumentation virtuelle				
5JUVM07	O	5JERAM07	FC0	EC	EC 523.1 Programmation LabVIEW	9	12		
5JUVM07	O	5JERAM08	FC0	EC	EC 523.2 Travaux Pratiques				24
5JUVM07	O	5JEVUM10	CB0	EC	EC Programmation d'appareils mobiles	13			
5JUVM07	O	5JEVUM11	CB0	EC	EC TP avec tablettes ou smartphones				32
5JOVUM03	O	5JUVM08	CB0	UE	UE 531 Systèmes complexes				
5JUVM08	O	3JEVSM03	FC0	EC	EC 302.1 Automatique	16	17	12	
5JUVM08	O	7JE51M26	FC0	CB0 EC	EC 783.1 Filtrage numérique	12	5	8	
5JOVUM03	O	5JUVM09	CB0	UE	UE 532 Développement durable				
5JUVM09	O	5JERAM09	FC0	EC	EC 527.1 Paramètres climatiques	8	15		
5JUVM09	O	5JERAM10	FC0	EC	EC 527.2 Politique énergétique	8	14		
5JSVUM01	O	5JUVM02	CB0	UE	UE 500 Langues étrangères 5				
5JUVM02	O	5JCVM02	CB0	CHOI	Langues 5				
5JCVM02	X	5JEVUM02	CB0	EC	Allemand 5				
5JCVM02	X	5JEVUM03	CB0	EC	Français 5				
5JCVM02	X	5JEVUM04	CB0	EC	Espagnol 5				
5JUVM02	O	5JEVUM01	CB0	EC	Anglais 5				
5JFMVU00	O	6JSVUM01	CB0	SEM	SEMESTRE 6 et 7 GC				
6JSVUM01	O	6JCVM01	CB0	CHOI	Orientations 6 - Ingénieur / 7 GC				
6JCVM01	X	6JOVUM01	CB0	ORI	Génie civil et management en Europe 6				
6JOVUM01	O	6JUVM02	CB0	UE	UE 610 Ingénierie de la construction 4				
6JUVM02	O	6JCVM03	CB0	CHOI	Module optionnel - GC (1 EC parmi 4)				
6JCVM03	X	6JEVUM07	CB0	EC	Béton armé 4				
6JCVM03	X	6JEVUM08	CB0	EC	Réhabilitation de site				
6JCVM03	X	6JEVUM09	CB0	EC	Ingénierie de trafic				
6JCVM03	X	6JEVUM10	CB0	EC	Industrie des déchets et du recyclage				
6JUVM02	O	6JEVUM06	CB0	EC	Séminaire de l'industrie de la construction 1				
6JOVUM01	O	6JUVM03	CB0	UE	UE 611 Management de la construction 4				
6JUVM03	O	6JEVUM11	CB0	EC	Gestion de projet - GC				
6JUVM03	O	6JEVUM12	CB0	EC	Organisation de chantier 4				
6JUVM03	O	6JEVUM13	CB0	EC	Droit civil allemand				
6JUVM03	O	6JEVUM14	CB0	EC	Technique de coffrage				
6JUVM03	O	6JEVUM15	CB0	EC	Droit des contrats de construction				
6JCVM01	X	6JOVUM02	CB0	ORI	Génie mécanique 6				
6JOVUM02	O	6JUVM04	CB0	UE	UE 620 Stage et projet Industriel - GM				
6JUVM04	O	6JPMVUM01	CB0	PRJ	Travail de Projet				
6JUVM04	O	6JTVUM01	CB0	STG	Stage - GM				
6JOVUM02	O	6JUVM05	CB0	UE	UE 621 Mémoire et Séminaire de Licence - GM				
6JUVM05	O	6JEVUM16	CB0	EC	Séminaire de licence - GM				
6JUVM05	O	6JPMVUM02	CB0	PRJ	Mémoire de fin d'études de licence - GM				
6JCVM01	X	6JOVUM03	CB0	ORI	Ingénierie systèmes intelligents communicants et énergies 6				
6JOVUM03	O	6JTVUM02	CB0	STG	Stage facultatif				
6JOVUM03	O	6JUVM06	CB0	UE	UE 630 Ingénierie de l'énergie élec et de contrôle-commande				
6JUVM06	O	6JEVUM17	CB0	EC	Théorie des systèmes et de contrôle automatique				
6JUVM06	O	6JEVUM18	CB0	EC	Technologie photovoltaïque				
6JOVUM03	O	6JUVM07	CB0	UE	UE 631 Ingénierie des systèmes				
6JUVM07	O	6JEVUM19	CB0	EC	Technique de contrôle industriel				
6JUVM07	O	6JEVUM20	CB0	EC	Pratique de l'ingénierie des systèmes				
6JOVUM03	O	6JUVM08	CB0	UE	UE 632 Mémoire de licence - ISICE				
6JUVM08	O	6JPMVUM03	CB0	PRJ	Mémoire de licence ISICE				
6JCVM01	X	6JOVUM04	CB0	ORI	Génie civil et management en Europe 7				
6JOVUM04	O	6JUVM10	CB0	UE	UE 710 Management de la construc 5				
6JUVM10	O	6JCVM05	CB0	CHOI	Module optionnel - GC (1 EC parmi 2)				
6JCVM05	X	6JEVUM31	CB0	EC	Relations publiques et construction				
6JCVM05	X	6JEVUM32	CB0	EC	Séminaire de l'industrie de la construction 2				
6JUVM10	O	6JEVUM26	CB0	EC	Techniques de sécurité et sécurité au travail				
6JUVM10	O	6JEVUM27	CB0	EC	Facility management				

6JUVUM10	O	6JEVUM28	CB0	EC	Droit public de la construction
6JUVUM10	O	6JEVUM29	CB0	EC	Gestion des risques
6JUVUM10	O	6JEVUM30	CB0	EC	Gestion durable
6JOVUM04	O	6JUVUM11	CB0	UE	UE 711 Mémoire de licence - GC
6JUVUM11	O	6JPVUM04	CB0	PRJ	Mémoire de fin d'études de licence - GC
6JSVUM01	O	6JUVUM01	CB0	UE	UE 600 Enseignements interculturels 6
6JUVUM01	O	6JCVUM02	CB0	CHOI	Langues 6
6JCVUM02	X	6JEVUM01	CB0	EC	Allemands 6
6JCVUM02	X	6JEVUM02	CB0	EC	Français 6
6JCVUM02	X	6JEVUM03	CB0	EC	Espagnol 6
6JUVUM01	O	6JEVUM04	CB0	EC	Anglais 6
6JUVUM01	O	6JEVUM05	CB0	EC	Management interculturel et civilisation 6
6JSVUM01	O	6JUVUM09	CB0	UE	UE 700 Enseignements interculturels 7
6JUVUM09	O	6JCVUM04	CB0	CHOI	Langues 7
6JCVUM04	X	6JEVUM21	CB0	EC	Allemands 7
6JCVUM04	X	6JEVUM22	CB0	EC	Français 7
6JCVUM04	X	6JEVUM23	CB0	EC	Espagnol 7
6JUVUM09	O	6JEVUM24	CB0	EC	Anglais 7
6JUVUM09	O	6JEVUM25	CB0	EC	Management interculturel et civilisation 7
5JLZAUCB	O	1JLZAUCB	100	CB0	MODU Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1
5JLZAUCB	O	3JLZAUCB	100	CB0	MODU Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3
5JLZAUCB	O	4JLZAUCB	100	CB0	MODU Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4

HCMAC	HDLOC	HTPL	ECTS	CNU
			30	
			30	
			30	
			30	
	96			6000
			24	
			6	
				6000
				6000
				6000
		9		
				6100
				6000
				6000
				6100
		3		
				6000
				6200
		6		
				0000
		24		
		6		
				0000
		9		
				6100
				6100
				6100
				6100
		6		
				6100
				6100
		3		
				6200
				6200
		6		
		48		1200
		48		0900
		48		1500
		24		1100
			32	
			32	
			28	
			6	
		48		6000
		48		6000
		48		6000
		48		6000
		24		6000
			14	
		48		6000
		48		6000
		24		6000
		24		6000
		24		6000
			30	
			15	
	72			6000
			15	
	90			0000
			29	
			7	
	48			6100
	24			6300
		10		
	30			6100
	60			6100
		12		
			32	
			12	
	24			6000
	24			6000
	24			6000
	24			6000

24	6000
24	6000
24	6000
12	
360	6000
8	
48	1200
48	0900
48	1500
24	1100
24	1900
8	
48	1200
48	0900
48	1500
24	1100
24	1900
6	0000
12	0000
14	0000

Code liste	Type	Code	CMP	Coresp	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	HEI	HCMA
5JFMHC00	O	5JSHCM01	CB0	SEM	SEMESTRE 5						
5JSHCM01	O	5JUHCM01	CB0	UE	UE 540 Web 3						
5JUHCM01	O	5JEHCM01	CB0	EC	Ergonomie des interfaces et du web		24	24			
5JUHCM01	O	5JEHCM02	CB0	EC	Développement web mobile		12	12			
5JSHCM01	O	5JUHCM02	CB0	UE	UE 541 Web 4						
5JUHCM02	O	5JE31M06	FB0	EC	EC 506.1 Conception d'applications Web		12	6	12		
5JUHCM02	O	5JEHCM12	CB0	EC	Technologies du Web		2		28		
5JSHCM01	O	5JUHCM03	CB0	UE	UE 542 Informatique 5						
5JUHCM03	O	5JEHCM05	CB0	EC	Perfectionnement en Java		24		24		
5JUHCM03	O	5JEHCM06	CB0	EC	Outils et méthodes de développement				8	16	
5JSHCM01	O	5JUUVUM02	CB0	UE	UE 500 Langues étrangères 5						
5JUUVUM02	O	5JCVUM02	CB0	CHOI	Langues 5						
5JCVUM02	X	5JEVUM02	CB0	EC	Allemand 5						
5JCVUM02	X	5JEVUM03	CB0	EC	Français 5						
5JCVUM02	X	5JEVUM04	CB0	EC	Espagnol 5						
5JUUVUM02	O	5JEVUM01	CB0	EC	Anglais 5						
5JSHCM01	O	5JUUVUM06	CB0	UE	UE 523 Gestion de Projet - Ingénieur		0		0		
5JUUVUM06	O	5JEVUM09	CB0	EC	Gestion de Projet - Ingénieur		8		70		
5JFMHC00	O	6JSHCM01	CB0	SEM	SEMESTRE 6						
6JSHCM01	O	6JUHCM01	CB0	UE	Stage						
6JUHCM01	O	6JTHCM01	CB0	STG	Stage						
6JSHCM01	O	6JUHCM02	CB0	UE	UE Mémoire et séminaire de licence - Info						
6JUHCM02	O	6JEHCM01	CB0	EC	Séminaire de licence - Info						
6JUHCM02	O	6JPHCM01	CB0	PRJ	Mémoire de licence - Info						
5JLZAUCB	O	1JLZAUCB	100	CB0	MODU Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1						6
5JLZAUCB	O	3JLZAUCB	100	CB0	MODU Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3						12
5JLZAUCB	O	4JLZAUCB	100	CB0	MODU Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4						14

HPRJ	HDLOC	HTPL	ECTS	CNU
			30	
			6	
				2700
				2700
		6		
			2700	
			2700	
		6		
			2700	
			2700	
		6		
			48	1200
			48	0900
			48	1500
			24	1100
		6		
				0000
			30	
			15	
		15		
	90			0000
350				2700
				0000
				0000
				0000

Code liste	Type	Code	CMP	Coresp	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	HCMA	CD
5JIMKY00	O	5JSKYM01	CB0	SEM	SEMESTRE 5						
5JSKYM01	O	5JCKYM01	CB0	CHOI	Orientations 5 - Gestion						
5JCKYM01	X	5JOKYM01	CB0	ORI	Management Franco Allemand et International 5						
5JOKYM01	O	5JUKYM01	CB0	UE	UE 550 Gestion de projet - Management						
5JUKYM01	O	5JEKYM18	CB0	EC	Gestion de Projet - Management				70		
5JOKYM01	O	5JUKYM02	CB0	UE	UE 551 Outils Management						
5JUKYM02	O	5JE09M01	IA0	EC	IA et Management		21				
5JUKYM02	O	5JE09M02	IA0	EC	Marketing management		15	6			
5JOKYM01	O	5JUKYM03	CB0	UE	UE 552 Analyse et pilotage						
5JUKYM03	O	5JE09M08	IA0	EC	VBA et outils bureautiques avancés						
5JUKYM03	O	5JEKYM25	CB0	EC	Analyse de données		15	6			
5JUKYM03	O	5JEKYM26	CB0	EC	Simulation de gestion			16			
5JOKYM01	O	5JUKYM04	CB0	UE	UE 553 Ouverture finance						
5JUKYM04	O	5JE09M04	IA0	EC	Analyse financière		10	14			
5JUKYM04	O	5JEKYM27	CB0	EC	Marchés financiers		15	6			
5JOKYM01	O	5JUKYM05	CB0	UE	UE 554 Ouverture Marketing						
5JUKYM05	O	5JEKYM28	CB0	EC	Etudes et recherches commerciales		15	6			
5JUKYM05	O	5JEKYM29	CB0	EC	Marketing Digital		15	6			
5JCKYM01	X	5JOKYM02	CB0	ORI	Management Intl de la Logistique et de la Supply Chain 5						
5JOKYM02	O	5JUKYM01	CB0	UE	UE 550 Gestion de projet - Management						
5JUKYM01	O	5JEKYM18	CB0	EC	Gestion de Projet - Management				70		
5JOKYM02	O	5JUKYM02	CB0	UE	UE 551 Outils Management						
5JUKYM02	O	5JE09M01	IA0	EC	IA et Management		21				
5JUKYM02	O	5JE09M02	IA0	EC	Marketing management		15	6			
5JOKYM02	O	5JUKYM03	CB0	UE	UE 552 Analyse et pilotage						
5JUKYM03	O	5JE09M08	IA0	EC	VBA et outils bureautiques avancés						
5JUKYM03	O	5JEKYM25	CB0	EC	Analyse de données		15	6			
5JUKYM03	O	5JEKYM26	CB0	EC	Simulation de gestion			16			
5JOKYM02	O	5JUKYM06	CB0	UE	UE 560 Spécialisation Logistique						
5JUKYM06	O	5JEKYM11	CB0	EC	Achats & approvisionnements		14	14			
5JUKYM06	O	5JEKYM12	CB0	EC	Gestion de la qualité		14	14			
5JUKYM06	O	5JEKYM13	CB0	EC	Audit des performances logistiques		15	15			
5JUKYM06	O	5JEKYM14	CB0	EC	Etudes de cas logistiques		15	16			
5JCKYM01	X	5JOKYM03	CB0	ORI	Management du Tourisme International 5						
5JOKYM03	O	5JUKYM07	CB0	UE	UE 570 Management interculturel et civilisation 5 (MTI)						
5JUKYM07	O	5JEKYM15	CB0	EC	Géographie culturelle, touristique et économique						
5JOKYM03	O	5JUKYM08	CB0	UE	UE 571 Économie et politique du tourisme durable						
5JUKYM08	O	5JEKYM19	CB0	EC	Tourisme durable						
5JOKYM03	O	5JUKYM09	CB0	UE	UE 572 Information, communication et systèmes de réservation						
5JUKYM09	O	5JEKYM20	CB0	EC	Numérisation dans le tourisme						
5JOKYM03	O	5JUKYM10	CB0	UE	UE 573 Spécialisation 2 (MTI)						
5JUKYM10	O	5JEKYM16	CB0	EC	Module optionnel 3 - MTI						
5JUKYM10	O	5JEKYM17	CB0	EC	Module optionnel 4 - MTI						
5JOKYM03	O	5JUKYM11	CB0	UE	UE 574 Langues étrangères 5 MTI						
5JUKYM11	O	5JCKYM02	CB0	CHOI	Langues 5						
5JCKYM02	X	5JEKYM22	CB0	EC	Allemand 5						
5JCKYM02	X	5JEKYM23	CB0	EC	Français 5						
5JCKYM02	X	5JEKYM24	CB0	EC	Espagnol 5						
5JUKYM11	O	5JEKYM21	CB0	EC	Anglais 5						
5JSKYM01	O	5JUVUM02	CB0	UE	UE 500 Langues étrangères 5						
5JUVUM02	O	5JCVUM02	CB0	CHOI	Langues 5						
5JCVUM02	X	5JEVUM02	CB0	EC	Allemand 5						
5JCVUM02	X	5JEVUM03	CB0	EC	Français 5						
5JCVUM02	X	5JEVUM04	CB0	EC	Espagnol 5						
5JUVUM02	O	5JEVUM01	CB0	EC	Anglais 5						
5JIMKY00	O	6JSKYM01	CB0	SEM	SEMESTRE 6						
6JSKYM01	O	6JCKYM01	CB0	CHOI	Orientations 6 - Gestion						
6JCKYM01	X	6JOKYM01	CB0	ORI	Management Franco Allemand et International 6						
6JOKYM01	O	6JUKYM01	CB0	UE	UE 650 Stage et Rapport d'expérience interculturelle						
6JUKYM01	O	6JEKYM01	CB0	EC	Rapport d'expérience interculturelle						
6JUKYM01	O	6JTKYM01	CB0	STG	Stage de fin d'études de Licence						
6JOKYM01	O	6JUKYM02	CB0	UE	UE 651 Mémoire & Séminaire de fin d'études de licence						
6JUKYM02	O	6JEKYM02	CB0	EC	Séminaire de fin d'études de Licence						
6JUKYM02	O	6JUKYM03	CB0	MEM	Mémoire de fin d'études de Licence						
6JCKYM01	X	6JOKYM02	CB0	ORI	Management Intl de la Logistique et de la Supply Chain 6						
6JOKYM02	O	6JUKYM01	CB0	UE	UE 650 Stage et Rapport d'expérience interculturelle						
6JUKYM01	O	6JEKYM01	CB0	EC	Rapport d'expérience interculturelle						
6JUKYM01	O	6JTKYM01	CB0	STG	Stage de fin d'études de Licence						
6JOKYM02	O	6JUKYM02	CB0	UE	UE 651 Mémoire & Séminaire de fin d'études de licence						
6JUKYM02	O	6JEKYM02	CB0	EC	Séminaire de fin d'études de Licence						
6JUKYM02	O	6JUKYM03	CB0	MEM	Mémoire de fin d'études de Licence						
6JCKYM01	X	6JOKYM03	CB0	ORI	Management du Tourisme International 6						
6JOKYM03	O	6JUKYM01	CB0	UE	UE 650 Stage et Rapport d'expérience interculturelle						
6JUKYM01	O	6JEKYM01	CB0	EC	Rapport d'expérience interculturelle						
6JUKYM01	O	6JTKYM01	CB0	STG	Stage de fin d'études de Licence						
6JOKYM03	O	6JUKYM02	CB0	UE	UE 651 Mémoire & Séminaire de fin d'études de licence						
6JUKYM02	O	6JEKYM02	CB0	EC	Séminaire de fin d'études de Licence						
6JUKYM02	O	6JUKYM03	CB0	MEM	Mémoire de fin d'études de Licence						
5JLZAUCB	O	1JLZAUCB	100	CB0	MODU Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1					6	
5JLZAUCB	O	3JLZAUCB	100	CB0	MODU Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 3					12	
5JLZAUCB	O	4JLZAUCB	100	CB0	MODU Se saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 4					14	

HPRJ	HDLOC	HTPL	ECTS	CNU		
0			30			
			30			
			24			
			6			
				0600		
				6		
				0600		
				0600		
				6		
				21		
				2700		
				0600		
				0600		
				3		
				0600		
				0600		
				3		
				0600		
				0600		
0					24	
			6			
					0600	
					6	
				0600		
				0600		
				6		
				21		
				2700		
				0600		
				0600		
				6		
				0600		
				0600		
				0600		
				30		
				5		
		48		0600		
				5		
		48		0600		
				5		
		48		0600		
				10		
		48		0600		
		48		0600		
				5		
		48		1200		
		48		0900		
		48		1500		
		24		1100		
				6		
		48		1200		
		48		0900		
		48		1500		
		24		1100		
				30		
				30		
				30		
				15		
		480		0600		
				15		
150				0600		
				30		
				15		
		480		0600		
				15		
150				0600		
				30		
				15		
		480		0600		
				15		
150				0600		
				0000		
				0000		
				0000		

